

**Université François Rabelais
Tours**

Thèse

pour obtenir le grade de Docteur de l'Université François Rabelais, Tours

Discipline : Histoire

présentée et soutenue publiquement par

RENÉ LORENCEAU

le _____

Titre :

**Bâle de 1860 à 1920 :
croissance et mobilités urbaines
Volume II**

Directeur de thèse :

Jean-Luc Pinol

Jury :

**Mme Anne-Lise Head-König, Mrs Patrice Bourdelais,
Olivier Faron, Maurice Garden, Michel Lussaut.**

Tours

Mai 2001

**Université François Rabelais
Tours**

Thèse

pour obtenir le grade de Docteur de l'Université François Rabelais, Tours

Discipline : Histoire

présentée et soutenue publiquement par

RENÉ LORENCEAU

le _____

Titre :

**Bâle de 1860 à 1920 :
croissance et mobilités urbaines
Volume II**

Directeur de thèse :

Jean-Luc Pinol

Jury :

**Mme Anne-Lise Head-König, Mrs Patrice Bourdelais,
Olivier Faron, Maurice Garden, Michel Lussaut.**

Tours

Mai 2001

Sommaire du Volume II

On se reportera en fin de volume (p. 391 et sv.) pour une table des matières détaillée de l'ensemble de la thèse.

Sommaire du Volume II	193
 Chapitre III	
Instabilité, stabilité et fixations à Bâle après 1870 et après 1900	195
 Chapitre IV	
Autour de 1870 et de 1900 : la population flottante bâloise et son paradoxe	233
 Chapitre V	
La cohortes 1870 à Bâle : perspectives de recherche	297
 Conclusion	331
 Sources	339

Bibliographie	359
Liste des documents, tableaux, graphiques, cartes et plans des volumes de texte	377
Table des matières des Annexes	387
Table des matières	391

Chapitre III

Instabilité, stabilité et fixations à Bâle après 1870 et après 1900

Ce chapitre est consacré à l'analyse du comportement des migrantes et des migrants à l'égard de la cité. En reconstituant l'intégralité des itinéraires urbains de deux groupes significatifs, on mesurera le nombre et la durée des séjours que ceux-ci font en ville. On essaiera de mettre au jour les critères qui peuvent expliquer une fixation à long terme, à Bâle et, inversement, de déterminer ceux qui peuvent expliquer une attitude plus réticente à l'égard de la ville.

Dans la première base de données, analysée au Chapitre II, on a isolé les individus retenus en 1870 et en 1900. Ceux-ci ont été, je le rappelle, saisis dans les registres du *Aufenthaltskontrolle* de 1870 et 1900, dans le registre des *Kost-Kinder* et dans le *Wohnungs-Kontrolle*¹. On a relevé un individu sur 16². On a deux nouveaux sous-groupes, l'un qui correspond aux 466 entrées retenues de 1870³, l'autre aux 929 de 1900, soit 466 individus différents pour 1870 et 923 pour 1900 (quatre des individus saisis en 1900 le sont à deux reprises et deux entrées ne sont rien d'autre que des erreurs d'enregistrement⁴).

On a reconstitué pour l'ensemble de ces près de 1400 individus saisis en 1870 ou 1900,

¹ Le volume du *Aufenthaltskontrolle* de 1870 a 7061 entrées. Le registre du *Aufenthaltskontrolle über Kost-Kinder* –tenu de 1836 à 1880 –en a lui, dans le troisième volume, 201 pour 1870 (542 à 742). Le *Wohnungs-Kontrolle* –tenu de juillet 1868 à 1880 –en a, pour sa part, 212 (251-462). Les deux volumes du *Aufenthaltskontrolle* de 1900 comportent en tout 14 864 entrées.

² Voir le premier volume de texte, Chapitre II, page 76-78, la description de la méthode ayant permis la construction du sous-groupe saisi dans la première base de données.

³ On a 441 *Aufenthalter*, 12 *Kost-Kinder* et 13 entrées du *Wohnungs-Kontrolle*.

⁴ Cet enregistrement double, pour quatre individus, ne doit pas surprendre. Si un individu *x* est saisi, par exemple, sous le numéro 24 du *Aufenthaltskontrolle*, qu'il quitte Bâle et y revienne dans le cours de l'année et qu'il soit à nouveau enregistré sous le numéro 1608, il sera saisi deux fois dans la base de données. C'est le cas pour les entrées 632/11816, 2024/10920, 2552/11368 et 9384/9736 du registre de 1900. Les erreurs d'enregistrement correspondent à des individus qui sont enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle* puis barrés (avec la remarque *ungültig*), en général parce qu'ils relèvent d'un autre des statuts qu'attribuent les autorités bâloises, *Interim* ou *Niederlassung* (entrées 312 et 3688 du registre de 1900).

l'intégralité de leur trajectoire bâloise. Grâce au système de liens entre les références successives de ces individus dans le «Contrôle de l'habitant » ⁵, on a pu les suivre en aval et en amont des séjours de 1870 ou 1900. Je me suis particulièrement intéressé :

- aux dates d'arrivées et de départs, qui vont me permettre de calculer la durée des séjours et d'essayer d'élaborer des typologies dans le nombre de séjours, dans la structure des durées de présences / durées d'absences et dans le mécanisme des allers-retours ;
- aux dates de changements de statuts, qui vont me permettre d'analyser la durée moyenne de séjour avant passage d'un statut à un autre ;
- aux causes et aux modalités des départs et des changements de statuts ;
- et, finalement, aux explications possibles d'une présence courte, moyenne ou longue – voire définitive – à Bâle. Ici, ce seront la ou les professions du migrant ou de la migrante, son origine, sa situation de famille, le nombre de ses séjours qui nous guideront⁶.

On se concentre sur un groupe hétérogène d'individus dont le seul point commun est d'avoir été enregistrés dans la cours de l'année étudiée. Il s'agit donc, ici, à partir d'un point fixe, d'essayer de saisir les logiques suivies par des individus très différents qui arrivent au même moment –ou dans un intervalle de temps proche – à Bâle.

A. Le nombre de séjours

Joseph Gfrörer, en 1870, arrive à Bâle le 7 avril⁷. Il est originaire du village de *Empfingen* en Prusse, près de *Sigmaringen (Kreis Haigerloch)* à plus de 120 kilomètres. Il est enregistré avec la profession de «maçon (*Maurer*) ». Ce séjour est le douzième qu'il y fait⁸ et celui-ci sera suivi de quatre autres⁹. Sa trajectoire bâloise a débuté en 1858 et s'achèvera en 1875. Né en 1815 ou 1816 (il a 54 ans lorsqu'on le rencontre pour la première fois en 1870), il sera,

⁵ Voir le premier volume de texte, Chapitre I, page 57-62.

⁶ Ces données ont été relevées dans la première base de données et complétées ici.

⁷ *Auf 1870/K-01610*.

⁸ Séjours précédents : *Auf 1858/X-01766*, *Auf 1859/Y-02364*, *Auf 1860/Z-01843*, *Auf 1861/A-02019*, *Auf 1862/B-01433*, *Auf 1863/C-01861*, *Auf 1864/D-02537*, *Auf 1865/E-04070*, *Auf 1867/G-01955*, *Auf 1868/H-01294*, *Auf 1869/J-01440*.

⁹ *Auf 1871/L-01310*, *Auf 1872/M-01321*, *Auf 1873/N-01554*, *Auf 1874/O-02966* et *Auf 1875/P-02234*.

pendant plus de treize ans, en contact étroit avec la cité où il exercera uniquement le métier de maçon. Autre exemple en 1900 : *Viktor Keller-Lehmann* est rencontré le 27 juin 1900 dans le *Aufenthaltskontrolle*¹⁰. La reconstitution de sa trajectoire nous permet de retrouver 17 séjours antérieurs à celui-ci¹¹ et trois postérieurs¹². Ces 21 séjours s'échelonnent sur dix-sept ans, de 1886 à 1903. Arrivé à 45 ans (*V. Keller-Lehmann* est né le 6 janvier 1841), ce migrant, «domestique (*Knecht*) » de profession, repartira définitivement pour son village d'origine, *Deitigen* (canton de Soleure, district de *Kriegstetten*), à près de 63 ans. Quant à *Anna Maria Gempp*, originaire de *Weil*, juste au-delà de la frontière séparant Bâle du Grand-Duché de Bade (*Kreis et Amtbezirk Lörrach*), elle fera en ville, du 31 mai 1894 au 27 mars 1928, 17 séjours pendant lesquels elle ne travaillera exclusivement que comme employée de maison – «bonne (*Magd*) ». Arrivée à 34 ans (elle est née le 9 mars 1860), elle quittera définitivement Bâle, près de 34 années plus tard, à plus de 68 ans. Le séjour pendant lequel nous la saisissons en 1900 est le quatrième¹³ et elle en fera 13 autres par la suite.

Ces trois destins de migrants bâlois de la seconde moitié du XIX^e siècle semblent confirmer l'idée que l'on se fait souvent d'individus ballottés d'un point à un autre du marché du travail européen, avec une vie précaire faite d'allers-retours multiples, une mobilité extrême et peu de perspectives de fixation. Mais le dépouillement et l'analyse des résultats sur l'échantillon complet choisi montrent que de tels destins sont plutôt l'exception que la règle. Les tableaux qui suivent (Tableaux 1 et 2) donnent les résultats obtenus par analyse des deux groupes définis. On a séparé, les considérant comme particulièrement pertinents, les résultats

¹⁰ *Auf 1900/R-07832*.

¹¹ *Auf 1886/C-03211, Auf 1887/D-01340, Auf 1888/E-01634, Auf 1888/E-07853, Auf 1889/F-00636, Auf 1889/F-04024, Auf 1889/F-08403, Auf 1889/F-10796, Auf 1891/H-02373, Auf 1893/K-00415, Auf 1893/K-09842, Auf 1894/L-06768, Auf 1895/M-03295, Auf 1895/M-08211, Auf 1896/N-00918, Auf 1896/N-08371 et Auf 1897/O-12202*.

¹² *Auf 1901/S-00963, Auf 1901/S-13199 et Auf 1902/T-08800* après un court passage et sans interruption en *VH 1902-1527*.

¹³ *Auf 1900/R-07464*. Séjours précédents : *Auf 1894/L-04928, Auf 1895/M-11215, Auf 1897/O-15432*. Séjours suivants 1900 : *Auf 1904/V-00591, Auf 1905/W-06343, Auf 1906/X-012542, Auf 1909/C-02173, Auf 1910/D-00775, Auf 1912/F-04392, Auf 1913/G-11998* (avec un passage en *VH 1913-2190*), *Auf 1914/H-07912, Auf 1926/V-00599, Auf 1926/V-02037, Auf 1926/V-04205, Auf 1927/W-01013, Auf 1927/W-02965*.

obtenus pour les hommes de ceux obtenus pour les femmes¹⁴.

Tableau 1
Nombre de séjours des migrants et migrantes saisis en 1870

Séjours	Hommes			Femmes		
	Nombre	en %*	en % cum.**	Nombre	en %*	en % cum.**
1	180	60,8	60,8	106	62,4	62,4
2	64	21,6	82,4	38	22,4	84,7
3	26	8,8	91,2	15	8,8	93,5
4	11	3,7	94,9	7	4,1	97,6
5	7	2,4	97,3	2	1,2	98,8
6	6	2,0	99,3	1	0,6	99,4
7	1	0,3	99,7	0	0,0	99,4
8	0	0,0	99,7	1	0,6	100,0
9	0	0,0	99,7	0	0,0	100,0
10 et +	1	0,3	100,0	0	0,0	100,0
Total	296	100		170	100	

* En % du total de la catégorie, arrondi au 10ème de pour-cent supérieur ou inférieur.

** En % cumulé de la catégorie, arrondi au 10ème de pour-cent supérieur ou inférieur.

Tableau 2
Nombre de séjours des migrants et migrantes saisis en 1900

Séjours	Hommes			Femmes		
	Nombre	en %*	en % cum.**	Nombre	en %*	en % cum.**
1	402	68,1	68,1	183	55,0	55,0
2	87	14,7	82,8	79	23,7	78,7
3	47	8,0	90,8	38	11,4	90,1
4	22	3,7	94,6	18	5,4	95,5
5	10	1,7	96,3	6	1,8	97,3
6	7	1,2	97,5	6	1,8	99,1
7	5	0,8	98,3	1	0,3	99,4
8	5	0,8	99,2	0	0,0	99,4
9	3	0,5	99,7	1	0,3	99,7
10 et +	2	0,3	100,0	1	0,3	100,0
Total	590	100		333	100	

* En % du total de la catégorie, arrondi au 10ème de pour-cent supérieur ou inférieur.

** En % cumulé de la catégorie, arrondi au 10ème de pour-cent supérieur ou inférieur.

L'analyse de ces deux tableaux –qui nous donne, toutes catégories confondues, 2464 sé-

¹⁴ Rappelons ici que ces résultats sont obtenus par un tirage au 16ème et qu'il importe donc de multiplier par 16 les chiffres absolus pour avoir un ordre de grandeur par rapport aux chiffres de la population totale. Par exemple, on peut estimer à 6432 le nombre des hommes migrants enregistrés en 1900 et qui ne feront qu'un seul séjour à Bâle.

jours pour 1389 personnes¹⁵ – permet de faire une première constatation inattendue : le nombre de migrants qui effectuent plusieurs séjours à Bâle est plutôt faible. Quelle que soit la catégorie, et ceci à trente ans d'écart, une majorité des migrants ne vient à Bâle qu'une seule et unique fois. Si l'on ajoute à ce groupe celui de ceux qui font à Bâle un second séjour (et pas plus), on couvre pour trois des quatre catégories prises en compte, plus de 80 % du nombre de migrants. Le groupe de ceux faisant au moins quatre séjours ne dépasse, pour aucune des catégories, la limite somme toute très basse des 10 % (on tombe sous 5 % pour cinq séjours et plus). Cette constatation ne remet pas en cause la représentation usuelle d'une mobilité importante dans le cadre des villes du XIX^{ème} siècle. En effet, le fait qu'un individu ne vienne qu'une fois dans sa vie à Bâle, ne signifie pas, de manière au moins théorique, qu'il ne fasse pas de multiples autres séjours dans plusieurs autres villes européennes – ce qui en fait un migrant très *mobile* –, mais il signifie que le groupe des individus qui vont et viennent plusieurs fois de suite à Bâle se limite à une assez faible minorité. On n'a pas, ici, de groupes dominants de migrants qui partent et reviennent. On a plutôt, pour un grand nombre de ceux qui, par choix, par curiosité ou par hasard, arrivèrent un jour à Bâle, une probabilité assez faible, s'ils en repartent, de les voir y retourner. Des 286 individus ne faisant qu'un séjour à Bâle en 1870, 23 y meurent (6 hommes, 17 femmes), 263 en repartent donc sans y revenir auxquels s'opposent les 180 qui font au moins un second séjour. La probabilité d'un retour est, ainsi, pour 1870, indépendamment du sexe, de 0,406 (0,400 pour les hommes, 0,412 pour les femmes). Un raisonnement équivalent pour 1900 – avec 41 des 585 individus ne faisant qu'un séjour à Bâle qui y meurent (21 hommes, 20 femmes) –, donne, sur l'ensemble des individus, une probabilité de 0,383 de revenir à Bâle après en être parti à la suite d'un premier séjour (0,330 pour les hommes, 0,479 pour les femmes). On verra que l'analyse de la durée des séjours des migrants dans la ville dans laquelle ils passent et éventuellement se fixent, confirmera un type de comportement moins volatile qu'on ne pourrait le penser.

On va d'abord, ici, calculer l'ensemble des probabilités qu'ont les migrants de revenir à Bâle lorsqu'ils en partent, pour déterminer si ces probabilités varient en fonction du nombre

¹⁵ 1,77 séjours par personne, chiffre sans grande signification.

de séjours. On peut se demander, en effet, si le fait d'avoir effectué plusieurs séjours à Bâle fait plutôt baisser ou plutôt augmenter la probabilité d'un refaire un : a-t-on ou n'a-t-on pas plus de chances de faire un quatrième séjour après un troisième, qu'un troisième après un second. On établit d'abord les tableaux donnant les chiffres absolus, en repérant à chaque niveau les individus qui meurent pour les éliminer du nombre de ceux qui sont susceptibles de revenir, et en cumulant les résultats à chacun de ces niveaux (Tableaux 3 et 4).

Tableau 3
Nombre de séjours non suivis et suivis d'un autre séjour en 1870

Séjours	Hommes				Femmes			
	Nombre	Décédés	Non suivis	Suivis	Nombre	Décédés	Non suivis	Suivis
1	296	6	174	116	170	17	89	64
2	116	7	57	52	64	9	29	26
3	52	3	23	26	26	1	14	11
4	26	3	8	15	11	3	4	4
5	15	1	6	8	4	1	1	2
6	8	0	6	2	2	0	1	1
7	2	0	1	1	1	0	0	1
8	1	0	0	1	1	0	1	0
9	1	0	0	1	0	0	0	0
10 et plus	1	0	1*	7*	0	0	0	0
Total	296	20	276	229	170	31	139	109

* On a 17 séjours successifs et donc après le 10ème séjour, 7 séjours suivis (dont le 10ème) et un séjour non suivi (le 17ème).

Tableau 4
Nombre de séjours non suivis et suivis d'un autre séjour en 1900

Séjours	Hommes				Femmes			
	Nombre	Décédés	Non suivis	Suivis	Nombre	Décédés	Non suivis	Suivis
1	590	21	381	188	333	20	163	150
2	188	6	81	101	150	13	66	71
3	101	9	38	54	71	11	27	33
4	54	5	17	32	33	0	18	15
5	32	2	8	22	15	3	3	9
6	22	1	6	15	9	1	5	3
7	15	0	5	10	3	0	1	2
8	10	1	4	5	2	0	0	2
9	5	0	3	2	2	0	1	1
10 et plus	2	0	2*	15*	1	0	1**	7**
Total	590	45	545	444	333	48	285	293

* On a une trajectoire de 14 séjours successifs et une autre de 21. On a donc, après le 10ème séjour, respectivement 4 et 11 séjours suivis (dont le 10ème) et deux fois un séjour non suivi (le 14ème et le 21ème).

** On a 17 séjours successifs et, donc, après le 10ème séjour, 7 séjours suivis (dont le 10ème) et un séjour non suivi (le 17ème).

Il est bien évident que le calcul des probabilités n'a pas de sens pour *toutes* les lignes de ces tableaux. En particulier, il n'y a pas de sens à retenir les lignes occupées par un séjour unique. Par exemple, le migrant de 1870 qui fait plus de 10 séjours aura une probabilité égale à 1 de voir son 10ème séjour suivi d'un 11ème, son 11ème d'un 12ème, etc. et une probabilité nulle de voir le 17ème suivi d'un séjour supplémentaire. Ceci ne signifie plus grand chose. Le tableau suivant (Tableau 5) donne les résultats qui sont, à mon avis, utilisables.

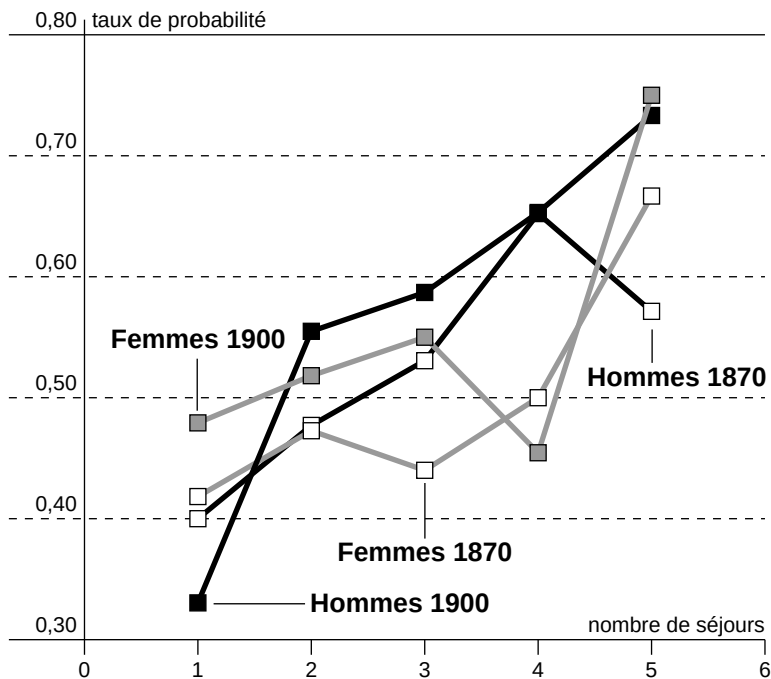
Tableau 5
Probabilité de voir un séjour suivi d'un autre séjour en fonction du
nombre de séjours déjà faits

	1870			1900		
Séjours	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	0.4000	0.4183	0.4063	0.3304	0.4792	0.3832
2	0.4771	0.4727	0.4756	0.5549	0.5182	0.5392
3	0.5306	0.4400	0.5000	0.5870	0.5500	0.5724
4	0.6522	0.5000	0.6129	0.6531	0.4545	0.5732
5	0.5714	0.6667	0.5882	0.7333	0.7500	0.7381
6	0.2500	–	0.3000	0.7143	0.3750	0.6207

Une représentation graphique¹⁶ permet de constater que, tendanciellement, plus augmente le nombre de séjours déjà faits par un migrant ou une migrante à Bâle, plus augmente la probabilité qu'il ou elle a d'y revenir.

¹⁶ Pour rendre plus lisible certains graphiques utilisant la méthode des nuages de points, j'ai choisi de relier les points les uns aux autres. Il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pourtant pas d'une courbe.

Graphique 1
Probabilité de retour et nombre de séjours



On décèle pourtant, ici aussi, au-delà de la tendance générale, des différences nettes entre les comportements des deux sexes. Jusqu'au nombre de quatre séjours, le comportement des hommes, à trente ans d'écart, reste assez proche. Une fois gommée la forte différence entre les comportements de ceux qui ne font qu'un seul séjour, si particulière en 1900, l'accroissement est à la fois notable et régulier pour eux. A partir du cinquième séjour, on a, à nouveau, une nette différence qui pourrait être due à plusieurs phénomènes. L'une des hypothèses serait, par exemple, que les migrants de 1870 qui font plus de quatre séjours aient une forte tendance à se fixer définitivement, ce qui fera évidemment baisser le nombre de séjours de rang 4 suivis d'un cinquième séjour. Mais le nombre d'hommes du groupe de 1870 décédés à Bâle à la fin d'un 4ème séjour (trois individus) n'appuie guère cette conjecture¹⁷. On peut aussi penser que la structure du groupe est différente. En 1900, les jeunes Italiens des métiers du bâtiment effectuent souvent de nombreux séjours successifs, ce qui soutient l'augmentation constatée du niveau 4 au niveau 5. En 1870, la situation de ce secteur est

¹⁷ Si un grand nombre d'entre eux se fixaient définitivement à Bâle, on aurait un grand nombre de décès parmi eux.

totalement différente¹⁸. Peut-être plus âgés, les migrants qui ont déjà fait quatre séjours à Bâle cessent-ils d'y revenir car s'étant fixés ailleurs. On ne trouverait d'information ou de confirmation à ces idées qu'en analysant la durée des séjours, puis la structure des groupes, âge, situation professionnelle et origine géographique des migrants, ce qui nécessiterait plus de données et dépasserait le cadre de cette thèse.

Du côté féminin, les choses sont moins lisses et on remarque des ruptures, manifestant des différences, plus tôt. Si, en 1870, la probabilité de revenir augmente du premier au second séjour, elle retombe du second au troisième assez notablement, pour remonter ensuite. On a, en 1900, une situation similaire, mais la rupture a lieu entre les troisièmes et quatrièmes séjours. Il est difficile de comprendre la logique de tels coups de frein. Ici aussi, les hypothèses ne manquent pas. La durée des séjours joue-t-elle un rôle ? Un second séjour long aura-t-il plus de chance d'être suivi d'un départ définitif qu'un second séjour court ? Difficile de répondre à ces interrogations.

On peut s'interroger également sur la probabilité *générale* de revenir après un départ, que ce retour se place après un premier, un second ou un autre séjour. Pour calculer cette probabilité on va reprendre les chiffres des tableaux 3 et 4 et cumuler le nombre de séjours suivis et non suivis pour avoir le chiffre total de ces deux groupes. On pourra alors calculer la probabilité générale qu'un séjour soit suivi d'un autre, indépendamment du nombre total de séjours faits par le migrant et de la position de ce séjour¹⁹.

Tableau 6

Nombre de séjours non suivis et suivis d'un autre séjour en 1870 et en 1900 et probabilité de voir un séjour quelconque suivi d'un nouveau séjour

Séjours	Hommes			Femmes			Total		
	Non suivis	Suivis	p	Non suivis	Suivis	p	Non suivis	Suivis	p
1870	276	229	0,4535	139	109	0,4395	415	331	0,4437
1900	545	444	0,4489	285	293	0,5069	830	722	0,4652

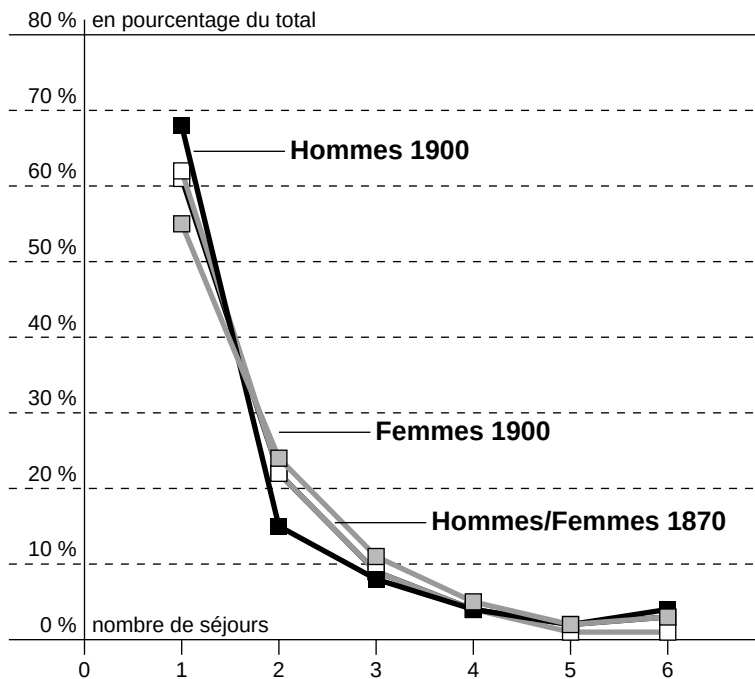
¹⁸ Voir le premier volume de texte, Chapitre II, p. 168-169.

¹⁹ Pour éclaircir ce point, je ferai remarquer que si on ajoutait une condition supplémentaire sur le nombre total des séjours du migrant aux hypothèses qui permirent de calculer les chiffres du tableau 5, on n'aurait pas la même probabilité de voir, par exemple, le migrant ayant fait deux séjour en faire un troisième dans le cas où il en ferait trois au total et dans le cas où il en ferait cinq.

Grâce à ces chiffres, on constate des différences intéressantes entre les comportements des migrants des deux années-test. En 1870, la probabilité de voir un migrant revenir est de l'ordre de 45 %. On distingue une faible différence, favorable aux migrants masculins pour lesquels la probabilité de revenir est légèrement supérieure que dans le cas des femmes. En 1900, on a une situation assez différente. D'abord le contraste est beaucoup plus affirmé entre le comportement des migrants et des migrantes. Et ce sont les migrantes qui se voient caractérisées par une probabilité plus élevée de revenir en cas de départ. Celle-ci passe le cap des 50 %, ce qui veut dire qu'une femme qui quitte Bâle a plus d'une chance sur deux d'y revenir, ou, dit autrement, que sur 100 femmes qui quittent Bâle, 50 y reviendront. Les hommes ne seraient que 44 à faire de même. C'est surtout cette différence qui me semble importante dans la mesure où les chiffres calculés sur l'ensemble du groupe en 1870 et 1900 donnent des résultats assez proches (0,4437 et 0,4652). On a donc, dans le nombre de séjours, de 1870 à 1900, un maintien des grandes lignes *quantitatives* pour l'ensemble de la population migrante, mais une augmentation de la différence de comportement entre les migrants et les migrantes : c'est une différence *qualitative*.

Le comportement des migrants de 1870 est plus homogène que celui des migrants de 1900. La différence de sexe y joue un rôle moindre qu'en 1900. C'est particulièrement visible sur le graphique suivant (Graphique 2) sur lequel on ne peut pas, tant ils sont proches, distinguer les différences entre les nuages de points qui caractérisent le comportement des hommes et femmes saisis en 1870.

Graphique 2
Nombre de séjours en 1870 et en 1900



Le calcul des coefficients de corrélation appuie cette lecture : il est de 0,999 entre les séries «Hommes » et «Femmes » de 1870 et de 0,975 entre celles de 1900, ce qui, compte tenu du faible nombre d’occurrences de la variable «Séjours » (9 occurrences), marque une différence sensible. Ce sont les hommes saisis en 1900 qui ont le comportement le plus déterminé puisque 68,1% d’entre eux ne viennent qu’une unique fois, alors que seul 55,0% des femmes ont un comportement similaire. Le large *hiatus* entre la probabilité relativement basse (0,330) de voir un homme faire un second séjour après son départ et celle de voir une femme en faire un (0,479) renforce la thèse d’un comportement plus décidé de la part des hommes en 1900. Plus décidé que celui des femmes et plus décidé que celui des migrants de 1870 : une fois partis, ils sont moins nombreux à revenir que les femmes, et moins nombreux aussi que ne l’était leurs prédécesseurs de 1870.

Pour expliquer cette différence entre migrantes et migrants de 1900²⁰, on avancera l’hypothèse que la plus grande distance géographique de leur aire de recrutement –constatée

²⁰ Plus sensible qu’entre migrantes et migrants de 1870.

*supra*²¹ –joue ici un rôle essentiel. Ils sont 74,66 % à venir de «loin » et ne sont que 25,34 % à venir de «proche » alors que pour ce qui regarde les femmes, elles sont 58,01 % à être d'une origine «lointaine » et 41,99 % à être d'une origine «proche »²². On conçoit que l'originaire du nord de la Prusse qui quitte Bâle après un premier séjour, aura moins tendance à y revenir du fait même que l'équivalence psychologique qu'il fera entre Bâle, Zurich ou Lucerne rendra son choix entre ces villes plus libre, liberté moins évidente à celle qui viendra à Bâle de son Liestal natal à moins de 30 kilomètres.

B. La durée des séjours

Nous venons de constater que les migrants que nous suivons faisaient, pour certains d'entre eux, plusieurs séjours de suite dans le cours de leur «carrière » bâloise. A cette première difficulté pour calculer la durée des séjours et les classer en fonction de différents critères s'en ajoute une seconde : chacun de ces séjours est lui-même tronçonné en plusieurs parties²³ qui correspondent à des statuts de l'un à l'autre desquels les migrants passent au cours de leur présence à Bâle. Une analyse ne sera possible qu'après des classifications assez lourdes aussi bien à réaliser qu'à communiquer.

Plusieurs considérations m'ont guidé que j'esquisse avant de les discuter et d'exposer les résultats. J'ai d'abord calculé la durée totale pendant laquelle un individu migrant est en relation avec la cité, indépendamment du temps qu'il y passe effectivement. Concrètement, cela correspond à la durée comprise entre sa première arrivée à Bâle –ou sa naissance s'il y naît –et le jour de son départ définitif de Bâle –ou de son décès s'il y meurt. Je la dénomme «durée de contact ». J'ai également calculé la durée totale –dans la suite «durée de séjour totale » –de présence, qui est la somme des durées de chacun des séjours de l'individu migrant. C'est le temps qu'il passe effectivement à Bâle. A cette «durée de séjour totale »

²¹ Voir le premier volume de texte, Chapitre II, p. 123-131, en particulier les graphiques 20 (p. 130) et 21 (p. 131) de ce chapitre.

²² Contraste plus faible en 1870 : 46,47 % des femmes viennent de «loin », 53,53 % viennent de «proche » ; 60,14 % des hommes viennent de «loin », 39,86 % viennent de «proche ».

²³ J'adopte le terme de «segment » pour caractériser ces parties d'un même séjour sous différents statuts.

correspond une «durée d'absence totale », qui est la somme de la durée des absences de l'individu migrant entre deux séjours consécutifs. La «durée de contact » sera la somme de la «durée de présence totale » et de la «durée d'absence totale ». J'ai aussi calculé la durée de chacun des séjours que fait le migrant ou la migrante –«durée de séjour » –ainsi, pour ceux faisant plusieurs séjours, que le temps pendant lequel il sera absent avant de revenir pour son séjour suivant –«durée d'absence »²⁴. Puisque l'on réfléchit aux raisons que les migrants et migrantes pourraient avoir de repartir rapidement après être arrivés à Bâle ou d'y rester longuement et aux raisons, lorsqu'ils en repartent, qu'ils y ont d'y revenir ou non, on va également tenir compte de ce que je nommerai les «procédures de départ ». Il s'agit ici de distinguer entre les multiples manières de *quitter* Bâle qui se rencontrent. On peut en partir tout à fait officiellement, on peut en partir à l'anglaise, on peut en être expulsé *manu militari*, on peut aussi la quitter de la plus contradictoire des façons, en s'y implantant si profondément que tout à la fois et radicalement, on y est et on n'y est pas : en y mourant !

Les 1389 individus de l'échantillon font au total 2464 séjours à Bâle. Le plus court de ces séjours est celui d'*Alois Wittelsbach*, relieur de 38 ans, originaire de Constance dans le Grand-Duché de Bade, qui est enregistré le 25 avril 1870²⁵ et quitte Bâle..le jour même, sans qu'aucunes indications ne permettent de penser que cette situation est exceptionnelle. Le séjour le plus long –27 102 jours, ce qui est aussi l'une des plus longues «durées de contact » de l'échantillon –est celui de *M.G. K.*²⁶ Petite-fille illégitime originaire de *Rottenburg* dans le Wurtemberg, née le 10 février 1900, elle arrive avec sa mère le 18 avril de la même année. En 1974 elle sera transférée de l'ancien «Contrôle de l'habitant » à sa version informatisée moderne²⁷. Elle n'aura fait, jusqu'à cette date qui nous la fait perdre, qu'un seul et unique séjour,

²⁴ On aura bien évidemment : somme des «durées de séjour » égale «durée de séjour totale » et somme des «durées d'absence » égale «durée d'absence totale ».

²⁵ *Auf* 1870/K-02014.

²⁶ Je l'ai saisie en *Auf* 1900/R-04616. Comme pour tous les enfants illégitimes, j'ai choisi de ne pas divulguer son identité, bien que cela ne soit pas, dans ce cas précis, formellement interdit par la loi.

²⁷ Ils sont trois dans ce même cas, dont il est impossible de connaître la durée du dernier séjour, et, si je puis dire, la fin de l'histoire : il est exclu de pouvoir chercher des données dans le système informatique de la police sur des gens qui vivent peut-être encore ou qui sont morts récemment. La date de transfert de l'ancien système au niveau est toujours la même, le 1er juillet 1974.

sous 8 statuts différents : 6 jours de *Verweigerungs-Heft*, puis 352 de *Aufenthaltskontrolle* ; à la suite du mariage de sa mère, elle sera reconnue par son beau-père –dont elle prend le nom, devenant *M.G. V.* –et enregistrée sous son numéro à lui dans le *Niederlassungskontrolle* des étrangers, entrée sous laquelle elle restera jusqu'en fin juillet 1928 ; à cette date elle sera, à la suite de son mariage le 19 juillet avec un Badois résident à Bâle (*O.F. S.*), portée avec celui-ci sous un nouveau numéro du même registre ; la famille intègre, le 12 décembre 1935, le cercle des «Bourgeois» bâlois ; divorçant le 26 mai 1936 elle se voit attribuer un nouveau numéro dans le registre des Bâlois, puis retombe dans le *Niederlassungskontrolle*, celui des Suisses cette fois, à la suite de son second mariage le 19 août 1937 avec *F. B. de Rümelingen* dans le canton de Bâle-Campagne ; le 14 octobre 1949, enfin, elle fera le saut une seconde fois jusqu'à la bourgeoisie du lieu²⁸. Veuve depuis le décès de son mari le 25 juillet 1961, peut-être vit-elle encore²⁹...

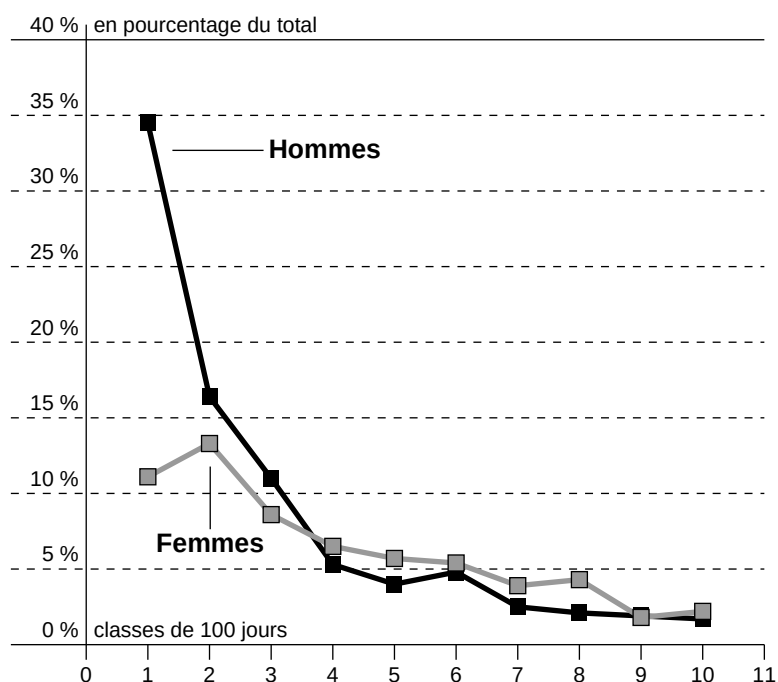
Mon but est d'essayer de mettre en relief quelques grandes lignes entre ces deux extrêmes pour les 2462 autres séjours. Dans un premier temps, j'ai classé l'ensemble des durées en classes de 100 jours³⁰. Les distributions de ces classes ne sont pas d'un intérêt immédiat, mais leurs comparaisons seront fécondes. Je donne ici quelques graphiques visualisant ces distributions.

²⁸ *VH 1900-0820, Auf 1900/R-04616, NC-Aus (kR) 30301, NC-Aus (K1) 62325, Bü-Bas (K) 54743, Bü-Bas (K) 55633, NC-Sch (K) 15556, Bü-Bas (K) 89142.*

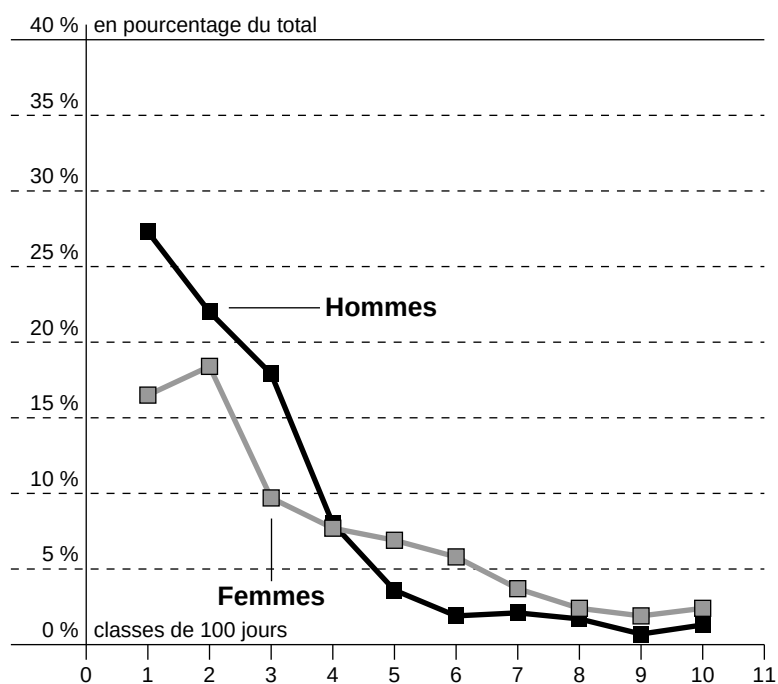
²⁹ Il y avait, à Bâle, fin 1998, 35 personnes nées en 1900 vivant dans le canton, 32 femmes (24 Bâloises, huit Suissesses), trois hommes (tous Bâlois). Peu de personnes plus âgées : un homme et une femme de 1895, huit femmes de 1896, six de 1897, 13 de 1898, 25 de 1899 et deux hommes de 1899. Tous Bâlois. *Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt*, 1999, p. 29. La femme suivie ici n'est néanmoins pas dans l'annuaire téléphonique de 1999, ce qui laisse penser qu'elle est décédée.

³⁰ La classe 1 pour les séjours de 0 à 99 jours, la classe 2 pour les séjours de 100 à 199 jours, etc.

Graphique 3
Distribution des « durées de séjours » en 1870



Graphique 4
Distribution des « durées de séjours » en 1900



Ces graphiques – à la même échelle pour faciliter les comparaisons – appellent plusieurs commentaires. Les distributions des durées de séjours de migrants – saisis pourtant à trente ans d’écart –, présentent des similitudes frappantes. D’une part, les tendances générales différentes entre hommes et femmes se retrouvent : la classe 1 (séjours de moins de 100 jours) est

dans les deux cas la plus élevée pour les hommes, la classe 2 (100 à 199 jours) l'étant pour les femmes. La classe 1 tient, pour celles-ci, la seconde place dans les deux cas. Aussi bien en 1870 qu'en 1900, le nombre de séjours d'un seul tenant dépassant les trois ans tombent sous une limite qui ne dépasse plus guère 3 %³¹. Dans les deux cas la durée d'un an (classe 4) est le point d'inflexion au-delà duquel la proportion des femmes l'emporte sur celle des hommes, jusque là supérieure. Une proportion plus importante de l'ensemble des femmes fera des séjours supérieurs à l'année que ce n'est le cas pour les hommes, aussi bien pour les migrantes saisies en 1870 que pour celles saisies en 1900. Ceux-ci, par contre, sont plus nombreux à faire des séjours courts, en particulier les séjours très courts de moins de 100 jours. La mobilité, pour eux, est maximale en 1870 où ils sont 34,5 % de l'ensemble de l'échantillon à séjourner moins de 100 jours de suite à Bâle lorsqu'ils y viennent. En 1900, la proportion reste élevée et dominante (27,3 %), mais nettement plus basse. C'est un peu comme si le phénomène avait conservé le même caractère, mais s'était apaisé, les contrastes diminuant. C'est une réflexion qui s'applique d'ailleurs à l'ensemble des courbes, similaires pour chacun des sexes d'une année à l'autre, mais moins accentuées.

Similitudes qui ne doivent pourtant pas cacher les différences. Un resserrement net des deux comportements, par exemple. Si la proportion des hommes qui font des séjours courts (moins de 200 jours) reste très proche de 1870 à 1900 (50,9 % et 49,2 % du total), cette proportion augmente clairement chez les femmes (de 24,4 % à 34,9 %). Si on prend la classe 3 en compte, la proportion des hommes saisis en 1900, avec 67,1 % des séjours, est à nouveau supérieure à celle des hommes saisis en 1870 : ils ne sont que 61,9 % de l'ensemble de ceux-ci à rester moins de 300 jours³². Les femmes passent de 33,0 % à 44,6 % dans des hypothèses semblables.

On peut interpréter ces résultats comme une augmentation significative de la mobilité féminine en général, et comme une variation qualitative de la mobilité masculine qui est très

³¹ La classe 12 (séjours de 1100 à 1199 jours) des femmes de 1870 atteint 3,23 % du total et la classe 11 (séjours de 1000 à 1099 jours) des femmes de 1900 atteint 3,04 %.

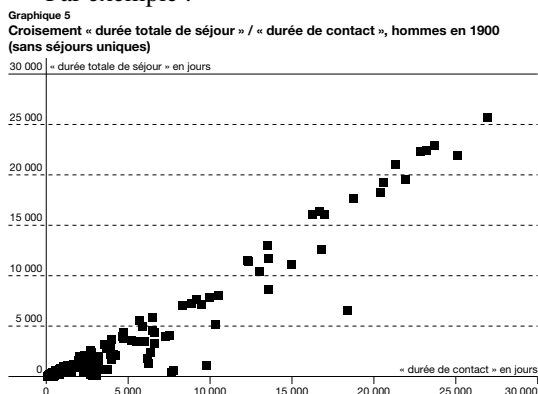
³² Donnons ici les chiffres pour les séjours de 365 jours et moins : hommes 1870, 65,9 % ; femmes 1870, 37,3 % ; hommes 1900 : 73,1 % ; femmes 1900 : 50,2 %.

forte dans les deux cas. En effet, la proportion de femmes faisant des séjours très courts et courts augmente : elles sont plus mobiles. Quant à la mobilité masculine, si la proportion de ceux faisant des séjours très courts baisse fortement, celle de ceux faisant des séjours ne passant pas la durée d'un an croît, elle, fortement : de 65,9 % du total à 73,1 %. Sans conteste, c'est seulement le mouvement à très court terme qui perd en signification. L'analyse des chiffres cumulés confirme ces tendances : 84,2 % des séjours masculins durent moins de 1000 jours en 1870, 86,5 % en 1900. Ceci permet de mettre en relief, aussi bien la faible quantité d'hommes qui restent *très* longtemps, en 1870 comme en 1900, que le tassement des comportements de 1870 à 1900 : pour eux, la proportion des séjours très courts baissant et celle des séjours longs et très longs restant relativement stable (15,8 % et 13,5 % pour les séjours de 1000 jours et plus), c'est la proportion des séjours d'un an à 1000 jours (*grosso modo* d'un à trois ans) qui baisse fortement de 1870 à 1900 : de 18,3 % en 1870 à 12,4 % en 1900.

Les «durées de contact », qui vont nous occuper maintenant, ont quelque chose d'artificiel qui ne m'échappe pas. En effet, quelle signification leur accorder ? Si, par exemple, on faisait un nuage de points qui croiserait les «durées totales de séjours » (en abscisse) et les «durées de contact » (en ordonnées) pour l'ensemble des séjours, on aurait un nuage compris entièrement sous la diagonale du graphique³³ qui sera très dense sur cette diagonale puisqu'elle sera occupée par les points qui correspondent aux séjours uniques, proportion non négligeable de l'ensemble. On peut évidemment représenter ce nuage de points sans retenir les séjours uniques³⁴. Plus significatif me semble l'évolution du rapport entre ces deux variables. Pour éva-

³³ C'est évident puisque la «durée totale » est inférieur ou égale à la «durée de contact ».

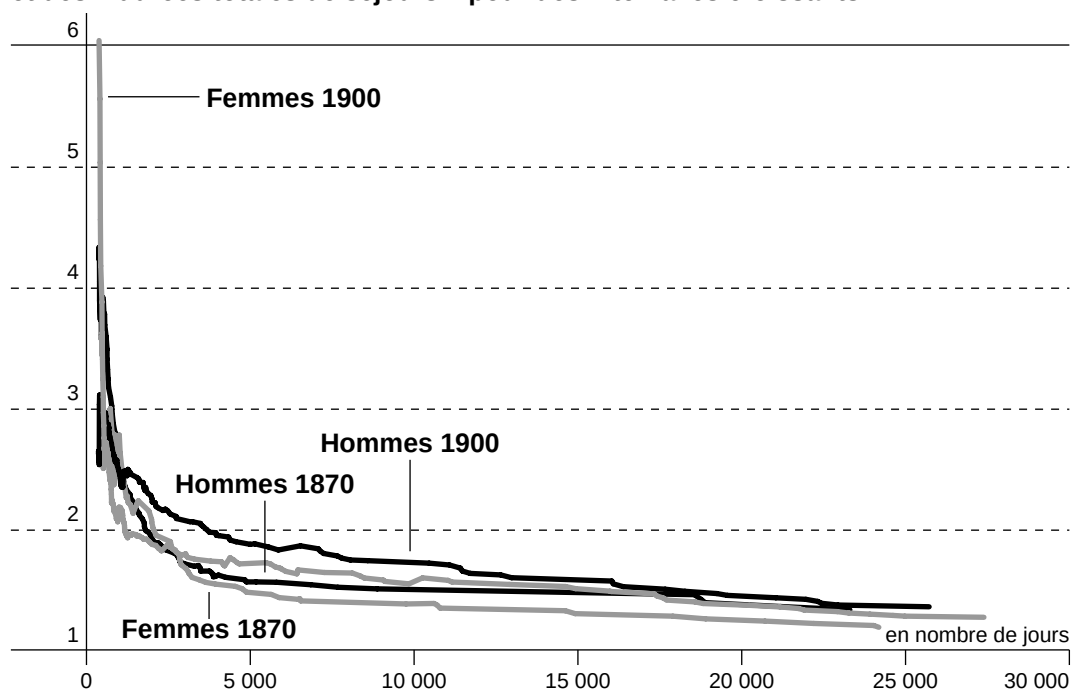
³⁴ Par exemple :



luer celle-ci, on va calculer, après avoir classé les individus en ordre croissant des «durées totales de séjours», les valeurs moyennes des deux types de durée pour des intervalles de taille croissante, valeurs dont on fera le rapport. En utilisant la technique du nuage de points pour lui donner graphiquement tout son sens, on mettra en lumière l'évolution de ce rapport «durée de contact »/«durée totale de séjour » en fonction de cette dernière. On étudiera ensuite les variations d'un sous-groupe d'individus à l'autre. Comme on s'intéresse ici au long terme, on ne considérera que les migrants ayant une durée totale de séjour d'au moins un an³⁵. Autre pertinence des «durées de contact », sa prise en compte dans l'analyse des motivations de fixation. Y a-t-il, par exemple, pour des «durées de contact » proches, des différences dans les comportements –nombre et durée des séjours, fixation –que l'on pourrait relever et qui permettraient de définir des typologies de mobilité ?

Graphique 6

**Evolution du rapport des moyennes des « durées de contact »
et des « durées totales de séjours » pour des intervalles croissants**



³⁵ Ce qui permet aussi de gommer les fluctuations à très court terme que l'on néglige ici. Le migrant qui vient deux fois pendant une semaine dans l'année aura un temps de séjour de 14 jours pour un temps de contact de 365 jours, ce qui nous donne un rapport de 26,1. Je cherche à mettre ici un autre phénomène au jour.

Ce graphique nous donne une visualisation claire, me semble-t-il, d'un phénomène important. On y constate que, plus longs sont les séjours des migrants, plus le rapport de ces temps de présence effective à Bâle à l'intervalle de temps total compris entre leur première arrivée et leur départ définitif ou leur décès s'approche de 1. Evidemment, en ne considérant que les moyennes sur des intervalles croissants, on a gommé les variations brusques. Mais c'est cette méthode justement qui nous permet de mettre en relief le résultat intéressant pour la mobilité : lorsqu'un migrant vient plusieurs fois à Bâle, plus il y séjourne longtemps, plus courts seront les intervalles séparant ses séjours. Tendanciellement donc – puisqu'on considère des moyennes –, plus il séjourne longtemps, plus vite retournera-t-il à Bâle après un départ, ce qui est un indice manifeste d'un ralentissement de sa mobilité. Un ralentissement à laquelle les hommes de 1900 sont les derniers à se soumettre. Seuls, par exemple, ceux faisant des séjours d'une durée totale de plus de 10 ans passeront *en moyenne* plus de temps à Bâle entre leur première arrivée et leur départ définitif qu'ailleurs³⁶. Cette occurrence se produit pour les femmes en 1900 dès que leur temps de séjour effectif total excède un peu plus de trois ans. En 1870, elle se produit dès que ce temps de séjour effectif total atteint cinq ans pour les hommes et un peu moins de six pour les femmes. Nous constatons, ici, non seulement des différences entre hommes et femmes, différences que nous avons déjà constatées dans le nombre de séjours et les distributions des durées de chacun de ces séjours pris séparément, mais aussi une rupture dans le parallélisme jusqu'ici frappant entre les migrants de 1870 et 1900. En 1870 ce sont les hommes qui arrivent plus rapidement à ce point d'inflexion symbolique important, qui, dans le partage à l'intérieur d'un intervalle de temps fini, précise le moment où le temps passé en un lieu est supérieur à celui passé ailleurs. En 1900 ce seront les femmes qui y seront les premières et très tôt, puisque les hommes qu'elles côtoient auront à séjourner trois fois plus longtemps qu'elles pour, toujours en moyenne, être au même stade.

³⁶ Je ne prend bien évidemment ici en considération que l'intervalle de temps compris entre le premier et le dernier contact avec Bâle.

C. La durée des absences

Je me suis posé la question de savoir si, dans le cas des séjours multiples, un lien pouvait être détecté entre les durées des séjours et les durées des absences qui leur sont consécutives. Plus précisément, j'ai analysé, dans tous les triplets séjours-absence-séjour rencontrés, le rapport entre les durées dans les deux couples séjours-absence et absence-séjour. Les 1389 personnes dont les trajectoires ont été reconstituées font 2464 séjours différents à Bâle. L'élimination des séjours uniques (871) nous laisse 1593 séjours entrecoupés d'absence. Tous les séjours n'étant pas systématiquement suivis ou précédés d'une absence dont la durée puisse être prise en compte³⁷, le nombre d'absences entourées de séjours consécutifs antérieurs et postérieurs est de 1075³⁸. J'ai, pour chacune de ces absences, relevé la durée du séjour qui la précède et celle du séjour qui la suit. J'ai ensuite calculé les coefficients de corrélation entre ces trois séries de durées en tenant compte de l'année considérée (1870 ou 1900) et du sexe des migrants retenus. Les résultats sont particulièrement décevants puisque ces coefficients varient entre $-0,0445$ et $0,1264$ pour les séries des durées des séjours et des durées des absences qui les suivent, et entre $-0,0876$ et $0,0864$ pour les séries des durées des séjours et des durées des absences qui les précèdent. Ces résultats montrent clairement qu'il n'y a aucune relation entre la durée d'une absence et la durée du séjour qui la précède ou la durée du séjour qui la suit. Dans les cas où l'on quitte Bâle et où l'on y revient, la durée de l'absence est indépendante, et du séjour que l'on y a fait et du séjour que l'on y fera en y revenant. Ce résultat n'est guère intéressant que par l'exclusion de combinaison envisageable du type «séjour long / absence courte». Les coefficients de corrélation pour les différentes séries de durées (hommes en 1870, femmes en 1870, hommes en 1900, femmes en 1900, total des individus en 1870, total

³⁷ Il n'y a pas grand sens à retenir la durée qui précède le premier séjour, qui peut d'ailleurs être nulle si l'individu est né à Bâle, ni celle qui suit le dernier séjour, qui, elle-aussi, peut-être nulle si l'individu meurt à Bâle : ces durées sont non seulement aléatoires (elles n'ont rien à voir avec Bâle), elles sont également sans pertinence pour la question abordée, qui est d'essayer de détecter des typologies dans la structure des absences que l'on pourrait mettre en rapport avec les durées des séjours urbains.

³⁸ On a 518 individus qui font des séjours multiples et on retrouve donc bien ce chiffre de 1075 puisqu'on a 1593 séjours tous suivis d'une absence, sauf les 518 qui correspondent, pour chaque individu, au dernier de ses séjours.

des individus en 1900) entre deux séjours encadrant une absence sont, eux-aussi, très médiocres : ils varient entre 0,1497 et 0,2881, ce qui est également très faible et exclut des typologies détectables³⁹.

Un aspect mérite ici quelques lignes. Parmi ces séjours, un certain nombre se terminent mal pour le migrants : ceux qu'une expulsion interrompt. On peut se poser la question de savoir si ces expulsions constituent des précédents définitifs qui excluent tout rapport futur avec la cité, où si une certaine souplesse est, ici, de mise⁴⁰. Dans mon échantillon, ils sont trente à être, une fois au moins, expulsés. Coïncidence rare, ils sont le même nombre en 1870 et 1900 et, pour chacune de ces deux années, on trouve le même nombre d'hommes (onze) et de femmes (quatre)⁴¹. Dans 20 cas⁴², l'expulsion correspond effectivement au dernier contact du migrant avec la ville rhénane. Parmi ces expulsés, le cas de *Johannes Glanzmann* brille par sa singularité⁴³. En 14 séjours, il ne sera pas expulsé moins de cinq fois, la dernière coïncidant avec ses adieux définitifs à Bâle : dans les cinq cas, c'est l'indigence, la mendicité, l'absence de travail et de logement qui sont causes de ces expulsions. Sur les neuf séjours qu'il termine sans heurts directs avec l'autorité, il n'en termine que trois de manière parfaitement régulière : dans les six autres cas il est « rayé (*gestrichen*) », ce qui signifie que l'on a constaté son départ et qu'on lui retire son permis de séjour en supprimant son inscription dans le *Einwohnerkontrolle* (on la « raye »), sans qu'il ait signalé lui-même ce départ, comme il aurait du le

³⁹ D'autres essais, ne prenant en compte que les absences de courte ou de longue durée et les durées des séjours qui leur correspondent, se sont avérés aussi infructueux.

⁴⁰ On trouvera dans le chapitre suivant (Chapitre IV) des détails sur la panoplie de mesures disciplinaires que la police bâloise avait à sa disposition pour encadrer le phénomène migratoire, à Bâle entre 1860 et 1920, et pour réprimer les enfreintes à la législation dans ce domaine. Ici, même si j'en cite parfois la cause, je me contente de mesurer l'*effet* d'une expulsion sur le comportement futur de la migrante ou du migrant.

⁴¹ Ce qui dénote une baisse du nombre des expulsions de 1870 à 1900 – puisque l'on a des différences de taille importante dans les échantillons de départ –, et une sur-représentation des hommes parmi celles-ci.

⁴² Neuf en 1870 (cinq hommes, quatre femmes) et onze en 1900 (sept hommes, quatre femmes). Parmi les causes : usage de faux-papiers (trois), incitation à la débauche ou dépravation (trois), concubinage, vol, condamnation à une peine de prison, etc. ; mais, aussi, une personne de Bâle-Campagne expulsée vers Liestal pour indigence, trois malades mentaux expulsés vers leur commune d'origine et un « tailleur » expulsé pour ne s'être présenté à son travail. On constate que l'expulsion n'est pas toujours due à un délit.

⁴³ Je le saisis en *Auf 1900/R-03848*.

faire⁴⁴. Cet exemple incite à se tourner vers les expulsés qui reviennent (10 cas, tous des hommes), puisque l'expulsion, même réitérée, ne semble pas être une cause d'exclusion définitive. On s'aperçoit, en analysant les données relevées, que ces migrants reviennent très rapidement à Bâle après leur expulsion. La durée entre la date de l'expulsion et le retour n'excède un an que trois fois⁴⁵. Dans les onze autres cas où le migrant expulsé revient⁴⁶, la durée moyenne après laquelle le migrant revient est d'un peu moins de 74 jours. Les calculs montrent que la dispersion autour de cette valeur est assez forte⁴⁷, mais la durée oscille entre 6 et 160 jours, et c'est cela le résultat intéressant : l'expulsion n'était pas une mesure répressive, et elle ne signifiait pas l'exclusion du migrant. Celui qui désirait revenir n'avait, semble-t-il, pas trop de difficultés à le faire⁴⁸. Cette réflexion est confirmée par les constatations que l'on peut faire sur celles et ceux qui sont « rayés » par les autorités, migrantes et migrants, donc, qui ne signalent pas leur départ aux autorités, par négligence ou pour des raisons qui leur sont propres⁴⁹. En 1870, on a 61 de telles occurrences⁵⁰ et sur ces 61 cas, neuf sont suivis d'un retour à Bâle de la migrante ou du migrant concerné⁵¹. La situation est moins sèchement contrastée en 1900 où, dans 178 cas, les migrantes et migrants « rayés » ne reviennent plus, ce

⁴⁴ Il se marie le 17 août 1906 et obtient une autorisation spéciale du *Vorsteher* du Département de Police pour s'installer à Bâle une nouvelle fois le 28 janvier 1907, autorisation que l'on s'empresse de lever après son départ régulier le 17 février 1912, ce qui ne l'empêche pas d'en obtenir à nouveau une pour trois mois en 1913.

⁴⁵ Situation particulière dans l'un de ces cas. Un migrant, domicilié à Bâle, est arrêté à Bâle-Campagne et expulsé vers *Brugg* dans l'Argovie, bourg dont il est originaire. Comme l'expulsion relève vraisemblablement des autorités de Bâle-Campagne, il n'est que « rayé » à Bâle. Il y revient après 1751 jours de pénitence (près de cinq ans).

⁴⁶ Sur les dix cas, seuls trois migrants reviennent après une durée excédant un an. Parmi les sept autres migrants, l'un d'eux revient deux fois après deux expulsions. A ces huit cas, j'ajoute le cas *Johannes Glanzmann* qui revient après quatre de ses cinq expulsions, trois fois avant qu'une année ne se soit écoulée, mais une fois après une absence de 521 jours. On a donc bien onze cas.

⁴⁷ La dispersion est assez forte puisque l'écart-type est supérieur à 52 et le coefficient de variation à 70 %. Mais la durée maximale est de 160 jours, et c'est cela le résultat intéressant.

⁴⁸ Autres causes d'expulsion : tapage nocturne, escroquerie, violence à l'égard d'animaux (*Tierquälerei*), tenue obscène, vagabondage, présence illégale.

⁴⁹ Mais qui sont rarement complètement innocentes : *Alfred Lehmann-Hunziker*, par exemple, saisi en *Auf 1900/R-11592*, est « rayé » du registre des *Niederlasungsbewilligungen* des Suisses le 10 octobre 1904 et se voit attribuer la remarque « Dettes ».

⁵⁰ Ces cas concernent 37 hommes et 15 femmes.

⁵¹ Ces neuf cas concernent cinq hommes et quatre femmes.

qu'ils font dans 134 autres occurrences de cette situation⁵². La durée entre la radiation et le retour connaît des variations énormes⁵³, mais des retours après des durées brèves, voire très brèves, ne sont pas exclus. Il faut garder à l'esprit que le fonctionnaire chargé d'enregistrer les migrants dans le *Einwohnerkontrolle* connaissait leur situation au moment de leur départ précédent, puisqu'il portait dans le nouveau registre le numéro ancien, ce qui lui permettait de relire les commentaires portés au moment de la « radiation » dans celui-ci. Il ne semble pas, là non plus, que l'on ait fait preuve de beaucoup de dureté⁵⁴.

D. Durée des séjours et statuts

On constate, dans les durées des séjours, des différences importantes, d'ailleurs logiques, selon que ceux-ci sont effectués avec le statut de résident, d'établi ou de « Bourgeois ». Pourtant, lorsqu'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que les différences ne s'expliquent pas uniquement par la différence de nature des différents statuts, l'un plus axé sur les migrants célibataires, l'autre plus particulièrement réservé aux familles, le troisième apanage des véritables autochtones urbain. Pour analyser ces différences j'ai, dans les deux échantillons, considéré toutes les parties de séjour faites sous *un* type statut comme une entité dont j'ai relevé la durée. Pour simplifier quelque peu les manipulations à faire dans la base de donnée, j'ai considéré que les séjours faits par les migrantes et migrants enregistrés dans le *Verweigerungs-Heft*, ainsi que ceux qui relèvent du *Interimsbewilligung*, pouvaient être regardés tous comme des séjours faits avec le statut de résident, ce qui m'a permis d'agglomérer ces séjours provisoires d'attente, généralement courts, aux séjours sous le statut de *Aufenthalter*. On obtient ainsi 2977 segments de séjours différents pour les 1389 individus retenus.

⁵² Ces cas concernent 152 hommes et 26 femmes dans le premier cas et 94 hommes et 40 femmes dans le second.

⁵³ Par exemple, de trois jours à plus de 25 ans pour les hommes en 1900 (moyenne de 485 jours) et de cinq jours à cinq ans et demi pour les femmes (moyenne de 308 jours).

⁵⁴ En 1870, ils sont deux hommes à être « rayés » deux fois et en 1900, ils sont 18 à l'être deux fois, cinq à l'être trois fois, deux à l'être quatre fois, et un à l'être six fois, sept fois et huit fois. Pour les femmes, en 1900, deux le sont deux fois et deux le sont trois fois. Ces bilans n'ont pas, apparemment, formalisé les autorités outre mesure.

Tableau 7

Durée des segments de séjours en fonction des statuts sous lesquels ils sont faits

	1870			1900		
Durée moyenne, en jours et en années, des segments de séjours avec le statut de :	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Résident (en jours)	418	968	795	282	384	321
Résident (en années)	1,15	2,65	1,67	0,77	1,05	0,88
<i>Coefficient de variation</i>	145 %	127 %	112 %	176 %	132 %	212 %
Etabli (en jours)	4221	3894	4020	2257	2372	2317
Etabli (en années)	11,56	10,67	11,01	6,18	6,50	6,35
<i>Coefficient de variation</i>	104 %	117 %	147 %	143 %	153 %	149 %
« Bourgeois » (en jours)	8981	8868	8919	10 627	9964	10 284
« Bourgeois » (en années)	24,61	24,30	24,44	29,11	27,30	28,18
<i>Coefficient de variation</i>	52 %	59 %	42 %	55 %	62 %	36 %

On constate, sur ce tableau, que les durées moyennes des segments de séjours fait avec les statuts d'établi et de «Bourgeois » ne diffèrent guère, d'un sexe à l'autre, au sein d'une même année. Ainsi, cette durée se situe un peu au dessus de 24 ans, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, pour le statut de «Bourgeois » en 1870. Légère différence en 1900 puisque la durée moyenne passe 29 ans pour les hommes et est d'un peu plus de 27 ans pour les femmes, ce qui correspond à un rapport de 1 à 1,07 en faveur des hommes, rapport qui reste peu significatif à mon avis. Même similitude pour le statut d'établi, avec une valeur autour de onze ans en 1870 et d'un peu plus de six en 1900.

Différence plus importante, pourtant, en ce qui concerne le statut de résident, où l'on remarque une différence nette entre la situation des migrants et des migrantes, aussi bien en 1870 qu'en 1900. Ainsi, en 1870, la différence entre les durées des segments de séjours faits avec ce statut correspond-t-elle à un rapport Hommes / Femmes de 1 à 2,32. Différence moins affirmée, mais toujours notable, en 1900 où l'on passe d'un sexe à l'autre par un facteur 1 à 1,36. Au-delà de cette différence, sur laquelle je vais revenir, on a des changements de 1870 à 1900 puisque la durée moyenne des segments de séjours faits avec les statuts de résident et d'établi baisse pratiquement de moitié en trente ans et que celle des segments de séjours faits avec le statut de «Bourgeois » augmente, elle, légèrement⁵⁵. Ces différences sont à mettre –

⁵⁵ Pour le statut de résident, les deux sexes confondus, la durée moyenne en 1900 ne correspond plus qu'à 53 %

pour la première –au crédit de la loi de 1884 qui impose aux *Aufenthalter* (résident) un passage au statut de *Niedergelassener* (établi) après un an passé avec le premier de ces deux statuts⁵⁶ et –pour la seconde –aux facilités toujours plus grandes qui sont offertes à ceux qui désirent devenir «Bourgeois » bâlois ⁵⁷, ce qui exerce une pression à la baisse sur la durée des segments de séjours faits avec le statut d'établi, statut qu'il faut avoir pour entamer la procédure de naturalisation.

On constate sur les séries des dispersions fortes dont seules les données relatives au statut de «Bourgeois » sont épargnées. Ces dispersions sont dues à l'énorme étendue que couvre les durées des séjours –qui sont parfois extrêmement brefs mais atteignent aussi des durées incroyables, y compris pour les segments de séjours faits avec le statut de résident en 1900⁵⁸. La dispersion étonne, dans ce cas précis, puisque le permis de *Aufenthalter* est, alors, par nature (en application de la législation de 1884 dont je viens de parler), d'une durée théorique limitée à un an. Sur l'ensemble des séries, on constate que 343 des 612 segments de séjours faits par les femmes avec ce statut (56 %) sont inférieurs ou égaux à un an, alors que, chez les hommes, ils sont 777 des 996 segments relevés (78 %). Cette différence incite à chercher s'il n'y aurait pas là une situation entretenue à dessein par les autorités. Pour cela, j'ai isolé toutes les situations de passage du statut de résident au statut d'établi en 1900 et relevé la durée du segment de séjour fait avec le statut de résident qui précède le passage au statut d'établi. Il y a 133 segments de ce type parmi les migrants et 166 parmi les migrantes. Parmi ceux-ci, 33 pour les hommes (un peu plus de 25 %) et 25 pour les femmes (un peu plus de 15 %) durent moins d'un an, c'est-à-dire au plus 365 jours. Si l'on étend cet intervalle à 400 jours pour

de celle de 1870, et pour le statut de résident, à 58 %. Pour le statut de «Bourgeois », la durée moyenne en 1900 correspond à 115 % de celle de 1870.

⁵⁶ *Gesetz betreffend das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen. (Vom 10. November 1884.)* C'est l'objet de l'article 3 de la loi (volume d'annexes, Annexe II, p. 49-52). On a même créé des registres spéciaux pour cela (volume d'annexes, Annexe III, p. 92 et p. 101).

⁵⁷ En particulier à partir de 1879 : *Bürgerrechts-Gesetz. (27. Januar 1879.)* Voir le volume d'annexes, Annexe II, p. 62-65.

⁵⁸ Pour le statut de résident, en 1870, on a des segments de séjours dont la durée excède 14 ans pour les hommes et 20 ans pour les femmes. En 1900, dans le même cas de figure, on a des durées qui excèdent 20 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes.

laisser aux migrants et aux autorités le temps de remarquer que la situation juridique des intéressés n'est plus en accord avec la loi, on passe à 48 pour les hommes (36 %) et 51 pour les femmes (30 %). Si on étend ce délai à deux ans (730 jours), les hommes passent dans 126 des 133 cas au statut d'établi (95 %) et les femmes dans 150 des 166 cas (90 %). Ces chiffres, d'une manière générale faibles par rapport à ce qu'ils devraient être, sont particulièrement faibles dans le cas des femmes, même si on laisse aux personnes et administrations impliquées un délai supplémentaire d'un bon mois pour réagir. Et même si on étend ce délai à deux ans, il reste une différence.

En principe, la loi rend obligatoire la demande du permis d'établissement à ceux présents à Bâle depuis plus d'un an avec le permis de résidence⁵⁹. L'article 12, alinéa 106, 3, précise même que ceux qui négligeront de le faire se verront condamner à payer une amende de 30 francs. On voit ici que, du texte législatif à son application, on a un écart dont on peut se demander s'il n'était pas effectivement toléré, voire voulu par les autorités. En effet cette mesure, qui avait été imposée par Berne, n'était pas fatalement du goût des autorités cantonales locales qui n'étaient peut-être pas très favorables à l'idée d'accorder un permis de séjour – le permis d'établissement – auquel était attaché quelques avantages pour le migrant, à des individus qui relevaient de groupes sociaux peu prestigieux. En fait, au niveau des passages du statut de résident au statut d'établi, on a plutôt l'impression que c'est une certaine inertie qui est la cause de l'allongement, au-delà de l'année fixée par la loi, du délai nécessaire jusqu'au changement.

L'analyse de la structure par niveau de qualification des deux groupes⁶⁰, donne une répartition de 38,3 % de «non-qualifiés », 49,6 % de «qualifiés » et 12 % pour les autres catégories chez les hommes et de 85,5 % de «non-qualifiés », 4,8 % de «qualifiés » et 9,6 % pour les autres catégories chez les femmes. La structure par niveau de qualification des groupes de ceux et de celles qui, après 400 jours, sont passés au statut d'établi est de 29,2 % de «non-

⁵⁹ Voir *supra* la note 56.

⁶⁰ On ne tient compte, pour les hommes et femmes de 1900, que des segments de séjours faits avec le statut de résident. On utilise, ici, les classements du chapitre II (premier volume de texte), p. 138-141.

qualifiés », 58,3 % de «qualifiés » et 12,5 % pour les autres catégories chez les hommes et de 84,3 % de «de non-qualifiés », 3,9 % de «qualifiés » et 11,8 % pour les autres catégories chez les femmes. Après deux ans, on a : 38,1 % de «non-qualifiés », 51,6 % de «qualifiés » et 10,3 % pour les autres catégories chez les hommes et 86,0 % de «de non-qualifiés », 5,3 % de «qualifiés » et 8,7 % pour les autres catégories chez les femmes. La seule différence vraiment notable concerne la situation des hommes après 400 jours où les «non-qualifiés », sont sous-représentés par rapport aux «qualifiés ». Pourtant, compte tenu du fait qu'après deux ans de séjour il n'y a plus de différences vraiment perceptibles entre la structure par niveau de qualification de départ et celle du groupe de ceux qui ont fait le saut, on n'interprétera pas cette sous-représentation à un désir des autorités de pénaliser un groupe particulier en ne l'informant pas de ses droits (puisque, avec un peu de patience, tous font, plus ou moins, le saut), mais à un manque d'informations ou de débrouillardise de la part des migrants «non-qualifiés », qui mettent plus de temps à faire valoir leurs droits que les «qualifiés ». Cause qui est sans doute également à l'œuvre du côté des femmes, qui passent moins vite au permis d'établissement (voir *supra*), mais dont le passage a lieu sans que la structure par niveau de qualification ne subisse de distorsion.

Si on conserve cette limite de deux ans –qui semble réaliste –, et que l'on analyse la situation de ceux qui ne passent *pas* au statut d'établi, on trouve dans la base de données, 42 hommes et 33 femmes qui restent plus de deux ans à Bâle avec le statut de résident sans passer au statut d'établi⁶¹. L'analyse de la structure par niveau de qualification ne permet pas, ici non plus, de détecter une politique pénalisante des autorités à l'égard de la migration, même s'il reste étonnant qu'un petit groupe de migrants et de migrantes restent à Bâle très longtemps dans une situation statutaire *de facto* illégale, sans jamais acquérir ou demander, semble-t-il, un permis d'établissement auquel ils ont non seulement droit, mais qu'il leur est même obligatoire de solliciter. La confusion est à son comble lorsqu'on lit, par exemple, dans le rapport

⁶¹ On a donc : pour les hommes, 133 migrants qui passent au statut d'établi (13,4 % du total) dont 126 dans les deux ans, et 863 qui n'y passent pas (86,6 % du total), dont 42 restent plus de deux ans ; pour les femmes, 166 migrantes qui passent au statut d'établi (27,1 % du total) dont 150 dans les deux ans, et 446 qui n'y passent pas (72,9 %), dont 33 restent plus de deux ans.

annuel de 1893 du Département de Police que «2093 *Aufenthalter* auraient été en principe obligés par la loi du 10 novembre 1884 de demander le permis d'établissement »⁶². Confusion puisque ce sont ces mêmes fonctionnaires qui renouvellent aux titulaires d'un permis de résidence, à de multiples occasions⁶³, leur autorisation de séjour ; des fonctionnaires qui auraient du infliger à ceux-ci une amende pour ne pas suivre les dispositions législatives en vigueur. On n'ira pas, pourtant, jusqu'à suggérer que les autorités cantonales, pour satisfaire Berne, prirent des dispositions législatives *ad hoc*, laissant leurs fonctionnaires les saboter en sous-main dans le but de conserver un contrôle sur la population immigrée : en effet, retirer un permis d'établissement est, de par la loi elle-même, une affaire difficile sans raisons valables. Refuser un renouvellement de permis de résidence à un membre d'une population mal informée et sur laquelle on désire garder des possibilités de gestion aurait été, par contre, chose aisée. Il me semble plutôt que ce soit un certain laxisme à l'égard d'une mesure qui n'emportait sans doute pas l'adhésion sans partage de l'administration cantonale qui se fait ici jour, rien de plus.

E. Les séjours courts et les fixations

On va s'intéresser à deux groupes distincts : ceux qui ne viennent qu'une seule et unique fois et ne restent que très brièvement (moins de 100 jours)⁶⁴ et ceux qui restent très longtemps (plus de 20 ans). Donnons, ici, un aperçu sur les structures qui vont nous aider à comparer l'ensemble des migrantes et migrants de 1870 et 1900 à ces deux groupes spécifiques⁶⁵.

⁶² *Verwaltungsbericht des Regierungsrat, Polizeidepartement, 1893*, Basel, 1894, p. 37.

⁶³ Au moment où ils changent d'appartement, d'employeur, ou au moment où il viennent payer la taxe liée au permis, etc.

⁶⁴ On a sept séjours multiples dont les «durées totales de séjour » sont inférieures à 100 jours. *Wilhelm Wohl-schlegel*, par exemple, vient quatre fois à Bâle entre 1870 (on le saisit en *Auf 1870/K-02462*) et 1876 ; les séjours, dont le quatrième se solde par une expulsion pour escroquerie (*Auf 1876/Q-00980*), sont de 36, 14, sept et cinq jours. Pour une «durée totale de séjour » de 62 jours, on a une «durée de contact » de 2113 jours. Il me semble plus simple, pour ces séjours très courts, de ne conserver que les séjours uniques : on isole bien, ainsi, les «oiseaux de passage ».

⁶⁵ Je renvoie, pour les classements par niveau de qualification professionnelle et par type d'activité, au premier volume de texte, Chapitre II, p. 138-141, où ces classements sont détaillés. Pour les catégorisations en fonction de l'origine «proche (moins de 60 kilomètres) » ou «lointaine », on se référera au même chapitre, p. 123-124.

En 1870, 84,7 % des femmes sont classées, quant à leur qualification professionnelle, dans la catégorie des «non-qualifiées» et 11,8 % dans celles des «qualifiées» (3,5 % dans d'autres catégories, négligeables ici). Les hommes, eux, appartiennent pour 27,7 % d'entre eux à la catégorie des «non-qualifiés» et pour 61,8 % à la catégorie des «qualifiés» (10,5 % sont classés dans d'autres catégories, négligeables ici). En ce qui concerne le secteur d'activité, 58,8 % des femmes travaillent dans la domesticité et 29,4 % dans des secteurs qui ne sont ni celui de la domesticité, ni celui de l'alimentation, ni celui du textile. Quant aux hommes, 14,2 % travaillent dans le secteur de la domesticité, 11,5 % dans celui de l'alimentation, 10,8 % dans celui du bâtiment, et 59,1 % dans un secteur qui n'est ni l'un de ces trois secteurs, ni celui de l'industrie textile⁶⁶. Quant à l'origine, on constate que 53,5 % des femmes, en 1870, viennent de «près» et 46,5 % de «loin», alors que du côté des hommes, ils sont 60,1 % à venir de «loin» et 39,9 % à venir de «près».

Situation différente en 1900 où, à l'égard de la classification par niveau de qualification, on note peu de changements pour les femmes (81,4 % de «non-qualifiées», 3,6 % de «qualifiées» et 15,0 % qui relèvent d'autres catégories), mais des changements sensibles pour les hommes (32,7 % de «non-qualifiés», 55,9 % de «qualifiés» et 11,4 % qui relèvent d'autres catégories), changements qui se répercutent sur la distribution dans les différents secteurs d'activité (8,8 % travaillent dans la domesticité, 11,7 % dans l'alimentation, 37,8 % dans le bâtiment –c'est le changement le plus important –et 40,5 % dans un secteur qui n'est ni l'un de ces trois secteurs, ni celui de l'industrie textile⁶⁷) ; la structure reste assez proche, du côté des femmes, de celle de 1870 (domesticité, 59,2 %, alimentation, 15,0 % –seul changement notable –, autre, 25,5 %⁶⁸). Changement également au niveau de l'origine, puisque le «lointain» domine, en 1900, aussi bien chez les femmes (57,4 %) que chez les hommes (74,2 %), de manière plus nette encore que ce n'était le cas, en 1870, pour ces derniers⁶⁹.

⁶⁶ Ils ne sont que 4,4 % à travailler dans le textile.

⁶⁷ Ils ne sont plus que 1,2 % à travailler dans ce secteur.

⁶⁸ Il y a aussi, en plus, une personne qui travaille dans le secteur du textile.

⁶⁹ On a 41,7 % des femmes et 24,9 % des hommes qui viennent de «près», et huit cas «indécidables» (trois hommes, cinq femmes). Sur ces cas «indécidables», voir le premier volume de texte, Chapitre II, p. 117-118.

Ces chiffres, dont je ne donne ici que les principaux, vont me servir de référence pour essayer de détecter des logiques dans le processus des fixations ou de faire des hypothèses sur les causes d'une mobilité particulièrement élevée.

1. « Oiseaux de passage »

Les chiffres que l'on peut rassembler sur les femmes qui, en 1870, restent très peu de temps sont difficiles à interpréter. Ceci est dû au très petit nombre d'entre-elles qui appartiennent à cette catégorie. Elles ne sont que 13 (7,65 %) sur les 170 migrantes retenues au départ, en 1870, dans la base de données. On a, ainsi, la situation paradoxale que les femmes «non qualifiées» sont sous-représentées dans ce groupe (dix sur 13), mais que celles qui travaillent dans la domesticité y sont, elles, sur-représentées (neuf sur 13). Ceci peut s'analyser comme une sur-représentation de la domesticité au sein des métiers non-qualifiés exercés par celles qui quittent Bâle dans les cent premiers jours de leur présence, métiers non-qualifiés eux-mêmes sous-représentés parmi celles-ci. Mais, avec 13 individus, il faut être prudent avec ce type de raisonnements sur des effectifs minuscules. Notable, pourtant, le fait que sept des 13 migrantes, qui partent plus ou moins sitôt arrivées, viennent de «loin» (elles ne sont que 46,5 % des 170 migrantes de 1870 à venir de «loin»), et que deux des douze migrantes employées en 1870 dans l'industrie textile partent avant la fin de ces quelque trois mois.

Les chiffres sur les hommes sont plus étoffés puisqu'ils sont 71 à ne se laisser séduire que de manière fugace (23,99 % de l'ensemble des migrants de 1870 retenus). On remarque, parmi eux, une sur-représentation des «qualifiés» (81,7 % contre 61,8 % pour l'ensemble) et de ceux qui viennent de «loin». On constate aussi qu'aucun de ceux qui viennent travailler dans l'industrie textile (13 migrants) ne repart dans les cent premiers jours de sa présence à Bâle.

On a donc, en 1870, un nombre beaucoup plus conséquent d'hommes que de femmes qui ne considère pas Bâle comme un endroit où il est intéressant de se fixer (près de 24 % des hommes contre moins de 8 % des femmes). De plus, parmi eux, ce sont surtout ceux qui sont qualifiés et qui viennent de «loin» qui ont tendance à avoir un comportement instable. On a donc, ici, une confirmation de l'hypothèse qui voyait dans l'origine lointaine du migrant une

raison à son indifférence par rapport à la ville d'accueil, qu'il n'a pas de raison de privilégier plutôt qu'une autre lorsqu'il est à des centaines de kilomètres de sa patrie et que son niveau de qualification lui permet d'aller chercher mieux ailleurs. Du côté des femmes, timide esquisse d'un mouvement similaire, mais peu perceptible pour un groupe à ce point dominé par le manque de qualification professionnelle. D'autre part, un indice est également donné d'une vraisemblable instabilité importante des métiers de la domesticité.

En 1900, on a, d'une manière générale, des chiffres en quantités plus importantes⁷⁰. Si les hommes restent sur-représentés parmi ces migrants rapidement déçus (20,5 %), ils dominent moins qu'en 1870 : elles sont 11,1 % des femmes à se comporter de la même manière. Mais, en ce qui concerne le total, les migrants (hommes et femmes) vite venus, vite partis sont, proportionnellement, en plus petit nombre en 1900 qu'en 1870 (17,1 % contre 18,0 %), même si la différence est, en fait, assez faible pour être attribuée à une représentativité médiocre du sondage au 16ème qui sert de base à l'élaboration des échantillons.

Confirmation, en 1900, des tendances rencontrées en 1870. Par rapport aux totaux par sexe, sur-représentation générale, parmi les partantes et les partants, de celles et de ceux qui viennent de «loin » (70,3 % contre 57,4 % pour les femmes et 84,0 % contre 74,2 % pour les hommes) et des «qualifiés » (8,1 % contre 3,6 % pour les femmes et 63,0 % contre 55,9 % pour les hommes). Au niveau plus fin des secteurs d'activité, on a une sous-représentation pour les deux sexes des métiers de la domesticité⁷¹, une sur-représentation, chez les hommes, des métiers du bâtiment⁷² et une situation contradictoire pour les métiers qui ne relèvent ni de la domesticité, ni de l'alimentation, ni du bâtiment, ni du textile : les migrantes dont les métiers ne font pas partie du groupe des métiers bâlois traditionnels de la migration, sont plus vite déçues par la cité que celles dont les métiers en font partie. La situation est inverse pour les migrants⁷³.

⁷⁰ Elles sont 37 à quitter Bâle définitivement dans les 100 premiers jours et ils sont 119 à avoir un comportement similaire.

⁷¹ 54,1 % contre 59,2 % chez les femmes et 5,9 % contre 8,8 % chez les hommes. On a une certaine stabilisation de ce secteur par rapport à 1870.

⁷² 41,2 % contre 37,8 %.

⁷³ 32,4 % des migrantes relèvent de ce groupe parmi celles qui partent dans les cent jours ; elles ne sont que

2. Les fixations

Je me vois contraint, ici, de donner une définition de ce que pourrait être un migrant ou une migrante «fixé», ce qui, dans mon esprit, est un individu qui a adopté le mode de vie urbain spécifique à Bâle, qui a été adopté à son tour par la cité, et qui passe une très longue et significative partie de sa vie entre ses murs. Deux groupes entrent, à mon sens, en ligne de compte pour donner une définition d'un tel individu. Le premier est celui de celles et de ceux qui décèdent à Bâle. Le second sera constitué de celles et de ceux qui restent à Bâle au-delà d'une durée arbitraire qui sera considérée comme «longue». J'ai fixé cette durée à 20 ans.

Des compromis sont ici nécessaires. D'une part, le migrant rencontré dans le *Einwohnerkontrolle* de 1870 ou de 1900 qui meurt à Bâle dans sa jeunesse ne sera pas fatalement un bon exemple de «fixé» : il peut n'avoir séjourné en ville que très peu de temps et rien ne dit que, s'il avait vécu, il ne serait pas reparti rapidement, donnant l'exemple d'un comportement aux antipodes de la fixation⁷⁴. D'autre part, il n'est pas nécessaire de mourir à Bâle pour être considéré comme «fixé»⁷⁵. Enfin, passer un peu plus de 20 ans à Bâle, mais le faire en segments éloignés les uns des autres sur l'axe temporel, ne représente pas fatalement non plus un critère pertinent de fixation⁷⁶. Il a donc fallu trier au coup par coup. Voici les principes suivis dans cette opération de triage :

25,5 % à en relever parmi l'ensemble des migrantes de 1900 : on a bien sur-représentation. 37,0 % de migrants seulement relèvent de ce groupe parmi les partants, alors qu'ils sont 40,5 % à en relever parmi l'ensemble des migrants masculins de 1900.

⁷⁴ Sur les 145 individus qui meurent à Bâle – parmi les deux groupes de 1870 et de 1900 que j'ai retenus –, il y en a 44 qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de 50 ans, dont onze avant d'avoir atteint celui de 30 (parmi eux, quatre enfants de moins de cinq ans).

⁷⁵ *Maria Breil*, saisie en *Auf 1870/K-02094*, passe près de soixante ans à Bâle (sans interruptions), mais quitte la ville à 73 ans passés. *Pauline Genovesa Frei*, saisie, elle, en *Auf 1870/K-01112*, y passe plus de 56 ans (avec cinq brèves interruptions dont les durées cumulées dépassent légèrement deux ans), mais s'en va à plus de 78 ans. Ce n'est pas un apanage de la population féminine : *Stephan Disler*, saisi en *Auf 1870/K-00616*, quitte la cité pour *Münchenstein* (une commune limitrophe de Bâle-Campagne) en décembre 1921, après avoir vécu plus de 50 ans en son sein, sans jamais en être parti une seule fois. Si c'est trois personnes n'étaient pas retenues parmi les «fixés», on ne voit pas très bien qui, alors, retenir.

⁷⁶ *Hedwig Lichtenhahn*, saisie en *Auf 1900/R-11080*, arrive à Bâle à deux ans et y fait un premier séjour de plus de 18 ans. Elle quitte alors la ville pendant plus de 17 ans. Elle y revient à 37 ans pour 131 jours et en repart pendant plus de 35 ans. A 73 ans, elle y revient et y meurt après un séjour de neuf ans. Ici, j'estime la fixation effective puisque *Hedwig* meurt à Bâle. En repartirait-elle, cette fixation serait moins solidement étayée.

- j’ai retenu comme «fixés », l’ensemble des individus morts à Bâle, à l’exception de ceux qui y meurent avant d’avoir 50 ans, à moins que la durée totale de leurs séjours dépasse 20 ans⁷⁷ ;
- j’ai également retenu comme «fixés », l’ensemble des individus qui ont passé plus de 20 ans à Bâle⁷⁸, à l’exception de certains de ceux dont les séjours sont interrompus par des périodes d’absences dont les durées cumulées dépassent 10 % du temps de séjour total⁷⁹ ; mais j’ai conservé, parmi ceux-ci, ceux qui sont encore présents à Bâle lorsqu’ils atteignent 50 ans, parmi lesquels on a bien évidemment ceux qui décèdent au-delà de 50 ans, personnes qui répondent déjà aux critères définis précédemment⁸⁰.

Finalement, lorsque l’on réunit les deux groupes définis (108 et 112 personnes, certaines dans les deux groupes), on obtient un groupe de 130 migrantes et migrants que l’on peut considérer comme «fixés ».

La première constatation que l’on peut faire en analysant les résultats que l’on peut extraire de la base de données, est que, d’une manière globale, on a une proportion similaire de «fixés » en 1870 et en 1900 : 42 sur 466 (9,0 %) en 1870 et 88 sur 923 (9,5 %) en 1900. Lorsque l’on tient compte des sexes des migrants, les proportions changent néanmoins entre ces deux dates, puisqu’en 1870 15,9 % des femmes et 5,1 % des hommes se «fixent » et qu’en 1900 les chiffres sont légèrement moins déséquilibrés : 13,8 % des femmes et 7,1 % des hommes sont soumis au processus de fixation. On a, pourtant, dans les deux cas, une différence nette en faveur des femmes, différence qui se maintient donc pour des migrants arrivés à Bâle à 30 ans d’écart.

La comparaison entre les structures par niveau de qualification du groupe des femmes, en 1870, montre que les «qualifiées » sont sur-représentées parmi celles qui se fixent (29,6 %

⁷⁷ Sur les 44 des 145 personnes qui meurent à Bâle avant d’avoir 50 ans, sept passent, au total, plus de vingt ans à Bâle. On a donc 108 personnes retenues ici.

⁷⁸ Il y a 120 personnes, parmi les deux groupes de 1870 et de 1900 que j’ai retenus, qui font un séjour total supérieur à 7300 jours.

⁷⁹ On a 25 cas de ce type.

⁸⁰ Ils sont 17 dans cette catégorie dont 14 meurent à Bâle en ayant plus de 50 ans. On a donc 112 personnes à retenir ici.

parmi les «fixées » contre 11,8 % parmi l'ensemble), ce qui se traduit aussi par une sous-représentation des métiers de la domesticité (33,3 % contre 58,8 %). Une différence importante se remarque au niveau de l'origine des migrantes de 1870. On a une forte sur-représentation des femmes originaires de «proche » parmi les migrantes qui se fixent : 77,8 % contre 53,5 %.

En ce qui concerne les hommes, en 1870, la surprise est dans la sur-représentation des métiers «non-qualifiés » parmi les migrants qui se fixent : 46,7 % contre 27,7 % dans l'ensemble du groupe. N'aurait-on pas pensé que ce serait plutôt un métier qualifié qui aurait tendance à aider un migrant à prendre racine en ville ? On note, au niveau des secteurs d'activité, une sur-représentation de la domesticité (33,3 % contre 14,2 %) mais surtout des métiers de l'industrie textile, qui occupent 20 % de ceux qui se fixent, alors qu'ils ne sont que 4,4 % de l'ensemble de l'échantillon. Ici, comme chez les femmes, sur-représentation des originaires de «proche » (53,3 % contre 39,9 %), même si leur domination est moins nette que ce n'était le cas pour elles.

En 1900, la situation des femmes est moins facile à analyser. Au niveau de la structure par niveau de qualification, la différence majeure est dans les proportions des métiers pour lesquels il est difficile de décider d'un niveau de qualification : les «indécidables » passent de 8,4 % à 15,2 % dans l'échantillon. Toutes les autres catégories s'effritent sans que l'une d'elle ne subisse cet effritement de manière plus notable qu'une autre. Pour ce qui est du type d'activité, on note une sous-représentation de la domesticité (50,0 % contre 59,2 %) et une proportion plus élevée des métiers qui ne relèvent pas des secteurs d'activité principaux de la cité (ceux-ci passent de 25,5 % dans l'ensemble à 37,0 % parmi les «fixés »). Ici aussi, les originaires de l'immédiat pourtour ont plus tendance à se fixer que les autres : elles sont 52,2 % de celles-ci contre 41,7 % parmi l'ensemble des migrantes saisies en 1900.

Du côté des hommes, on a, au niveau de la structure par niveau de qualification, un phénomène similaire mais plus marqué. Les «non-qualifiés » passent, par passage de l'ensemble des migrants de 1900 au groupe spécifique de ceux qui se fixent, de 32,7 % à 23,8 %, les «qualifiés » de 55,9 % à 45,2 % et les «indécidables » de 4,4 % à 14,3 %. Deux différences massives au niveau du secteur d'activité : le nombre d'ouvrier du bâtiment qui se fixent est

incroyablement faible en comparaison de leur poids parmi les migrants : ils ne sont que 7,1 % des «fixés», alors qu'ils étaient 37,8 % des migrants arrivés en 1900. Les métiers qui ne sont pas les plus traditionnels de la cité sont, eux, sur-représentés parmi les fixations, 73,8 % contre 40,5 %.

Un résultat complémentaire est celui de la proportion des séjours uniques parmi les «fixés». On constate des chiffres finalement assez élevés puisque, dans tous les cas de figure, les fixations sont dans plus de 35 % des cas le fait de migrantes ou migrants qui ne viennent qu'une seule et unique fois⁸¹. Les proportions de séjours uniques sont, certes, beaucoup plus élevées dans les échantillons de départ⁸², mais il ne faut pas oublier que, parmi ceux-ci, on a un très grand nombre de séjours brefs. On a donc, ici, une situation assez inattendue qui permettrait peut-être d'appuyer la thèse de deux types de mobilité : une mobilité extrême pour une part de la migration et, quasiment, une absence de mobilité pour l'autre, constituée de migrantes et de migrants qui s'arrêtent définitivement au premier port touché : parmi ceux qui se fixent, la proportion de ceux qui le font sans beaucoup circuler est d'un bon tiers.

Autre résultat complémentaires, celui qui porte sur le rôle du mariage dans la fixation. J'ai enregistré dans la base de données les indications données quant aux mariages (ils sont parfois multiples) des migrants et des migrantes. Parmi les femmes de 1870, 12,4 % d'entre elles se marient à un moment ou à un autre de leur séjour à Bâle. Parmi les hommes, 7,8 % d'entre eux font la même démarche. Sur l'ensemble de 1870, 9,4 % des migrants relevés (hommes et femmes) passent devant le fonctionnaire de l'état civil. En 1900, la proportion des femmes est de 12,9 %, celle des hommes de 9,0 %, celle sur l'ensemble de 10,4 %. Des chiffres assez proches, avec une légère montée du côté masculin. L'analyse des proportions similaires, parmi les quatre petits groupes de «fixés», réserve quelques surprises, à mon avis de taille, puisqu'en 1870, si 33,3 % des femmes qui se fixent se marient aussi pendant leur séjour

⁸¹ Femmes en 1870 : 51,9 % ; Hommes en 1870 : 40,0 % ; Femmes en 1900 : 37,0 % ; Hommes en 1900 : 47,6 %.

⁸² Femmes en 1870 : 62,4 % ; Hommes en 1870 : 60,8 % ; Femmes en 1900 : 55,0 % ; Hommes en 1900 : 68,1 %. Voir, *supra*, p. 199 les tableaux 1 et 2.

bâlois, ce ne sont pas moins de 60 % des hommes qui sont dans le même cas. En 1900, si la proportion des femmes monte à 50 %, celle des hommes atteint 69,0 %, ce qui est très élevé. Bien évidemment, il n'est pas étonnant que l'on se marie lorsque l'on vit longtemps quelque part. Ce qui est surprenant, c'est la disproportion entre les deux sexes. On aurait plutôt pensé que le mariage serait un moyen de fixer les femmes. Or, c'est plutôt, semble-t-il, un moyen de fixer les hommes, et ce moyen gagne en efficacité à mesure que le siècle avance. Un résultat qui permet de terminer sur une note souriante : se fixer à Bâle, lorsqu'on y arrive en 1870 ou en 1900, ce n'est pas seulement y mourir, c'est aussi, pour beaucoup, envisager d'y procréer...

Chapitre IV

Autour de 1870 et de 1900 : la population flottante bâloise et son paradoxe

Dans ce chapitre je donnerai une définition de la population flottante, dont j'estimerai la dimension au cours des années 1870 et 1900. J'essayerai d'évaluer le nombre de ceux que ma méthode analytique et ma technique de saisie n'atteint pas et qui échappent donc à mes comptages. Je présenterai ensuite ce que l'on pourrait appeler le « paradoxe de la population flottante ».

A. Définition choisie de la population flottante

Pour étudier la population flottante il nous faut, au préalable, la définir. Je vais considérer plusieurs facteurs permettant de classer les individus entre ceux qui lui appartiennent et ceux ne lui appartiennent pas ou ne lui appartiennent plus. Le premier critère, au premier abord simple, est celui du temps de présence. Un individu ne restant à Bâle que quelques jours peut légitimement, dans un premier temps, être considéré comme «flottant ».

J'ai choisi de considérer deux limites. Celle de l'année comme borne maximale : un individu qui reste plus d'un an ne peut plus être considéré, à mon sens, comme «flottant ». Ses liens sociaux, ceux qu'il entretient avec son ou ses employeurs, sa familiarité avec l'espace urbain, tous ces facteurs le différencient radicalement de celui qui ne pratique la cité que quelques jours ou quelques semaines. Que l'on pense à sa vie sentimentale : l'année lui permettra peut-être de créer des liens qu'il n'aurait pas, en général, réussi à établir en quelques semaines, liens qui peuvent avoir une répercussion capitale sur sa mobilité. Ces justifications ne suffisent pourtant pas et on pourrait se demander si une borne à 100, 200 ou 400 jours n'aurait pas une pertinence supérieure. Sans nier certains avantages¹ de cette durée d'un an,

¹ En particulier la possibilité dont j'userais de considérer la situation des migrants d'une année à ceux de l'année suivante comme suffisamment proche pour autoriser des approximations qui seules permettent,

on va essayer de la justifier un peu mieux que par les facilités techniques qu'elle offre.

Un an correspond à la durée de validité maximum que donne le décret du 12 décembre 1859 pour un permis de séjour comme celui qu'ont les migrants de 1870 que nous suivons ici². Cela correspond aussi à la durée de séjour après laquelle, suivant les prescriptions de la loi de 1859³ et de celle de 1884, un possesseur de permis de résidence (*Aufenthaltsbewilligung*) peut faire la demande d'un permis d'établissement (*Niederlassungsbewilligung*). Il en est même tenu après 1884⁴. Un an c'est aussi la durée maximum possible pendant laquelle le migrant peut éviter d'avoir des rapports avec l'autorité cantonale. S'il n'est pas parfaitement en règle avec celle-ci, il partira avant d'avoir à se présenter à elle. D'autres facteurs plaident également pour une durée annuelle : les impôts sont payés chaque trimestre, les logements ne peuvent être quittés par les locataires⁵ que fin mars, fin juin ou fin septembre.

On considérera, à ce stade, tout individu résident à Bâle moins d'un an ou dans la première année de son séjour comme potentiel «flottant».

Le second critère pris en compte est le statut de l'individu considéré. On ne peut pas considérer, indépendamment de la durée de leur présence à Bâle, *tous* les membres de la population comme de potentiels «flottants». On sait que l'ensemble de la population est enregistré dans le «Contrôle de l'habitant» sous trois statuts différents, les «Bourgeois»⁶, les établis (*Niedergelassene*) et les résidents (*Aufenthalter*).

comme on le verra par la suite, un traitement statistique à la fois fiable et raisonnable des relevés. L'autre gros avantage est de ne pas avoir à jongler avec les individus soumis aux migrations saisonnières : les maçons italiens arrivent au printemps et repartent fin octobre ; une limite à 100 ou 200 jours poserait pour eux des problèmes complexes. Dans notre analyse, les migrants saisonniers de ce type sont *toujours* «flottants» s'ils ne se fixent pas.

² Le permis est valable pour la durée du contrat de travail du migrant, mais au maximum pour l'année en cours. Ceci est fixé par l'article 9 du décret d'application de la loi de 1849, disposition qui restera inchangée lorsqu'en 1859 la législation sous laquelle se trouvent les migrants de 1870 est mise en place. Je discute ces points –loi et décret de 1849, modification imposée par la Confédération en 1849 (seconde loi de 1849, décret de 1850), loi et décret de 1859 –de manière exhaustive en annexe (volume d'annexes, Annexe II, p. 37–45).

³ *Gesetz betreffend das Aufenthalts- und Niederlassungswesen. Vom 6. Juni 1859*, article 4.

⁴ *Gesetz betreffend das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen. (Vom 10. November 1884.)* C'est l'objet de l'article 3 de la loi (volume d'annexes, Annexe II, p. 49–52).

⁵ Il ne s'agit pas, ici, des sous-locataires qui ont à s'arranger avec leur logeur.

⁶ Et «Bourgeoises» (*Bürgerinnen*) évidemment...

Les «Bourgeois» ne peuvent pas, à mon sens, être considérés comme «flottants». En effet, même s'ils sont tenus de se présenter aux autorités lorsqu'ils viennent⁷ ou reviennent à Bâle à la suite d'un séjour *extra muros*, ils y obtiennent sans formalité le permis d'y vivre, d'y exercer une profession, de s'y installer à leur compte, d'y acheter un bien immobilier, d'y avoir une vie politique, tout ce qui différencie l'autochtone du migrant⁸. C'est aussi dans ce groupe (30 % de la population en 1870, 26 % en 1900) que se situe, comme l'a montré Philipp Sarasin⁹, la classe privilégiée, traversée de relations denses qui non seulement permettent une intégration qui n'a rien à voir avec celle d'un individu «flottant», mais la constitue en quelque sorte. Je pense donc légitime d'éliminer du groupe que l'on cherche à définir les individus bâlois et ceux qui le deviennent (dès lors qu'ils le deviennent). Ces derniers, en effet, ont eu à remplir des conditions (séjour d'une certaine durée, respectabilité, mariage avec un «Bourgeois» dans le cas des femmes) qui sont à l'opposé des qualités de ceux que l'on essaye de cerner ici.

La situation des individus des deux autres groupes, qu'ils soient Suisses ou étrangers, est moins confortable. Tous les «non-Bourgeois» sont tenus d'avoir une autorisation pour séjourner dans la cité et de la faire renouveler à intervalles réguliers. Mais les conditions qui caractérisent les deux groupes sont assez différentes. Le permis d'établissement (*Niederlassungsbewilligung*), aussi bien en 1870 qu'en 1900, est attribué automatiquement aux migrants qui arrivent avec leur famille, aux migrants qui sont en mesure d'entretenir leur propre ménage¹⁰, aux artisans qui s'installent à leur compte, aux *Aufenthalter* qui sont là depuis plus d'un an. A des individus, donc, pour lesquels la dimension «flottante» est, en quelque sorte, structurellement exclue. Ce permis de séjour est attribué pour quatre ans ce qui parle égale-

⁷ Ils n'y sont pas fatalement nés : on peut être Bâlois sans avoir jamais séjourné à Bâle.

⁸ Les «Bourgeois» ont, à proprement parler, *tous* les droits.

⁹ SARASIN, P., *La ville des Bourgeois. Elites et société urbaine à Bâle dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle*, Paris, 1998, p. 91-120.

¹⁰ *Haushalt* ou *Haushaltung* : une famille ou un individu qui est en mesure d'avoir son propre logement avec sa propre cuisine –il y a là des restes de la notion ancienne de «feu» –forme, pour les autorités bâloises, un «ménage». Cette capacité «d'entretenir un ménage» est déterminante dans l'attribution des permis de séjour. Les sous-locataires sont condamnés au permis de résidence.

ment pour une relative stabilité. Il me semble donc justifié d'éliminer des potentiels «flottants» les individus ayant un permis d'établissement et ceux qui en obtiennent un (là aussi, dès qu'ils l'obtiennent).

Restent comme potentiels «flottants» les individus possesseurs d'un simple permis de résidence (*Aufenthaltsbewilligung*) et de ses diverses variantes, *Interimsbewilligung*, individus enregistrés dans le *Verweigerungs-Heft* et dans le *Wohnungs-Kontrolle*, enfants à la charge du canton (*Kost-Kinder*). On s'est intéressé, au Chapitre II, aux migrants enregistrés dans le *Aufenthaltskontrolle*. Au Chapitre III, on a extrait de la base de donnée élaborée avec les registres de 1861 à 1920 qui sert de fondement aux analyses du Chapitre II, deux sous-groupes d'individus dont on a reconstitué l'histoire statutaire pour étudier le nombre et la durée de leurs séjours. Avant de raisonner à nouveau avec ces individus, on leur ajoute ici des individus qui manquent encore pour cerner la population flottante : les individus de 1870 et de 1900 qui ont été enregistrés dans les registres du *Interimsbewilligung* et dans le *Verweigerungs-Heft*. On les sélectionne en suivant la même méthode (tirage au 16ème) que celle exposée au Chapitre II¹¹. Mais on n'a pas, ici, reconstitué la *totalité* des trajectoires bâloises de ces individus, pour des raisons méthodologiques qui seront exposées *infra*. La base de données utilisée au Chapitre III s'accroît ainsi de 502 entrées, 106 pour 1870 (100 relevées dans le registre du *Interimsbewilligung*, 6 dans le registre qualifié de *Interimsbewilligung bis*) et 396 pour 1900 (181 dans le *Interim*, 215 dans le *Verweigerungs-Heft*)¹².

Dernier critère amenant à éliminer un individu de la population «flottante», le mariage. En effet, quel que soit le temps de présence à Bâle, le mariage –qui, pour le moins, donne droit immédiatement au permis d'établissement – marque une fixation indéniable ou plus exactement une cessation de «flottement».

¹¹ Chapitre II, p. 76-78. On avouera ici deux erreurs mineures : pour être en conformité avec la méthode de saisie des *samples* au 16ème, le premier individu relevé dans les registres de l'*Interim* en 1870 et en 1900 aurait dû être, à chaque fois, le 8ème individu enregistré. Je me suis trompé, en 1870, en débutant avec l'entrée portant le numéro 2478 (16ème individu enregistré) au lieu de débiter avec celle portant le numéro 2470. En 1900, j'ai débuté avec l'entrée portant le numéro 2970 (9ème individu enregistré) au lieu du numéro 2969. Cela ne change rien aux résultats et n'irrite que ma maniaquerie.

¹² Voir la description de ces registres dans le volume d'annexes, Annexe III, p. 71-88.

Appartiennent finalement à la population flottante, tous les individus n'étant ni Bâlois, ni établis – ou, s'ils acquièrent au cours de leur séjour bâlois l'un de ces deux statuts, avant qu'ils ne le soient – tant que la durée de leur séjour – chaque séjour étant considéré séparément lorsqu'ils en font plusieurs – n'a pas excédé 365 jours et tant qu'ils ne se sont pas mariés. Cette définition de la population flottante permet de mesurer et de comparer celle de 1870 et celle de 1900. D'autres groupes – voyageurs de commerce, touristes, migrants illégaux qui échappent aux contrôles – sont susceptibles de relever de la population flottante et il nous faudra nous interroger sur d'éventuels biais causés par le fait de ne pas les retenir ici. On verra pourtant, par la suite, qu'aucun de ces groupes n'a de dimension à tel point *significative* qu'il mérite d'être retenu. Je préfère donc présenter les résultats sur la population flottante dès à présent et rejeter *infra* les justifications concernant ces groupes marginaux par leur dimension.

B. Estimation des dimensions de la population flottante bâloise en 1870 et en 1900

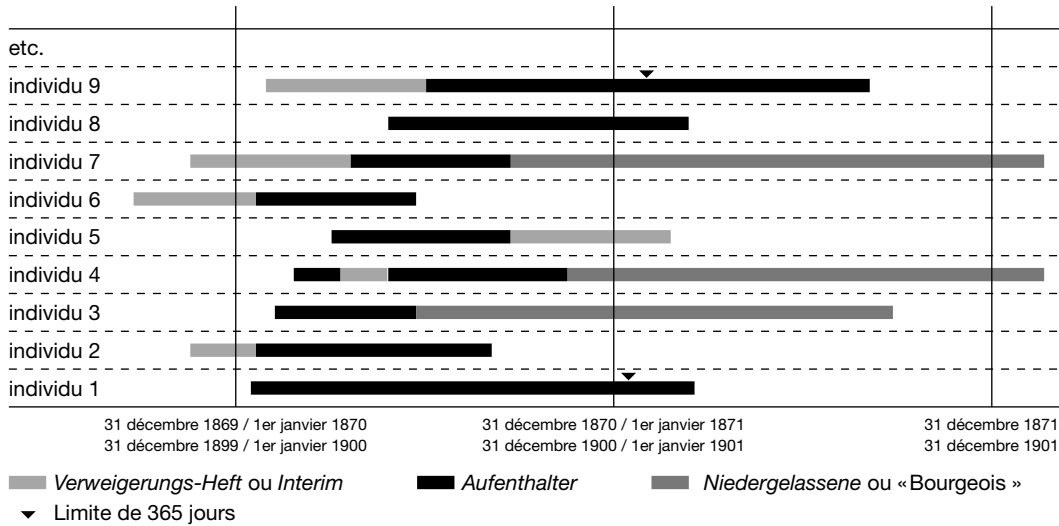
1. Méthode et technique de mesure

Avant de commencer à faire le tri entre les individus à retenir et les autres, il importe de faire quelques remarques. Le temps de présence pris en compte est celui de l'ensemble d'un séjour *continu*, indépendamment du statut. Ainsi, un individu enregistré 12 jours dans le *Verweigerungs-Heft*, passant ensuite pour 28 jours dans le registre du *Interimsbewilligung* puis par la suite 400 jours avec un *Aufenthaltsbewilligung* aura, dans nos raisonnements, une durée de présence de 440 jours dont nous retiendrons 365 jours pendant lesquels il sera, pour nous, «flottant». S'il passe, après 30 jours d' *Interim*, directement au permis d'établissement, seuls les 30 premiers jours seront retenus. Chaque séjour ou partie de séjour ayant lieu ou ayant débuté entre le 1er janvier et le 31 décembre 1870 ou 1900 sera pris en compte. Le relevé ayant donné, par exemple, une première présence débutant en février avec un permis de séjour de 100 jours, suivie d'un second séjour disjoint du premier sous statut *Interim* de 40 jours débutant en décembre, l'intégralité de ce second séjour sera provisoirement retenue, bien qu'il dépasse la fin de l'année. Pour illustrer la méthode, voici un graphique que je modifierai au

fur et à mesure des développement et qui va nous permettre d'étayer le travail de décantage des données¹³.

Graphique 1

Visualisation simplifiée de l'élaboration des deux sous-groupes retenus



Ce graphique montre que la méthode suivie permet de saisir tous les individus arrivés *pendant* l'année 1870 et *pendant* l'année 1900. Mais un groupe de ceux qui répondent aux conditions que nous avons fixées pour appartenir à la population flottante nous échappe complètement ici. Si, par exemple, un individu arrive à Bâle le 15 décembre 1869 –et est enregistré comme *Aufenthalter* –et qu'il y séjourne jusqu'au mois de mars 1870, ce qui le fait parfaitement répondre à nos critères, il restera insaisissable puisque seule son arrivée a été enregistrée et que je n'ai pas effectué de tirage dans les registres de 1869. En contrepartie, on saisie tous les individus répondant à notre définition arrivant en 1870 ou 1900 dont le temps de séjour est tel qu'ils continuent à séjourner à Bâle, la date de la fin de l'année passée. A titre d'exemple, un individu arrivant le 10 novembre 1870 et enregistré comme *Aufenthalter*, qui reste jusqu'au 30 avril 1871, passe 173 jours à Bâle et est un exemple indiscutable de ceux que j'ai définis

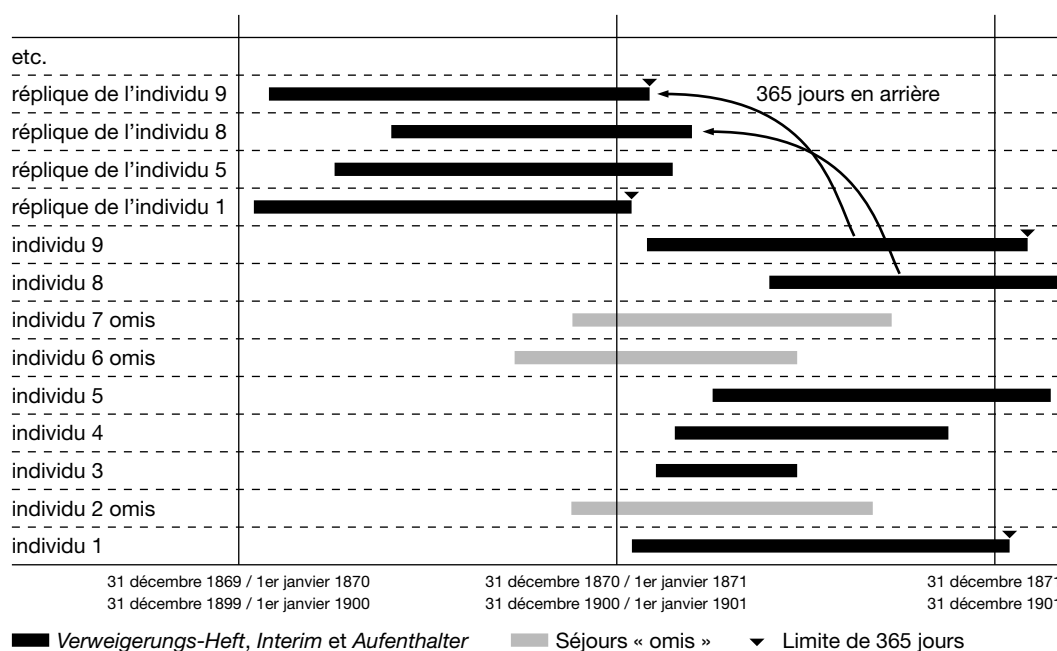
¹³ Pour les durées de séjours, je précise que j'ai considéré les jours d'arrivée et les jours de départ comme appartenant tous deux à l'intervalle de séjour. Ainsi un individu arrivant le lundi et repartant le lundi suivant aura une durée de présence à Bâle de huit jours. C'est important pour l'écriture des formules utilisées par le logiciel, qui, pour traiter les dates, attribue à chaque jour un nombre croissant en progression arithmétique à partir d'un point de départ fixe. On aura donc $durée = (t_2 - t_1) + 1$.

comme «flottants ». Cherchant à mesurer la population flottante et essayant de l'évaluer au jour le jour, je suis obligé de faire, ici, une approximation : je fais l'hypothèse que les changements dans la structure et le mode du phénomène migratoire à Bâle peuvent être considérés comme négligeables entre deux années consécutives. Ainsi, je considérerai que le comportement des migrants de 1869 et de 1870 –et de 1899 et de 1900 –sont suffisamment proches pour les considérer comme similaires. Cette hypothèse permet de faire la suggestion que l'on aura une bonne approximation de la situation de 1870 et de 1900 dans son ensemble, si l'on considère qu'au groupe de ceux qui arrivèrent fin 1870 et fin 1900 et restèrent au-delà du 31 décembre, correspond un groupe équivalent de migrants arrivés fin 1869 et fin 1899 et dont le séjour est suffisamment long pour dépasser la fin de l'année et se situer en partie en 1870, respectivement 1900. Dans un premier temps, on négligera donc dans les relevés, tous ceux qui ont été repérés et retenus comme «flottants » mais dont la date d'arrivée à Bâle est antérieur au 1er janvier 1870 et 1900. Dans un second temps, on relèvera parmi ceux qui ont été retenus comme «flottants », tous ceux dont la date de départ ¹⁴ est située au-delà du 31 décembre. Dans un troisième temps, on créera un groupe virtuel, copie de ces derniers, que l'on déplacera d'un an en arrière. Ce groupe prendra donc la place de ceux –à l'existence peu discutable –qui nous échappent en début d'année du fait même de la manière dont ils furent enregistrés dans les sources, sources qui ne connaissent que des registres d'entrées, mais pas de registres de sorties. Le graphique suivant devrait éclairer quelque peu la méthode :

¹⁴ Ou la date qui les fait sortir de leur statut caractéristique de «flottant ».

Graphique 2

Visualisation simplifiée des deux sous-groupes après transformation



Il faut insister sur le fait qu'on omet ici un groupe qui, de toute façon, n'était *pas* complet (on ne saisit pas *tous* ceux qui arrivent en 1869 et 1899 et qui, encore là en 1870 et 1900, répondent à la définition des «flottants»¹⁵) et qu'on le remplace par un groupe qui, lui, est *complet* (en ce sens qu'on a bien *tous* ceux qui arrivent en 1870 et 1900 et qui, encore là en 1871 et 1901, sont membres de la population flottante), mais qui est *construit*. Il est construit sur l'hypothèse que le comportement des migrants reste à peu près équivalent d'une fin d'année à l'autre. J'estime cette approximation acceptable. C'est d'ailleurs la seule –sauf à faire des relevés qui dépassent les capacités d'un chercheur individuel– qui permette d'obtenir quelques résultats.

Nous avons au départ un groupe de 466 individus en 1870 (296 hommes et 170 femmes) et 923 en 1900 (590 hommes et 333 femmes). Le classement des individus en fonction des critères méthodologiques adoptés –il n'y a ici aucune manipulation des *résultats* ou des

¹⁵ On en saisit évidemment une partie, ceux qui passent, par exemple, du *Interim* au *Aufenthalterskontrolle* début janvier : on saisit le migrant dans le *Aufenthalterskontrolle* et ce n'est que la reconstitution de sa trajectoire qui permet de savoir qu'il était déjà là en décembre (dans l'*Interim*). Autre cas, celui des migrants faisant plusieurs séjours de suite. Un séjour de l'année-test peut révéler un séjour antérieur, débuté pendant l'année précédente et qui ne s'achève que passé le 1er janvier de l'année-test.

lecteurs, il n'y a que manipulation des *données* pour en tirer des validations instructives – donne une série de 760 séjours différents en 1870 et 1506 en 1900 qui caractérisent les mouvements de la population flottante. Ces séjours se répartissent en : séjours entièrement compris dans l'intervalle (1er janvier-31 décembre 1870 ou 1900) ; premiers de deux séjours de migrants dont les deux séjours sont tous les deux compris dans l'intervalle ; second de deux séjours de migrants dont les deux séjours sont tous les deux compris dans l'intervalle ; premiers de deux séjours de migrants, le premier dans l'intervalle, le second à cheval sur la fin de l'année ; séjours à cheval sur la fin de l'année (tous, qu'ils soient uniques ou qu'ils soient les seconds séjours de deux séjours, le premier entièrement compris dans l'intervalle) ; enfin, ces mêmes séjours à cheval sur la fin de l'année «translatés » de 365 jours en arrière, ceux-ci prenant la place des séjours à cheval sur le début de l'année et qui nous échappent ici. On comparera à ce propos le faible nombre de ceux de ces séjours qui avaient été repérés, et que l'on omet à dessein, au nombre des séjours «translatés » vers l'arrière et dont on a supposé qu'ils sont un équivalent valable de ceux que la méthode de relevé ne permet pas de saisir. On l'a compris, on traite ici chaque séjour indépendamment l'un de l'autre et donc chaque migrant comme variable muette. On ne cherche qu'à savoir *combien* de migrants sont présents à la date *x*, sans s'occuper de savoir si celui que l'on saisit à cette date fit un ou plusieurs séjours. L'opération n'est que de comptage.

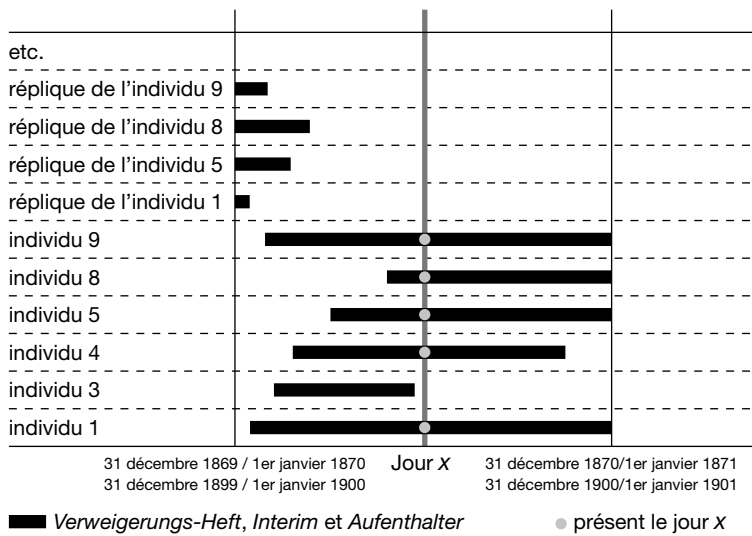
Tableau 1
Distribution des séjours des migrants considérés comme « flottants »

Séjours	1870		1900	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 seul, entièrement dans l'intervalle	134	35	269	89
1er de deux, tous les deux entièrement dans l'intervalle	5	0	5	3
2ème de deux, tous les deux entièrement dans l'intervalle	5	0	5	3
1 entièrement dans l'intervalle, de deux, l'autre à cheval sur la fin de l'année	14	3	23	5
à cheval sur la fin de l'année	156	126	311	241
translatés de 365 jours en arrière	156	126	311	241
Total	470	290	924	582
omis	9	4	24	11

A ce premier groupe, on a ajouté le groupe de ceux qui, tout en répondant aux critères choisis pour définir les individus «flottants», ne passent pas dans le *Aufenthaltskontrolle*. Il s'agit de ceux qui séjournent à Bâle et qui sont enregistrés dans le *Verweigerungs-Heft* ou l'*Interim*. On a suivi ici la même méthode, en ne retenant que les durées de séjours inférieures à 365 jours, et en utilisant une technique similaire pour faire glisser d'un an vers l'aval les séjours à cheval sur la fin de l'année. La seule différence méthodologique notable est d'avoir systématiquement éliminé des séjours retenus, ceux qui débutent, se terminent ou ont lieu à un moment quelconque sous le statut d'*Aufenthalter*. En effet, statistiquement, le tirage au 16ème dans le *Aufenthaltskontrolle* nous permet d'évaluer l'ensemble des séjours ayant lieu à un moment ou à un autre pendant les années-test sous ce statut. Inévitablement, en saisissant des migrants dans le *Verweigerungs-Heft* ou l'*Interim*, on en saisira un certain nombre qui vont passer dans de brefs délais dans le *Aufenthaltskontrolle*. Mais ceux-ci correspondent exactement à ceux que l'on a saisi dans le *Aufenthaltskontrolle* et dont la reconstitution des trajectoires a mis en évidence un passage antérieur ou postérieur dans le *Verweigerungs-Heft* ou l'*Interim*. Pour éviter de compter ce type de trajectoires deux fois, j'ai éliminé des trajectoires reconstituées à partir de ces deux registres toutes celles qui incluent un passage sous statut *Aufenthalter*. On obtient alors un total de 98 séjours en 1870 – 78 séjours d'hommes, 20 de femmes – et 206 en 1900 – 166 d'hommes, 40 de femmes – qui s'ajoutent aux 760 et 1506 précédents¹⁶ et que l'on va traiter statistiquement de la même manière. Il est maintenant possible de laisser le logiciel travailler et de nous dire, jour par jour en 1870 et en 1900, combien de «flottants» sont présents à Bâle.

¹⁶ On aura donc, pour 1870, 548 séjours d'hommes et 310 séjours de femmes et pour 1900, 1090 séjours d'hommes et 622 séjours de femmes.

Graphique 3
Visualisation simplifiée de la méthode de comptage



On attirera, tout d'abord, l'attention des lecteurs sur un phénomène intéressant qui affecte cet objet abstrait qu'est le «séjour qui rentre en ligne de compte » : la proportion de ceux qui concernent chacun des sexes reste, à trente ans d'intervalle, extrêmement proche. On a, pour les séjours qui incluent un passage sous le statut d'*Aufenthalter*, 38,6 % de séjours retenus en 1870 qui sont le fait de femmes (61,4 % le fait d'hommes), des chiffres qui restent très proches en 1900 (38,2 % des séjours retenus sont le fait de femmes, 61,8 % le fait d'hommes). Pour les séjours qui se déroulent uniquement avec les deux statuts les plus médiocres pour le migrant (*Verweigerungs-Heft* et *Interim*), les proportions sont autres : en 1870, 19,4 % sont le fait de femmes, 80,6 % d'hommes ; en 1900, 20,4 % sont le fait de femmes, 79,6 % d'hommes. Mais, là-aussi, elles se maintiennent à trente ans d'écart. Si on considère maintenant la réunion de ces deux catégories, on retrouve cette pérennité structurelle : pour 1870, on a 548 séjours d'hommes (63,9 % du total) et 310 séjours de femmes (36,1 % du total) et, pour 1900, on a 1090 séjours d'hommes (63,7 %) et 622 séjours de femmes (36,3 % du total). On a bien une structure très proche à trente ans d'écart avec 1,77 séjour d'homme retenu pour 1 séjour de femme en 1870 et 1,75 séjour d'homme pour 1 séjour de femme en 1900.

2. Les dimensions de la population flottante

Conformément à la méthode de saisie, il faut utiliser un facteur 16 pour avoir une approximation du nombre de migrants «flottants » au jour le jour. Les résultats oscillent entre 4544 et

5136 migrants en 1870 et 8544 et 10016 en 1900. La population présente dans le canton de Bâle-Ville au moment du recensement de 1870 est de 47 760 habitants¹⁷. Dans ces conditions, mon estimation du volume de la population flottante par rapport à la population totale en 1870 ne dépasse pas 11 % (elle varie de 9,5 % à 10,8 %). En 1900, on a un chiffre de 112 885 personnes pour la population présente du canton au moment du recensement, ce qui nous donne un volume pour la population flottante inférieur à 9 % (variant précisément de 7,6 % à 8,9 %).

La prise en compte du sexe (21 521 hommes et 26 239 femmes en 1870¹⁸ ; 52 626 hommes, 60 259 femmes en 1900¹⁹) met en relief une différence entre les dimensions des populations flottantes féminine et masculine par rapport aux populations féminine et masculine totales. Ainsi, en 1870, la population flottante masculine oscille, au cours de l'année²⁰, entre 11,8 % et 14,1 % de la population masculine totale, alors que la population féminine, elle, connaît des taux beaucoup plus modestes : seuls 7,4 % à 8,1 % de la population féminine totale est flottante²¹. En 1900, les «flottants» hommes sont compris, en pourcentage, entre 9,0 % et 12,0 % de la population masculine totale, alors que les chiffres pour les femmes varient entre 5,6 % et 6,7 % par rapport à ceux de la population féminine totale²².

¹⁷ C'est bien ce chiffre qu'il faut utiliser ici, et non pas celui de la population moyenne, puisque ce chiffre inclut les «provisoirement présents» dont la plupart appartiennent à la population flottante. Voir, sur ces chiffres, le volume d'annexes, Annexe I, p. 16-18.

¹⁸ Ces chiffres ne sont pas publiés, mais on peut les calculer à partir des données du recensement de 1870, KINKELIN, H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1870*, Basel, 1872, p. 19-21.

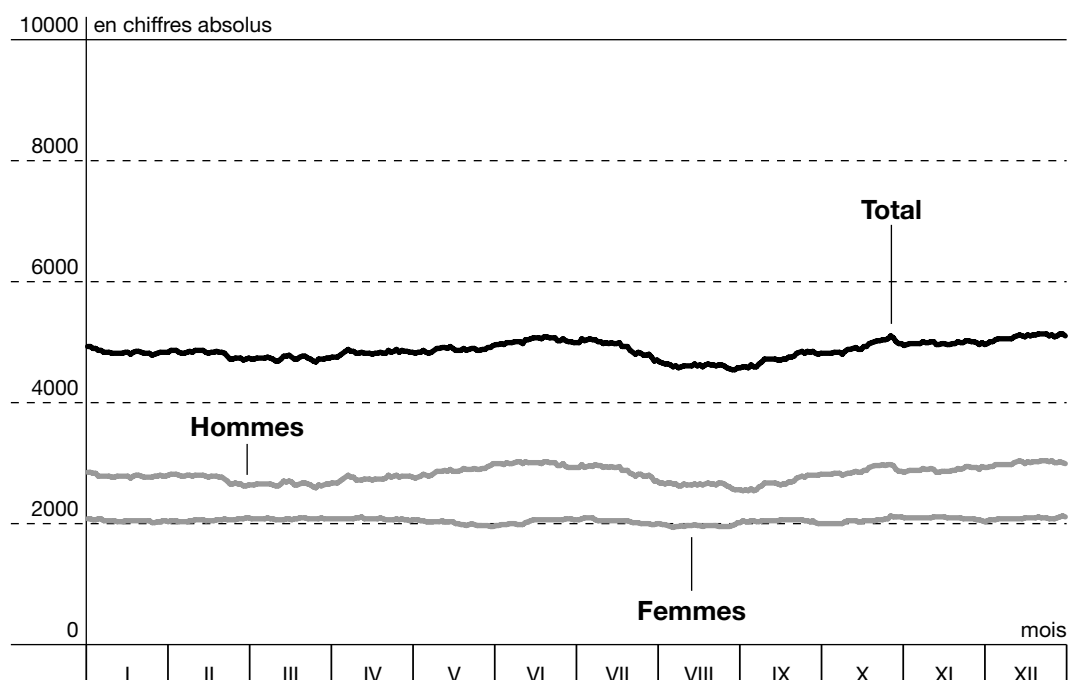
¹⁹ Chiffres, publiés, eux, dans BAUER, S., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1900*, Basel, 1905, Tableau I, p. II-III.

²⁰ Toujours avec l'hypothèse, bien évidemment fictive, d'une population présente qui reste inchangée au cours de l'année. On n'a, malheureusement, pas de données permettant de traiter le problème différemment.

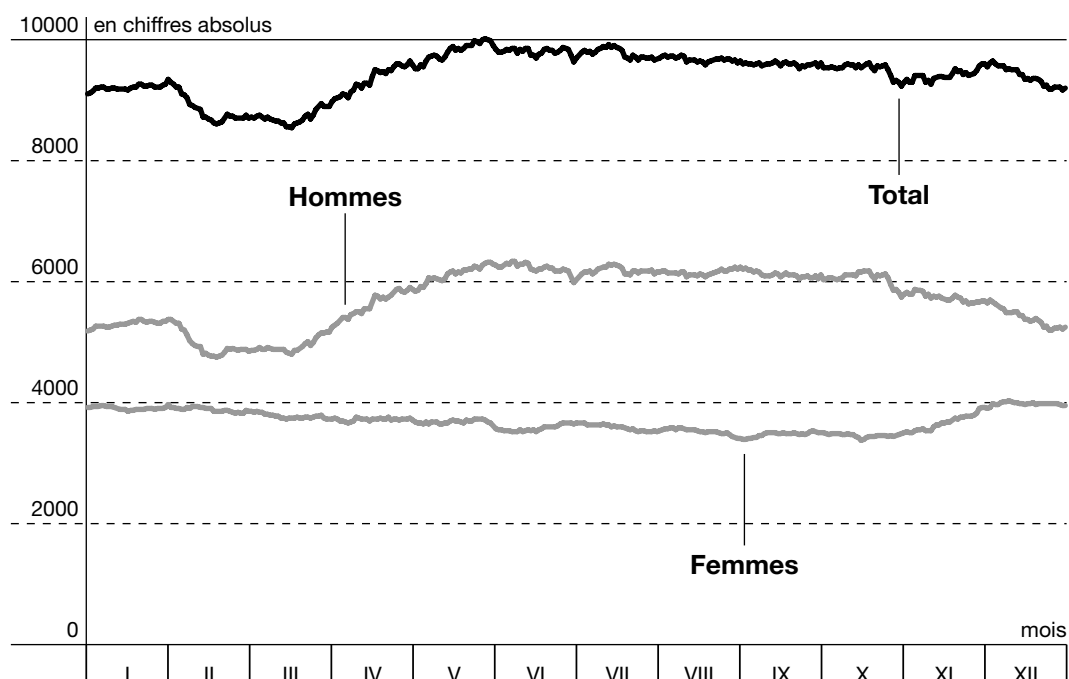
²¹ Moyenne sur l'ensemble de l'intervalle en 1870 (par rapport à la population totale correspondante) : 13,1 % pour la population flottante masculine, 7,8 % pour la population flottante féminine et 10,2 % pour l'ensemble.

²² Moyenne sur l'ensemble de l'intervalle en 1900 (par rapport à la population totale correspondante) : 10,9 % pour la population flottante masculine, 6,1 % pour la population flottante féminine et 8,3 % pour l'ensemble.

Graphique 4
Nombre de migrants « flottants » en 1870



Graphique 5
Nombre de migrants « flottants » en 1900

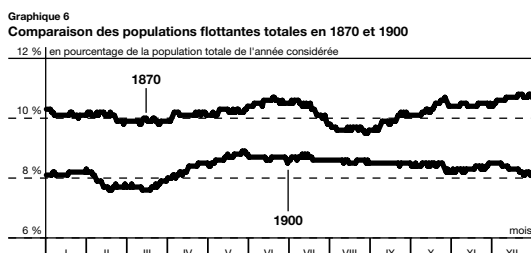


La première différence marquante entre ces deux graphiques concerne le niveau général de la population flottante qui baisse nettement de 1870 à 1900 par rapport à l'ensemble de la

population²³. On a, jour par jour, une diminution du nombre de personnes présentes en ville qui répondent aux critères que j’ai fixés. Autre différence : si la masse de la population féminine flottante en 1870 connaît des variations peu brusques au cours de l’année, ce qui laisse penser qu’en 1870 elle est peu touchée par les phénomènes saisonniers, l’amplitude des variations de sa taille est, d’une part, plus forte en 1900 qu’en 1870 et, d’autre part, on note une baisse lente de février à octobre puis une remontée nette de sa taille en novembre, qui se stabilise à son niveau maximum en décembre. Constatations similaires avec les populations flottantes masculines de 1870 et de 1900. Peu d’à-coups en 1870, mais des variations très nettes et brusques en 1900 : valeurs minimales dans la seconde moitié du mois de février et début mars, remontée de ces valeurs de fin mars à fin mai, stabilisation pendant la seconde partie du printemps et l’été, puis effritement à partir de fin octobre, stabilisation, enfin, à un niveau moyen en janvier, et, finalement, chute vers le minimum dans les premiers jours de février²⁴. Si les variations saisonnières sont moins sensibles en 1870, on ne peut pourtant manquer de faire remarquer que les valeurs maximales se situent à d’autre moment de l’année qu’en 1900 : valeurs élevées en janvier, et de fin mai à début juillet, puis dépression de celles-ci en été et remontée en automne.

Si on focalise son attention sur l’analyse de la dimension des groupes des individus qui quittent Bâle sans y avoir jamais été résidents (ceux qui sont saisis dans les registres du *Verweigerungs-Heft* et de l’*Interim* et qui quittent Bâle sans passer dans le *Aufenthaltskontrolle*), on constate que les chiffres, pour les femmes, sont beaucoup plus faibles que pour les hommes : ce sont surtout eux qui sont enregistrés dans ces registres sans passer de ceux-ci à celui

²³ Le graphique 6 visualise cette différence d’une année à l’autre :

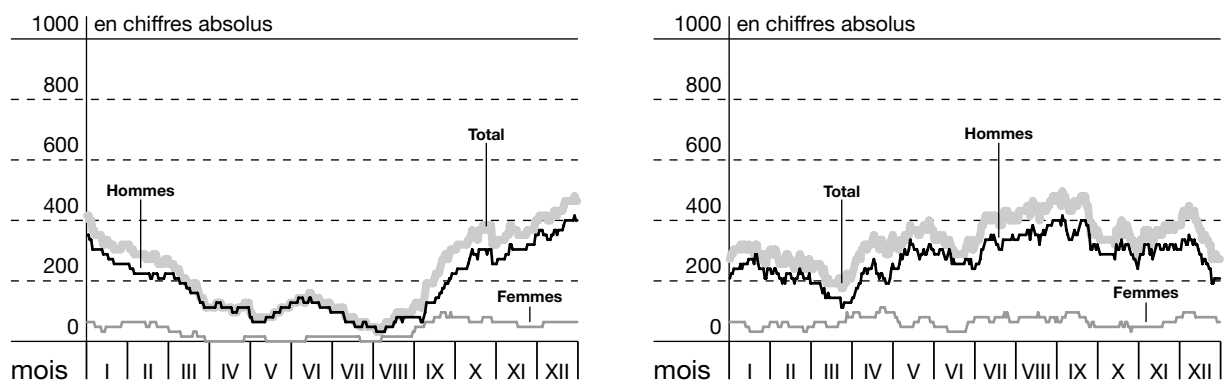


²⁴ L’hypothèse étant toujours que, d’une année à l’autre, les variations soient faibles, ce qui autorise à supposer que la situation début 1870, respectivement 1900, se répétera début 1871, respectivement 1901.

des résidents²⁵. De plus, cette partie particulière de la population flottante masculine voit les variations saisonnières jouer pour elle un rôle beaucoup plus important que pour son équivalent féminin. Ceci d'ailleurs sans que, comme on l'a déjà remarqué précédemment, cette influence s'exerce, de 1870 à 1900, de manière parallèle : les courbes présentent des différences importantes et, comme on le constate sur les graphiques ci-dessous, les valeurs minimales et maximales ne se situent pas, à trente ans d'écart, au même moment de l'année.

Graphique 7

Nombre de migrants « flottants » en 1870 et 1900 (*Verweigerungs-Heft* et *Interim* seuls)



C. Autres éléments potentiels de la population flottante

1. Conjectures

J'ai essayé de justifier, et sur le plan de la logique, et sur celui de la pertinence, la définition que j'ai adoptée pour la population flottante. On peut légitimement se poser la question de savoir si des groupes d'individus qui pourraient être considérés comme «flottants» nous échappent encore dans ce cadre d'analyse, considérant que nous n'avons pour l'instant que des individus enregistrés (d'une manière ou d'une autre) dans des registres qui ont été conser-

²⁵ D'un autre côté, si l'on retient le nombre de ceux qui passent directement de ces registres dans ceux correspondant à l'obtention de statuts plus privilégiés (registres d'établis et de «Bourgeois»), ce qui met fin à leur situation de «flottants», on constate, parmi le nombre d'ailleurs assez faible d'entre eux, une domination masculine : sur 78 cas de ce type en 1900 (en 1870 il n'y en a que trois, deux hommes, une femme), 71 concernent des hommes. Ces registres sont donc, pour eux, une planche vers l'intégration, ou vers l'expulsion. Ce résultat s'explique en partie par le fait que les familles qui désirent s'établir à Bâle et qui, en attente d'une réponse –ici 78 fois favorable –, sont enregistrées dans ces registres, sont très majoritairement placées sous l'autorité d'un chef de famille masculin : c'est lui seul qui est enregistré, ce qui provoque ce biais.

vés, d'une part, puis repérés et, surtout, suivis dans ces registres en utilisant des informations consignées par les fonctionnaires cantonaux de l'époque. On réfléchit ici à ceux qui nous échappent par absence de registres, voire simplement par absence d'enregistrement, et à ceux qui nous échappent parce que les informations relevées par les fonctionnaires manquent de fiabilité.

On peut essayer, ici, de cerner une éventuelle erreur dans l'estimation de la dimension de la population flottante due, par exemple, à des parties d'itinéraires de migrants qui passeraient inaperçues. Si l'individu x est relevé dans le *Aufenthaltskontrolle* de 1900 et qu'aucune référence correspondant à un nouveau séjour par la suite n'est donnée, on ne retiendra, après la reconstitution de sa trajectoire urbaine, que ce séjour unique pour notre estimation. Pourtant, s'il revient tout de même une seconde fois, mais que ce retour nous échappe parce que le préposé à cette tâche a omis de noter dans le registre de 1900 la référence de ce nouveau séjour, il résulte de cette négligence du fonctionnaire un biais qu'il faudrait évaluer, à défaut de pouvoir le corriger. Dans ce but, on peut essayer de considérer les périodes d'absence constatées en reconstituant les trajectoires urbaines comme autant d'intervalles de présence qu'on aurait omis, non pas d'enregistrer, mais de lier aux enregistrements passés et futurs. Ce fait les aura rendus indétectables et, par la suite, ils n'auront pas été pris en considération pour évaluer la dimension de la population flottante. Un petit problème se pose ici qui a trait à la question de la continuité ou de la discontinuité des séjours successifs. En effet, si on a un séjour unique et isolé sous statut de résident du jour x au jour $x + 99$ de l'année 1870 ou 1900, séjour de 100 jours, on peut considérer qu'un séjour nous échappe peut-être entre les jours 1 et x ou entre les jours $x + 99$ et 365. Si ces séjours sont disjoints l'un de l'autre (départ en $x - 1$, nouvelle arrivée en x ou départ en $x + 99$, nouvelle arrivée en $x + 100$), il n'y a pas de problèmes particuliers et on peut se contenter de «remplir les trous» et, à quelques détails près que je vais discuter, répéter l'opération de comptage pour obtenir une borne supérieure maximale potentielle pour la dimension de la population flottante. La situation est moins simple si l'on réfléchit à une erreur du fonctionnaire qui qualifierait un séjour de terminé

(*gegangen*) alors que le migrant passe sans discontinuité à un autre statut²⁶. Dans un tel cas, la question se pose de savoir si la borne des 365 jours sera atteinte pendant le cours du séjour indétectable. La difficulté est quasiment insoluble²⁷. Plus difficile encore la situation où un séjour pris en compte serait *précédé* d'un séjour «invisible»²⁸.

Dans ces conditions –pour le moins malaisées– il faut faire une première approximation en considérant que le fonctionnaire n'a pas fait d'erreur lorsqu'il a enregistré l'arrivée et le départ d'un migrant et qu'il s'agit bien d'une arrivée ou d'un départ²⁹. On ne considère donc, comme nous ayant peut-être échappés, que d'éventuels séjours discontinus de ceux que l'on a relevés. Pour cela, on considère tous les «trous» des trajectoires reconstituées, empreinte en négatif des moments de présences assurées des migrants de 1870 et 1900³⁰. On fait ensuite l'hypothèse que ces «trous» sont, en réalité, des séjours qui ne furent pas correctement documentés et qui, donc, ont échappés à nos relevés. Ici, on n'a pas à faire d'hypothèse sur le début et la fin de l'année (on ne pourrait d'ailleurs pas, sans se heurter à des difficultés inextricables) et on n'a pas recours, ici, au système de translation vers l'arrière utilisé précédemment. On ne considère que les deux intervalles annuels de 1870 et 1900³¹. On considère, enfin, que le migrant ne part et ne revient jamais le même jour et qu'il répond, au cours de ces séjours, aux conditions à remplir pour être dans la catégorie des «flottants».

²⁶ Par exemple du statut de résident au statut intérimaire.

²⁷ Si ce n'est pas le cas, ce séjour sera lui-même potentiellement suivi d'une absence pendant laquelle un autre séjour indétectable pourrait prendre place. Si c'est le cas on aura un séjour au-delà de cette borne dont la fin nous restera inconnue, ce qui ne permet pas de faire des hypothèses sur la durée de l'absence qui lui serait alors consécutive (potentiellement occupée à son tour par un séjour) ou sur un passage à un statut qui fait sortir le migrant des «flottants».

²⁸ Car la limite des 365 jours pourrait être alors atteinte au cours même de ce second séjour. Ainsi, un séjour relevé de 340 jours précédé d'un séjour de 30 jours non repéré verra le séjour total atteindre 370 jours, et le migrants sortir du statut de flottant, ce qui n'est pas le cas si le premier séjour reste effectivement «invisible».

²⁹ En principe, le migrant remet au fonctionnaire les papiers nécessaires à son identification lorsqu'il arrive et celui-ci les lui rend lorsqu'il repart, deux opérations qui rendent des erreurs assez peu probables.

³⁰ Si le migrant meurt au cours de l'année, on ne considère évidemment pas le «trou» *post mortem* comme potentielle présence. Je n'ai pas, ici, raisonné sur la situation des migrants relevés *uniquement* dans les registres annexes au *Aufenthalskontrolle – Verweigerungs-Heft* et *Interim* – qui posent, eux aussi, des problèmes insolubles.

³¹ Les séjours sont toujours ainsi inférieurs, ici, à 365 jours.

Les calculs imposent un retour à la base de donnée et sont assez complexes et surtout très longs. Il n'est pas possible, et ce serait d'ailleurs d'une utilité peu passionnante, de les présenter dans leur intégralité. Je me contenterai donc d'indiquer ici une borne supérieure *maximum* que pourrait atteindre la population flottante si on admettait l'hypothèse que les fonctionnaires aient travaillé, alors, dans leurs enregistrements de la population migrante, sans le moindre sérieux, sans la plus élémentaire cohérence et en absence de toute éthique professionnelle.

Tableau 2

Populations flottantes estimées dans l'hypothèse d'une qualité très médiocre (en tant que sources historiques) des documents utilisés pour l'évaluer

	1870			1900		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Population totale	21 521	26 239	47 660	52 626	60 259	112 885
Population flottante estimée I*	3040	2128	5136	6336	4032	10 016
En pourcentage de la population totale	14,13 %	8,11 %	10,75 %	12,04 %	6,69 %	8,87 %
Population flottante estimée II**	5360	2592	7952	10 864	5312	16 176
En pourcentage de la population totale	24,91 %	9,92 %	16,68 %	20,64 %	8,82 %	14,33 %
Rapport « estimation II »/« estimation I »	1,76	1,22	1,55	1,71	1,32	1,62

* J'utilise ici les *maxima* de chaque catégorie, chiffres donnés au début du Chapitre. Le «Total » ne correspond pas à la somme des chiffres de chaque sexe, mais au *maximum* effectif pour l'ensemble de la population au cours de l'année.

** Il s'agit, ici, du chiffre *maximum* possible. Le «Total », ici, correspond au total des chiffres de chaque sexe.

On constate, sur ce tableau, que c'est surtout dans le cas de la population flottante masculine que les volumes estimés sont modifiés par mon hypothèse. Ce n'est pas une surprise puisque les migrants ont des séjours, en moyenne, plus courts que celui des femmes, ce qui laisse dans leurs trajectoires urbaines plus de lacunes, lacunes qui sont autant de séjours non-détectés potentiels. On ne peut nier que dans l'hypothèse faite d'une absence de fiabilité totale des sources, ou plus exactement des fonctionnaires de l'époque, la population flottante, surtout sa partie masculine, prend des proportions très respectables. Néanmoins, on peut se poser vraiment la question de savoir si l'hypothèse faite est en accord avec la rectitude et le soin, à la fois législatif et administratif, mis à enregistrer la population migrante à Bâle entre 1845 et 1941. Cette hypothèse ne me paraît pas soutenable, sauf à penser que cohabitait au sein des autorités cantonales un esprit imbu de rationalité tatillonne et maniaque et un laisser-aller empreint d'indifférence. Même si les administrations présentent souvent ces traits à la fois kafkaïen et digne de Courteline, ce qui leur donne une patine ubuesque inimitable, je ne crois

pas que la ville de Bâle, entre 1860 et 1920, en ait abritée une pareille ! Pourtant, on ne méprisera pas ces résultats qui bornent, en quelque sorte, l'univers des possibles pour ce qui regarde la proportion de la population flottante quotidiennement présente à Bâle en 1870 et en 1900.

Restent à tenter de cerner, maintenant, ceux qui n'apparaissent dans aucun registre du tout, ou dans des registres perdus ou inexploitable. Perdus, par exemple, les livres dans lesquels les hôteliers étaient censés inscrire leurs clients. Inexploitable –ici du moins³²– les documents de la police dans lesquels se lisent, au jour le jour, les délits de vagabondage, de mendicité ou de prostitution. Inexistants les documents relatifs aux maraîchers, aux paysans, aux marchands ambulants saisonniers, qui pour certains passaient quasiment quotidiennement à Bâle quelques heures, mais n'y prirent jamais pied³³. Et, bien évidemment, peu de traces *officielles* des résidents complètement illégaux. Je vais néanmoins essayer de donner quelques ordres de grandeurs pour ces groupes, traitant des illégaux dans une section à part.

2. Maraîchers et marchands ambulants

Pour 1870, la fréquentation des divers marchés bâlois est bien connue grâce aux *Verwaltungsberichte*³⁴. Les pages qui relatent ces activités ne manquent pas de saveur. On y apprend, par exemple, que, dans le courant de l'année 1870, 846 couffins contenant «diverses volailles, la plupart venant de l'Alsace » furent mis en vente. Les 1195 lièvres venaient eux et d'Alsace et

³² La police tient au jour le jour un registre dénommé *Journal* (StABS, *Straf- und Polizei-Akten / M 8 / Journal*, un volume très épais par an, accompagné d'un index alphabétique des noms des personnes enregistrées), dans lequel on a une courte description du délit commis avec la décision concernant les suites à donner à l'affaire, bref emprisonnement, expulsion ou déférence à la justice pour les délits graves. Ces registres n'ont pas pu être étudiés pour des questions de temps. On s'est contenté d'analyser (voir *infra*) les statistiques publiées sur les délits de simple police, en se concentrant sur ceux enfreignant les lois sur les conditions de séjour en ville.

³³ Anne Radeff, en Suisse romande, explore de manière particulièrement intéressante ce domaine mal connu : RADEFF, A., «Femmes au marché (Suisse occidentale, fin 18ème –début 20ème siècle », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et TANNER, A. (dir.), *Frauen in der Stadt. Les femmes dans la ville*, Zürich, 1993, p. 61-72. Regula Pfeifer montre que le marché est aussi un lieu de protestation contre la vie chère (en 1916, à Berne, Bienne et Zurich) : PFEIFER, R., «Frauen und Protest. Marktdemonstrationen in der deutschen Schweiz im Kriegsjahr 1916 », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et TANNER, A. (dir.), *Frauen in der Stadt. Les femmes dans la ville*, Zürich, 1993, p. 93-109.

³⁴ *Verwaltungsbericht 1870*, chapitre IX, *Polizei*, section 3, *Ortspolizei*, p. 150 à 153 (rubrique *Marktwesen*) et *Verwaltungsbericht 1900*, cahier V, *Polizeidepartement*, chapitre I, *Administrativsachen*, section 9, *Messe, Märkte und Frohnfastenmärkte*, p. 7-8.

du Grand-Duché, les 14 chevreuils exclusivement de ce dernier. Les 19 552 fromages de chèvres venaient pour la plupart du canton de Soleure, et des 2767 quintaux de beurre, produits pour la plupart dans les cantons de Berne et de Soleure, qui furent offerts à la vente, 1397 prirent directement le chemin de l'Alsace. Le marché aux veaux hebdomadaire a vu 5603 bêtes proposées aux chalands, une bonne centaine par semaine. Il y a aussi un marché aux bestiaux, avec chevaux et bœufs, plus de 1400 têtes mises en vente. Le marché aux poissons «comme à l'accoutumé peu visité [...], 15-20 pêcheurs badois et du lieu y apportent leur petite marchandise » de fin octobre à fin décembre³⁵ –a permis de mettre 532 saumons en circulation. Plus important, le marché aux fruits et légumes, avec 107 220 autorisations accordées à des «maraîchers d'ici, Suisses des environs, Badois et Alsaciens » : plus de 300 personnes par jour. Si la plupart des 6000 paniers de cerises mis en vente viennent des cantons de Bâle-Campagne et de Soleure et du Grand-Duché, une grande partie des pommes de terre viennent, elles, par chemin de fer de toute la Suisse. Quant à l'Alsace, elle brille par son absence pour les 23 899 paniers et 1141 voitures à bras de fruits à noyaux échangés dans l'année sur la place du marché.

En 1870, les marchés sont surtout tenus par des habitants des alentours. Les Bâlois ou les résidents ne sont présents, et assez faiblement d'ailleurs, que dans le domaine des légumes et dans celui, peu prisé, du poisson. On note que ni Bettingen, ni Riehen ne sont cités une seule fois, et ceci confirme la position forte –aujourd'hui encore –des producteurs alsaciens dans le domaine de la culture maraîchère. Quoi qu'il en soit, les participants aux marchés ne relèvent pas de l'analyse de la mobilité telle que j'entends la mener. Arrivant le matin et repartant dans la journée, au plus tard le soir, ayant un outil de travail –la terre –qui ne peut en aucun cas être transporté, installé ou trouvé en ville, ils n'ont aucun intérêt à s'y fixer. Leur présence est essentielle à la vie de la cité –en témoignent chiffres et commentaires de la police –mais ces individus sont fondamentalement extérieurs à la ville : ils ne «flottent » pas.

³⁵ [...], *15–20 hiesige und badische Fischer bringen ihre kleine Wahre*. Une photo de ce marché en 1929 est publié dans MOSER, J., «Die erste Hälfte des Jahrhunderts. Konflikt und Integration –Wirtschaft, Gesellschaft und Politik in der 'Wohlfahrtsstadt' », dans KREIS, G. et VON WARTBURG, B. (dir.), *Basel – Geschichte einer städtischen Gesellschaft*, Basel, 2000, p. 237.

Le seul marché où les autochtones dominant est celui de Noël, pour lequel les autorités donnèrent, en 1870, 25 autorisations à des vendeurs de pains d'épices et de sucreries, trois seulement à des non-résidents bâlois. On pourra retenir ces quelques marchands ambulants, sans doute à Bâle pour une ou deux semaines et n'apparaissant pas dans le «Contrôle de l'habitant », logeant vraisemblablement dans leur roulotte, comme potentiels membres de la population flottante. On retiendra aussi les exposants de la foire d'automne –116 exposants résidents en 1870, 350 non-résidents –pendant deux semaines et ceux des quatre *Frohnfastenmärkte*³⁶, 279 exposants autochtones ou résidents agréés et 804 non-résidents.

Les chiffres donnés pour 1900³⁷ sont beaucoup plus rudimentaires : on n'a que les chiffres donnant le nombre d'exposants des divers foires et marchés – 505 exposants à la foire d'automne sans spécifications de leurs origines bâloises ou non et un peu moins de 190 exposants en moyenne aux quatre *Frohnfastenmärkte* –, et ceux donnant le nombre d'autorisations délivrées dans l'année à des musiciens ambulants (80 autorisations de trois jours à tour de rôle pendant la foire d'automne) ou à des exposants dans diverses autres circonstances (fêtes, manifestations religieuses, etc.) ainsi qu'à deux cirques. On s'intéresse plus aux recettes générées par la taxe à payer pour ces autorisations –dont on donne les chiffres –qu'aux activités elles-mêmes.

3. Voyageurs de commerce, démarcheurs et colporteurs

Abordons brièvement encore, d'un autre point de vue, le cas des voyageurs de commerce (*Handelsreisende*) et des colporteurs (*Hausierer*). Tombant dans le *Verwaltungsbericht* à

³⁶ A l'origine, les *Frohnfasten* (aussi *Fronfasten*) ou *Quatember* sont les quatre jours –du mercredi au samedi – qui précèdent la fête du Reminiscere (5ème dimanche avant Pâques) et celle de la Trinité (premier dimanche suivant la Pentecôte), et qui suivent celle de l'élévation de la croix (14 septembre) et celle de Sainte-Lucie (13 décembre). Ces marchés se tenaient donc quatre fois par an, à la fin de l'hiver, à la fin du printemps, à la mi-septembre et à la mi-décembre (GROTEFEND, H., *Zeitrechnung des Deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, Hannover, 1891, Erster Band : Glossar und Tafeln, p. 70-71 et 160-161). Traugott Geering note que «les noms de ces jours de marché ne sont pas à prendre à la lettre. Ils sont nommés par rapport à des fêtes proches qui n'ont d'importance que locale » (GEERING, T., *Handel und Industrie der Stadt Basel*, Basel, 1886, p. 406, note 3).

³⁷ *Verwaltungsbericht 1900, op. cit.*, p. 7-8.

partir de 1893 sur des chiffres donnant le nombre –3289– de patentes (*Patente*) accordées aux voyageurs de commerce³⁸, j’ai d’abord pensé qu’il s’agissait de représentants *extérieurs* à Bâle et qui auraient été obligés de demander une autorisation particulière pour exercer leurs activités sur le territoire du canton. La question se posait alors de savoir s’il fallait ou non les retenir dans une définition de la population flottante.

A l’examen, il s’est avéré qu’il s’agissait là des voyageurs de commerce *en général* qui, pour avoir l’autorisation de circuler librement dans la Confédération, se voient astreints au paiement d’une taxe, conséquence de mesures législatives fédérales de 1892³⁹. Je ne veux pas discuter ici tous les détails de cette loi. En voilà les grandes lignes : les voyageurs de commerce qui n’ont pas de contacts avec la clientèle, mais uniquement avec d’autres voyageurs de commerces, peuvent circuler librement et sont exemptés de cette taxe. De même, celui qui apporte à un client une marchandise dont il a un besoin immédiat pour continuer à faire fonctionner son entreprise⁴⁰. Tous les autres ne peuvent circuler sur le territoire qu’à la condition de payer une taxe, taxe valable pour six mois ou un an⁴¹. Ils obtiennent, alors, un permis qu’ils doivent être en mesure de présenter à tout moment, où qu’ils soient. Il y a des conditions différentes pour les firmes suisses ou étrangères, conditions qui dépendent, entre autres, des contrats internationaux existant dans le domaine commercial. Cette patente est à prendre dans le canton du siège de la firme pour les firmes suisses et, pour les représentants de firmes étrangères, dans le premier canton visité⁴². Ces représentants, qui prennent leur autorisation à Bâle, seront donc ou des membres de la population autochtone –et à ce titre saisis dans le

³⁸ *Verwaltungsbericht 1893, Polizeidepartement, 1. Administrativsachen, 24. Handelsreisende*, p. 25.

³⁹ *Bundesgesetz betreffend die Patenttaxen der Handelsreisenden. (Vom 24. Juni 1892.) et Bundesrathsbeschluss betreffend die Patenttaxen der Handelsreisenden. (Vom 1. November 1892.)* dans *Amtliche Sammlung der Bundesgesetze und Verordnungen der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Neue Folge. Dreizehnter Band. (Der « neuen Folge » II. Serie III. Band.)*, Bern, 1894.

⁴⁰ Une pièce de rechange pour une machine en panne, par exemple.

⁴¹ Pour une firme suisse, 100 francs pour six mois, 150 pour un an.

⁴² Ce qui explique les nombres élevés publiés dans le *Verwaltungsbericht*, le canton de Bâle étant une porte d’entrée idéale pour Alsaciens et Allemands. Pour 1900, on accorde 3290 de ces patentes, 1505 à des résidents, 1785 à des non-résidents (1611 à des Allemands –avec les Alsaciens –, 100 à des Français, 33 à des Autrichiens, 20 à des Belges, 8 à des Anglais et 13 à d’« autres »). 143 de ces patentes ont été attribuées à des représentants ne faisant qu’apporter des commandes à des clients. *Verwaltungsbericht 1900, Polizeidepartement*, p. 21-22.

«Contrôle de l’habitant » –, ou ils feront partie des hôtes des hôtels dont je vais parler. Il n’y a donc pas de raisons de s’en occuper plus longtemps comme d’un groupe *à part*. Raisonnement identique en ce qui concerne les colporteurs⁴³. On trouve dans le *Verwaltungsbericht* de 1900⁴⁴ les chiffres du nombre des autorisations accordées aux colporteurs pour faire du porte-à-porte : 1501 dans l’année, dont 71 à des «Bourgeois », 988 à des établis et 72 à des résidents, le reste (370) à des individus qui n’habitent pas le canton –225 Suisses, 145 étrangers⁴⁵. On voit qu’il s’agit à nouveau ici, en grande partie, d’individus saisis dans le «Contrôle de l’habitant » ou d’hôtes d’auberges et d’hôtels que je vais aborder maintenant. ⁴⁶

4. Clients d’hôtels, « touristes » et autres

La situation des clients d’auberges et d’hôtels –sans oublier les personnes hospitalisées –est assez délicate à évaluer. J’ai trouvé aux Archives une circulaire imprimée de 1871 dans laquelle la direction de la Police informe les aubergistes et hôteliers de la mise en place de nouveaux registres –appelés *Fremdenbücher* –dans lesquels ils auront désormais à enregis-

⁴³ Leur statut est clairement défini à partir de 1882 par la *Gesetz über das Hausirwesen, die Wanderlager, den zeitweiligen Gewerbsbetrieb, die öffentlichen Aufführungen und Schauvorstellungen, das Trödel- und Pfandleihgewerbe*. (13. November 1882.) Les paragraphes importants sont le §1 (autorisation obligatoire du *Polizeidepartement* pour faire du porte-à-porte sur le territoire du canton) ; le §3 (le colportage est interdit avec la poudre, les matières explosives, le sel, les remèdes, les poisons, les boissons alcoolisées de tous types, les montres de gousset, les objets en or et argent [auxquels s’ajoutent les images et textes licencieux, §7] ; §4 (l’autorisation n’est délivrée qu’à des citoyens suisses ou à des étrangers dont les pays d’origine reconnaissent eux-aussi aux Suisses le droit de colportage sur leur territoire et uniquement à des personnes ayant bonne réputation, ayant plus de 18 ans et n’étant pas atteint d’une maladie infectieuse ou repoussante [*ekelhaft*] ; §6 (l’autorisation n’est valable, sauf exception, qu’un mois renouvelable) ; §11 (l’autorisation de travailler n’est accordée qu’aux chiffonniers [*Trödler*] établis [c’est moi qui souligne] et de bonne réputation) ; les paragraphes 12 à 22 réglementent le prêt sur gage.

⁴⁴ *Verwaltungsbericht 1900, Polizeidepartement*, dans la section *Hausierer, Wanderlager, Trödler, Pfandleiher und Stellenvermittler*, p. 8-9.

⁴⁵ Ces autorisations sont données pour une semaine (580), deux semaines (480), trois semaines (14), un mois (376) –soit 1450 des 1501 –cinq mois (à onzes grilleurs de marrons), six mois (à 36 chiffonniers) et quatre, pour un an, à des commerçants en sable (*Sandverkäufer*).

⁴⁶ Signalons encore quelques autorisations particulières données à des marchands ambulants de quincaillerie ou de tableaux, à des maquignons (il s’agit des *Wanderlagerpatente*), ou à des artisans exerçant leur activité en passant d’une ville à l’autre (à côté de quelques artisans classiques, poseur de parquet ou menuisier, un *Heillehrer für Stotternde*, rééducateur de bègues, un *Hühneraugenoperator*, que l’on dénommerait aujourd’hui «podologue », un faiseur de petit-bois avec sa machine à vapeur (*Holzzerkleinern mit Dampfmaschine*). On accorde également 83 autorisations à des brocanteurs (*Trödelpatente*) et deux à des prêteurs sur gages.

trer leurs clients⁴⁷. Pour faciliter leur diffusion, le premier volume est distribué gratuitement, et pour les hôtels de grande taille qui en utilisent un par étage, on offre également ces premiers volumes gratuitement. Par la suite, ces livres seront payants, mais, en contrepartie, on se dit disposé à tenir compte des suggestions de la profession et à en faire relier pour le même prix de plus volumineux si nécessaire. On met également à la disposition des hôteliers des fiches à remplir quotidiennement (*tägliche Fremdenrapporte*), gratuites celles-ci. On insiste sur la nécessité de tenir ces registres et de remplir ces rapports avec soin et de manière exhaustive, tout en se disant conscient de la charge que cela implique pour les utilisateurs. Pas trace de ce matériel aux Archives.

On n'aura de statistiques fiables sur le nombre de lits et les taux d'occupation d'hôtels qu'à partir de 1931⁴⁸. Avant, nous n'avons à notre disposition que deux séries de chiffres utilisables, l'une pour 1870 et l'autre pour 1900 : ce sont les chiffres des *vorübergehend Anwesenden*, les « provisoirement présents », ceux qui furent enregistrés, comme il en est de tradition pour les recensements helvétiques, parce qu'ils passèrent la nuit du 30 novembre au premier décembre à Bâle sans y être habituellement résidents⁴⁹. Il est bien ici question des clients d'hôtels puisque l'on utilise en 1870 le terme de *Durchreisende* (voyageurs de passage) et que l'on cite nommément en 1900 les *flüchtigen Hotelgästen* (les hôtes insaisissables des hôtels). Ceux-ci sont, cette nuit-là, 1023 en 1870 et 1635 en 1900. Les chiffres de 1870 restent obs-

⁴⁷ StABS, *Niederlassung A 1, Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften, allgemeines, 1553-1937, dossier 1849-1881, Circular an die Herren Gasthofbesitzer Dahier*, 17 avril 1871, un feuillet imprimé. On lit également : « Même si des personnes qui y ont intérêt se font parfois inscrire sous un faux nom dans le registre, de telles indications ont souvent permis de futures poursuites et ces personnes se sentent, en tout état de cause, toujours plus en sécurité lorsqu'elles remarquent qu'on ne tient *pas* [souligné par eux] de registres et qu'ils n'ont donc pas à s'y inscrire ». On insiste également sur l'intérêt des hôteliers eux-mêmes à la bonne tenue de ces livres, hôteliers « qui furent, plus souvent qu'à leur tour, victimes de fraudeurs et d'escrocs ».

⁴⁸ Voir le *Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1931*, p. 137 (tableaux f1, f2 et f3). Une première analyse des chiffres de l'avant-guerre dans KULL, W., « Der Fremdenverkehr im Kanton Basel-Stadt 1934 bis 1945 », *Wirtschaft und Verwaltung 1945, IV*, Basel, 1946, p. 133-143. On y trouve des chiffres intéressants sur la durée moyenne des séjours des hôtes des hôtels et des statistiques sur le nombre de lits et sur leurs taux d'occupation que l'on aurait aimées avoir pour 1870 et 1900 !

⁴⁹ KINKELIN, H., *Die Bevölkerung [...] am 1. Dezember 1870, op. cit.*, p. 8-10 et Tableau I (sans pagination). Stephan BAUER, *Die Bevölkerung [...] 1. Dezember 1900, op. cit.*, p. 5-7 et Tableau I, p. II-III.

curs : les lacunes méthodologiques de l'ère pré-Bücher dans le domaine statistique que j'ai déjà signalées se font sentir ici. On a, par exemple, le nombre de ces individus dans chacun des huit quartiers de la cité et dans les trois autres communes du canton, mais il est impossible de savoir quelle est la proportion d'hommes et de femmes parmi eux, celle-ci n'étant donnée que pour le total de la population, résidents et oiseaux de passage mêlés. Même chose, d'ailleurs, pour les autres caractéristiques usuelles relevées dans le recensement (lieu d'origine, religion, situation au regard de l'état civil, etc.) ce qui amène vraiment à se demander pourquoi les statisticiens de l'époque jugèrent-ils utile de différencier cette catégorie, si c'était pour la réintroduire *de facto* dans le tout par la suite dès qu'ils auraient pu la caractériser plus finement. On ne pourra donc pas tirer grand chose de ces chiffres pour une estimation, même grossière, du nombre de ceux appartenant à cette catégorie en 1870 et dont il faudrait tenir compte dans une estimation globale de la population flottante. On peut néanmoins se servir de quelques paragraphes de la loi de 1837⁵⁰ qui dresse le catalogue des délits de simple police et des peines encourues à la suite de l'un d'eux. Le §233 impose aux hôteliers et aubergistes (*Wirte*⁵¹) la tenue d'un registre de tous les clients qui passent la nuit dans leur établissement, liste dont une copie doit être adressée chaque jour à la Direction de la Police⁵², sous peine d'une amende de un à cinq francs en cas de négligence. Aucun d'eux ne peut héberger un voyageur plus de cinq jours sans faire la demande d'un permis de séjour pour lui, l'oubli ou le manque de sérieux se soldant par une amende de deux à cinq francs. Le §234 ajoute que les compagnons-artisans (*Handwerkgesellen*), les personnes qui travaillent dans la domesticité, les journaliers, les soldats, les marchands ambulants et autres voyageurs du même genre (*sic* : [.]. *und andere dergleichen Reisende*) ne peuvent être hébergés (par les hôteliers et aubergistes, mais aussi par qui que ce soit d'autre) que s'ils ont *déjà* ce permis de séjour⁵³. Par contre (§235), un voyageur ayant un permis en règle ne pourra pas se voir refu-

⁵⁰ *Allgemeine Polizeistrafordnung (Vom 18. Mai 1837.)* Cette loi sera remise à jour en 1872 et cette nouvelle version sera amplement utilisée et discutée dans la section suivante ; j'y renvoie (voir *infra*, p. 265 et sv.).

⁵¹ *Wirthe* dans l'orthographe de l'époque. On ne parle évidemment pas d'hôtels mais d'auberges (*Herberge*) et de tavernes (*Tavernenwirthshause*).

⁵² *Polizei-Direktion*, par la suite (à partir de 1875) *Polizei-Departement*.

⁵³ On précise même que, si le voyageur arrive tard le soir sans ce permis, l'aubergiste doit s'assurer de son

ser asile par les aubergistes du lieu qui sont donc contraints de l'accueillir en fonction d'un roulement sur lequel ils auront à s'accorder. En cas de refus, celui dont c'est le tour aura à payer une amende (de deux à cinq francs) et à prendre à sa charge les frais de logement du voyageur dans une autre auberge. Mesure intéressante qui permet d'éviter la mise en place de solutions de fortune, dangereuses sans doute aux yeux de la police puisque difficilement contrôlables.

Que conclure quant à la population flottante. Les conditions strictes imposés aux aubergistes limitent à cinq jours le délai maximum accordé aux gens « bien » pour séjourner à Bâle sous leurs toits avant d'être signalés à la police. Combien de ces 1023 personnes sont-elles, cette nuit-là, à Bâle sans avoir été encore enregistrés par les autorités ? Impossible de le dire, comme il est impossible d'estimer le taux d'occupation des lits par rapport à d'autres périodes de l'année⁵⁴. Néanmoins, par rapport aux chiffres de 4544 et 5136 migrants qui encadrent les variations de la population flottante telle que je l'ai définie, et en regard de la population moyenne totale en 1870 (47 760 habitants), on ne retiendra pas plus de 500 individus⁵⁵ qui, au jour le jour, pourraient nous avoir échapper et s'ajouter à celle-ci. Cette estimation, que je considère comme très haute, fera monter la population flottante de 1870 d'un pour cent environ, ce qui ne bouleverse pas les réflexions faites jusqu'ici.

Les chiffres –et aussi les commentaires –sont plus intéressants en 1900, où Stephan Bauer note que : « Dans la population effective, l'élément flottant est d'un intérêt particulier. Mais il est à remarquer que bien souvent l'exactitude des données sur les hôtes insaisissables des hôtels échappe à un contrôle rigoureux. » On a pourtant pour les 1635 individus de cette catégorie (auxquels il faudrait ajouter 34 individus relevés à Riehen) des chiffres détaillés

identité et, si son hôte n'a pas de papiers en règle, il doit en avertir la police. En aucun cas il ne le gardera sous son toit au delà du matin suivant (peine en cas de non-observation : un à cinq francs).

⁵⁴ Sans prétendre comparer, ce qui serait absurde, on signalera que pendant la période 1934-1938, les mois de novembre et décembre sont ceux qui connaissent les niveaux de fréquentation les plus faibles de l'année avec des taux de l'ordre de 5 % du total annuel. Les mois de juillet (12 %) et surtout d'août (16 %) sont les plus fréquentés.

⁵⁵ Individus très contrôlés, donc, même lorsqu'ils restent suffisamment peu de temps pour ne pas être enregistrés officiellement et *payant* leurs séjours sans pour autant en tirer de gains pécuniaires, ce qui les différencie aussi *qualitativement* des « flottants » qui nous retiennent.

qu'il n'est pas inutile de discuter rapidement ici.

Dans ce groupe, 41 % des individus sont des femmes (671), moins de 10 % sont des mineurs (156). Stephan Bauer donne ensuite les répartitions par lieux de résidence habituels de ces personnes provisoirement présentes à Bâle. Il en ressort que 80 (près de 5 %) de ces individus vivent habituellement dans l'une des deux autres communes du canton, Bettingen ou Riehen, 565 dans un autre canton de la Confédération (35 %), 637 (39 %) le *Reich* – Alsace comprise –, le reste (chacun de ces groupes n'excédant pas, *grosso modo*, 5 %) se répartissant entre la France – sans les Alsaciens – (83), l'Italie (79), l'Autriche-Hongrie (34), les autres pays européens (43), l'Amérique (13), un petit groupe pour les membres duquel le lieu de résidence habituel est inconnu (17 cas) et, enfin, un groupe d'individus sans domicile fixe (84). C'est parmi ceux-là que la proportion hommes / femmes est la plus déséquilibrée, avec 82 % d'hommes, proportion qui se situent en général autour des 75 %, sauf pour les Suisses, les Allemands (Alsaciens compris) et les Américains pour lesquels les proportions sont de l'ordre de 55 %. Certaines énigmes posées par ces chiffres, que Stephan Bauer souligne en notant que «une proportion significative de cette immigration insaisissable relève de la circulation frontalière»⁵⁶, s'éclairent lorsque l'on analyse son tableau suivant, qui donne la répartition de ces individus dans les différentes catégories de logements retenues pour définir ce groupe. Stephan Bauer considère neuf catégories d'hébergements différentes : dans les auberges et hôtels (*Gasthäusern*), dans un appartement particulier payant, en visite chez des particuliers, sur un lieu de travail provisoire, dans les dortoirs des compagnies de chemins de fer, dans une des auberges pour pauvres (*Armenherberge*), dans un établissement hospitalier, à la caserne et, enfin, en prison. Personne, en 1900, n'est enregistré dans la catégorie «à la caserne» (la catégorie n'est maintenue que pour permettre des comparaisons avec les années précédentes). On a 25 personnes (des hommes uniquement) dans une institution pour pauvres, 78 en prison (56 hommes, 22 femmes) et 218 (92 hommes, 126 femmes) qui sont hospitalisées. On peut penser que la plupart de ceux qui résident habituellement à Bettingen ou Riehen et qui sont provisoirement à Bâle cette nuit là, font partie de l'une de ces trois catégories, en

⁵⁶ [E]in bedeutender Teil dieses flüchtigen Zuzuges entfällt auf den Grenzverkehr. Stephan Bauer, *op. cit.*, p. 6.

particulier de la dernière, les autres venant, sauf exception, des communes proches, suisses, alsaciennes ou allemandes. Un groupe de 90 personnes (88 hommes) a passé la nuit dans les locaux de l'une des compagnies de chemins de fer⁵⁷ ; un autre, de 94 individus, sur un lieu de travail provisoire (47 hommes, 47 femmes). Ces catégories, qui couvrent 31 % du total des individus considérés, restent malgré tout dans l'ombre des trois autres, qui enregistrent les 1130 personnes (656 hommes, 474 femmes) qui sont à Bâle en visite. Ces individus se répartissent essentiellement entre les hôtes des auberges et hôtels (556) et ceux des particuliers (522). Seuls 52 personnes occupent cette nuit là une chambre payante dans un appartement particulier. L'intérêt essentiel de ces chiffres est dans la répartition très différente des deux sexes, 88 % des hôtes d'auberges ou hôtels étant des hommes (487), alors que parmi les personnes en visite chez des particuliers, les femmes dominent nettement avec 74 % (384).

On a également une série de chiffres sur les raisons de la présence de ces individus. Stephan Bauer distingue huit catégories : en voyage d'affaires pour raisons commerciales ; pour d'autres raisons professionnelles ; à la recherche d'une possibilité d'emploi ; en visite ; pour cause de maladie ; en prison ; de passage pendant un voyage (*Durchreise*) ; pour une raison inconnue. On retrouve naturellement les 78 pensionnaires de la prison dans la catégorie «en prison ». Il y a 212 personnes dans la catégorie «pour cause de maladie »⁵⁸. On a ensuite le groupe important réunissant les catégories «en visite » et «de passage » (au total 774 individus, 324 hommes et 450 femmes) auquel on peut ajouter ceux de la catégorie «pour une raison inconnue » (au total 5 individus). L'ensemble de ces catégories forme un groupe de 1069 individus (473 hommes, 596 femmes), 65 % du total. A ce groupe, qui se contente de jouir des beautés ou des intérêts de la cité, ou qui en utilise à titre provisoire les services⁵⁹,

⁵⁷ Il y a deux gares importantes à Bâle en 1900, l'une assurant le trafic avec la Confédération et l'Alsace, l'autre avec le *Reich*. Il est difficile de savoir si une activité française se perpétuait dans le domaine ferroviaire ou si toute activité avait cessé pour se recentrer sur Genève et éventuellement Lausanne, à la suite de l'annexion de l'Alsace qui fit de la ligne Mulhouse-Bâle, l'une des plus ancienne de France (1844), une ligne allemande.

⁵⁸ On a vu *supra* que 218 des individus de ce groupe *logent* dans les hôpitaux. La différence perd de son obscurité lorsqu'on lit les commentaires de Stephan Bauer qui parle de 8 infirmières (*Krankenpflegerin*) provisoirement à Bâle pour y exercer leur métier. Une partie d'entre elles devait être logée par l'hôpital.

⁵⁹ Les emprisonnés auraient peut-être vu cela d'un autre œil, mais sans doute comprendra-t-on ce que je veux dire ici.

s'oppose le groupe de ceux qui y cherchent ou y ont une activité professionnelle. Ce groupe – 566 individus – est massivement dominé par les hommes (491, 87 %). Parmi eux, les représentants et hommes d'affaires (il n'y a que 3 femmes dans cette catégorie) forment le groupe le plus important (39 %) sans pour autant dominer les deux autres (32 % sont en déplacement professionnel, 28 % à la recherche d'un emploi). Du côté des 75 femmes, les 59 qui sont à Bâle pour y exercer leur métier forment le groupe le plus important. Pour les hommes, à l'exception du groupe des hommes d'affaires, Stephan Bauer donne des chiffres détaillés : des employés des compagnies de chemin de fer (78⁶⁰) et de la poste (23) et des ouvriers du bâtiment forment la plus grosse part des hommes provisoirement présents à Bâle pour des raisons professionnelles. Les femmes, elles, sont infirmières (8), couturières (11) ou employées de maison (36). Parmi celles à la recherche d'un emploi (13), on ne trouve que des femmes cherchant une activité d'employée de maison (bonne, repasseuse etc.), aucune ne cherchant une place d'ouvrière, par exemple. Côté masculin, 96 des 139 hommes du groupe de ceux qui cherchent une place sont des artisans, 16 des journaliers, le reste se répartissant en petits groupes couvrant divers champs d'activités : il y a même un docteur en droit. Stephan Bauer constate que : « Comparant les métiers de ceux qui sont à la recherche d'un emploi avec ceux de 1888, on remarque une plus grande variété, en particulier parmi les métiers qualifiés.⁶¹ »

A ces chiffres clairs s'opposent des chiffres plus nébuleux sur la durée de séjour de ce groupe. Stephan Bauer note que les « données sur la durée de séjour ont été enregistrées de manière très insuffisante pendant le dernier recensement. Un groupe d'ouvriers du bâtiment italiens a quitté Bâle dans la nuit du recensement et de ce fait il n'a pas été possible de donner une estimation correcte du nombre de personnes ayant une durée de séjour inconnue »⁶².

⁶⁰ On a vu *supra* que 90 personnes (88 hommes, 2 femmes) logèrent dans les locaux des compagnies de chemin de fer dans la nuit du 1er décembre. On peut penser que des ouvriers travaillant sur des chantiers pour ces compagnies ou peut-être aussi des postiers utilisaient ces locaux pour y loger provisoirement.

⁶¹ Stephan BAUER, *op. cit.*, p. 7. Cette plus grande variété est sans doute sensible parmi les artisans.

⁶² Stephan BAUER, *op. cit.*, p. 6. Bauer veut dire, sans doute, que l'imprécision sur la durée de séjour pour un groupe important enlève toute validité à l'ensemble des chiffres relevés : la proportion de ceux ayant une durée de séjour inconnue ne pouvant être évaluée correctement, toutes les données sur les durées de séjour en sont faussées. Il ne me semble pourtant pas que les chiffres donnés pour ces 1635 individus, parmi lesquels ces ouvriers italiens n'auraient certainement pas été comptabilisés, en soient obérés. A moins que ces Italiens

Essayons pourtant de tirer de ces chiffres quelques grandes lignes. On rappellera que la loi de 1884 fait obligation aux nouveaux arrivants de se présenter aux autorités dans un délai maximum de huit jours, à moins qu'ils ne résident dans une auberge ou un hôtel, ou qu'ils soient en visite chez des parents (*Verwandte*). Ils peuvent, dans ces cas-là, séjourner deux mois à Bâle sans se faire enregistrer⁶³. Le nombre de jours de présence donné par Stephan Bauer correspond au nombre de nuits passées à Bâle jusqu'au 1er décembre. Un très important groupe est constitué de ceux pour lesquels cette donnée est inconnue (451, 28 %, 331 hommes, 120 femmes). Pour ceux dont les durées sont connues, on a une situation assez contrastée entre les hommes et les femmes. Près de 80 % de ceux-ci sont à Bâle depuis moins de 10 jours, elles ne sont qu'un peu plus de 50 % dans ce cas. Par contre, on a deux fois plus de femmes présentes depuis 10 à 20 jours que d'hommes (67 contre 134). Quant à ceux qui sont là depuis plus de 30 jours, ils ne sont que 12 % du total avec une répartition hommes-femmes favorable aux femmes d'un rapport 1,38.

Que penser de ces chiffres ? Il est évident que la structure professionnelle de ces groupes influence les durées des séjours de leurs membres. Les hommes qui viennent faire des affaires restent peu, les femmes rendant visite à des membres de leur famille resteront plus longtemps. Les hospitalisés peuvent avoir à rester beaucoup plus de 30 jours. Et combien de temps restera-t-on en prison ? Ne perdant pas de vue que l'on cherche à délimiter la population flottante, on n'aura pas, à mon sens, à retenir beaucoup des éléments de ces groupes. Prenons les gens emprisonnés. La plupart, pour ne pas dire tous, sont enregistrés et donc saisis dans notre base de données : l'auteur d'un délit qui n'est pas en règle avec les autorités de police quant à son autorisation de séjour sera, dans la plupart des cas, immédiatement expulsé. Il fait plutôt

ne soient effectivement que *passés* par Bâle, sur le chemin de l'Italie dans la nuit du 30 au premier, sans y avoir auparavant séjournés. On peut imaginer qu'un groupe rentrant en Italie et venant du nord de l'Allemagne ait effectivement passé une nuit à Bâle et que cette occurrence ait justement faussé les chiffres des *Durchreisende*. Mais ce n'est pas l'impression que donne le texte, malgré son obscurité : on n'arrive même pas à savoir si les Italiens de ce groupe mystérieux font ou non partie des 79 Italiens enregistrés !

⁶³ *Gesetz betreffend das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen. (Vom 10. November 1884.)* C'est l'objet du §2 de la loi. On y rappelle aussi les obligations pour les hôteliers de tenir à la disposition des autorités une liste à jour des clients qu'ils hébergent.

partie de ceux que j'essayerai de saisir dans la prochaine section. Et si les auteurs de délits graves extérieurs à la cité peuvent s'y retrouver en prison, on est en droit de faire l'hypothèse qu'ils sont une minorité⁶⁴. De même des malades hospitalisés. Ils seront, ou connus des services du «Contrôle de l'habitant» –et donc déjà saisis par nos différents relevés –, ou étrangers à la cité et la quitteront dès leur santé retrouvée. Un autre type d'argument permet également de négliger, par exemple, les employés des compagnies de chemin de fer séjournant provisoirement à Bâle : ceux-ci ne font pas plus partie de la vie de la cité que les marchands de sucre-d'orge du marché de Noël. Ils ne sont vraiment là qu'entre deux trains –bien qu'il y ait une raison précise à leur présence –et leurs rapports avec la cité sont très différents de ceux d'individus locataires d'un logement en ville ou employés d'un atelier bâlois. On me reprochera, peut-être, ici, de passer d'une définition de la population flottante purement abstraite basée sur des critères mesurables (la durée de séjour) et sans ambiguïtés (le type de permis de séjour) à une définition prenant en compte des éléments plus flous. Il est certain, en effet, qu'il est difficile ici de faire l'économie d'une analyse de la dimension *qualitative* plus délicate à justifier mais féconde. Ce changement de perspective dans l'analyse permet, de fait, de décanter ces données et d'en filtrer de manière valable les seuls éléments potentiellement «flottants». Il ne reste guère que ces 556 individus présents à Bâle pour des raisons professionnelles –exercées ou recherchées –comme seuls candidats sérieux. On ajoutera à ceux-ci une partie des «visiteurs» (509 personnes) –pas tous –, en argumentant à leur égard qu'un certain nombre d'entre eux pourrait bien être à Bâle pour y chercher du travail sans le dire, s'aidant de leurs contacts amicaux ou familiaux et logés par eux. On aurait ainsi un groupe d'un millier de personnes, au maximum, qui pourraient s'ajouter aux «flottants» de 1900 repérés jusqu'ici, dont le nombre est borné, en extension, par les chiffres calculés de 8544 et de 10016. Par rapport à la population moyenne de 112 885 personnes en 1900, cela fait, comme en 1870, monter notre estimation d'un pour cent tout au plus, ce qui ne la modifie pas

⁶⁴ Il est, de plus, difficile de parler de «flottant» pour quelqu'un qui reste toute la journée entre quatre murs. L'important est d'estimer le nombre des auteurs de délits *avant* expulsion ou emprisonnement : eux sont de véritables candidats au titre de «flottant».

fondamentalement en ce sens que son aspect qualitatif essentiel, la minceur, n'en est pas remis en cause.

5. Les illégaux

Réfléchissons maintenant sur le plus difficile des groupes à saisir, celui des véritables *illégaux*. La législation⁶⁵ sur le droit de résidence ou d'établissement dans le canton de Bâle-Ville précise essentiellement trois cadres : celui des conditions à remplir pour pouvoir séjourner dans le canton, celui du coût des différents types d'autorisations et celui, en cas de perte de cette autorisation, des conditions d'expulsion. Mais, ni les lois en elles-mêmes, ni les décrets d'application ne règlent le sort de ceux qui ne s'y soumettent pas. C'est, à Bâle, la *Polizeistrafgesetz* qui précise les sanctions qui attendent les contrevenants. Pour la période qui nous occupe, c'est la loi du 23 septembre 1872⁶⁶ qui fait référence. Avec 165 articles, cette loi – qui remplace celle de 1837⁶⁷ sous la législation de laquelle est notre première année-test – entend faire le catalogue de tous les délits potentiels de simple police et de leurs conséquences. Je me focalise plus particulièrement sur l'analyse de cette loi qui modernise l'appareil répressif du canton et joue un rôle important pour lui dans le dernier tiers du siècle. Je préciserais, lorsqu'il y aura lieu, les différences avec la loi de 1837. La première partie – elle ne contient pas de sections – donne, en 21 articles, les conditions générales d'application, indépendamment du délit⁶⁸. Dans la seconde partie, divisée en 17 sections, on a les dispositions prises cas par cas. La section 2, par exemple, précise les peines en cas de délits par rapport à la législation sur les impôts, la section 6 celles par rapport à la législation sur l'ordre public et la sécurité.

La rédaction de cette loi n'est pas un exemple de rationalité. Son utilisation est, de plus,

⁶⁵ Voir en annexe la présentation de la législation (volume d'annexe, Annexe II, p. 26-67).

⁶⁶ *Polizeistrafgesetz für den Kanton Basel-Stadt. (23. September 1872.)*

⁶⁷ *Allgemeine Polizeistrafordnung für den Kanton Basel-Stadt (18. Mai 1837.)* Voir, sixième section, les paragraphes 226 à 239 qui traitent des délits en matière de permis de séjour (*Uebertretungen der Fremden- und allgemeinen Sicherheits-Polizei*).

⁶⁸ A titre d'exemple, l'article 9 précise que la publication d'un jugement dans la feuille d'avis cantonal (*Kantonsblatt*) n'aura lieu que dans les cas où le jugement l'exige expressément.

rendue difficile par l'incroyable gamme de délits couverts⁶⁹ et par sa constante remise à jour. Contrairement aux lois que nous avons rencontrées jusqu'ici, dont le texte est remplacé périodiquement par un texte entièrement nouveau, celui de celle-ci restera en vigueur jusqu'en 1936, bien que l'on change constamment les détails des articles. Les délits par rapport à la législation qui nous occupe sont traités dans la section 9 par cinq articles⁷⁰. Le premier de ces articles (§104) prévoit une amende de 30 francs (au maximum) pour celui qui séjourne dans le canton sans autorisation et une amende du même montant pour celui qui le loge. Si le fautif est allé jusqu'à monter une affaire sans les autorisations nécessaires, l'amende pourra grimper jusqu'à 100 francs et celui qui lui aura cédé ses locaux ou son pas-de-porte risquera, lui, une amende de 30 francs. On modifiera cet article en 1884 pour préciser les peines encourues par les logeurs, les employeurs, les propriétaires d'usines ou d'ateliers artisanaux qui ne signaleraient pas aux autorités un nouveau locataire ou un nouvel employé, ce que la loi du 10 novembre 1884 leur impose de faire. Le canton ayant refusé ou retiré le permis de séjour à un individu ou l'ayant expulsé, le contrevenant passant outre risquera une amende de 100 francs ou une peine de prison. Celui logeant ce récidiviste, l'employant ou lui cédant son pas-de-porte en toute connaissance de cause se verra gratifier d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 francs (§105). Une amende de 10 francs attend ceux qui changent de logement ou ceux qui engagent une personne sans la signaler aux autorités, ainsi que ceux qui omettent de faire renouveler leur permis de séjour (§106). Cette amende passe à 30 francs en novembre 1884. Une amende de 50 francs ou une semaine d'emprisonnement est réservée à ceux qui trompent les autorités par de fausses déclarations –toujours en rapport avec l'obtention du permis de résidence ou du permis d'établissement –ou logent une personne en le leur cachant (§107).

⁶⁹ On y traite aussi bien du détournement de mineurs, que du non-respect de l'obligation de faire ramoner sa cheminée, de la pollution des fontaines, des injures, du braconnage, de l'introduction de fausse monnaie, etc. Mais on n'y traite pas des crimes qui relèvent d'une autre juridiction.

⁷⁰ Neunter Abschnitt : *Uebertretungen in Bezug auf Niederlassung und Aufenthalt*. § 104. *Ordnungswidriger Aufenthalt und Gewerbsbetrieb*. § 105. *Verbotener Aufenthalt und Gewerbsbetrieb*. § 106. *Unterlassen vorgeschriebener Anzeigen*. § 107. *Falsche Angaben*. § 108. *Ordnungswidriges Beherbergen*. Dans la loi de 1837, ces délits étaient traités dans le Sechster Abschnitt : *Uebertretungen der Fremden- und allgemeinen Sicherheits-Polizei*, § 226-239.

Quant aux hôteliers qui, parmi d'autres délits, refusent de tenir correctement les registres d'hôtes prévus par la loi, une amende de 50 francs est prévue, pouvant monter jusqu'à 100 francs ou deux semaines de prison si, à la suite de demandes de la police, ceux-ci font des déclarations mensongères sur les individus qu'ils hébergent (§108). Cette disposition s'étend également à tous ceux qui cacheraient des personnes que recherche la police ou qui hébergeraient des personnes clandestines ou suspectes, des vagabonds ou des prostituées⁷¹. A ces dispositions, il importe d'ajouter celles de la dixième section⁷² qui détaille les mesures pénales prises à l'égard des délits de vagabondage, de mendicité et –cela ne nous retiendra pas – l'exploitation de la naïveté populaire et la récolte publique de fonds. L'article 109 mérite d'être cité :

«Celui qui, sans domicile fixe ou après avoir quitté celui-ci, erre (*herumzieht*) sans activité ni travail et sans pouvoir faire la preuve qu'il possède les moyens lui permettant de subvenir honnêtement à ses besoins ou qu'il cherche une occupation lui permettant de les obtenir, devra être, en temps que vagabond, raccompagné (*transportieren*) par la Direction de la Police jusqu'au-delà des frontières de l'Etat, ou aura à passer jusqu'à trois jours en prison, peine à laquelle pourra s'ajouter un durcissement (*Schärfung*) des conditions d'internement⁷³ et une expulsion (*Transport über die Grenze*). »

En cas de récidive –deux expulsions ou peines de prison pour ce motif dans les deux années précédentes –il se verra directement mettre en prison, occurrence qui peut également se présenter, dans les cas graves, dès la première infraction. Ce article ne sera réécrit qu'en 1934 pour prendre des formes plus modernes et lier l'absence de permis de résidence ou d'établissement à une expulsion immédiate. L'article 110 aborde le cas de la mendicité. Toute personne prise en flagrant délit de mendicité, ou convaincue d'obliger un enfant à mendier pour elle, se verra appliquer les sanctions définies à l'article 109. On ajoute que les «lettres

⁷¹ [...] *Leute* [werden bestraft], *welchen die Polizeibehörde nachfragt, verheimlichen, oder verdächtige Leute, Landstreicher oder Dirnen beherbergen.*

⁷² Zehnter Abschnitt : *Uebertretungen durch Landstreicherei, Betteln, abergläubische Künste, Collectieren.* §109 à 113.

⁷³ Le terme de *Schärfung* est souvent utilisé, surtout lorsqu'il est parlé de récidive. Mais on ne trouve rien dans le texte de loi qui précise exactement de quoi il s'agit. Il semble que cela se limite, comme on le verra plus loin, au durcissement des conditions d'emprisonnement, sans autre alourdissement de la peine.

de mendicité (*Bettelbriefe*) et tout autre certificats établis pour autoriser la mendicité, ainsi que l'argent rassemblé en mendiant, sont à confisquer⁷⁴ ». L'article 111 fixe à trente francs l'amende à payer par ceux qui auraient établi de tels certificats, sans valeur donc, à Bâle.

On peut, à cette lecture, constater la relative sévérité du législateur en matière d'infractions aux lois réglant la présence sur le territoire du canton. Pour comparer, on peut, par exemple, citer l'article 58 de la même loi qui prévoit une amende *pouvant aller* [c'est moi qui souligne] jusqu'à 100 francs ou une peine d'emprisonnement *pouvant aller* [c'est moi qui souligne] jusqu'à 14 jours de prison à celui qui «distrain de jeunes personnes n'ayant pas encore 18 ans de leur obligation de se rendre à l'école ou à leur travail pour les inciter à vagabonder, à se rendre dans des auberges ou à pratiquer la débauche ». Ou encore l'article 54 qui précise les mesures à prendre contre celles qui «pratiquent commercialement la débauche ou y incitent dans des lieux publics » : on expulsera ou on emprisonnera dans ces cas là pour une durée *pouvant aller* [c'est moi qui souligne] jusqu'à trois jours. On constate ici que les peines encourues pour les délits en rapport avec l'autorisation de séjour sont assez lourdes, puisque – §105 et 107 –une personne cachant aux autorités un individu (par exemple un travailleur clandestin) risque une semaine d'emprisonnement alors qu'une prostituée que l'on ne peut expulser (une Bâloise, par exemple) ne risque *que* trois jours de prison. De même, une amende de 100 francs punit le détournement de mineurs, autant que la complaisance malencontreuse d'un hôtelier pour l'un de ses clients. Ces comparaisons sont évidemment délicates. Il y a certes des délits qui sont plus lourdement punis. Mais ils sont aussi, à mon sens, beaucoup plus graves que la présence clandestine d'un ouvrier ou d'une femme de chambre. Ne pas signaler une maladie contagieuse coûtera 200 francs à un médecin (§82). Fabriquer, stocker ou transporter des matières explosives sans se conformer aux directives de l'autorité se soldera par une amende du même montant (§116). Et puis il y a aussi des délits moins

⁷⁴ Vieille idée ! Ayant décidé en 1850 de confisquer aux mendiants les aumônes rassemblées –ce que l'on avait pas fait jusqu'alors et qui rapporte 700 francs aux caisses cantonales –on trouve dans le *Verwaltungsbericht* de 1850 la remarque : «Ce n'est pas tant cette recette en elle-même, qui revient d'ailleurs de droit à l'Etat qui l'encaisse partout où il le peut, qui a une signification, que l'action puissante qu'a sur les vagabonds ce durcissement de la peine. » (*Verwaltungsbericht* 1850, p. 64)

lourdement punis, mais qui semblent assez coûteux au vu de leur relative insignifiance. Celui qui ne prend pas de mesures, à la suite d'une plainte de l'autorité ou de ses voisins, pour faire taire son chien aura à déboursier trente francs (§101). Même tarif pour le tapage nocturne.

Deux questions se posent ici : celle de l'efficacité de ces mesures et celle du nombre de délits. Pour l'efficacité, on avancera l'hypothèse que la police était, *grosso modo*, satisfaite de cet appareil législatif. Plusieurs éléments plaident en faveur de cette thèse. D'abord, à de rares exceptions près, on ne trouve pas de remarques alarmistes ou de tableaux inquiétants dans les *Verwaltungsberichte*, ce que l'on ne manquerait pas d'avoir s'il y avait un problème dont les membres du *Polizeidepartement* fussent conscients. On trouve dans les *Verwaltungsberichte* de longs et ennuyeux développements sur les difficultés d'expulser par voie diplomatique les indésirables, mais il s'agit toujours de difficultés dues au fait que ces individus, justement, *ont* un permis de séjour, ce qui les protège juridiquement et rend difficile de s'en débarrasser en les reconduisant à la frontière. C'est surtout sensible pour les migrants de pays ayant avec la Confédération des accords internationaux bilatéraux protégeant symétriquement les ressortissants d'un pays qui sont les hôtes de l'autre. On sent très nettement, dans ces développements, l'agacement des fonctionnaires de police que la voie diplomatique, et ses lenteurs, exaspère. Rien de tel concernant une éventuelle population incontrôlée et que seuls les hasards heureux de contrôles inopinés révéleraient. On ne trouve qu'en 1876 des considérations sur cette question qui méritent d'être citées⁷⁵. Le Département de Police se plaint d'une forte augmentation des cas enregistrés dans le *Journal*, registre dans lequel sont portés les délits au jour le jour. De 3022 entrées en 1875, on est passé à 4259 en 1876, ce qui représente un fort surcroît de travail. Chacune de ces entrées –les transcrire est, en soi, un lourde tâche, se plaint-on – doit être prise en main par le directeur⁷⁶ du département ou son adjoint le chef de corps (*sic*). Ce sont eux⁷⁷ qui décident des suites à donner à chaque affaire, peine de simple police, renvoi

⁷⁵ *Dreiundvierzigster Verwaltungs-Bericht des Regierungsraths an den E. Großen Rath des Kantons Basel-Stadt vom Jahr 1876*, s.l. [Basel], s.d. [1877]. Un cahier par département, chacun d'eux ayant sa propre pagination, tous reliés ensemble en un volume. Cahier IV, *Polizeidepartement*, Chapitre II, *Sicherheitspolizei*, p. 31-32.

⁷⁶ *Vorsteher*, un mot difficile à traduire : «celui qui se tient devant ».

⁷⁷ Il y a ici un problème délicat que je n'ai pas pu résoudre de manière satisfaisante. D'après la loi définissant

devant le tribunal de police, renvoi devant la justice (dans les cas graves), renvoi à l'un des groupes spécialisés du département pour enquête, expulsion du territoire du canton, etc. Le fonctionnaire chargé du rapport explique alors que :

«dans ces conditions, le moyen le plus simple de se débarrasser des vagabonds (*Vaganten*) etc. est de les reconduire à la frontière du pays auquel ils appartiennent. Mais comme les

les tâches de la *Polizei-Direktion – Gesetz betreffend Organisation der Polizei*. (6. Juni 1871.), §3 et §4 –, le directeur de cette instance (*Polizeidirektor*) est habilité à présenter au tribunal de simple police les personnes dont il juge qu'elles en relèvent ou à prendre d'autres mesures qu'il juge appropriées. Ainsi, c'est lui qui décide de l'expulsion immédiate d'une personne arrêtée pour mendicité, de son placement en prison pour une durée n'excédant pas trois jours ou de son renvoi devant le tribunal. Cette disposition reste inchangée en 1893 – *Gesetz über Organisation des Polizeidepartements*. (Vom 13. April 1893.), §2. Toute personne qui a maille à partir avec la police est enregistrée dans le *Journal*. On a, dans les *Verwaltungsberichte*, le nombre de personnes enregistrées dans le *Journal*. A titre d'exemple (*Verwaltungsbericht 1877*, cahier *Polizeidepartement*, chapitre *Sicherheitspolizei*, p. 46-48), il y a 6198 entrées dans le *Journal* de 1877 (5406 hommes, 792 femmes) ; 4799 concernent des personnes interpellées sur le territoire du canton, le reste des entrées (1399) concerne des individus qui sont livrés à la police bâloise par les autorités des cantons voisins (1099), des états voisins (49), par les autorités diplomatiques (donc par Berne, 4), par d'autres voies policières (un point obscur concernant 50 individus) et 197 entrées concernent des individus libérés de prison que l'on remet à la police pour les expulser. Sur ces 6198 cas, 4121 sont réglés dans l'année : 11 sont expulsés par voie diplomatique (par Berne), 175 sont remis aux autorités d'autres cantons ou états, 765 sont reconduits à la frontière avec un avertissement, 666 sont relâchés (également avec un avertissement), 378 sont adressés au tribunal de simple police (c'est moi qui souligne), 85 sont renvoyés dans leur patrie, un individu est relâché parce qu'innocent et 1820 sont mis en prison (*gethürmt*, dans la «tour (*Thurm*) » du *Lohnhof*), pour une durée maximale de trois jours, en application de l'article 4 de la loi du 6 juin 1871 –voir *supra*) ; après avoir purgé leur peine, 153 de ces 1820 emprisonnés (1566 hommes, 254 femmes) sont renvoyés dans leur patrie, 1303 sont reconduits à la frontière et 364 sont relâchés. Première imprécision, on ne sait rien des 2077 cas non réglés dans l'année. Sur ces 6198 personnes interpellées, 1331 le sont pour mendicité, 1632 pour vagabondage ou prostitution, 396 pour ivrognerie, etc. (on a toute la liste pour les 6198 cas). Seconde difficulté, on ne sait pas quelle mesure a été prise pour quel délit (des 1632 personnes arrêtées pour mendicité, combien furent-elles *gethürmt* ? On a également, pour les 6138 cas, les classes d'âge, les religions et les pays d'origine des fautifs. Cette dernière information ne manque pas d'intérêt. On lit en effet : «Suisse : 142 de Bâle-Ville, 55 d'autres communes cantonales, 230 établis, 229 résidents, **1298 flottants**. Allemands : 109 établis, 227 résidents, **3114 flottants**. Français : 7 établis, 12 résidents, **209 flottants**. 566 individus d'autres pays. ». Les «flottants (*Flottante*) », ici, sont ceux qui se trouvent sur le territoire du canton sans autorisation de séjour (y compris les expulsés d'autres cantons ou états provisoirement dans les mains des autorités bâloises). Il ne s'agit donc pas des «flottants » tels que je les ai définis, mais d'individus venant de l'extérieur et rapidement arrêtés qui, sitôt pris, sitôt expulsés, ne font pas véritablement partie de la *population* citadine (ils n'ont pas de logement, pas de travail, etc.) Troisième difficulté, il est impossible de mettre ces chiffres en regard de ceux du tribunal de simple police, qui donne pour la même année 4020 cas traités : quels sont, parmi les 6198 entrées du *Journal* (ou les 4799 si on se limite aux délits commis dans le canton), ces 4020 cas ? On ne peut que supposer que les 378 cas d'individus adressés au tribunal de simple police en font partie, mais quels sont les autres ? Il y a là une difficulté impossible à lever. J'ai pourtant essayé, en utilisant essentiellement les chiffres du tribunal de simple police, de tirer de ce brouillard quelques résultats présentables.

frontières de notre canton sont très étroites, le cas se répète souvent de voir de tels expulsés réapparaître immédiatement ou, pour le moins, assez rapidement. Dans de tels cas, on applique la peine maximum qui est de trois jours d'emprisonnement⁷⁸. Dans les cas de récidives multiples, l'individu est déféré au tribunal de police. A quel point ces expulsions et ces peines manquent leur but, cela peut se voir par l'exposition de l'exemple suivant : une Alsacienne de 49 ans, qui passe son temps à errer en ville en mendiant⁷⁹ a déjà été condamnée 106 fois. Une autre, toujours Alsacienne, d'à peine 26 ans, prostituée et vagabonde, a déjà été condamnée ici 43 fois et a déjà été expulsée, d'autres cantons vers le nôtre, 36 fois⁸⁰. Des cas du même genre se rencontrent avec des Badois des deux sexes. Le fatal de la chose⁸¹ est que remettre ces personnes, à l'étranger, aux autorités de leur pays d'origine reste dans la plupart des cas sans succès. Alors que les fonctionnaires suisses, auxquels de tels compatriotes seraient livrés, les contraindraient à un placement justifié dans un institut de travail forcé⁸², nous serons contraints tout d'abord d'échanger avec les autorités étrangères une correspondance concernant la remise et le placement de l'individu, ceci dans la plupart des cas sans succès, de telle sorte qu'il ne reste guère d'autres choix que de reconduire l'impétrant à la frontière. De plus, il y a des cas dans lesquels, pour une raison ou pour une autre, soit pour cause de maladie mentale ou de quelque autre handicap⁸³ de l'individu à expulser, cette voie ne peut-être utilisée et, dans ces cas-là, une longue et superflue correspondance⁸⁴ avec les fonctionnaires de son pays d'origine est nécessaire pendant laquelle le prévenu reste ici à notre charge. Ces conditions sont plus difficiles encore lorsque les personnes qui sont livrées à l'autorité policière appartiennent à des pays éloignés et que l'organisation de leur voyage doit être prise à notre charge. Bâle est, de ce point de vue, dans une situation particulièrement mauvaise car une grande partie de la Suisse organise ses transports en vue d'expulsion vers l'étranger en direction des lignes de trains qui partent d'ici et, en bien des cas, c'est ici aussi que sont à porter les conséquences de l'absence de sérieux qui a présidé ailleurs⁸⁵. On pourrait multiplier à cet endroit les exemples malheureux, on se contentera de remarquer que

⁷⁸ *Verschärft* Haft, c'est à dire avec endurcissement des conditions d'emprisonnement. Voir, sur ce terme, la note 73 p. 267.

⁷⁹ [...] *die sich hier immer betteln umhertreibt*.

⁸⁰ [...] *36 Mal aus andern Kantonen mittels Transports hieher abgeschoben worden*.

⁸¹ *Das Fatale* [...]

⁸² *Zwangsarbeitsanstalt*.

⁸³ *Gebrechen* (sic).

⁸⁴ [...]. *ziemlich zeitraubende Correspondenzen* [...].

⁸⁵ *[D]ie Folgen der Formlosigkeit, die an andern Orten begangen worden sind, hier getragen werden müssen*.

de notre point de vue la circulation frontalière, en ce qui regarde les expulsions et refoulements de vagabonds et autres, laisse encore fortement à désirer. »

En 1879 on lira⁸⁶ :

«Au cours de l'année, l'un de nos vœux a trouvé un écho favorable en ce sens que, par décision du Conseil de gouvernement, les mendiants, vagabonds et prostituées se verront soumis à un durcissement de leurs conditions d'emprisonnement, plus précisément, une simple planche pour dormir sans sac de paille⁸⁷. Pour beaucoup, cet emprisonnement est une privation, mais ce n'est pas le cas pour tous car d'aucuns continuent à se faire prendre régulièrement et maints d'entre eux passent plus de temps en prison qu'en liberté⁸⁸. Ce qui effraie ces gens le plus, un travail régulier et astreignant, devra en fin de compte également être mis en place pour eux, et comme il y a peu d'espoir de pouvoir attendre d'eux un résultat lucratif, on en arrivera, poussé par la nécessité, à la mise en place d'une roue à tympan, pour qu'il soit mis un terme au paresseux laisser-aller sur la planche de la prison⁸⁹. »

Cet exemple reste pourtant isolé et on ne reparle plus, par la suite, de ce problème, soit que la recette ait fait des miracles, soit que la situation ait été jugée avec des yeux moins préoccupés ou qu'elle se soit détendue, soit que l'on ait compris que le problème était insoluble et qu'on s'en soit accommodé. On peut donc penser que les fonctionnaires de la police se sentaient correctement armés. Un autre argument appuie cette thèse, le fait qu'à quelques détails près, souvent de simple rhétorique, les articles présents du texte de loi n'ait pas été modifiés sérieusement de 1872 à 1936. Je pense qu'il est légitime, dans ces conditions, de croire à leur efficacité d'une part et à l'absence d'une population flottante de dimension importante qui, complètement illégale, échapperait à tout contrôle et n'apparaîtrait dans aucunes sources. On

⁸⁶ *Dreiunddreissigter Bericht des Appellations-Gerichts über die Justiz-Verwaltung vom Jahr 1879 an den Grossen Rath*, s.l. [Basel], s.d. [1880], p. 43.

⁸⁷ [.]. *nämlich eine blosse Pritsche ohne Stohsack*.

⁸⁸ *Für viele ist dieses Lager eine Entbehrung, für Andere aber schwerlich, da sie sich nach wie vor eben so oft betreten lassen und Manche mehr Zeit im Gefängnis als in der Freizeit zubringen*. L'auteur veut dire, en un style assez daté, que l'habitude fait perdre à la peine de son efficacité : la prison devient le logement...

⁸⁹ [.]. *so wird man nothgedrungen zur Ausstellung eines Tretrades gelangen, damit das müssige Herumliegen auf der Pritsche ein Ende nimmt*. Une roue à tympan est une «roue creuse dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner et qui joue le même rôle que le treuil des carriers » (*Nouveau Larousse illustré*, Paris, s.d. [vers 1906], article «tympan»). Cette idée ne fut jamais réalisée. Il reste néanmoins une roue de ce type sous le toit de la *Leonhardskirche* (ancienne église *Leutkirch*), roue qui servit à amener les pierres destinées à monter la voûte. Mais cette roue –rare vestige –date du XV^{ème} siècle et n'avait bien évidemment pas de fonctions répressives.

aura d'ailleurs compris que les individus dont il est question dans ces deux rapports ne *vivent* pas à Bâle et leurs activités, *mutatis mutandis*, ressemble à celle des maraîchers du marché, *intra muros* le jour, *extra muros* le soir (lorsqu'ils ne dorment pas en prison). On a déjà parlé des obligations multiples qui contraignent plusieurs des personnes en contact avec le migrant à s'assurer qu'il a régularisé sa situation ou, le cas échéant, à le faire pour lui. On voit ici que le prix à payer pour ne pas l'avoir fait est assez élevé et que la gent policière, pourtant prompte à se plaindre de ne pas avoir les moyens de la politique qu'on lui demande de mener, ne fait pas d'un durcissement des mesures répressives une bien grande priorité.

Donnons maintenant une idée du nombre de délits portés devant le tribunal de simple police dans ce domaine. Les chiffres sont publiés dans les *Verwaltungsberichte* de manière assez détaillée⁹⁰. Cette publication débute en 1875⁹¹. Les auteurs des rapports ont agrégé certains résultats sans suivre de règles bien précises. Par exemple, ils ont additionné le nombre de délits relevant des articles 104 (absence d'autorisation de séjour) et 106 (déclaration mensongère) et ceux des articles 105 (interdiction de séjour ignorée) et 109 (vagabondage) jusqu'à 1898⁹². J'ai essayé d'harmoniser ces chiffres au mieux. Ils sont nettement dominés, en valeurs absolues, par les deux groupes des délits traités par les articles 104 et 106 d'une part et 105 et 109 de l'autre. Pour l'ensemble de ces délits, les chiffres sont partagés en trois groupes⁹³, celui des délits qui donnèrent lieu à une simple audition sans suite devant le tribunal (*Verhör*), celui de ceux qui donnèrent lieu à une amende (*Starfbefehl*) et, enfin, celui de ceux qui donnèrent lieu à une condamnation par le tribunal (*Gericht*)⁹⁴. Pour avoir quelques éléments de

⁹⁰ Les chiffres des décisions du tribunal sont publiés dans l'annexe des *Verwaltungsberichte*, le *Bericht des Appellations-Gerichts über die Justiz-Verwaltung*, dans la rubrique 1. *Gerichte erster Instanz*, III. *Polizeigericht*.

⁹¹ On ne cesse d'avoir des chiffres utilisables qu'en 1919. Pour l'année 1875 on n'a que les chiffres absolus des six derniers mois de l'année. On ne tiendra pas compte de l'année 1875 dans les calculs qui vont suivre.

⁹² Pour quelques années, ces agrégations ont suivi d'autres règles : 104 / 105 / 106 et 109 à part en 1876, 104 / 105 / 106 / 107 / 108 et 109 à part en 1880 et 1881, 104 / 106 / 108 en 1882 et un véritable chaos en 1897.

⁹³ En 1918 et 1919 on n'a que les totaux.

⁹⁴ Le fonctionnement du tribunal de simple police est établi par la loi du 8 février 1875 : *Verfahren vor Polizeigericht*. (8. Februar 1875.) L'audition est, en principe, du ressort du président du tribunal, et n'a pas lieu devant la cour, mais dans son bureau. La décision de condamner une personne à une amende peut être prise en l'absence de l'accusé qui reçoit alors un commandement à payer à son domicile. L'audience devant le tribu-

référence, il m'a semblé nécessaire d'ajouter à ces chiffres ceux d'autres délits qui permettaient des comparaisons. Il n'a pas été facile de déterminer quels articles choisir. D'une part parce que je voulais comparer des choses à peu près comparables –le stockage de produits dangereux ou le braconnage, par exemple, sont bien loin de nos préoccupations –et, d'autre part, parce qu'il me semblait nécessaire, comme les délits qui nous occupent ici concernent *a priori* aussi bien les hommes que les femmes, de choisir des délits susceptibles d'être aussi bien le fait d'hommes que de femmes. La majorité des autres délits couverts par la loi concernent plus particulièrement l'un des sexes, la plupart du temps les hommes, rarement les femmes (comme la prostitution, par exemple). Les seuls délits qui permettent des comparaisons à peu près sensées, et qui sont à la fois susceptibles d'être le fait d'hommes que de femmes, sont les délits de concubinage et certains délits commis contre la législation à laquelle sont soumis les logeuses et logeurs. J'ai donc saisi le nombre de condamnations relevant des articles 51⁹⁵ et 89⁹⁶ de la loi.

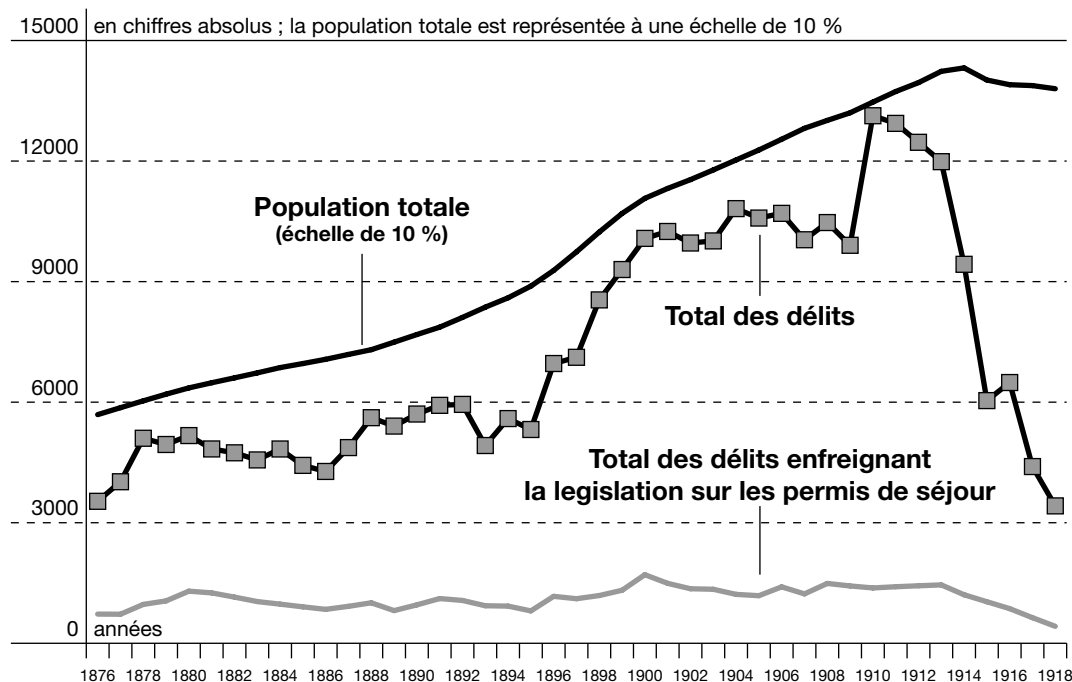
nal (d'où *Gericht*, ce qui n'est pas très limpide, je l'accorde) signifie que l'affaire est grave et que les deux premières possibilités n'ont pas suffi pour la régler : on aura, en général, des condamnations plus lourdes, fortes amendes, prisons, décisions d'expulsion, etc.

⁹⁵ Vierter Abschnitt : *Uebertretungen in Bezug auf Sittenpolizei*, § 51, *Uneheliches Zusammenleben*. «Des personnes vivant en concubinage permanent (*fortgesetzter ausserhelicher Geschlechtsverbindung*) se verront condamnées à une amende de 150 francs ou à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois semaines et auront à être séparées. »

⁹⁶ Siebenter Abschnitt : *Uebertretungen in Bezug auf die Sanitätspolizei*, § 89, *Uebertretungen in Bezug auf Kostgebereien*. «Un logeur qui, contre les directives de la loi fixées par décret, prend sous son toit des individus en pension (*Schlaf- oder Kostgänger*) des deux sexes, ou en prend plus de deux sans autorisation des autorités, ou ne respecte pas les conditions fixées par cette autorisation, se verra condamné à une amende pouvant aller jusqu'à 100 francs. » Le législateur fait la différence entre *Schlafgänger* (celui qui ne fait que dormir) et *Kostgänger* (celui qui est également nourri). La loi, ou plus exactement le décret (*Verordnung über das Halten von Kost- und Schlafgänger. Vom 15. September 1860.*), imposait aux logeuses et logeurs de n'accueillir que des hommes ou que des femmes (§ 7 : «Il n'est pas autorisé d'accueillir des pensionnaires [*Kost- oder Schlafgänger*] des deux sexes, et les candidats[-logeurs] doivent préciser s'ils désirent obtenir une autorisation pour des hommes [*Männer*] ou des personnes de sexe féminin [*Frauenpersonen*]. ») Par la suite, les législateurs cantonaux, dans le cadre des discussions qui concernaient la mise en place d'une loi réglant les droits et devoirs des propriétaires d'appartements à louer et ceux des locataires, envisagèrent d'inclure les questions concernant les sous-locataires dans celle-ci. Une première version de cette loi, entérinée le 15 avril 1900 par le Grand-Conseil, fut rejetée par le «Souverain» les 23 et 24 avril de la même année. Les participants au scrutin –on dit plutôt, en Suisse, «à la votation» –voyaient d'un mauvais œil, semble-t-il, les autorités s'immiscer dans un domaine jusqu'alors «libre» : il n'y avait pas encore de législation dans ce domaine. On décida alors, pour gagner du temps, de traiter tout de même à part la question de la sous-location qui n'avait pas été la cause du rejet de la proposition de loi et qui devait être rapidement réglée.

Le graphique suivant nous permet de comparer le nombre *total* de délits commis de 1876 à 1918 et ayant donné lieu à une audition, à une amende ou à une condamnation devant le tribunal de simple police, avec le nombre total des délits ne relevant que de la juridiction sur les permis de séjour –et plus généralement les conditions de séjour dans la cité –, ceux catalogués par les articles 104 à 110 de la loi de 1872. On a ajouté la courbe traçant l'évolution de la population pendant cette période.

Graphique 8
Nombre total de délits de simple police de 1876 à 1918



On constate que, pendant l'intervalle d'étude, le nombre absolu de délits ne suit pas régulièrement la courbe de l'augmentation de la population et que les courbes du nombre total des délits et du nombre de délits enfreignant uniquement la législation concernant les séjours en

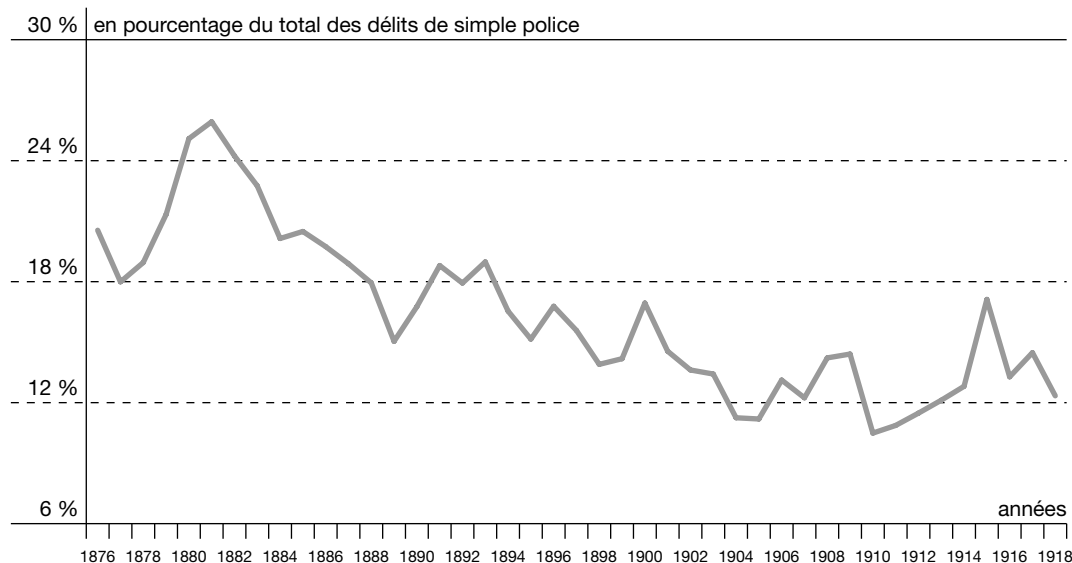
On propose de lever l'interdiction d'accueillir, en même temps, des pensionnaires des deux sexes (« limitation inutile ») et, pour éviter des dérapages, d'imposer non seulement aux pensionnaires l'obligation d'obtenir une autorisation et de se soumettre aux contrôles de la police, mais également aux logeurs, ceci « dès que plus de deux chambres seront louées à plus de deux locataires » – *Ratschlag betreffend Änderung von § 89 des Polizeistraf-Gesetzes. (Neuregelung des Kost- und Schlafgängerwesens). Dem Grossen Rat des Kantons Basel-Stadt vorgelegt den 11. Januar 1906.* [Ratschlag 1522]. Disposition adoptée le 5 avril 1906. La loi sur la location sera finalement adoptée par les Bâlois en 1907 : *Wohnungsgesetz. (Vom 18. April 1907.)*

ville ne sont pas parallèles. Cette absence de corrélation est plus visible encore lorsque l'on passe aux pourcentages (Graphique 9) : on constate en effet que la proportion –une fois la montée des années 1876-1881 passée⁹⁷– baisse tendanciellement au cours de l'intervalle considéré. On passe de plus de 20 % des délits à des valeurs de l'ordre de 12 % –à la situation exceptionnelle des années de guerre près. Cette baisse confirme ma thèse d'une législation bien adaptée, appliquée efficacement et qui n'a pas eu besoin de dépoussiérage. Ceci consolide aussi la thèse d'une faible probabilité de voir nous échapper ici un nombre *significatif* de migrants qui formeraient à Bâle une population clandestine qui, telle la matière noire dont les physiciens essayent de prouver l'existence, serait insaisissable. On retrouve, une fois encore, la confirmation de l'hypothèse d'une administration urbaine consciente de la rapide croissance de la population mais qui, à aucun moment, ne juge nécessaire de prendre des mesures destinées à la freiner. On a exposé, déjà, de nombreuses évidences d'une prise en compte du phénomène, on a insisté sur une législation sur les permis de séjour –et également sur les naturalisations –allant se libéralisant, nous avons ici une législation, réglant le sort des contrevenants, ferme mais pondérée qu'on ne jugera pas utile de remanier fondamentalement pendant plus de 60 ans. Pas traces, donc, ni d'affolement, ni de mesures restrictives. Une fois encore, ce phénomène finalement si radical et si puissant qui fit passer Bâle de 40 000 à 140 000 habitants en 60 ans se déroule dans un calme débonnaire, ce qui reste particulièrement surprenant et difficile à comprendre.

⁹⁷ Je n'irai pas jusqu'à supposer que la politique de l'emprisonnement à la dure est responsable de cette baisse !

Graphique 9

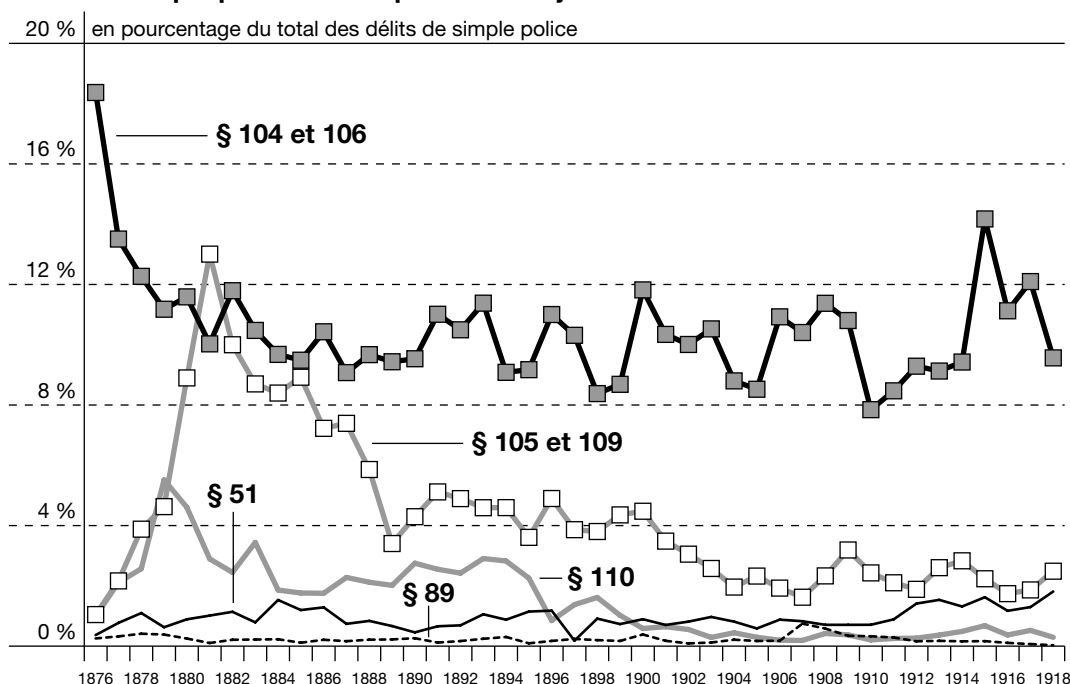
Nombre total de délits de simple police sur les permis de séjour de 1876 à 1918



Deux autres graphiques éclairent la situation. Le premier donne les chiffres absolus des délits en fonction des différents articles de la loi dont ils relèvent. On a introduit les données des articles 51 (concubinage) et 89 (conditions d'hébergement) pour avoir un élément de comparaison. On conserve (il est impossible de faire autrement), les agrégations entre les articles 104 et 106 et 105 et 109. J'ai, par contre, renoncé à représenter les valeurs qui correspondent aux articles 107 et 108, valeurs qui ne dépassent jamais 0,3 % des délits (il s'agit des déclarations mensongères).

Graphique 10

Délits de simple police sur les permis de séjour de 1876 à 1918



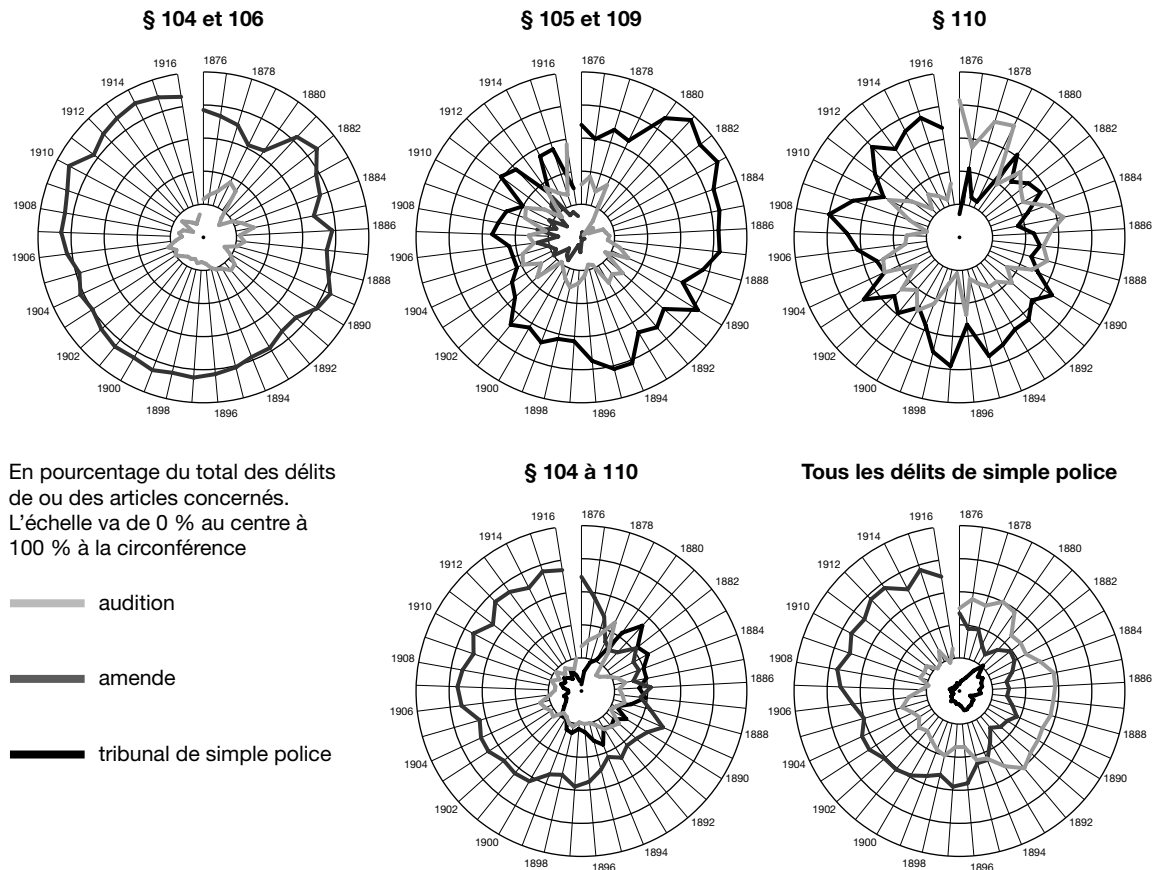
On constate sur ce graphique une stabilisation nette des délits directement en rapport avec l'autorisation de séjourner à Bâle (§104 et 106). Après une forte baisse dans les années antérieures à 1880, le taux se stabilise entre 8 et 12 % et le taux élevé de 1915 (14,2 %) peut aisément s'expliquer par les désordres de la guerre –qui provoquèrent peut-être une augmentation des tentatives de rester à Bâle à tout prix ou engagèrent des autorités désirant éviter tout débordement à adopter une attitude plus ferme. Je laisse de côté ce point, qui n'est pas essentiel à mon développement. L'analyse du tableau des valeurs absolues –que je ne reproduis pas ici –permet de distinguer trois phases : une première phase, de 1876 à 1895 où le nombre annuel de cas varie en gros de 400 à 600 ; puis une nette montée portant, en 1900, le nombre de cas à près de 1200, seconde phase qui ne voit le nombre annuel de cas quitter la zone des 1000-1200 qu'au début de la guerre ; enfin, une troisième phase, à partir de 1915, avec une chute allant jusqu'au minimum absolu de l'intervalle, 327 cas en 1918. Les délits liés au vagabondage présentent un profil différent. Ils augmentent fortement de 1876 à 1881 (13 %) puis baissent pratiquement sans interruption jusqu'en 1889 (3,4 %), pour se stabiliser vers 4-5 % pendant plus de dix ans et baisser ensuite jusqu'à des taux très faibles de 2 à 3 %. Il semble bien que le problème perde considérablement de son acuité, ce que confirme d'ailleurs la lecture des *Verwaltungsberichte* qui ne lui consacrent plus de commentaires dès les années

1890. L'analyse des chiffres absolus donne, à l'exception de l'année 1881 qui atteint le sommet de 629 cas, des chiffres allant de 200 à 400 cas par an, avec un seul cas au-delà de cette limite supérieure en 1900 (451 cas). La mendicité (§110) qui, au regard de ces courbes, a peut-être posé des problèmes vers 1880, perd en importance pour devenir complètement marginale après 1900 : moins d'une cinquantaine de cas par an, rarement plus de 0,5 % de l'ensemble des délits de simple police. En comparaison, les courbes de délits en matière de concubinage ou de sous-location suggèrent des réalités assez rares. Apparemment, on s'en tient aux exigences du Département de la Santé et du Département de Police. Il faut dire aussi que les autorisations sont soumises à un renouvellement annuel et que les logements de ceux qui prennent des pensionnaires sont régulièrement visités. Ces délits sont très marginaux par rapport à ceux contrevenant à la législation qui règle les conditions de séjours. Quant au concubinage, il produit son petit train de problèmes. Même si les pourcentages restent faibles, ils ne sont pas insignifiants pour une société urbaine si surveillée où la tentation devait être vite refroidie. Contrairement aux autres données, les délits dans ce domaine ont plutôt tendance à augmenter, passant nettement 1 % après 1911.

Le graphique 11 donne, pour l'ensemble des délits relevant des articles 104 à 110, la distribution en fonction des suites données aux délits : audition, peine (amende) ou condamnation devant le tribunal de simple police. Ces trois types de traitement des délits vont, on l'a vu, en ordre croissant de gravité et, en général, de lourdeur de la peine. L'audition face au président du tribunal va se limiter souvent à un blâme et peut-être à un avertissement suivi d'une relaxe ; on peut recevoir une amende ; seul le passage devant le tribunal se soldera en général, lui, par une peine plus lourde. La décision de faire passer le prévenu devant le tribunal dépendra de la gravité de son délit et surtout, dans les cas qui nous intéressent ici, d'une ou de plusieurs récidives.

Graphique 11

Suites données aux infractions en fonction de l'article concerné de 1876 à 1916



On s'aperçoit, sur ce graphique, que les délits de simple police n'étaient pas tous traités de la même manière. En consultant la dernière courbe, celle qui donne une représentation du traitement par les autorités de l'ensemble de ce type de délits, on constate une part assez faible de délits donnant lieu à un passage devant le tribunal. A l'exception de l'année 1881, on ne recourt guère à ce type de mesure que dans moins de 20 % des cas. Le nombre de délits qui restent sans autre suite qu'une simple audition, passe de 50 % en 1876 à 60 % en 1892, puis baisse pour stagner entre 20 et 40 % jusqu'à 1916. Les délits traités par une amende sont, dès 1894, plus nombreux que ceux réglés par une simple audition, dépassant 40 % des cas à cette date, puis 60 % en 1900. Ceci marque un durcissement dans l'attitude de la police que l'on pourrait peut-être interpréter en terme de professionnalisation : la population ayant augmenté fortement, on ne perd plus de temps à écouter et à faire des remontrances, on sanctionne. L'ensemble des délits concernant la législation sur le séjour en ville est, lui, en comparaison avec l'ensemble des délits, marqué par un traitement d'une sévérité plus grande. Le nombre

de délits qui donnent lieu à un passage devant le tribunal reste supérieur à 20, voire 40 % jusqu'en 1900. Le nombre de délits qui se terminent, eux, au mieux pour le contrevenant reste modeste et la courbe des délits qui donnent lieu à une amende est très similaire à celle de l'ensemble des délits, surtout à partir de 1894. Mais cette sévérité est plus visible encore lorsque l'on concentre son attention sur le traitement des articles au cas par cas. Ainsi, les délits de vagabondage (§109), de mendicité (§110), les récidives en cas de séjours illicites à Bâle (§105) se terminent très souvent devant le tribunal, audience généralement suivie d'une peine de prison –il s'agit d'individus en principe insolvables –puis par une expulsion. Les taux dépassent même 80 % pour les récidivistes et autres vagabonds (infractions aux §105 et 109) de 1879 à 1887. Manifestement, le traitement par les remontrances et la simple peine pécuniaire ne devait pas sembler à la hauteur. Un peu plus de mansuétude pour la mendicité, moins systématiquement traitée par le tribunal et la prison. L'insolvabilité des pénitents imposait sans doute l'expulsion, qui pouvait être ordonnée dès le stade de l'arrestation sans avoir à être entérinée par le tribunal. Le nombre d'auditions est, dans ce cas précis, si faible que j'ai renoncé à le représenter graphiquement. Mansuétude aussi, surtout, pour les contraventions aux lois sur les permis de séjour. Remarquons cependant que les articles 104 et 106 de la loi traitent de contraventions d'individus *qui ont* un permis de séjour, mais qui omettent de le faire renouveler ou de signaler un changement d'adresse ou d'employeur, ou traitent d'individus *qui n'ont pas* de permis de séjour, mais qui ne sont pas pour autant *récidivistes*. Il s'agit, en quelque sorte, contrairement aux cas précédents, de gens déjà connus des autorités urbaines, donc jusque-là en règle, ou d'individus dont la seule erreur est de ne pas avoir encore demandé de permis de séjour bien qu'ils exercent en ville une activité honorable⁹⁸. Ils sont donc, *a priori*, respectables et, permis pris et amende payée, bien accueillis. D'où le faible nombre de passage au tribunal pour eux, si faible que je ne l'ai pas porté sur le graphique.

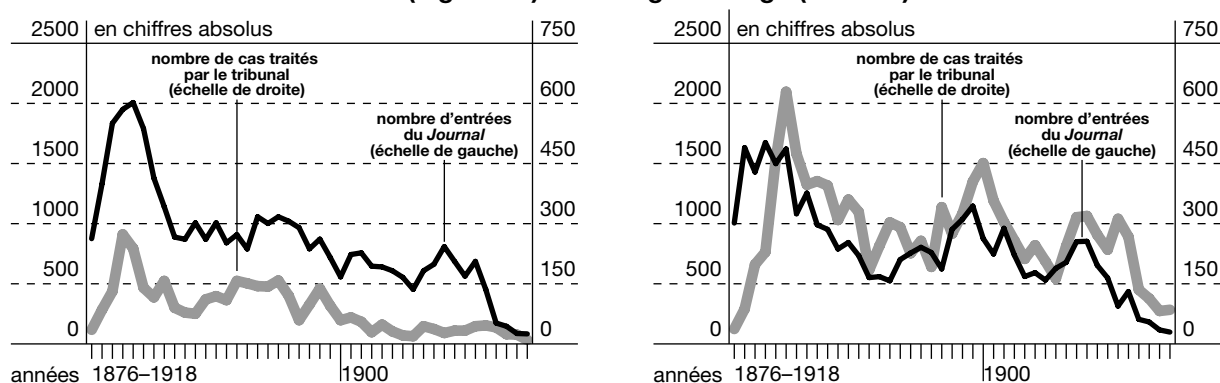
Une dernière comparaison reste à faire, celle, année par année et pour chacun des délits, ou du moins pour certains d'entre eux, du nombre de cas traités par le tribunal de simple police et

⁹⁸ Sinon ils tomberaient sous l'accusation de vagabondages (§109) ou de mendicité (§110).

du nombre d'entrées du *Journal*. J'ai sélectionné les délits de mendicité (§104 et §110) et de vagabondage (§105 et §109) pour cette comparaison. On constate (Graphique 12) une corrélation plus forte entre le nombre de délits traités par les deux instances dans le cas des délits de mendicité que dans le cas des délits de vagabondage⁹⁹. Un certain parallélisme est néanmoins visible dans ce deuxième cas après 1881.

Graphique 12

Nombre de délits de mendicité (à gauche) et de vagabondage (à droite) de 1876 à 1918



La proportion des délits de mendicité traités par passage devant le tribunal –en moyenne 10,1 % sur l'ensemble de l'intervalle –n'excède 20 % que deux fois, en 1915 et 1917, ce qui peut s'expliquer aisément par un désir de fermeté dans des circonstances difficiles, d'autant plus que le nombre de délits enregistrés pour ce motif dans le *Journal* est au plus bas pendant les années de guerre. Pour les délits de vagabondage, le recours à la justice est nettement plus fréquent –en moyenne 34,6 % sur l'ensemble de l'intervalle –et il arrive même que pratiquement *tous* les délits soient renvoyés devant le tribunal¹⁰⁰. On est donc plus sévère avec le vagabond qu'avec le mendiant¹⁰¹.

Ces constatations sur le nombre des délits et le traitement de ceux-ci confirment une atti-

⁹⁹ Le coefficient de corrélation est de 0,802 dans le premier cas, de 0,457 dans le second. Mais ce dernier passe à 0,850 si on exclut du calcul les années 1876-1880.

¹⁰⁰ En 1913, on a 314 entrées dans le *Journal* dues à des délits de vagabondage et 312 cas de passage devant le tribunal de simple police ; en 1918, respectivement 98 et 85.

¹⁰¹ Il n'est sans doute pas toujours facile de séparer l'un de l'autre. Autre constatation intéressante, les courbes qui donnent le nombre de délits de mendicité et de vagabondage ne sont pas en phase, même si elles présentent certaines similitudes. Impossible, ici, d'essayer de comprendre pourquoi.

tude malgré tout relativement bonhomme de l'autorité policière à l'égard de la population migrante, bien vue et bienvenue si elle se conforme aux règles, exclue fermement si elle les méprise ou fait preuve de tendances parasitaires à ses yeux. Mais, une fois encore, de manière particulièrement sensible ici, pas d'attitude hostile à la population migrante en elle-même, pas de mise en place de mesures dissuasives, pas de législation injuste ou xénophobe et, en conséquence, pas de tentatives d'échapper à celles-ci en se réfugiant dans la clandestinité. Et donc, c'est du moins ma thèse, pas de population flottante illégale *représentative* qui nous aurait échappé.

6. Individus des communes avoisinantes travaillant à Bâle

On peut se demander si une population flottante de dimension importante n'aurait pas trouvé refuge dans les communes limitrophes au canton de Bâle-Ville. Depuis la séparation en 1833 du canton de Bâle en deux demi-cantons, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ceux-ci ont chacun mis en place une législation autonome. Les mouvements de population qui affectent des communes comme Birsfelden ou Allschwil nous échappent donc complètement. Il est tentant de penser qu'une partie de la population flottante, qui exerce son activité professionnelle en ville, logerait dans ces communes du pourtour. On ne mesure pas mieux qu'ici les avantages que la situation bâloise offre à l'historien dans ses recherches urbaines. En effet, centralisé au niveau cantonal, l'appareil de contrôle presque exhaustif de la population est resté, à quelques détails près, intégralement conservé et, plus important encore, accessible, ce qui permet de faire des relevés fiables et d'en tirer des mesures. Il est, à l'inverse, concrètement impossible de consulter des archives intéressantes dans les communes limitrophes, suspicieuses, mal-organisées ou incompetentes. De plus, ayant à surveiller une population migrante plus faible en volume, on a, sans doute, fait preuve de moins de professionnalisme et de rigueur dans l'enregistrement même de ses mouvements, ce qui rendraient d'éventuels reliquats difficilement analysables¹⁰². Il ne m'a pas non plus été possible de faire des recherches sur les com-

¹⁰² Les registres dans lesquels sont enregistrés les migrants à Riehen sont un bon exemple de ce que l'administration d'une commune limitrophe jugeait suffisant en matière de contrôle : relevé aléatoire de la

munes limitrophes alsaciennes (Saint-Louis et Huningue) ou badoises (Weil am Rhein, Lör-rach, Inzlingen et Grenzach-Wyhlen). On est donc contraint de se rabattre sur les statistiques publiées des recensements helvétiques. On a, rassemblés dans le cadre des recensements décennaux fédéraux, les chiffres de 1860, 1870, 1880, 1888 (*sic*), 1900, 1910 et 1920¹⁰³ qui permettent de suivre la croissance de ces communes. Il y a aussi une publication qui analyse plus particulièrement les liens entre lieu de travail et lieu d'habitation en 1910¹⁰⁴, chiffres en partie repris et complétés dans la publication des résultats du recensement de 1910 à Bâle¹⁰⁵. Je me suis concentré sur les communes situées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de Bâle. Même en vélo¹⁰⁶, il me semble que c'est la distance maximum qu'il est, sauf exception, pertinent de prendre en compte, lorsque l'on cherche à saisir des individus travaillant à Bâle sans y vivre¹⁰⁷.

date de naissance, pas de relevé du métier, etc. (*Gemeindearchive, Gemeindearchiv Riehen L 8, 1, 2 et 3, Kontrollbuch de Niedergelassenen und Aufenthalter*, 1867-1909 [L 8, 1 et 2] et 1901-1907 [L 8, 3])

¹⁰³ Voir les références complètes sur les *Volkszählungen* en Sources («Sources imprimées »).

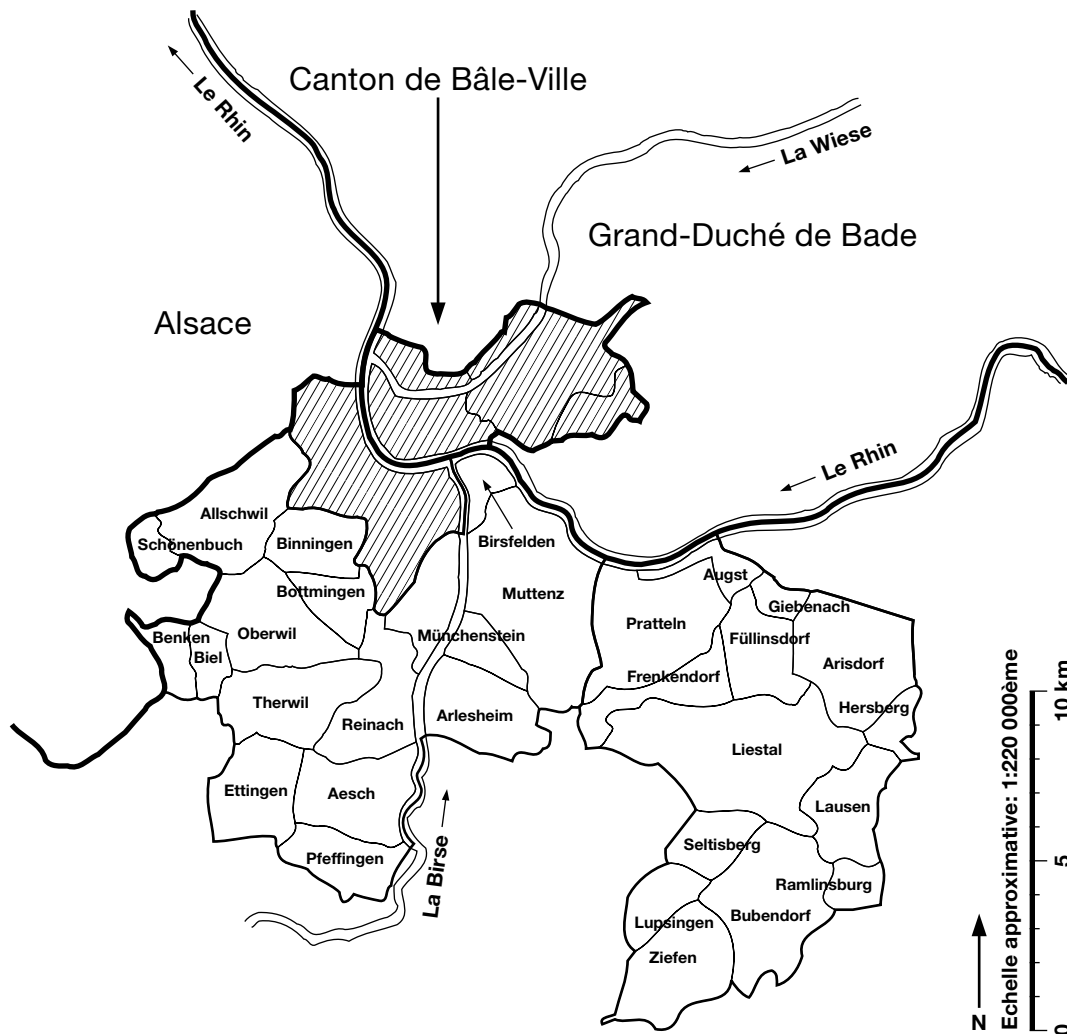
¹⁰⁴ *Wohnort und Arbeitsort der schweizerischen Bevölkerung nach der Volkszählung vom 1. Dezember 1910, Schweizerische Statistische Mitteilungen, 1. Jahrgang 1919, Heft 1*, Bern-Bümpliz, 1919, 161 p.

¹⁰⁵ Tableau XVII, p. 162-167 dans JENNY, O.H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1910*, Basel, 1924, 179 p. et un cahier de diagrammes, plans et cartes.

¹⁰⁶ En 1900, le *Polizeidepartement* a distribué 1112 nouvelles plaques pour des vélos et fin 1900 il y avait 9519 vélos en circulation à Bâle, Riehen et Bettingen. Quant au nombre d'automobiles (*Motorwagen*), il passe en 1900 de 31 à 41 (*Verwaltungsbericht 1900*, p. 10-11). La première d'entre elles circula à Bâle en 1896 (EICHENBERGER, W. V., *Aus der Siedlungs- und Verkehrsgeschichte Basels*, Basel, 1934, p. 48).

¹⁰⁷ Le Dr. Ulrich Barth, m'a parlé de la mère d'une amie qu'il a personnellement connue qui, dans sa jeunesse (juste avant la première guerre mondiale), venait chaque jour à pied de Therwil à Bâle pour y travailler. Therwil est à un peu plus de sept kilomètres. Il m'a donné d'autres exemples de personnes venant d'Arlesheim à plus de huit.

Carte 1
Les communes des districts d'Arlesheim et de Liestal
dans le canton de Bâle-Campagne



Le canton a une frontière extérieure totale de 43 370 mètres dont 15 300 mètres en commun avec sept communes de Bâle-Campagne¹⁰⁸. Jusqu'en 1920 le tissu urbain n'est continu de manière dense avec aucune d'entre elles. La circulation, elle, est aisément assurée, comme elle l'est également avec les communes alsaciennes et badoises. Les communes qui vont nous retenir sont celles du district (*Bezirk*) d'Arlesheim et la commune de Pratteln dans le district de Liestal. D'une manière général, de 1860 à 1920, la croissance de la population de ces deux

¹⁰⁸ Birsfelden, Muttentz (moins de 200 mètres au milieu de la Birs), Münchenstein, Reinach (340 mètres), Bottmingen, Binningen, Allschwil. Le canton a quelque 22 kilomètres de frontière avec le Grand-Duché – l'intégralité de sa frontière sur la rive droite du Rhin. La frontière avec l'Alsace est d'un peu plus de cinq kilomètres, entre le Rhin et la frontière avec la commune d'Allschwil (*Statistisches Jahrbuch 1941*, p. 3).

districts¹⁰⁹ est inférieure à celle de la ville de Bâle (351 %) : le district d'Arlesheim a un taux de 257 %, celui de Liestal de 154 %¹¹⁰. Si on passe des districts aux communes, seules trois des 30 communes de ces deux districts ont des taux de croissance, de 1860 à 1920, supérieurs à celui de la commune de Bâle : Allschwil (377 %), Binningen (368 %) et Birsfelden (380 %). Dans le district de Liestal, c'est la commune industrielle de Pratteln qui l'emporte avec 271 %. L'analyse des taux de croissance d'un recensement à l'autre, montre que, dès 1870, Binningen et Birsfelden avaient des taux supérieurs à celui de Bâle (124 % et 129 % pour 118 % à Bâle), avec une très forte accélération de 1870 à 1880 (175 % et 178 % –records absolus –pour 137 % à Bâle). Les taux sont ensuite inférieurs à ceux de la commune urbaine jusqu'en 1910 où ils reprennent alors le dessus. Situation différente à Allschwil, qui connaît un taux très fort en 1880 (144 %) confirmé en 1888 (132 %), puis qui s'essouffle en 1900 avant de dépasser à nouveau, avec ses taux, ceux de Bâle en 1910 et 1920. En 1900, année où Bâle connaît par rapport au recensement précédent sa plus forte croissance (153 %), seule la commune d'Arlesheim, jusqu'alors stagnante, fait mieux de 4 % ! Pratteln, en tête dans le district de Liestal, ne connaîtra des taux supérieurs à ceux de Bâle qu'en 1910 et 1920, une croissance bien plus tardive que celle de Birsfelden, par exemple. D'autres communes connaissent des destins très différents puisque de 1860 à 1920 leur population baisse ou ne se maintient qu'à peine. C'est le cas de Benken (89 %), Schönenbuch (102 %), Therwil (117 %) dans le district d'Arlesheim et de six des 14 communes du district de Liestal, la commune d'Augst se singularisant particulièrement avec, en 1920, une population n'ayant plus, en nombre, que 79 % de celle de 1860. Ces communes, essentiellement rurales, devront attendre les décennies récentes pour drainer à leur tour des groupes substantiels, attirés par leur cadre agréable et leurs avantages fiscaux.

¹⁰⁹ On a utilisé ici les chiffres des recensements fédéraux dont on trouvera les références précises dans les Sources («Sources imprimées»). Ces chiffres sont les mêmes que ceux publiés à Bâle à l'occasion de ces mêmes recensements (voir également leurs références dans les «Sources imprimées») sauf en 1860 où il y a une différence inexplicable. J'ai choisi de prendre pour 1860 les chiffres publiés à Bâle. Pour avoir des comparaisons valables, j'ai intégré les chiffres de Klein-Hüningen à ceux de la commune de Bâle, ce qui permet de suivre Riehen et Bettingen plus clairement de 1860 à 1920.

¹¹⁰ Voir les chiffres dans volume d'annexes, Annexe I, p. 18-21.

On n'a des chiffres qui permettent d'analyser les rapports entre lieu de travail et lieu d'habitation que pour l'année 1910. Ces chiffres – qui, là-encore ne coïncident pas exactement entre les publications des résultats du recensement par le canton et par la Confédération, sans que l'on comprenne très bien pourquoi –, nous donnent de précieuses indications sur le comportement des membres de la population de Bâle et sur celui des membres de celles des communes avoisinantes, quant à leurs déplacements journaliers pour se rendre sur leur lieu de travail. On peut d'abord se concentrer sur le nombre de personnes qui habitent Bâle sans y travailler¹¹¹. Des 56 379 actifs recensés (39 160 hommes, 17 219 femmes) en 1910, 2583 (1727 hommes, 856 femmes) travaillent hors de la commune, soit 4,6 %. A ce chiffre très faible, s'oppose ceux des communes proches. Riehen et Bettingen voient près de 30 % de leur population active travailler à l'extérieur de la commune. Ces chiffres atteignent 41 % à Allschwil, près de 57 % à Binningen et plus de 63 % à Birsfelden. Evidemment, cela ne signifie pas que ces groupes travaillent à Bâle. Néanmoins, la logique incite à le penser. On a, à cet égard, un autre chiffre intéressant, c'est celui du nombre d'individus qui travaillent à Bâle sans y habiter (mais, restriction importante, qui habitent le territoire de la Confédération). Ils sont 5801, 4144 hommes, 1657 femmes. On a des chiffres précis pour sept des communes du district d'Arlesheim limitrophes de Bâle ainsi que pour les communes de Riehen et de Bettingen. Il en ressort que, des 6251 personnes de ces neuf communes qui y habitent sans y travailler (4549 hommes, 1972 femmes), 4613 d'entre elles (3350 hommes, 1263 femmes) travaillent à Bâle, soit 74 %. Ces 74 % couvrent près de 80 % de la population active bâloise qui n'habite pas la cité (mais habite une commune suisse). Ces chiffres confirment bien le rôle de réservoir de main d'œuvre que jouent ces communes proches pour la cité. Les 1188 personnes qui manquent dans ce solde seront à chercher parmi les habitants des autres communes du district d'Arlesheim que celles considérées jusqu'ici (1254 personnes) et parmi ceux des communes du district de Liestal (1095 personnes) ou de communes plus éloignées comme celles des districts de Rheinfelden (canton d'Argovie), Laufen (alors canton de Berne) ou

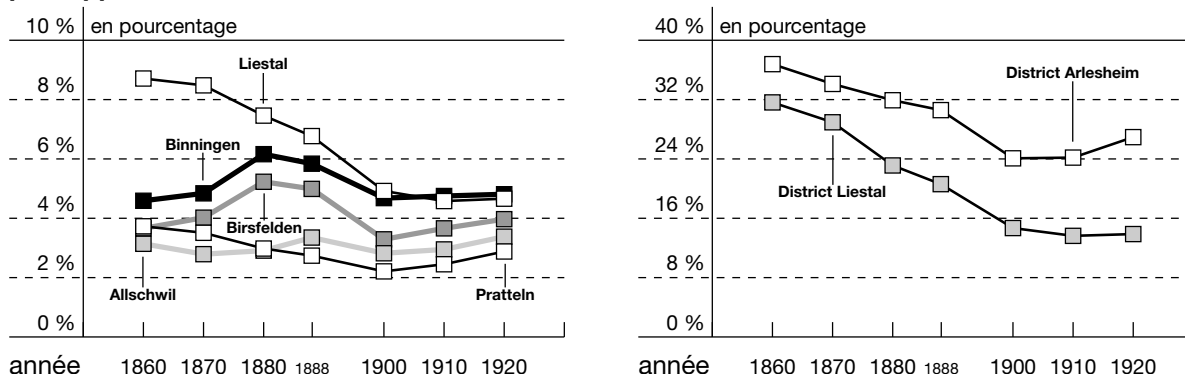
¹¹¹ On utilise ici les chiffres du recensement fédéral de 1910 tels qu'ils sont publiés dans *Wohnort und Arbeitsort der schweizerischen Bevölkerung*, op. cit., p. 72-75.

Dorneck (canton de Soleure). Il est impossible de les retrouver plus finement ici.

Mais ces chiffres, qui révèlent la croissance –impressionnante dans quelques cas – des communes avoisinantes et la proportion parfois très élevée d'individus venant gagner leur vie en ville, doivent tous être fondamentalement tempérés par la prise en compte du très faible volume des populations de ces communes avoisinantes en 1860, volume qui reste assez faible tout au long de l'intervalle d'étude lorsqu'on le compare à celui de la commune urbaine. Ainsi, les trois communes du district d'Arlesheim les plus transformées de 1860 à 1920 puisque leur population est pratiquement multipliée par quatre, ont, ensemble, une population de près de 4500 âmes en 1860 et 16 500 en 1920. Ces chiffres situent les population de ces trois communes à 11,4 % de la population urbaine *intra muros* en 1860 et à 12,2 % en 1920. Cette période voit passer la population du district d'Arlesheim du niveau de 36,8 % de la population bâloise en 1860 à 26,9 % en 1920 : à l'exception d'Allschwil, Binningen et Birsfelden, les autres communes du district ont une population qui augmente nettement moins vite que celle de la cité. Situation plus nette encore dans le district de Liestal, dont la population passe dans le même temps de 31,6 % à 13,9 % de la population urbaine. Dans ce district, le chef-lieu Liestal, perd beaucoup de signification par rapport à son rival rhénan : «pesant » 8,7 % de la population de celui-ci en 1860, il n'en affiche plus que 4,7 % en 1920. Dans ce district, alors qu'en 1860 dix des 14 communes avaient des populations supérieures à 1 % de celle de la commune urbaine de Bâle, elles ne sont plus que trois en 1920 : Liestal, on l'a vu, Pratteln (2,9 %) et Frenkendorf (1,1 %). On suit donc, ici, le mouvement d'augmentation de population plus faiblement encore que dans le district d'Arlesheim. Seule la commune de Pratteln parvient, en 1900, à freiner quelque peu la chute proportionnelle de sa population par rapport à celle de son volumineux voisin Bâle.

Graphique 13

Evolution de la population des communes suisses avoisinantes par rapport à celle de Bâle de 1860 à 1920



Ces considérations, qui minimisent l'impact des taux de croissance très élevés de certaines des communes limitrophes du canton, s'appliquent également aux proportions élevées de leur population que Birsfelden, Binningen ou Allschwil envoient à Bâle chaque matin. Si, au regard de la taille de ces communes, ces proportions mériteraient une analyse que je ne peux pas mener ici, ces groupes, sans être marginaux, restent d'un poids faible par rapport à l'ensemble de la population active logée *intra muros*. Si on compare, en 1910, à l'ensemble de la population active bâloise¹¹², la population de ceux qui y travaillent sans y loger¹¹³ (5801 personnes, 4144 hommes, 1657 femmes), on a un groupe qui atteint 10,8 % du total (11,1 % pour les hommes, 10,2 % pour les femmes). Les trois communes de Birsfelden, Binningen et Allschwil envoient chaque matin un groupe dont la dimension est de 6,4 % du total.

Un aspect très intéressant de ces chiffres est qu'ils se différencient nettement de ceux d'autres villes suisses. Cherchant à évaluer la dimension de la population des personnes actives à Bâle sans y vivre et n'habitant pas non plus une commune helvétique –pour avoir un ordre de grandeur de la population alsacienne et badoise passant chaque matin, en 1910, la frontière pour venir travailler à Bâle –, j'ai choisi un certain nombre de villes situées géographiquement au cœur de la Confédération. Je me disais que la proportion des actifs habitant hors-les-murs devrait être supérieure dans ces villes puisqu'elles sont entourées uniquement

¹¹² On considère ici, non pas la population active totale (56 379 personnes), mais la partie de cette population travaillant à Bâle (53 796 personnes, 37 433 hommes, 16 363 femmes).

¹¹³ Mais logeant dans l'une des communes de la Confédération.

de communes helvétiques¹¹⁴ et que la différence entre les situations de ces villes et la situation bâloise me donnerait une estimation de la proportion de main d'œuvre alsacienne et badoise travaillant à Bâle sans y habiter. Or, pour aucune des villes choisies (Zurich, Lausanne, Berne et Lucerne) la proportion de ceux travaillant dans la commune urbaine sans y habiter n'atteint 10 % ! La proportion est la plus élevée à Berne (8,1 % – hommes 9,5 %, femmes 5,1 % – pour une population active totale de 35 250 âmes¹¹⁵) ; elle n'atteint que 7,3 % à Zurich (avec une population active de 89 759 personnes), 6,8 % à Lucerne (17 119 actifs) et 5,2 % à Lausanne (28 530 actifs). Cas particulier, donc, à Bâle, puisque rien n'empêche de penser qu'au 5801 personnes qui viennent y travailler en habitant dans l'une des communes suisses de son pourtour, s'ajoutent quelques milliers de personnes qui viennent de l'Alsace et du Grand-Duché de Bade, ce qui porte la population laborieuse importée chaque matin à des sommets sans égal ailleurs en Suisse. On a ici un aspect « agglomération » qu'on est surpris de ne rencontrer que là. On restera pourtant prudent. La ville de Zurich, par exemple, ne peut pas être comparée aisément à celle de Bâle en ce sens que ce qui est intégrée à la ville à Zurich (les communes du pourtour immédiat), ne l'est justement pas à Bâle, ce qui fausse sérieusement l'optique.

Peut-il se cacher derrière ces 10-11 % (en 1910) une population flottante importante ? Il est impossible de répondre à cette question avec certitude, comme il est impossible d'estimer le *turnover* de cette population. A-t-on là une population stable ou au contraire extrêmement mobile ? Ma réponse sera plutôt négative : il ne se cache sans doute pas, derrière ces 5801 personnes, de population flottante importante. Pour plusieurs raisons. La principale découle de l'analyse des chiffres donnés pour les lieux de naissance des habitants de ce canton – plus particulièrement de ceux des habitants du district d'Arlesheim –, en 1910 et de leur comparaison avec ceux de Bâle, ainsi que des chiffres qui donnent les « nationalités » de ces habitants, au sens particulier déjà rencontré (« Bourgeois », Suisses « non-Bourgeois », étrangers). Je ne

¹¹⁴ Ce qui faisait tomber l'hypothèque placée sur les chiffres bâlois qui ne concernent que les habitants de la Confédération.

¹¹⁵ Ici et dans la suite population active totale habitant la commune urbaine. Les chiffres sont tirés de *Wohnort und Arbeitsort...*, *op. cit.*, p. 72-75.

fais pas la différence, ici, entre individus nés dans la commune dans laquelle ils habitent et individus nés dans une autre commune du canton que dans celle dans laquelle ils habitent¹¹⁶.

Tableau 3

Lieux de naissance : composition des populations du canton de Bâle-Ville et du canton de Bâle-Campagne (en particulier le district d'Arlesheim)*

	population totale	nés/nées dans l'une des commune du canton	nés/nées dans une commune de la Confédération extérieure au canton	nés/nées à l'étranger
Canton de Bâle-Ville	135 912	56 175	37 291	42 452
		41,3 %	27,4 %	31,2 %
Canton de Bâle-Campagne (BL)	76 488	53 989	14 777	7722
		70,6 %	19,3 %	10,1 %
District d'Arlesheim, canton de BL	32 052	18 138	8187	5727
		56,6 %	25,5 %	17,9 %

* On utilise les chiffres (pourcentages arrondis au 10ème supérieur ou inférieur) de la population habitant effectivement sur place (*Wohnbevölkerung*), population totale le jour du recensement dont les statisticiens de l'époque ont retiré les présents temporaires (*vorübergehend Anwesende*).

Tableau 4

« Nationalités » : composition des populations du canton de Bâle-Ville et du canton de Bâle-Campagne (en particulier le district d'Arlesheim)*

	population totale	« Bourgeois » de l'une des commune du canton	« Bourgeois » d'une commune de la Confédération extérieure au canton	Etrangers/étrangères
Canton de Bâle-Ville	135 912	45 177	39 640	51 101
		33,2 %	29,2 %	37,6 %
Canton de Bâle-Campagne (BL)	76 488	47 783	19 893	10 812
		59,9 %	26,0 %	14,1 %
District d'Arlesheim, canton de BL	32 052	13 521	10 460	8071
		42,2 %	32,6 %	25,2 %

* Mêmes remarques que pour le tableau précédent.

On constate sur ces deux tableaux que des indices qui laissent supposer la présence d'une part «flottante » de la population sont bien plus élevés à Bâle-Ville qu'à Bâle-Campagne. Que l'on considère la part des natifs de l'une des communes du canton habitant le canton ou

¹¹⁶ Cette différence n'est pas fondamentalement pertinente dans la mesure où beaucoup de femmes vont accoucher chez leur mères, et, ainsi, des habitants de Bâle sont nés à Riehen et, inversement, des habitants de Riehen sont nés à Bâle, sans que cette différence ne soit intéressante pour mon propos. De même, habiter Allschwil en étant né à Binningen ou à Allschwil n'est pas important ici, puisque l'on cherche à détecter une part *mobile* de la population, née bien ailleurs.

celle des «Bourgeois », deux groupes parmi les moins mobiles, les chiffres sont dans les deux cas clairement supérieurs à Bâle-Campagne (70,6 % contre 41,3 % pour les natifs et 59,9 % contre 33,2 % pour les «Bourgeois »). Certes, les chiffres du districts d'Arlesheim sont moins forts que ceux de l'ensemble du canton de Bâle-Campagne¹¹⁷, mais ils n'en sont pas moins nettement supérieurs à ceux de Bâle-Ville (56,6 % contre 41,3 % pour les natifs et 42,2 % contre 33,2 % pour les «Bourgeois »). Analyse confirmée par la part d'étrangers habitant l'une des communes du district d'Arlesheim par rapport à celle du canton de Bâle-Ville (25,2 % contre 37,6 %) ; analyse renforcée encore lorsque l'on considère les lieux de naissances : puisque seuls 17,9 % des membres de la populations du district d'Arlesheim sont nés à l'étranger et qu'il y a 25,2 % d'étrangers parmi la population du district, c'est qu'un grand nombre d'entre eux est né en Suisse, en particulier dans le district lui-même, ce qui les exclut des «flottants ». Situation très différente à Bâle où vivent non seulement beaucoup plus d'étrangers (37,6 %), mais où 31,2 % des membres de la population sont *nés* à l'étranger, ce qui indique que le nombre d'étrangers nés dans le canton est bien plus faible. La part de ceux qui y sont depuis peu est donc beaucoup plus élevée que dans le district d'Arlesheim.

Ces arguments valident la thèse de l'absence d'une population flottante aux portes de Bâle qui modifierait *en profondeur* les dimensions calculées en début de chapitre. D'autres arguments vont dans le même sens : d'abord on ne trouve aucune allusion –autre que de convention –à cette hypothétique réserve suburbaine, ni dans les rapports administratifs, ni dans la littérature ; ensuite, il n'existe dans aucune de ces communes proches une infrastructure qui aurait pu l'abriter ; enfin, on ne voit pas pourquoi elle se serait plutôt rassemblée là qu'à Bâle, alors que l'autorité communale y était certainement moins libérale. Et si on a, avec ces communes du pourtour, toute une série de questions passionnantes qui se posent, on n'y verra pas de réserve cachée d'une population migrante instable qui remettrait en cause radicalement nos estimations de la population flottante bâloise.

¹¹⁷ Ce qui signifie aussi qu'ils seront particulièrement élevés pour les trois autres districts du canton, Liestal, Sissach et Waldenburg, d'autant plus que le district d'Arlesheim représente à lui seul près de 42 % de la population totale du canton de Bâle-Campagne.

D. Le paradoxe de la population flottante

Notre analyse de la population flottante nous a amenés à mettre beaucoup de poids sur la durée du séjour du migrant. J'aimerais présenter ici quelques réflexions purement théoriques¹¹⁸ sur la dimension de la population flottante et le rapport de celle-ci avec la durée de présence des migrants. Pour ne pas complètement s'éloigner de la réalité, on raisonnera avec un nombre d'arrivées annuelles d'environ 10 000 migrants, ce qui correspond, en gros, au nombre moyen d'arrivées pendant la période que l'on considère¹¹⁹. On simplifie au maximum en parlant de 30 arrivées par jour et on considère que ces arrivées ont lieu à ce rythme tous les jours, sans distinguer le cas des jours fériés. On considère l'ensemble de ces migrants –dont on ne retient ni le sexe, ni aucune autre des caractéristiques habituelles –comme «flottants».

On fait tout d'abord l'hypothèse que chaque arrivant reste exactement 100 jours et on s'interroge sur la dimension de la population flottante dans cette constellation. A la date x , seront présents les 30 migrants arrivés en x , les 30 migrants arrivés en $x-1$, en $x-2$, etc. jusqu'à $(x-100)+1$. Les 30 migrants arrivés en $x-100$ sont repartis en $x-1$, on ne les compte donc plus. Il en est de même pour tous les autres arrivés avant cette date.

Les seuls migrants présents en x , sont ceux arrivés au cours des 100 jours de l'intervalle $[(x-100)+1 ; x]$. En accord avec ce résultat on aura, à la date x , une population flottante de $100 \cdot 30 = 3000$ individus. Ce raisonnement s'étend indifféremment à chaque journée de l'année (la variable x est muette) et on a donc chaque jour de l'année une population flottante de 3000 individus, que l'on peut mettre en rapport avec la population totale T et calculer le pourcentage r de celle-ci par rapport à celle là ($r = 3000/T$).

Changeons l'hypothèse de départ et imaginons que chaque migrant reste, non pas 100, mais 170 jours (j'attribue à ce paramètre la lettre j). La même logique (en x les migrants arrivés en x , $x-1$, $x-2$, ..., $[x-170]+1$) nous donne alors une population flottante de $170 \cdot 30$ individus, soit 5100. On calcule aisément que la population T restant la même, le

¹¹⁸ Dans l'esprit des *Gedankenexperimente* des physiciens du début du XXème siècle.

¹¹⁹ De 1845 à 1918 (sans 1847, registre perdu), on a en moyenne 9745 entrées par an dans les registres du *Aufenthaltskontrolle*.

pourcentage r calculé ici est plus élevé que celui calculé précédemment, précisément $r_{170} = (170/100) \cdot r_{100}$. Ce résultat n'est pas absolument rationnel dans la mesure où l'on peut considérer la population totale T comme la somme d'une population stable T_0 et de la population flottante qui s'y surajoute jour par jour. On aura alors $r_{100} = 3000/(T_0 + 3000)$ et $r_{170} = 5100/(T_0 + 5100)$, ce qui donne un rapport α de r_{100} à r_{170} moins limpide :

$$\alpha = [170 \cdot (T_0 + 5100)] / [100 \cdot (T_0 + 3000)]$$

Le résultat intéressant et, à mon sens, paradoxal, c'est que, toutes choses restant par ailleurs égales, plus la durée de séjour des migrants est courte –ce que l'on peut aussi exprimer par : plus la mobilité est élevée –, plus la population flottante, présente au jour le jour, diminue en volume. Inversement, plus la durée de séjour des migrants augmente –ce que l'on peut aussi exprimer par : moins la mobilité est élevée –, plus augmente la population flottante présente au jour le jour et sa proportion par rapport à la population totale. En général, on se plaît à voir dans la population flottante un élément d'instabilité. Or, plus celle-ci est importante –puisque l'on a fait l'hypothèse d'un nombre d'arrivées relativement stable au cours de l'intervalle d'étude¹²⁰ –, plus s'élève parmi elle la proportion de migrants qui auront une durée de séjour qui les rapproche d'un état qui fait qu'on ne peut plus les considérer comme «flottants». Puisque seule la durée des séjours influence la taille de la population flottante et que celle-ci augmente en volume lorsque croît leur durée, une augmentation de la taille de la population flottante correspond à une augmentation de la stabilité des individus qui la compose. Inversement, plus la population flottante diminue en volume, plus court sera le temps de présence des migrants, plus volatils et plus «flottants» seront-ils. Une diminution de la dimension de la population flottante correspond alors à une augmentation de l'instabilité. Mais comme les effectifs de cette population présents jour par jour en ville diminuent, le danger potentiel qu'elle pourrait représenter s'atténue. On a, ainsi, le paradoxe suivant : plus la population flottante est importante, plus les espoirs de stabilité se justifient. Un résultat –une ruse de la raison ou de l'histoire, oserait-on dire –qui pourrait expliquer l'absence de mesures destinées à freiner sa formation.

¹²⁰ Hypothèse réaliste qui correspond à une certaine réalité.

A titre d'illustration, on peut tirer de ces raisonnements – peut-être rudimentaires – que pour avoir dans une ville dont la population totale est 100 000 habitants, une proportion de «flottants» de 40 %, et en admettant que chacun d'eux reste 200 jours, il faudrait un nombre d'arrivées quotidiennes de près de 200 migrants, ce qui donnerait des registres de plus de 70 000 entrées. Des registres bien loin de toute réalité...

On peut aussi essayer d'analyser ce qui se passe avec des durées de séjour variables et l'intégration d'un petit taux de fixation définitive. En accord avec ma définition, on considérera comme fixé l'individu qui reste plus d'un an¹²¹. On partage nos 30 individus qui arrivent quotidiennement en trois groupes de dix personnes : dix personnes restent 100 jours, dix personnes restent 250 jours, dix personnes restent plus d'un an. En accord avec notre formule, la population flottante au jour x sera de :

$$(100 \cdot 10) + (250 \cdot 10) + (365 \cdot 10) = 1000 + 2500 + 3650 = 7150 \text{ individus}$$

Elle varie entre deux bornes maximales qui sont 60 et 10 950 individus. La borne inférieure correspond à une constellation où *tous* les individus ne restent qu'une seule journée¹²², la borne supérieure à une constellation où *tous* les individus restent plus d'un an. On peut remarquer, conséquence immédiate de la définition prenant la durée d'un an comme critère de délimitation entre ceux qui flottent et les autres, que la borne supérieure est exactement égale au nombre de migrants qui arrivent dans l'année.

Cette dernière constatation permet de faire une remarque sur le nombre de personnes impliquées dans la constitution et le renouvellement de la population flottante. On peut calculer le chiffre qui donne le rapport entre la population flottante présente et le nombre total de migrants qui vont et viennent. La population flottante est, alors, une sorte d'instantané quotidien d'une agitation que l'on (se) représente d'ailleurs volontiers comme effrénée. Mon rai-

¹²¹ Dans cette analyse, quelque peu ludique, on ne s'intéresse qu'aux individus quittant Bâle sans y rester plus d'un an. S'ils restent plus longtemps, ils cessent d'appartenir à la population flottante, ce qui en fait, en accord avec ma définition, des «fixés». Cette fixation n'a, bien sûr, rien à voir avec une fixation similaire à celles qui ont été analysées au Chapitre III. Il aurait sans doute mieux valu parler de «stabilisés» que de «fixés».

¹²² Mais, en accord avec mes conventions, on conserve le jour d'arrivée et le jour de départ comme jour de présence, ce qui fait deux jours de présence par individu dans la configuration la plus extrême.

sonnement amène, me semble-t-il, à relativiser ce type de considérations. En effet, le nombre maximal de migrants qui participent à la formation de la population flottante n'est rien d'autre que celui de l'ensemble des arrivées annuelles (dans l'exemple précédent 10 950). On constate que le rapport «population impliquée» / «population flottante» varie entre les deux bornes extrêmes $10\,950/60 = 182,5$ et $10\,950/10\,950 = 1$! Chaque migrant flottant présent à Bâle en un jour donné mettra donc en mouvement, en fonction de différentes durées de séjour, entre un (lui-même) et 182 migrants. On voit l'absurdité de ce genre de considérations lorsqu'on les fait sans esprit critique. Bien sûr, il s'agit ici de bornes qui ne correspondent à aucune réalité. Mais on ne peut négliger complètement les leçons méthodologiques qu'il faut tirer de ces exemples. Quelque soit la rapidité du *turnover*, la population impliquée dans le phénomène, répétons-le, ne correspond à rien de plus qu'au nombre annuel d'entrées des volumes du *Aufenthaltskontrolle*. Le seul chiffre qui a un sens, à mon avis, c'est celui de la proportion par rapport à l'ensemble des arrivés de cette population migrante qui est, au jour le jour, présente à Bâle. Ce chiffre pourrait presque servir de coefficient de mobilité. Dans l'exemple précédent, avec des chiffres plus réalistes que ceux qui caractérisent les deux situations extrêmes, ils sont 7150 à constituer, au jour le jour, la population flottante, ce qui représente 65,30 % de l'ensemble de la population migrante annuelle¹²³. Pour les années 1870 et 1900, longuement étudiées dans ce chapitre, on a évalué les populations flottantes à 13,1 % de la population totale en 1870 et à 10,9 % en 1900. Le total des populations migrantes est de 7061 en 1870 et de 14 864 en 1900. On a donc un rapport «population flottante» / «population impliquée» de 88,60 % en 1870 et de 82,78 % en 1900, ce qui plaide pour une augmentation légère de la mobilité en 1900 par rapport à 1870, ceci malgré une population flottante plus petite proportionnellement à la population totale en 1900 qu'en 1870.

¹²³ En utilisant la description inversée on pourrait dire qu'il faut 1,53 migrant pour qu'un seul séjourne à Bâle.

Chapitre V

La cohorte 1870 à Bâle : perspectives de recherche

Je présenterai ici quelques résultats liminaires sur la cohorte 1870 dont j'ai relevé l'intégralité des membres dans les différents registres du *Einwohnerkontrolle* entre 1870 et 1920. Il ne m'a pas été possible d'exploiter comme je l'aurais voulu le matériel rassemblé : le temps a manqué. Cette ébauche incitera peut-être d'autres à utiliser la base de données élaborée qui, je l'avoue, n'aurait sans doute pas existé si j'avais pu supposer quel montant de travail et de problèmes elle me réserverait. Mais la tâche est faite, il serait dommage de ne rien en tirer.

A. Relever les membres de la cohorte 1870

Mon idée, au départ, en me lançant dans cette entreprise, était de relever intégralement deux cohortes à quelques années d'écart pour étudier l'insertion urbaine des membres de chacune d'elles, détecter des différences dans les comportements, les chances, les stratégies, les manières de saisir ou de laisser filer les opportunités. Je m'étais concentré sur les cohortes 1870 et 1880. Une estimation sur le nombre d'individus à relever faite à partir de mon DEA, pour lequel j'avais dépouillé intégralement le registre du *Aufenthaltskontrolle* de 1893¹, estimation complétée par les chiffres publiés dans les publications des services statistiques cantonaux et fédéraux, ainsi que par la prise en compte du nombre des naissances qui eurent lieu à Bâle pendant ces deux années particulières, m'amènèrent à estimer le nombre de membres de chacune de ces deux cohortes à 5000 environ. L'ensemble des individus nés en 1870 et qui auraient été à un moment ou à un autre présents à Bâle entre 1870 et 1920 –qu'ils n'y aient passé qu'une seule journée ou qu'ils y soient nés en 1870 et qu'ils y soient encore cinquante ans après, ceci sans avoir jamais quitté la cité –aurait atteint tout au plus, dans mon évalua-

¹ LORENCEAU, R., *Bâle 1870–1920 : croissance urbaine, mutations économiques et mobilité sociale* (mémoire de DEA), Strasbourg, 1993, p. 25–28.

tion, le chiffre de 5000. Il ne fallait donc, pour rassembler *tous* les membres des deux cohortes, relever qu'une dizaine de milliers de noms et en extraire ensuite des sous-groupes représentatifs de chacune d'elles, pour les suivre alors plus finement et les comparer.

Mon DEA m'avait déjà persuadé de la qualité du *Einwohnerkontrolle* et ayant, pour celui-ci, élaboré une base de donnée de 11 138 individus pour lesquels j'avais relevé, en moins d'un an, sept variables, je pensais qu'il était réaliste de venir à bout de cette gageure. Il me semblait avoir, de plus, une aide *quasi* structurelle dans la manière dont ont été conçus certains des registres du *Einwohnerkontrolle*². Par exemple, il me paraissait aisé de relever d'un coup la plupart des hommes de nationalité suisse puisqu'un registre militaire, basé sur l'année de naissance, les enregistrait tous – du moins le pensais-je – d'un coup³. Autre exemple, une publication donne la liste de tous les étrangers qui se firent naturaliser « Bâlois » au cours du XIX^e siècle, et il est assez simple et rapide d'y repérer les membres d'une cohorte particulière⁴.

Un premier problème, inattendu, se fit jour : il était impossible, en feuilletant les registres, de relever à la fois les membres de la cohorte 1870 et ceux de la cohorte 1880. Inévitablement, on finissait par ne plus repérer que les uns ou les autres, ce qui obligeait à revenir en arrière et, surtout, amenait à avoir des doutes sur la qualité du relevé. Et puis, dans certains registres, le nombre d'individus à enregistrer prenait des proportions inquiétantes. Dans un premier temps, il m'a fallu renoncer à enregistrer les deux cohortes à la fois⁵ et acheter un nouvel ordinateur. La cohorte 1870, telle que je l'ai aujourd'hui enregistrée et dont je me

² Et, bien évidemment les registres de l'état civil.

³ Pour Bâle : *Militär, P16 / Stamm-Kontrolle / 1832–1933* (102 volumes, un volume par an ; *de facto*, je n'ai utilisé que le volume de 1870). Pour les autres communes du canton : *Militär, P18, 1 / Stammkontrolle Kleinhüningen / 1832–1878* (un volume, entrées 435–447 pour les membres de la cohorte 1870) ; *Militär, P18, 2 / Stammkontrolle Riehen / 1832–1881* (un volume, entrées 507–523 pour les membres de la cohorte 1870) ; *Militär, P18, 3 / Stammkontrolle Bettingen / 1832–1881* (un volume, entrées 149–154 pour les membres de la cohorte 1870). J'ai complété certaines informations avec *Militär, P17 / Stammkontrolle Baselstadt : I–V* (à chaque fois plusieurs volumes), *Militär, P. 21 / Milit. Kontrolle : Alphabet. Register. [I–II]* (deux volumes) et *Militär, P. 22 / Offiziers-Kontrolle : Alphabet. Register* (un volume).

⁴ PFISTER, W., *Die Einbürgerung der Ausländer in der Stadt Basel im 19. Jahrhundert*, Basel, 1976, 487 p. On y trouve 3288 entrées qui correspondent à des ménages d'origine étrangère qui se firent naturaliser avant 1900.

⁵ Je pensais, alors, relever la cohorte 1880 dans un second temps.

permets d'affirmer que, à une poignée d'individus près, elle est bien composée de *l'intégralité* des individus –hommes et femmes –qui furent présents à Bâle à un moment ou à un autre entre 1870 et 1920, cette cohorte forme un groupe de 11 374 personnes différentes, soit plus du double de mon estimation de départ. Il était exclu, dans ces conditions, de se lancer une seconde fois dans l'aventure avec 1880. J'ai déjà évoqué⁶ les difficultés et les pièges que réserve le *Einwohnerkontrolle*, je n'y reviens pas, si ce n'est pour dire qu'ils sont particulièrement sensibles dans un relevé de ce type : l'identification des individus pose parfois des problèmes insolubles⁷. Dans le cadre de ce relevé j'ai enregistré pour chaque individu de la base de données : son nom tel qu'on le trouve dans les registres⁸ ; son nom à la naissance⁹ ; son second nom s'il en change (par adoption ou par toute autre démarche)¹⁰ ; ses prénoms ; son sexe ; la date de sa naissance (jour et mois) ; la date de son décès lorsque je l'ai rencontrée (jour, mois, année) ; un certain nombre de remarques dans tous les cas où elles se justifiaient ; enfin, l'intégralité de ses références dans le *Einwohnerkontrolle*¹¹. Ceci permettra, plus tard, d'extraire de cette population de 11 374 individus des sous-groupes représentatifs et de les retrouver rapidement dans les registres pour aller y relever des données supplémentaires qui permettront de répondre à des questions particulières. Par exemple, on pourra relever toutes les adresses d'un groupe de migrants pour étudier sa mobilité résidentielle en fonction de tel ou tel critère. C'est pour ce type de recherches que le temps a manqué : j'ai préféré terminer mon relevé pour avoir une base de données complète sérieusement exploitable dans un autre cadre que celui de cette thèse –par moi ou par d'autres –, plutôt que de m'interrompre et de ne pas avoir d'échantillon exploitable. Il faut préciser, ici, qu'il est im-

⁶ Voir, dans le premier volume de texte, Chapitre I, p. 62-71.

⁷ En ses meilleurs jours, la base de données eut jusqu'à 14 000 entrées. Le travail d'élimination des doublons – avec sa kyrielle de vérifications –a largement égalé la durée du relevé.

⁸ *Meyer-Müller* pour une femme née *Müller*, mariée *Meyer*.

⁹ *Müller* dans l'exemple précédent.

¹⁰ On pourrait avoir une *Meyer-Baumann* née *Müller* : née illégitimement *Müller*, adoptée ou reconnue par *Baumann* dont elle prend le nom, cette femme épouse un *Meyer*. On relèvera ici *Baumann*.

¹¹ Qui a été entièrement feuilleté à cette occasion, on l'aura sans doute compris : plus de 500 volumes différents –certains registres sont en plusieurs volumes –et une vingtaine de milliers de cartes. Chaque registre a sa colonne dans la base de données, pour peu qu'un membre au moins de la cohorte 1870 s'y trouve. On a 219 colonnes différentes.

possible de trouver un algorithme de relevé qui permettrait, par exemple, de prendre un individu de la cohorte sur deux. On est, à son corps défendant, condamné à l'exhaustivité. L'erreur fondamentale est d'avoir fait une estimation absolument erronée sur les dimensions de cette exhaustivité.

B. Quelques résultats sur les membres de la cohorte 1870

On peut tirer de la base de données, dans laquelle sont enregistrés les membres de la cohorte 1870, quelques résultats qui n'imposent pas de recours à des tirages de sous-groupes représentatifs. On peut analyser la structure de la cohorte par sexe, la répartition au cours de l'année 1870 du nombre des naissances, la répartition des migrants en fonction des différents types d'autorisation de séjour. J'ajouterai quelques réflexions sur les prénoms favoris des parents de 1870.

1. Répartition par sexe

J'ai déjà parlé de *Kalma Russek* dont je n'ai pu établir s'il s'agissait d'un homme ou d'une femme¹². A cette unique exception près, le sexe de 11 373 migrants a pu être déterminé avec précision. On constate que le nombre d'hommes (7110, 62,51 % de l'ensemble) l'emporte nettement sur celui des femmes (4263, 37,48 % de l'ensemble). Or, on sait que le rapport Femmes / Hommes est en général favorable à celles-ci. Pour le canton de Bâle-Ville, on a même des chiffres précis entre 1835 et 1920 qui montrent que ce rapport, pour la population résidente moyenne¹³, oscille entre 1,036 (valeur la plus faible, en 1860) et 1,238 (valeur la plus élevée, en 1871). Pour l'intervalle 1871-1920, cette valeur ne descend jamais sous 1,146 (en 1906-1910). Ici, le rapport est non seulement favorable aux hommes, mais, de plus, d'une manière très marquée : 0,60 (ou, rapport inversé Hommes / Femmes de 1,67). On peut, en utilisant les publications statistiques cantonales et fédérales¹⁴, savoir combien de membres de

¹² Voir le premier volume de texte, Chapitre I, p. 63.

¹³ *Mittlere Wohnbevölkerung*. Voir ces chiffres dans le volume d'annexes, Annexe 1, p. 12-13.

¹⁴ J'ai déjà donné plusieurs fois leurs références. Voir, par exemple, le volume d'annexes, Annexe I, p. 6, note 1 ou en Sources, la section «Sources imprimées».

la cohorte 1870 sont présents à Bâle au moment des recensements. Le tableau 1 reprend ces chiffres. Pour 1870, j'ai indiqué, à la fois, le nombre total des naissances qui ont eurent lieu à Bâle (1870 I), ce même nombre diminué du nombre des enfants mort-nés (1870 II), nombre à son tour diminué du nombre des décès d'enfants nés vivants qui eurent lieu dans l'année (1870 III)¹⁵, ainsi que le nombre des membres de la cohorte 1870 présents à Bâle le 1er décembre 1870, jour du recensement, d'après la publication des résultats de celui-ci (1870 IV).

Tableau 1
La cohorte 1870 à Bâle, de 1870 à 1950

	Femmes	Hommes	Total	Rapport Femmes / Hommes
1870 I*	758	809	1567	0,937
1870 II*	730	761	1491	0,959
1870 III*	590	607	1197	0,972
1870 IV*	509	547	1056	0,931
1880	537	542	1079	0,991
1888	846	807	1653	1,048
1900	1046	1060	2106	0,987
1910	973	954	1927	1,020
1920	865	790	1655	1,095
1930	729	606	1335	1,203
1941	551	359	910	1,535
1950	260	148	408	1,757

* Voir l'explication dans le texte.

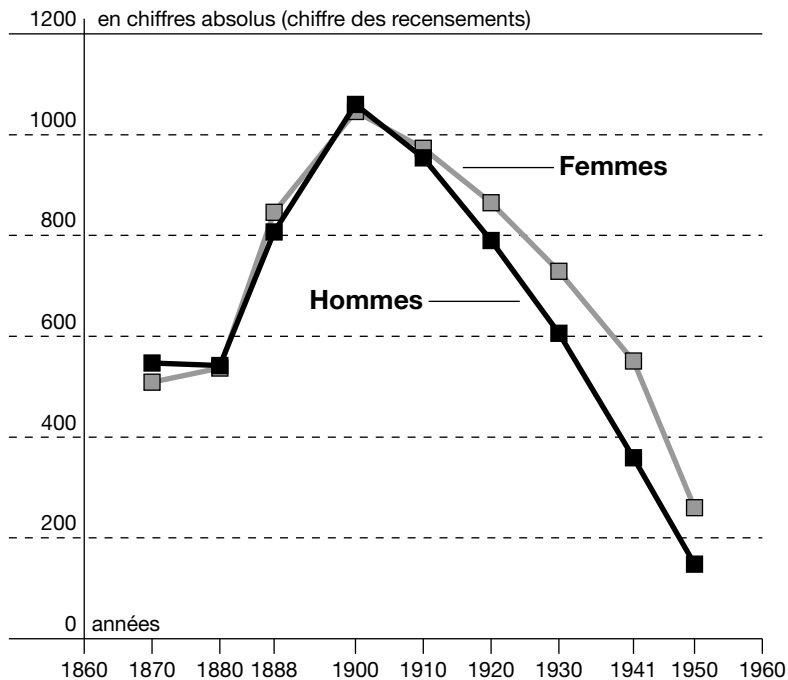
Ces chiffres permettent de constater que la masse d'individus mise en mouvement pour permettre la présence d'un bon millier de personnes de chaque sexe au moment où la cohorte 1870 connaît son taux de présence maximum dans la cité –ici en 1900 –est pratiquement sept fois plus élevé que ce chiffre lui-même dans le cas des hommes (671 %) et plus de quatre fois dans le cas des femmes (408 %). Cette différence parle pour une beaucoup plus grande mobilité des hommes, puisqu'il en faut plus que de femmes pour arriver à un niveau de présents

¹⁵ Ces résultats ont été obtenus à partir de mes propres dépouillements des registres de l'état civil (*Civilstand H / Geburtsregister* et *Civilstand K / Sterberegister*) : *Civilstand H 1 / 1870 Januar 3. bis 1870 April 4.* (un volume), *Civilstand H 2 / 1870 April 4. bis 1870 Juli 7.* (un volume), *Civilstand H 3 / 1870 Juli 14. bis 1870 Oktober 22.* (un volume) *Civilstand H 4 / 1870 Oktober 22. bis 1871 Januar 11.* (un volume), et *Civilstand K 1–15 / 1870–1877* (quatre volumes sur 15).

équivalent en chiffres absolus. Cela signifie également qu'ils restent moins longtemps. Le graphique 1 donne la représentation graphique des chiffres de la cohorte sur quatre-vingt ans.

Graphique 1

La cohorte 1870 à Bâle, de 1870 à 1950



2. La répartition des naissances

L'enregistrement de la date de naissance est, nous l'avons déjà vu, tributaire d'imprécisions qui, pour certains groupes, rendent les identifications très délicates¹⁶. Sur 11 374 migrants j'ai une imprécision majeure dans le cas de 129 individus (87 hommes et 42 femmes) : pour eux, je n'ai pas de certitudes sur l'année de naissance¹⁷. Suivant le registre dans lequel je les ai trouvés, on leur a attribué 1870 pour année de naissance ou 1869, 1871, etc.¹⁸ Dans 710 cas supplémentaires, on a une imprécision à la fois sur le mois et sur le jour de la naissance. Dans 76 cas il s'agit de femmes, dans 634 d'hommes dont au moins 90 % sont des Italiens¹⁹. Dans

¹⁶ Voir le premier volume de texte, Chapitre 1, p. 65.

¹⁷ Dans un cas l'ambiguïté est levée : la personne (une femme) est dans le registre de l'état civil de 1870 sous l'entrée 24. Elle est bien née en 1870.

¹⁸ La gamme est large : 1810, 1857, 1864, 1866, 1867, 1868, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880. Mais 69 sur 130 cas se restreignent à 1869 et 1871 en plus de 1870.

¹⁹ C'est une estimation faite sur la consonance des noms enregistrés.

quatre cas supplémentaires (quatre hommes), on a, en fonction des registres dans lesquels les migrants ont été relevés, deux mois différents pour leur date de naissance. Dans l'un des cas, on a également deux jours différents. A ces 714 cas s'ajoute celui de *Kalma Russek* dont on ne sait qu'une chose, c'est qu'il (ou elle) est né (ou née) en 1870. Dans un autre cas (une femme), une perte (une déchirure) au niveau du registre ne permet pas de connaître le mois de la naissance, alors qu'on a le jour. Dans 24 cas, enfin, on a une imprécision sur le jour de la naissance, qui manque dans 16 cas et pour lequel on a deux dates dans le huit autres cas²⁰. Ces imprécisions concernent 13 hommes et onze femmes. Finalement, il reste 10 500 migrants pour lesquels la date de naissance est connue avec précision²¹, 6368 hommes et 4132 femmes. J'ai élaborée (Graphiques 2 et 3) les courbes du nombre de naissances sur des intervalles successifs de sept jours en partant du 1er janvier 1870 (qui est un vendredi). On a ainsi 52 intervalles de sept jours pour lesquels j'ai comparé la distribution du nombre des naissances pour les natifs de Bâle et pour les autres en utilisant les pourcentages par rapport au total.

Ces courbes ne sont pas faciles à interpréter. Les courbes des naissances qui eurent lieu à Bâle est beaucoup plus heurtée que celle des naissances qui eurent lieu ailleurs. Ici, c'est le nombre qui joue un rôle essentiel. Avec, en moyenne, une trentaine de naissances par semaine à Bâle contre 170 à l'extérieur, il est normal que la dispersion y soit plus forte²².

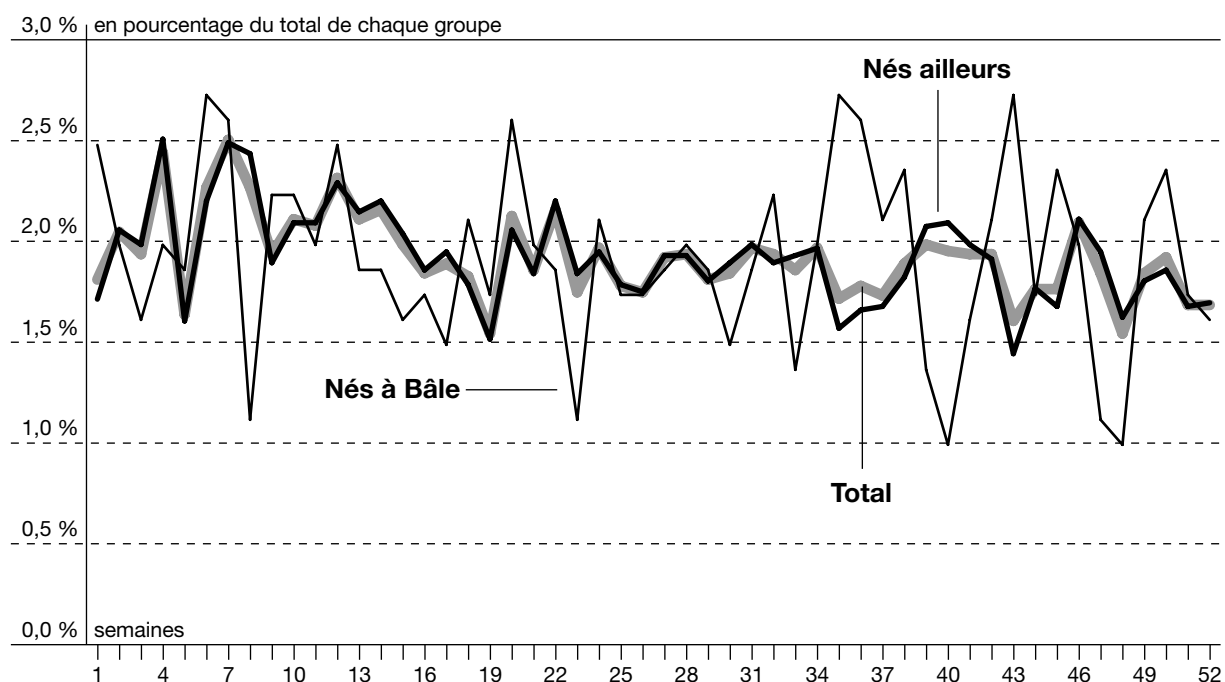
²⁰ La différence va de un à 13 jours et il s'agit sans doute de confusions entre la date de la naissance et celle du baptême. On ne peut pas exclure, en effet, que certains migrants fournissent, comme pièce d'identité pour eux ou pour leur enfant, un certificat de baptême, dont la date est évidemment postérieur à la naissance. Dans les cas où il y avait ambiguïté sur la date de naissance, mais qu'il s'agissait de l'un des individus nés à Bâle et que j'avais retrouvé dans l'état civil, la date portée dans celui-ci fait évidemment autorité et l'ambiguïté est levée. J'ai, également, de ma propre autorité, corrigé certaines erreurs évidentes. Si un migrant apparaît plusieurs fois avec une même date de naissance, mais que cette date est différente une fois dans les registres, il faut se demander s'il ne s'agit pas d'une erreur de lecture du fonctionnaire de l'époque. Ainsi, *Wilhelm August Couard* est enregistré six fois comme du 3 avril 1870 (1870.4.3) et une fois comme du 3 juillet 1870 (1870.7.3). Or, dans la graphie de l'époque, le «4» et le «7» se confondent facilement et il s'agit manifestement d'une inattention du préposé de l'époque qui a mal lu le document que le migrant lui avait remis. Dans un cas, par contre, on fit preuve de zèle : *Marie d'Engelhardt – Russiche Baronin*, nous dit-on – est donnée comme du 18 août 1870 (calendrier orthodoxe) et du 1er septembre (calendrier grégorien). Ce fonctionnaire n'aurait pas eu de mal à comprendre pourquoi la commémoration de la Révolution d'octobre a lieu le 7 novembre...

²¹ Enfin, presque : on a deux personnes –un homme, une femme –nées le 29 février (l'année 1870 n'est pas bissextile) et une autre –une femme –née le 31 septembre 1870. J'ai éliminé des calculs ces trois individus.

²² Pour les totaux sur les deux sexes, le coefficient de variation est de 16,61 % dans le premier cas, de 10,33 %

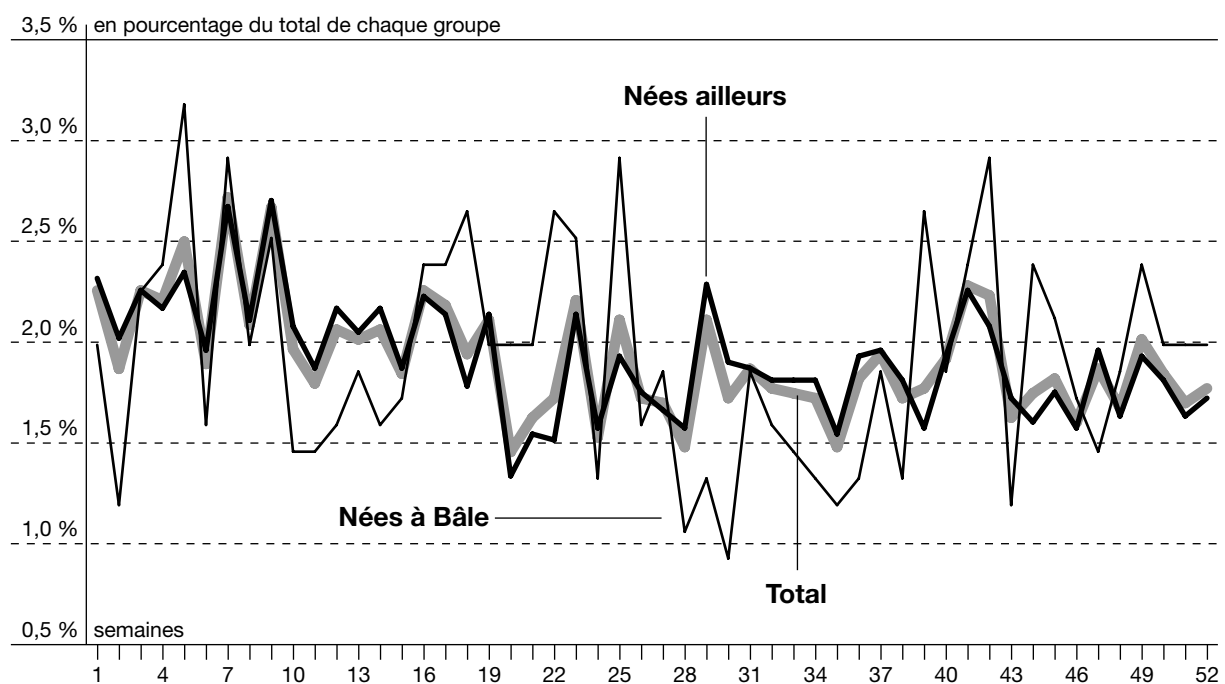
Graphique 2

Le nombre de naissances hebdomadaires pour les hommes membres de la cohorte 1870 à Bâle



Graphique 3

Le nombre de naissances hebdomadaires pour les femmes membres de la cohorte 1870 à Bâle



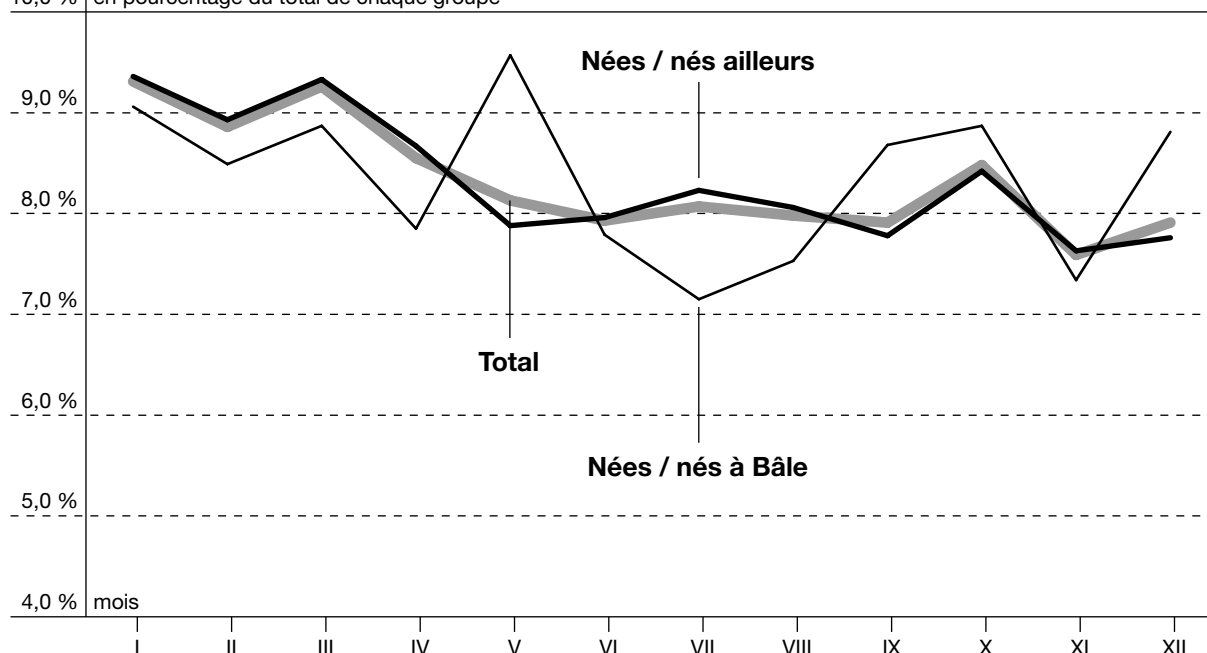
dans le second. Dispersion plus faible pour le total de la population : coefficient de variation de 9,50 %.

Ce qui est assez net, c'est un affaissement du nombre des naissances au cours de l'année, affaissement particulièrement visible si l'on analyse le nombre de naissances par mois. On passe (Graphique 4) de plus de 9 % en janvier à moins de 8 % en décembre. Même dispersion de la courbe des naissances bâloises, qui amplifie en général les mouvements que connaît la courbe des naissances extérieures, mais qui évolue parfois en sens inverse, comme en mai, juillet et septembre, sans que je puisse proposer d'explications cohérentes à ce phénomène²³.

Graphique 4

Le nombre de naissances mensuelles pour l'ensemble des membres de la cohorte 1870 à Bâle

10,0 % en pourcentage du total de chaque groupe



3. La répartition en fonction des différents types d'autorisation de séjour

Je vais essayer, ici, de donner quelques lumières sur la répartition des membres de la cohorte 1870 en fonction de leur statut (ou de leurs statuts). On peut, en effet, penser qu'il y a des structures à mettre au jour dans la manière dont les membres apparaissent dans la base de données. Ceux qui n'y sont que sous une seule et unique entrée ont-ils les mêmes caractéristi-

²³ Les coefficients de corrélation entre les séries qui donnent le pourcentage, par rapport au total de la série, des naissances pour les membres de la cohorte nés à Bâle ou nés ailleurs (que l'on considère chacun des sexes ou l'ensemble, et que l'on considère les *pseudo*-semaines ou les mois) sont tous très médiocres et aucun ne dépasse 0,35 en valeur absolu.

ques que ceux qui y apparaissent un grand nombre de fois ? Le «Bourgeois» ont-ils plutôt beaucoup ou peu d'entrées ? Parmi ceux qui n'y apparaissent qu'une fois, sont-ce les femmes ou les hommes qui sont majoritaires ?

Parmi les membres de la cohorte, enregistrés dans ma base de données, il y a un certain nombre d'individus qui n'ont qu'une seule entrée, celle de l'état civil. Il s'agit principalement d'enfants mort-nés ou d'enfants en très bas-âge et qui n'ont pas été portés dans le registre dans lequel sont portés leurs parents. Il y a quelques cas, également, de femmes qui, de passage à Bâle, surprises sans doute dans quelques cas, accouchent à Bâle (parfois à l'hôtel²⁴, parfois à l'hôpital²⁵, parfois chez un particulier²⁶). Elles ne sont pas à proprement parler des membres de la population bâloise. Comme n'en font pas partie les Bâlois nés à l'extérieur de Bâle et qui n'y viennent jamais²⁷. Tous ces individus sont enregistrés dans les volumes de l'état civil, mais ne sont pas portés dans le *Einwohnerkontrolle*²⁸. On a, en tout, 191 cas de ce

²⁴ *Louis Marie Joseph de Bourges* voit ainsi le jour le 2 novembre à l'hôtel *Krone*. Son père, français originaire de Beauvais, 41 ans, est officier d'artillerie. Sa mère, née *Ract-Madoux*, a 28 ans. Il est porté sous l'entrée 1309 du registre de l'état civil de 1870.

²⁵ *Lina Fischer*, le 16 mai, entrée 594 du registre de l'état civil de 1870, voit le jour à l'hôpital. Sa mère –la naissance est illégitime –est «arrivée de Mulhouse (*von Mülhausen zugereisst*) » –où elle travaille –, se dirigeant vers *Lenzburg* dans le canton d'Argovie –où elle est immatriculée. Elle a manifestement été prise de court et obligée de faire halte à Bâle (*Spital V 8 / Kranken- und Pfründerregister: Eintritte*, volume de 1870, entrée 624).

²⁶ *Johann Ulrich Moehl* voit le jour *Utengasse 22* (Petit-Bâle) le 19 avril, entrée 472 du registre de l'état civil de 1870. Sa mère est née *Gugenbühler* (*sic*). La famille (le mari est de Thurgovie) n'habite pourtant pas à Bâle : on ne la retrouve ni dans le *Einwohnerkontrolle*, ni dans l'*Adressbuch*. Par contre, une famille *Weber-Guggenbühler* (*sic*) vit *Utengasse 22*. En recourant aux registres des *Niederlassungsbewilligungen* des Suisses (*NC-Sch W-0232*), on constate que *Madame Weber-Guggenbühler* eut en 1857 un fils illégitime. Rien n'empêche de penser qu'elle ait eu également une fille, et que celle-ci viennent accoucher chez elle, sans pour autant vivre à Bâle. A moins qu'il ne s'agisse de sa sœur (la mère de *Johann Ulrich* a 32 ans lorsqu'elle accouche ; j'ai omis de relever la date de naissance de *Madame Weber-Guggenbühl*, mais les deux possibilités –mère ou sœur –sont envisageables). L'enfant est porté dans l'état civil (la naissance a eu lieu à Bâle) mais pas dans le *Einwohnerkontrolle* (la mère n'est à Bâle qu'en visite).

²⁷ Par exemple, *Karl Merian*, Bâlois, né le 25 février à *Aarburg* dans le canton d'Argovie, mort le 11 juin 1873, porté –puisque Bâlois –dans le registre de l'état civil de 1870 sous l'entrée 539, manifestement décédé avant d'être venu à Bâle. Autre exemple, *Emma Bertha Weber*, née le 24 avril 1870 à *Liestal* dans le canton de Bâle-Campagne, entrée 746 du registre de l'état civil. Voir aussi, pour d'autres exemples similaires, les entrées 191, 445, 464, 483, 984, 1404, 1415 et 1475.

²⁸ J'ai déjà évoqué (premier volume de texte, Introduction, p. 14) le cas de *Rosa Luxemburg* (1870-1919) qui épousa *Gustav Lübeck* le 19 avril 1898 à Bâle. Il s'agissait d'un mariage arrangé dans le milieu des émigrés de gauche allemands. Ce mariage, blanc vraisemblablement, devait permettre à *Rosalie Luxemburg*, alors po-

genre (102 enfants de sexe masculin, 89 de sexe féminin). Dans les calculs qui vont suivre, j'ai également éliminé 103 entrées qui ne concernent que des étudiants (une seule étudiante parmi ces entrées) qui ne sont pas enregistrés ailleurs dans le *Einwohnerkontrolle*, et douze enfants illégitimes à la charge du canton (huit de sexe masculin, quatre de sexe féminin) qui n'apparaissent pas non plus ailleurs dans le *Einwohnerkontrolle* que dans leur registre spécifique²⁹. Les considérations qui vont suivre portent donc sur un échantillon de 11 067 individus membres de la cohorte 1870 (6898 hommes, 4169 femmes)³⁰.

Les quatre graphiques qui suivent (Graphiques 5 à 8), qui donnent d'une même situation une vision issue de deux points de vue différents, condensent visuellement ces premiers résultats. Dans un premier temps, on constate, sur les deux premiers de ces graphiques (Graphique 5 et 6)³¹, que, aussi bien pour les migrantes que pour les migrants, la proportion de ceux qui

lonaise et domiciliée à Zürich en Suisse, de devenir allemande et de pouvoir ainsi mener une vie (politique) publique dans l'Empire, ce qu'il lui était impossible de faire en restant polonaise. Bien que le couple soit porté dans le registre des mariages de 1898 sous l'entrée 269 (*Civilstand M 1 / Eheregister A / M1, 23 / 1898*), on ne retrouve Rosa Luxemburg nulle part dans le *Einwohnerkontrolle*. Gustav Lübeck lui-même, pourtant porté à l'adresse *Oberwilerstrasse 165* dans le registre des mariages, quitta, semble-t-il, Bâle officiellement, où il était arrivé le 24 décembre 1897, le 28 janvier (j'ai perdu sa référence exacte dans le *Aufenthaltskontrolle* de 1897, dans lequel il est porté comme « menuisier sur machine [*Schreinermaschinenist*] »). On a, ici, un nouvel exemple de présence – illustre et indubitable – qui ne laisse pas de traces dans le *Einwohnerkontrolle*. Pour plus de détails sur ce mariage et ses raisons, voir HIRSCH, H., *Rosa Luxemburg*, Reinbeck bei Hamburg, 1993¹⁷ (1ère édition : *idem*, 1969), p. 22-27. Autres exemples – sans rapport direct avec la cohorte 1870 – de présences illustres qui ne laissèrent pas de traces dans le *Einwohnerkontrolle* : les membres de l'Association internationale des travailleurs (dite Première Internationale) qui tinrent leur quatrième congrès à Bâle en 1869 ; les membres de la Deuxième Internationale qui y tinrent un congrès extraordinaire en novembre 1912 (*Clara Zetkin* y termina son discours sur l'appel « guerre à la guerre [*Krieg dem Krieg*] » et Louis Aragon en utilisa le cadre pour son roman *Les Cloches de Bâle*) ; celle, hypothétique, de Benito Mussolini qui y serait venu au début du siècle animer, au nom du *Partito Socialista Italiano*, des réunions syndicales et politiques dans le milieu ouvrier italien (voir, sur ce dernier point, MATTMÜLLER, M., *Mussolini in Svizzera (1902–1904)*, Firenze, 1981, 16 p.)

²⁹ Quatre d'entre eux sont nés à Bâle. Ces enfants ont vraisemblablement quitté Bâle rapidement après leur naissance et on perd leur trace. Portant le nom de leur mère au moment de ce premier enregistrement, on ne peut pas exclure qu'il réapparaissent sous un autre nom par la suite, s'ils furent adoptés ou reconnus, une occurrence qui les rend extrêmement difficiles à repérer, même en connaissant leur date de naissance (on a plus de 30 naissances potentielles par jour pour la cohorte 1870). Ces douze enfants apparaissent uniquement dans le registre 1855-1880 de *Niedelassung H 6a / Uneheliche Kinder-Kontrolle / 1855–1944* et, pour quatre d'entre eux, dans les registres de l'état civil.

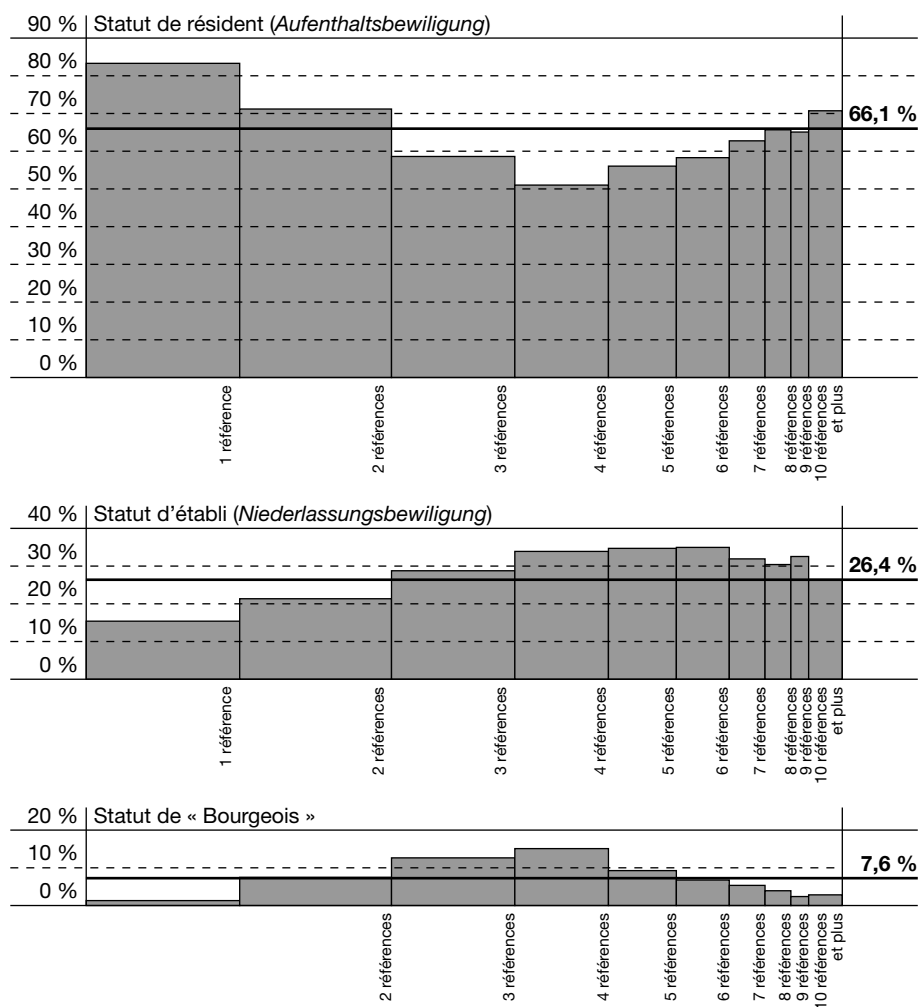
³⁰ J'ai, ici aussi, éliminé *Kalma Russek*.

³¹ Qui mettent plutôt en valeur ce qui se passe pour chacun des statuts en fonction du nombre de références total trouvées pour les migrants dans le *Einwohnerkontrolle*.

n'apparaissent qu'une ou deux fois dans le *Einwohnerkontrolle* est très substantielle. Plus de la moitié n'apparaissent pas plus de trois fois (56,7 % des hommes de la cohorte 1870 sont enregistrés une, deux ou trois fois, 53,6 % des femmes). Dans ces cas là, plus de 50 % des enregistrements sont liés au statut de «résident ». On constate une certaine différence dans la manière dont le statut de «Bourgeois » se distribue parmi les hommes et parmi les femmes. Parmi les membres de la cohorte qui n'apparaissent que trois fois au maximum dans le *Einwohnerkontrolle*, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir le statut le plus privilégié. Fait difficile à interpréter, comme d'ailleurs l'ensemble des résultats discutés ici. En effet, on pourrait dire que le fait d'apparaître peu dans le *Einwohnerkontrolle* (pas plus de trois fois) est un signe de grande mobilité (on vient, on repart, répétant l'opération tout au plus trois fois). Mais on pourrait aussi dire l'inverse et considérer le fait que l'on ne soit *que* trois fois présents dans le *Einwohnerkontrolle* comme un signe de stabilité : on naît à Bâle (première référence à l'endroit de l'enregistrement de ses parents, seconde au moment de sa maturité –si l'on quitte le domicile parental –ou de son mariage, troisième au moment d'un second mariage, d'une naturalisation, etc.) Je trancherais en faisant l'hypothèse que le pronostic de grande mobilité est sans doute valable pour les hommes et celui d'une relative stabilité pour les femmes.

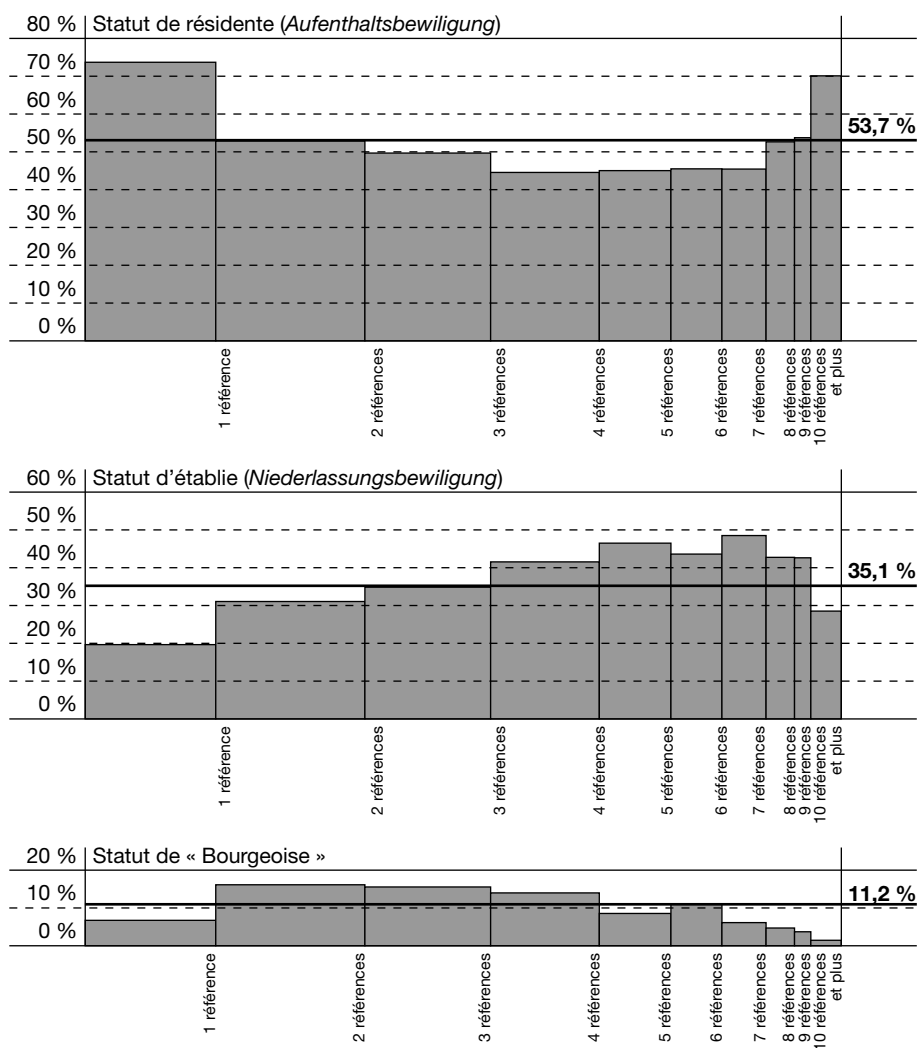
Graphique 5

Nombre de références des membres masculins de la cohorte 1870 dans le *Einwohnerkontrolle* et types de statut (I)



Graphique 6

Nombre de références des membres féminins de la cohorte 1870 dans le *Einwohnerkontrolle* et types de statut (I)



Dans un second temps, lorsque l'on se place du point de vue qui met plutôt en valeur ce qui se passe pour chaque niveau de fréquence d'enregistrements (Graphique 7 et 8), on constate que le nombre d'enregistrements dans les registres qui correspondent aux différents statuts de résident est beaucoup plus important chez les hommes (66,08 % du total de ceux des enregistrements qui ne concernent que les hommes) que chez les femmes (53,72 % du total de ceux des enregistrements qui ne concernent que les femmes). Celles-ci sont mieux loties lorsqu'il s'agit des statuts d'établis et de «Bourgeois» : dans les mêmes conditions, 35,12 % contre 26,35 % pour le statut d'établi et 11,16 % contre 7,57 % pour le statut de

«Bourgeois »³². L'analyse visuelle de ces graphiques permet de remarquer que le contraste est surtout fort, pour les hommes, entre ceux qui ne sont enregistrés qu'une fois –et qui le sont, alors, surtout avec le statut de résident –, et ceux qui sont enregistrés trois ou quatre fois –parmi lesquels se trouve des contingents de «Bourgeois » respectables. La situation qui prévaut, lorsque les membres de la cohorte ne sont enregistrés que deux fois, est une situation de transition où la part de «Bourgeois » par rapport à leur total est déjà importante, mais où la part d'individus enregistrés comme résidents par rapport à leur ensemble, reste appréciable. Situation différente pour les femmes, puisque dès le niveau de l'enregistrement unique, si on a une proportion importante de celles qui ont un statut de résidente qui sont représentées, celles qui ont les statuts d'établies et de «Bourgeoises » le sont aussi notablement. Ici, si le contraste est moins fort que chez les hommes, entre celles qui ne sont enregistrées qu'une fois et celles qui sont enregistrées deux, trois ou quatre fois, on a tout de même une différence claires entre ces deux situations et il est visible que le fait, pour une femme, d'être enregistrée plusieurs fois fait monter la probabilité de l'être en partie avec le statut de «Bourgeoise », et fait monter cette probabilité plus vite que pour les hommes.

On conclura en insistant sur trois faits : d'une part, il ressort avec force de ces graphiques que la répétition des enregistrements, au-delà d'un certain nombre, est défavorable aux membres de la cohorte puisqu'il devient presque impossible pour eux de passer au statut de résident ou de «Bourgeois » ; d'autre part, l'enregistrement unique va cantonner, en général, les membres de la cohorte dans le statut de résident, ce qui est d'ailleurs assez logique puisqu'il n'est pas facile d'obtenir directement le statut d'établi ou de «Bourgeois »³³ ; enfin, la proba-

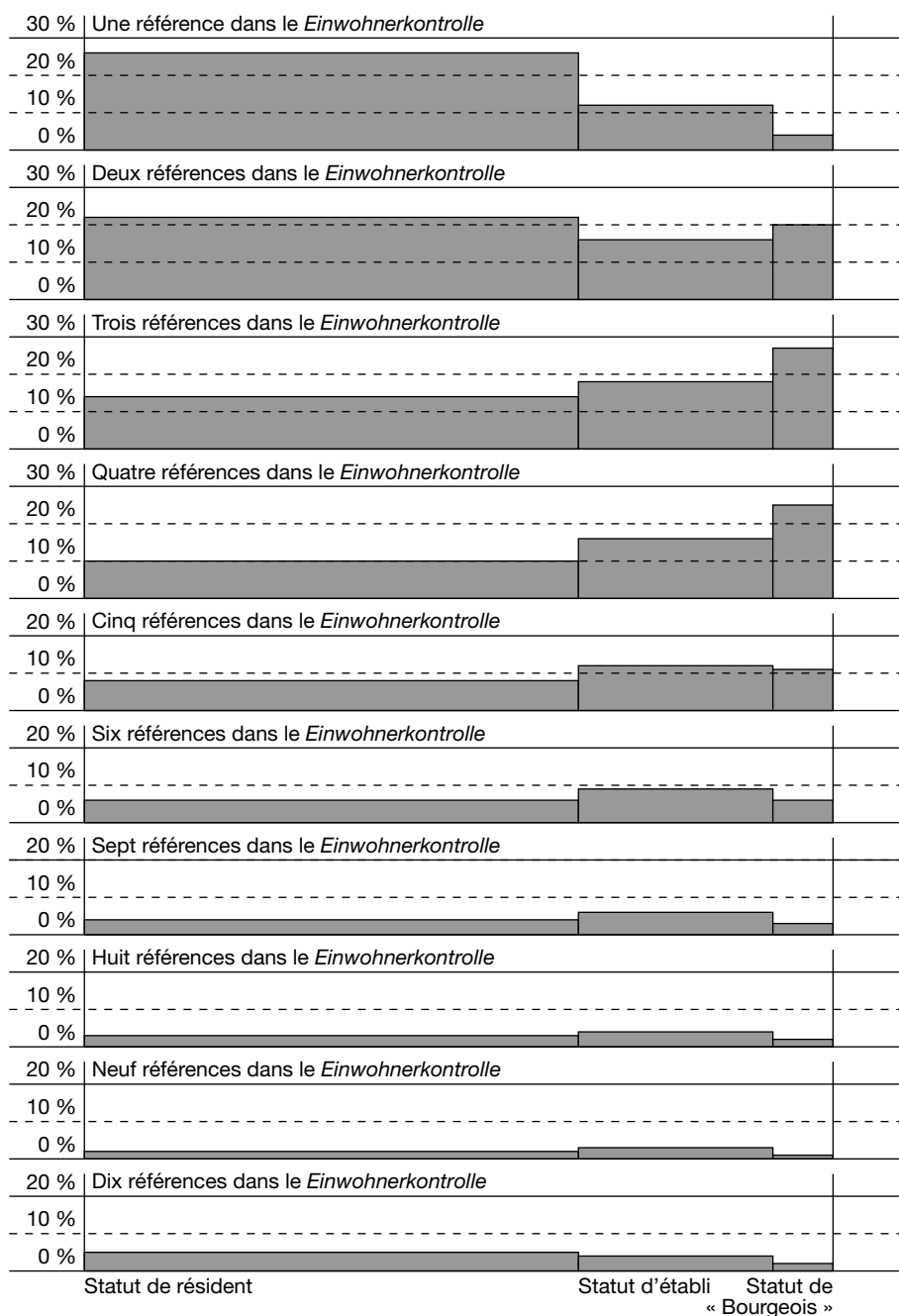
³² On constate en retournant au tableau des chiffres absolus, qu'il y a 1199 enregistrements sous le statut de «Bourgeois » pour les hommes et 1132 pour les femmes. Ces chiffres proches cachent pourtant une différence dans la manière dont ces enregistrements sont répartis en fonction du nombre total d'enregistrements. Les *maxima* ne sont pas situés aux mêmes niveaux : celui-ci est à son période, pour les femmes, lorsqu'elles ne sont enregistrées en tout que deux fois, alors que pour les hommes ce n'est le cas que s'ils le sont trois fois.

³³ Puisqu'il est rare que l'on ait tous les papiers nécessaires lorsque l'on désire obtenir le permis d'établissement et qu'un passage sous statut *Interim* est presque de règle. Quant aux «Bourgeois », ils ne sont présents dans le groupe des enregistrements uniques que dans deux cas : s'il naissent à Bâle et y meurent sous la même référence ou s'il s'agit de femmes qui épousent des Bâlois et restent, elles aussi, enregistrées sous la référence de leur mari jusqu'à ce qu'elles décèdent.

bilité d'acquérir le statut le plus enviable, celui de «Bourgeois », est plus rapidement favorable aux femmes qu'aux hommes, puisque dès que le niveau de deux enregistrements est atteint, une bonne part des femmes de la cohorte qui seront un jour ou l'autre «Bourgeoise » est représentée (28,62 % du total), alors que les hommes doivent patienter jusqu'au niveau de trois enregistrements pour atteindre des chiffres similaires (27,19 % du total).

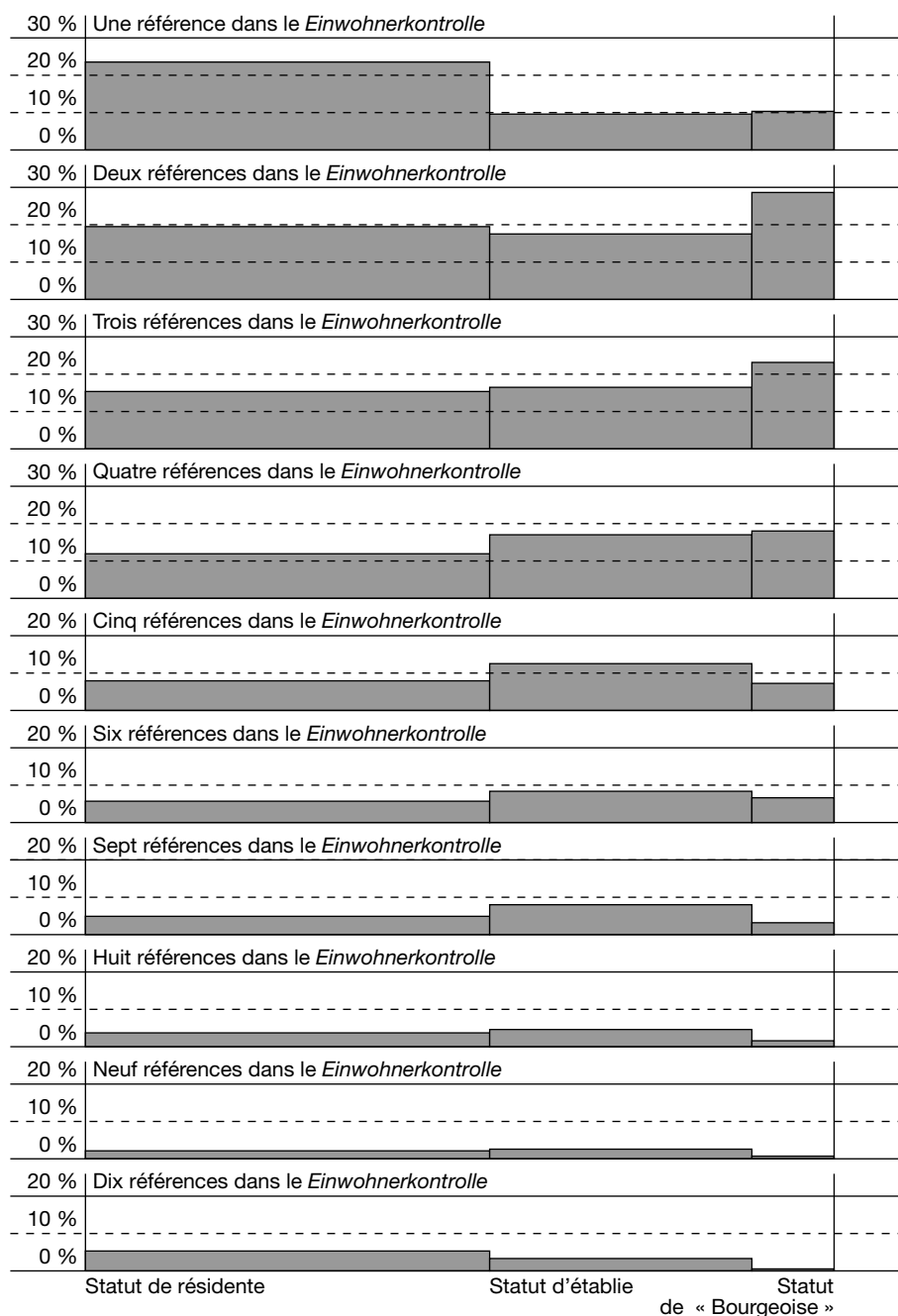
Graphique 7

Nombre de références des membres masculins de la cohorte 1870 dans le *Einwohnerkontrolle* et types de statut (II)



Graphique 8

Nombre de références des membres masculins de la cohorte 1870 dans le *Einwohnerkontrolle* et types de statut (II)



4. Les prénoms de la cohorte 1870

J'ai déjà évoqué les problèmes que posent les prénoms des individus enregistrés dans le *Einwohnerkontrolle*³⁴. J'ai choisi, pour essayer de donner une liste des prénoms favoris des pa-

³⁴ Voir le premier volume de texte, Chapitre I, p. 63-64.

rents des membres de ma cohorte, d'adopter une méthode cohérente de classements de ceux-ci. On a vu que, souvent, les enfants se voyaient donner plusieurs prénoms. Arrivés à l'âge adulte, ils ne choisissaient pas fatalement le premier d'entre eux comme prénom usuel³⁵. Il leur arrive même de se faire appeler tout à fait autrement, soit en utilisant une abréviation de leur propre prénom, soit en utilisant un surnom, soit encore en utilisant un nouveau prénom³⁶. J'ai, dans un premier temps, relevé systématiquement le premier prénom³⁷ de chacun des membres de la cohorte. En effet, indépendamment des choix que l'individu fera par la suite de porter, dans sa vie de tous les jours, le premier, le second ou le troisième des prénoms que lui donnèrent ses parents, on peut penser que, de leur point de vue à eux, c'est le premier qui était leur prénom préféré lorsqu'ils le choisirent. De plus, n'ayant pas, pour tous les individus de la base de données, la certitude d'avoir, dans chaque cas, *tous* leurs prénoms, il serait illusoire de prendre en compte un échantillon dont on est à peu près certain qu'il n'est pas complet,

³⁵ Voir une constatation similaire pour les prénoms de l'enquête dite «des 3000 familles » (dite aussi «enquête TRA ») menée par Jacques Dupâquier dans les années 1980 : DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *Le temps des Jules. Les prénoms en France au XIXème siècle*, Paris, s.d. [1987], p. 4-5.

³⁶ On trouve ainsi *Elisabetha Christina* dite – abréviation du prénom – *Lisette* (Int 1893-3030, Auf 1893/K-10904 et NC-Aus [kR] 22899), *Anna Maria* dite – surnom – *Benda* (Int 1893-2697) et *Alexis Constantin* dit – changement de prénom – *Eugen* (Int 1886-2374 et NC-Sch [kR] 26150).

Voici quelques autres exemples qui reflètent des prétentions ou des regrets d'être mal nommé (je ne donne pas les références) : *August Otto Hermann* devient *Andrew*, *Carl Oswald* ou *Paul Caspar* deviennent *Franz*, *David* devient *Detmar*, *Elisabeth Katharina* ou *Marie Johanne* deviennent *Lina*, *Fridolin* ou *Johann Alfred* deviennent *Fritz*, *Wilhelmine* devient *Mina*, *Giovanni* devient *Jor* ou *Zor* (*sic*), *Hyda Mélida* devient *Adèle*, *Jakob* devient *Friedrich*, *Jean* ou *Julius* ; *Julchen* devient *Juliana*, *Julius Albert Eugen Stanislaus* (*sic*) devient *Max*, *Katharina* devient *Clara* ou *Nina* ; *Louis* devient *Emil*, *Sibilla* devient *Bella*, *Richard* devient *Fritz Richard*, *Rosalo* devient *Roberto*, *Rosina* ou *Veneranda* deviennent *Marie*, *Stephania* devient *Amalie*, *Theresia* devient *Rosa*, *Verena Katharina* devient *Karoline*, *Wilhelmine Christine* devient *Louise*.

Trois stratégies sensibles ici : changer un prénom peu usuel en un prénom usuel (*Fridolin*–*Fritz*, *Hyda Mélida*–*Adèle*, *Rosalo*–*Roberto*, *Veneranda*–*Marie*, etc.) ; changer un prénom usuel en un prénom peu usuel, voire un surnom exotique (*August Otto Hermann*–*Andrew*, *David*–*Detmar*, *Giovanni*–*Zor*, *Sibilla*–*Bella*, etc.) ; changer simplement de prénom par goût (*Jakob*–*Friedrich*, *Jakob*–*Jean*, *Jakob*–*Julius*, etc.) ; c'est dans cette catégorie que tombent les choix d'une abréviation comme *Wilhelmine*–*Mina*). Ne perdons pas de vue qu'il ne s'agit là que de 36 cas sur 11 281 individus pour lesquels on connaît au moins un prénom (il y a, dans la base de données, 76 enfants mort-nés et 17 enfants morts en très bas âge qui ne se virent pas prénommer ; sur ce point particulier, pour la France, voir DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *op. cit.*, Paris, s.d. [1987], p. 21-22).

³⁷ Léger biais ici : si on n'a qu'un seul prénom, *Josef*, par exemple, on ne peut pas être sûr qu'il s'agisse bien du premier prénom de l'individu, qui a pu être porté dans l'état civil de son lieu de naissance comme *Franz Josef*, par exemple. Mais c'est un biais impossible à corriger.

sans pour autant savoir de quelle dimension est la lacune³⁸. C'est donc uniquement sur le premier prénom que je travaillerai³⁹. Mon principe, ici, a été de simplifier au maximum. En effet, si on a, par exemple, un migrant prénommé *Josef* dans un registre et *Joseph* dans un autre, il faut choisir si l'on ne veut pas s'engager dans des catégorisations douteuses : on retiendra l'un et l'autre comme un seul prénom, quitte à commenter ces différences lorsqu'elles sont pertinentes. Faire une différence entre les *Maria* et *Marie*, les *Elisa* et *Elise*, les *Adele* et *Adèle*, les *Carl* et *Karl* ne permet plus de s'en sortir dignement. De même, si on trouve *Edoardo* et *Ardo*, on retiendra *Edoardo* et si un migrant est ici *François*, là *Franz* ou *Jules* et *Julius*, ou encore *Ernest* et *Ernst*⁴⁰, il faudra, également, trancher et réunir ou non. Je parlerai donc dans la suite, d'un «prénom et de ses variantes ».

Si, à une exception près, je n'ai pas rencontré de difficultés quant à la détermination du sexe de la personne portant tel ou tel prénom⁴¹, ce qui permet de clairement différencier les prénoms féminins et masculins, les prénoms composés posent, eux, quelques problèmes. A quelques rares cas près, j'ai adopté la même convention que Jacques Dupâquier⁴² et considéré les prénoms composés, non comme un seul prénom, mais comme un premier et un second prénom, dont je n'ai retenu que le premier. Les *Marie Louise* sont donc toutes des *Marie*. Mais, comme je n'avais pas à faire sur le sexe des personnes les mêmes approximations que

³⁸ Pas de réflexions, donc, proches de celles développées par DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *op. cit.*, Paris, s.d. [1987], p. 28-36.

³⁹ Soit un échantillon de 11 235 personnes (7012 hommes, 4223 femmes). Aux 93 enfants de la base de données (57 de sexe masculin, 36 de sexe féminin) qui n'ont pas vécu assez longtemps pour avoir un prénom, s'ajoute un migrant (de sexe masculin, *NC-Aus K-0481*) pour lequel le prénom est illisible dans les sources et 40 migrants (37 de sexe masculin, trois de sexe féminin) pour lesquels on n'a, pour leur prénom, qu'une abréviation (*Fried.*, *Jak.*, *Joh.*, etc.) Même si ces abréviations sont, pour la plupart, transparentes j'ai préféré ne pas les retenir. J'ai également éliminé quatre cas ambigus (trois hommes, une femmes) pour lesquels des contradictions entre certains enregistrements ne permettaient pas de connaître de manière indubitable le prénom. J'ai également laissé *Kalma Russek*, dont on ne connaît pas le sexe, à l'écart.

⁴⁰ En maintenant la différence entre le prénom *Franz* et celui de *François* lorsqu'il s'agira de deux individus différents. Je ne parle, ici, que d'un seul et même personnage qui porterait, suivant l'endroit où il est enregistré, les deux prénoms. Si un Belfortain est prénommé dans certains cas *François*, dans d'autres *Franz*, on lui attribuera plutôt *François*.

⁴¹ Puisque j'ai eu directement recours aux sources et que mon échantillon reste, malgré tout, maîtrisable, ce qui n'était pas aussi facilement le cas pour celui de l'«enquête des 3000 familles » (voir, sur ce point, DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *op. cit.*, Paris, s.d. [1987], p. 18-19).

⁴² DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *op. cit.*, Paris, s.d. [1987], p. 28 et p. 64-65.

lui, j'ai fait la différence entre les *Marie* hommes et les *Marie* femmes (il considère systématiquement tous les prénommés *Marie* comme des femmes⁴³), ce qui m'a amené à conserver quelques prénoms composés⁴⁴. Ces regroupements ont été faits aussi soigneusement que possible, réunissant les *Mauritz*, *Moritz* et *Moriz*, les *Leonhard* et *Leonhardt*, etc. Bien sûr, certains choix sont subjectifs. Une fois encore, on cherche ici les grandes lignes, pas les détails.

Je ne cherche qu'à étudier les fréquences⁴⁵. Impossible, au stade du dépouillement auquel j'ai décidé de m'arrêter, de faire une analyse de la répartition géographique des fréquences des prénoms puisque les données qui le permettraient n'ont été relevées⁴⁶.

Le prénom féminin le plus fréquent – parmi 211 groupes de prénoms différents ⁴⁷ – est *Maria* avec sa variante *Marie*. A elles seules, les *Maria* / *Marie* représentent plus 18,19 % de l'échantillon (768 des 4223 femmes). Suivent les *Anna* / *Anne* (444, 10,51 %), les *Emma* (205, 4,85 %), les *Louisa* / *Louise* / *Luisa* / *Luise* / *Luiza* (204, 4,83 %), les *Berta* / *Bertha* / *Berthe* (154, 3,65 %), les *Elisa* / *Elise* (139, 3,29 %), les *Elisabeth* / *Elisabetha* / *Elisabethe* / *Elsbetha* (132, 3,13 %), *Carolina* / *Caroline* / *Karolina* / *Karoline* (124, 2,94 %), les *Emilia* / *Emilie* (112, 2,65 %), les *Sofia* / *Sofie* / *Sophia* / *Sophie* / *Zofia* (112, 2,65 %). Ces dix premiers prénoms couvrent près de 57 % de l'ensemble des femmes de la cohorte 1870. Dès le 25ème prénom, les groupes sont inférieurs à 1 % du total. A l'autre bout de l'échelle, il faut, pour dépasser 10 % de l'échantillon, 164 prénoms différents. Du côté masculin – plus richement doté avec 539 groupes de prénoms différents⁴⁸ – il en faudra 415 pour atteindre 10 % de l'échantillon, lorsque les prénoms sont classés dans l'ordre croissant de leur fréquence. Les

⁴³ DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *op. cit.*, Paris, s.d. [1987], p. 19.

⁴⁴ Pour souligner le fait que ceux qui les portent sont des hommes. Il s'en sont quatre : un *Maria Josef*, un *Marie Josef*, un *Marie Joseph* et un *Marie Léon*.

⁴⁵ Voir, pour la France, DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *op. cit.*, Paris, s.d. [1987], p. 39-63.

⁴⁶ Il ne serait de toute manière pas possible, de par la structure de mon enquête même, de répéter pour Bâle ce qui a été fait pour la France du XIXème siècle (voir DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *op. cit.*, Paris, s.d. [1987], p. 69 et sv.) On ne pourrait guère qu'avoir une idée de l'influence de leur origine géographique, parmi les individus nés en 1870 et présents un jour ou l'autre à Bâle entre 1870 et 1920, sur le choix de leur prénom.

⁴⁷ Ce qui donne un rapport Nombre de femmes / Nombre de groupes supérieur à 20.

⁴⁸ Ce qui donne un rapport Nombre d'hommes / Nombre de groupes inférieur à 17.

dix premier prénoms couvrent un peu plus de 43 % des hommes de la cohorte 1870 : *Johan / Johann / Johannes* (626, 8,93 % de l'ensemble) est le plus fréquent, suivi par *Carl / Karl* (523, 7,46 %), *Friedrich / Fritz* ⁴⁹ (330, 4,71 %), *Josef / Joseph* (32, 4,59 %), *Jacob / Jakob* (258, 3,68 %), *Emil / Emile* (241, 3,44 %), *Heinrich* (197, 2,81 %), *Wilhelm* (190, 2,71 %), *Franz* (175, 2,50 %) et *Ernest / Ernst* (159, 2,27 %). Comme pour les femmes, dès le 25ème prénom, les groupes sont inférieurs à 1 % du total.

La distribution différente, pour les femmes et pour les hommes, des fréquences de leurs prénoms, distribution plus «plate», moins contrastée, pour les hommes que pour les femmes, peut s'interpréter comme une plus grande liberté dans le choix des prénoms des garçons, ou un soin plus attentif à leur égard en cette circonstance de la part de leurs parents. Dans le choix des prénoms de leurs fils, ceux-ci se laissent moins vite aller à la formule standardisée qui voit l'utilisation de 16 prénoms féminins⁵⁰ permettre de prénommer plus des deux tiers des femmes de la cohorte 1870. Trente prénoms seront nécessaires pour atteindre ce pourcentage chez les hommes. Ce fait, juxtaposé aux chiffres donnés qui montrent qu'un plus grand nombre de prénoms seront utilisé pour les garçon que pour les filles, permet d'affirmer que le choix du prénom avait plus d'importance pour les garçons que pour les filles aux yeux des parents des année 1869 et 1870.

Je donne en Annexe⁵¹ la liste de *tous* les prénoms relevés, en respectant les différentes graphies et abréviations rencontrées, ainsi qu'en maintenant les variantes quant au nombre de prénoms attribués à l'individu⁵². Cette liste permet de mesurer la grande diversité des prénoms utilisés à Bâle dans le courant du XIXème siècle et rend assez sensible, à mon sens,

⁴⁹ *Fritz* est un diminutif de *Friedrich*. Les *Fritz* sont 36.

⁵⁰ Aux dix cités s'ajoutent, dans l'ordre, *Rosina / Rosine*, *Caterina / Catharina / Katharina / Katharine / Katherine*, *Paulina / Pauline*, *Lina*, *Margaretha / Margarethe / Margerita / Matgeritha / Marguerite*, *Wilhelmina / Wilhelmine*.

⁵¹ Voir le volume d'annexes, Annexe V, p. 172-184 ; p. 172-179 pour les prénoms masculins et 179-184 pour les prénoms féminins.

⁵² Ainsi, si un membre de la cohorte est rencontré dans différents registres avec les prénoms *Jacob*, *Jakob*, *Jacob Caspar* et *Jakob Kaspar*, je retiens les quatre versions. Comme je n'ai pas rencontré *Jacob Kaspar*, on ne l'y trouve pas. Il s'agit, donc, de la liste de l'ensemble des prénoms rencontrés. Il y a, ici, une petite difficulté d'expression puisque, suivant les cas, je considère *Jacob Caspar* comme un prénom, prénom composé lui-même de prénoms. Le contexte, je l'espère, permet de comprendre de quoi je parle.

l'incontestable souplesse admise dans les choix qu'un membre de la cohorte 1870 pouvaient se permettre de faire – à l'égard de la graphie de son prénom ou à l'égard du nombre ou de l'ordre de ceux-ci – y compris face aux autorités cantonales bâloises, pourtant assez pointilleuses. Ce ne sont pas moins de 2018 prénoms différents que j'ai relevé pour 7010 membres masculins de la cohorte et 1272 pour 4235 membres féminins, des chiffres très proches pour les deux sexes puisque le rapport entre le nombre d'individus et le nombre de prénoms est de 3,47 pour les hommes et de 3,33 pour les femmes. A ce niveau – un peu anecdotique, soit – on ne trouve pas de différences très notables entre les deux sous-populations.

Parmi ces ensembles, on en trouve, chez les hommes, 570 (28,2 %) qui ne sont formés que d'un seul prénom, 1153 de deux (57,1 %), 276 de trois (13,7 %), 17 de quatre et 2 de cinq (ces deux derniers sous 1 % de l'ensemble) ; et, chez les femmes, 327 (25,7 %) qui ne sont formés que d'un seul prénom, 807 (63,4 %) de deux, 126 de trois (9,9 %), 11 de quatre et un de cinq (ces deux derniers sous 1 % de l'ensemble)⁵³. Les 2018 groupes rencontrés du côté des hommes sont formés de combinaisons qui mettent en jeu 774 prénoms différents (rapport de l'un des chiffres à l'autre : 2,61) ; les 1272 groupes rencontrés du côté des femmes sont formés, eux, de combinaisons qui mettent en jeu 475 prénoms différents (rapport de l'un des chiffres à l'autre : 2,68). Des chiffres, ici aussi, très proches qui permettent de conclure à une grande similarité de comportement quant à l'usage des prénoms par la cohorte 1870⁵⁴.

C. La cohorte 1870 : natifs de la cité

L'un des facteurs essentiels de l'intégration urbaine est celui des possibilités d'élévation sociale ou professionnelle qu'offre la cité. Essayer de mettre au jour l'existence de telles possibilités ou leur absence pose des problèmes très délicats. Un premier problème fondamental se pose avec la question de la méthodologie à adopter à l'égard de la sous-population féminine. Si on peut tirer quelques conclusions intéressantes d'un destin comme celui de

⁵³ On a donc, chez les hommes, un total de 3782 occurrences et chez les femmes 2368. Rapportées au nombre de prénoms effectifs (au nombre, donc, d'individus) on aura une moyenne de 1,87 «prénom par prénom» chez les hommes et de 1,86 chez les femmes.

⁵⁴ Et par les parents de ses membres...

Paulina Barbara Hügin, puis *Häring-Hügin*⁵⁵, qualifiée d’abord de «Propriétaire d’une pâtisserie (*Inhaberin eines Konditoreigeschäftes*) », puis de «bonne (*Magd*) », ensuite de «Maître-nageuse (*Badmeisterin*) », enfin de «Maître-nageuse en été (*Badmeisterin i. Sommer*) », il est difficile de lier ce destin à celui de son père –qui était «cocher (*Kutscher*) » – pour étudier sa mobilité sociale intergénérationnelle. On ne pourra guère faire plus, ici, que d’essayer de mettre en relief quelques cas individuels particulièrement surprenants ou spectaculaires, sans chercher à donner de tendances générales d’un phénomène presque impossible à analyser scientifiquement. On commence, donc, par réduire l’éventail de l’étude d’une bonne moitié en se limitant à la sous-population masculine.

Mais, là également, les difficultés ne manquent pas. D’une part, il faut utiliser de manière intensive des classifications du type de celles que j’ai mises en place au Chapitre II⁵⁶. En effet, il ne suffit plus, ici, d’obtenir une vision quelque peu impressionniste d’un groupe d’individus, mais bel et bien de mesurer un phénomène. A cette difficulté, qui est insurmontable si on refuse de la contourner en faisant certains compromis que d’aucuns peuvent à juste titre remettre en cause, s’en ajoute une seconde qui tient à la nature des sources utilisées. Comment connaître, en effet, les deux séries de données indispensables à ce type d’études, la profession du père et la profession du fils, de manière fiable. Enfin, quand on les connaît, comment les comparer. *De facto*, le seul groupe de membres de la cohorte 1870 pour lesquels nous ayons, à la fois, la profession du père et celle du fils est le groupe des natifs de la cité : la profession du père est enregistrée de manière systématique dans les registres de l’état civil. Je me limite donc, ici, à ce groupe, me réservant de revenir, dans un autre cadre, sur le reste des membres de la cohorte 1870 pour essayer de comprendre mieux leur insertion dans la cité.

⁵⁵ Registre de l’état civil, entrée 1330 (*Civilstand H 4 / 1870 Oktober 22. bis 1871 Januar 11.* [un volume]), *NC-Sch (kR) 33534* et *Bü-Bas (kR) 16590*.

⁵⁶ Voir le premier volume de texte, Chapitre II, p. 138-157.

1. L'inégalité des chances au départ

Pour mesurer l'influence de l'origine sociale sur le destin futur des membres de la cohorte natifs de Bâle, on va commencer par analyser le groupe des enfants mort-nés et des enfants morts en bas-âge⁵⁷ et celui de leurs parents. On trouvera, en Annexes, une version plus détaillée du tableau des naissances de l'année 1870, mais le tableau 2, ci-dessous, suffit ici⁵⁸.

Tableau 2
Naissances relevées dans les registres de l'état civil (*Civilstand*) à Bâle en 1870

	Enfants de sexe féminin	Enfants de sexe masculin	Total	Rapport Féminin / Masculin
Naissances (total)	758	809	1567	0,937
Enfants morts-nés	28	48	76	0,583
Enfants morts dans l'année*	140	154	294	0,909
Total des décès de l'année	168	202	370	0,832
Enfants atteignant un an	590	607	1197	0,972

* Enfants nés vivants morts dans leur première année de vie

Tableau 3
Naissances à Bâle en 1870 (pourcentages)

	Enfants de sexe féminin	Enfants de sexe masculin	Total
Naissances (total)	100 %	100 %	100 %
Enfants morts-nés	3,69 %	5,93 %	4,85 %
Enfants morts dans l'année*	18,47 %	19,04 %	18,76 %
Total des décès de l'année	22,16 %	24,97 %	23,61 %
Enfants atteignant un an	77,84 %	75,03 %	76,39 %

* Enfants nés vivants morts dans leur première année de vie

⁵⁷ Il n'est pas certain que les 294 enfants qualifiés de «morts dans l'année» soient les seuls. En effet, j'ai relevé ces enfants dans les registres des décès de l'état civil (*Civilstand K, Sterberegister. Civilstand K 1 à K 15* [15 volumes, du 3 mars 1870 au 14 septembre 1877 ; j'ai utilisé les volumes de 1870, 1871 et 1872] et *Civilstand K 16, Namenverzeichnis zu den Bänden K 1–16*), dans le *Kantonsblatt (Kantons-Blatt. Basel-Stadt 1870, 1871 et 1872, section Civilstand, I. Geburten. II. Ehen. III. Todesfälle.)* et dans les registres du *Einwohnerkontrolle* dans lesquels ils apparaissent. Mais rien n'exclut que des enfants qui quittent Bâle avec leurs parents dans l'année qui suit leur naissance, meurent ailleurs sans avoir atteint un an révolu. C'est là un problème insoluble. Ces 294 enfants forment donc une borne inférieure pour laquelle on est certain d'être dans le vrai.

⁵⁸ Voir aussi le volume d'annexes, Annexe I, p. 22-23.

Dans les registres de l'état civil, la profession du père est généralement enregistrée. Celle-ci manque bien évidemment dans le cas des naissances illégitimes (144 naissances). On enregistre alors assez systématiquement celle de la mère (c'est le cas dans 132 des 144 cas précédents)⁵⁹. La profession du père n'est pas non plus disponible dans le cas des naissances qui ont lieu dans l'une des communes du canton autre que celle de Bâle : pour les naissances qui ont lieu à Bettingen, Klein-Hüningen ou Riehen, on n'a que des données rudimentaires portées sur la page de garde des registres et, en particulier, les professions manquent⁶⁰. On peut compléter ces données lacunaires en utilisant le registre de l'état civil de Klein-Hüningen⁶¹ et les registres du *Einwohnerkontrolle*, mais c'est très long et, parfois, aléatoire dans la mesure où ces registres eux-mêmes sont souvent tenus avec manque de sérieux, j'y ai déjà fait plusieurs fois allusion. Enfin, il faut ajouter à ces lacunes 25 cas pour lesquels le fonctionnaire n'a pas enregistré, par omission ou négligence, d'informations sur la profession du père récent. Finalement, si on se limite aux informations des registres de l'état civil, on aura des indications sur la profession du père dans 1327 cas⁶² et sur la profession de la mère dans 133 cas⁶³, soit pour 1460 des 1567 naissances. Sur les 107 cas restant j'ai pu, dans 35 cas, retrouver une indication sur la profession du père dans un registre du *Einwohnerkontrolle*⁶⁴.

Comment traiter et évaluer ce matériel. Tout d'abord un mot sur la manière dont les informations sont enregistrées dans les registres de l'état civil. La naissance de l'enfant était, dans la plupart des cas, signalée aux autorités par la sage-femme (*Hebamme*) qui avait assisté la mère pendant l'accouchement. Si on retire de l'échantillon les 101 naissances qui eurent lieu dans les communes avoisinantes du canton, cette déclaration est le fait de la sage-femme⁶⁵

⁵⁹ Dans les douze autres cas, on n'a pas d'enregistrement dans quatre cas, la remarque «sans » dans un cas, et deux cas particuliers qui sont ceux des deux enfants trouvés pour lesquels on ne connaît pas, bien sûr, les professions des parents (voir aussi, sur ces deux cas, le volume d'annexes, Annexe I, p. 23). Les cinq derniers cas concernent des naissances à Riehen ou Bettingen sur lesquelles je reviens *infra*.

⁶⁰ C'est le cas pour 71 naissances, auxquelles s'ajoutent les cinq naissances illégitimes précédentes.

⁶¹ *Gemeindearchiv: Gemeindearchiv Kleinhüningen G 1 / Geburtsregister 1841–1878 / Sterberegister 1842–1877*.

⁶² Dans six cas, grâce au registre de l'état civil de Klein-Hüningen.

⁶³ Je considère, ici, la remarque «sans » comme une indication sur la profession.

⁶⁴ Et, dans un cas, pour une femme qualifiée de *Partikularin*.

⁶⁵ Je passe sur les détails : on a parfois son nom, parfois on ne l'a pas ; on a, dans certains cas, une indication

dans 1313 des 1466 naissances de 1870. Dans 81 cas, la déclaration émane de l'administration de l'hôpital (*Spitaldirektion*), et concerne les naissances qui y eurent lieu. Dans les 72 derniers cas, la déclaration est faite pour 44 d'entre eux par une instance officielle (maire, fonctionnaire de l'état civil, instance religieuse, etc.) Pour les 28 cas qui restent, on a «le père (*der Vater*) » dans 22 cas et, à chaque fois dans un cas, «le mari », «le père du mari », «une grand-mère », «un oncle », «le propriétaire de la maison » et un «Burckhardt » sans rapport apparent avec l'accouchée⁶⁶. On le voit, les données recueillies par le fonctionnaire ne l'est pas de première main, même si la sage-femme amène vraisemblablement avec elle des papiers identifiant les père et mère de l'enfant⁶⁷. Ceci conduit à des imprécisions sur le relevé du métier qui n'est pas fatalement exactement celui qu'exerce *alors* le père du nouveau-né. Ces imprécisions se voient confirmer par un rapide examen du *Adressbuch* qui donne, en principe, une version à jour des données sur les habitants de Bâle. Les différences sont peu significatives, mais suffisantes pour inciter à être critique à l'égard de cette liste de professions des pères (et parfois des mères) de natifs de 1870 à Bâle. Ne pouvant lever ces imprécisions, on travaillera pourtant avec cette liste.

Le classement des pères des natifs de 1870 par niveau de qualification professionnelle suit les principes énoncés au chapitre II⁶⁸. J'ai distingué deux groupes. D'une part, le groupe des enfants dont les parents sont mariés. D'autre part, les enfants illégitimes. Dans le premier cas, j'ai retenu la profession du père. Dans le second, celle de la mère. On a ces indications, sur les 1567 naissances, pour 1496 géniteurs. On rencontre 133 naissances illégitimes (8,9 % des cas)

sur sa commune de rattachement (dans le cas d'une naissance «bourgeoise » hors du canton) ; sa déclaration est répétée, parfois, par celle d'une autre personne (dans la plupart des cas le secrétaire du cimetière qui s'occupe des enfants morts-nés ou morts en bas-âge, etc.) Tous les cas dans lesquels la sage-femme intervient dans la déclaration, d'une manière ou d'une autre, sont retenus ici.

⁶⁶ «Le père » est très certainement le père de l'enfant et pas le père de la mère de l'enfant (le grand-père maternel), même si on précise dans un cas «le mari », ce qui pourrait porter à confusion (le grand-père pourrait être plus libre de ses mouvements que le père et aller faire la déclaration à l'état civil : c'est ce que fit mon propre grand-père maternel en 1954 à la mairie du XXème à Paris, mon père ayant à reprendre son activité !)

⁶⁷ Sinon, on ne voit pas comment ils firent pour relever les dates de naissance des parents, leur religion, leur adresse, etc. ceci d'autant plus qu'il n'y a pas de liens de l'état civil au *Einwohnerkontrolle* et que ces deux types de registres sont tenus par deux administrations différentes.

⁶⁸ Voir le premier volume de texte, Chapitre II, p. 138-141.

parmi elles. L'analyse de la structure par niveau de qualification des professions des pères d'enfants légitimes, donne 27,2 % de métiers «non-qualifiés», 49,9 % de métiers «qualifiés», 19,9 % de métiers «hautement qualifiés» et 1,0 % de métiers qu'il est impossible de classer. Si on applique la même méthode aux métiers des mères d'enfants illégitimes, on a la structure suivante : 85,0 % de métiers «non-qualifiés», 14,3 % de métiers «qualifiés», pas de métiers «hautement qualifiés» et 0,7 % de métiers qu'il est impossible de classer. Cette différence se reflète dans les destins des enfants de ces femmes : parmi les 1496 enfants dont les naissances sont retenues ici, 71 ne voit pas le jour (enfants mort-nés) et 163 meurent avant d'atteindre un an⁶⁹ : sur le nombre total de naissances on a, donc, 4,7 % d'enfants mort-nés et 10,9 % d'enfant appelés à ne pas survivre plus d'un an. Plus de 15 % des naissances de l'année 1870 retenues ici sont, en quelque sorte, des échecs. Dans douze des 71 cas de mise au monde d'un enfant mort-né (16,9 %, à comparer aux 4,7 % dans l'échantillon total) et dans 23 des 163 cas d'enfants appelés à décéder dans l'année (14,1 %, à comparer aux 10,9 % dans l'échantillon total), la naissance est illégitime, ce qui est l'indice d'une forte sur-représentation de l'illégitimité parmi les naissances malheureuses. De plus, si la structure par niveau de qualification des métiers du groupe des pères de ces enfants à la vie brève est très similaire à celle de l'ensemble de l'échantillon⁷⁰, la structure par niveau de qualification professionnelle du groupe des mères d'enfants illégitimes qui mourront dans l'année, est plus typée encore qu'elle ne l'était pour l'ensemble des métiers de ces mères d'enfants illégitimes : 91,4 % de métiers «non-qualifiés» et 8,6 % de métiers «qualifiés». Ceci montre bien que les chances n'étaient pas les mêmes pour tous, à la fois puisque les enfants illégitimes ont manifestement des chances de survie plus faibles que celles des autres, mais aussi parce que, parmi eux, ce sont plus particulièrement les enfants des femmes aux métiers les moins qualifiés qui sont le plus lourdement pénalisés⁷¹.

⁶⁹ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux du tableau 2, *supra*, puisqu'on ne retient que les naissances enregistrées de telle sorte que le métier du géniteur nous soit également connu.

⁷⁰ On a 30,7 % de métiers «non-qualifiés», 50,8 % de métiers «qualifiés», 18,1 % de métiers «hautement qualifiés» et 0,4 % de métiers qu'il est impossible de classer (métiers «indécidables»).

⁷¹ Il est vrai que la mortalité infantile restait, d'une manière générale, forte comme en témoigne le cas de la famille *Vogt-Schieferli*, qui perd un premier enfant, *Emilie* (née le 23 mars 1870 et morte le 9 mai 1870), puis

2. Mobilité sociale intergénérationnelle et intragénérationnelle

On va comparer, ici, la situation des enfants de sexe masculin⁷² relevés dans les registres de l'état civil à celle de leur père, pour autant que cela soit possible. Ces comparaisons ne sont pas possibles pour l'ensemble des 809 naissances de garçons de 1870. Il faut en éliminer tous ceux pour lesquels les informations pertinentes sont inexistantes. Parmi ceux-ci, il y a (tous de sexe masculin) :

- un enfant trouvé ;
- 202 enfants morts-nés ou décédés en très bas-âge (moins d'un an révolu) ;
- 20 enfants dont les naissances eurent lieu dans l'une des communes de Klein-Hüningen, Bettingen ou Riehen pour lesquels les données relevées sont réduites à la portion congrue ;
- de manière plus générale, tous les enfants qui n'ont pas atteint un âge qui leur aurait permis d'avoir une «situation » : ceux qui décèdent avant, mais aussi ceux qui quittent Bâle et que l'on perd ;
- ceux des enfants pour lesquels on n'a pas de données et ceux pour lesquels ce sont les données nécessaires sur leur père qui manquent⁷³ ;

Il reste finalement un groupe de 371 enfants masculins pour lesquels on a, à la fois, des indications sur la situation du père et du fils. On se restreint ici à l'analyse de la mobilité sociale vue sous l'angle de la qualification professionnelle. J'ai, en raison de la petite taille des effectifs, éliminé six couples Père / Fils dont l'un des membres appartenait aux catégories «en formation »ou «métier indéfinissable ». Il reste ainsi un échantillon d'étude de 365 couples Père / Fils pour lesquels j'ai un classement des deux membres de chaque couple dans l'une des trois catégories définies, celle des professions «non-qualifiées », «qualifiées » et «hautement qualifiées »⁷⁴. Les tableaux qui suivent résument, en adoptant les méthodes

un second, *Emilia* (née le 4 janvier 1873 et morte le 26 janvier 1873), puis un troisième, *Emil Christian* (mort le 6 mai 1873, âgé d'un an, trois mois, quatre jours –né vers le début février 1872), enfin un quatrième, *Eduard Karl* (née le 26 janvier 1874, mort le 7 juin 1874). *Civilstand K 16 / Sterbe-Register 1870–1875 / Namen-Verzeichnis*.

⁷² Limitation décidée, *supra*, p. 320.

⁷³ Ils sont 215 à relever de ces trois derniers groupes.

⁷⁴ En suivant toujours la méthode adoptée Chapitre II, p. 138-141 (premier volume de texte), pour les classe-

classiques d'analyse de la mobilité sociale⁷⁵, la situation de ces 365 couples.

Tableau 4a

Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en chiffres absolus)

	métiers des pères et des fils	Fils			Total
		groupe des « non-qualifiés »	groupe des « qualifiés »	groupe des « hautement-qualifiés »	
Pères	groupe des « non-qualifiés »	48	34	22	104
	groupe des « qualifiés »	45	78	56	179
	groupe des « hautement-qualifiés »	7	21	54	182
	Total	100	133	132	365

Tableau 4b

Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en pourcentage de l'ensemble)

	métiers des pères et des fils	Fils			Total
		groupe des « non-qualifiés »	groupe des « qualifiés »	groupe des « hautement-qualifiés »	
Pères	groupe des « non-qualifiés »	13,2 %	9,3 %	6,0 %	28,5 %
	groupe des « qualifiés »	12,3 %	21,4 %	15,3 %	49,0 %
	groupe des « hautement-qualifiés »	1,9 %	5,8 %	14,8 %	22,5 %
	Total	27,4 %	36,4 %	36,2 %	100 %

ments des professions, pages auxquelles je renvoie.

⁷⁵ Dont on trouve un exposé limpide dans MERLLIÉ, D. et PRÉVOT, J., *La mobilité sociale*, Paris, 1991, p. 42-43 et un peu plus sophistiqué dans WEISS, P., *La mobilité sociale*, Paris, 1986, p. 38-48.

Tableau 4c

Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en pourcentage du total par ligne)

		Fils			
	métiers des pères et des fils	groupe des « non-qualifiés »	groupe des « qualifiés »	groupe des « hautement-qualifiés »	Total
Pères	groupe des « non-qualifiés »	46,2 %	32,7 %	21,2 %	100 %
	groupe des « qualifiés »	25,1 %	43,6 %	31,3 %	100 %
	groupe des « hautement-qualifiés »	8,5 %	25,6 %	65,9 %	100 %
	Total	27,4 %	36,4 %	36,2 %	100 %

Tableau 4d

Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en pourcentage du total par colonne)

		Fils			
	métiers des pères et des fils	groupe des « non-qualifiés »	groupe des « qualifiés »	groupe des « hautement-qualifiés »	Total
Pères	groupe des « non-qualifiés »	48,0 %	25,6 %	16,7 %	28,5 %
	groupe des « qualifiés »	45,0 %	58,6 %	42,4 %	49,0 %
	groupe des « hautement-qualifiés »	7,0 %	15,8 %	40,9 %	22,5 %
	Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 4e

Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (situation d'indépendance)

		Fils			
	métiers des pères et des fils	groupe des « non-qualifiés »	groupe des « qualifiés »	groupe des « hautement-qualifiés »	Total
Pères	groupe des « non-qualifiés »	28,5	37,9	37,6	104
	groupe des « qualifiés »	49,0	65,2	64,7	179
	groupe des « hautement-qualifiés »	22,5	29,9	29,7	82
	Total	100	133	132	365

Tableau 5
Indices de mobilité

		Fils		
	métiers des pères et des fils	groupe des « non-qualifiés »	groupe des « qualifiés »	groupe des « hautement-qualifiés »
Pères	groupe des « non-qualifiés »	1,68	0,90	0,58
	groupe des « qualifiés »	0,92	1,20	0,87
	groupe des « hautement-qualifiés »	0,31	0,70	1,82

* Quotient de la situation observée par la situation théorique de l'indépendance (case par case, avec les tableaux 4a et 4e)

L'analyse de ces tableaux permet de constater que la mobilité est plus importante pour le groupe des «qualifiés » que pour les autres : seuls 43,6 % des fils de «qualifiés » deviendront eux-même «qualifiés », alors que la reproduction à l'identique concerne 46,2 % des «non-qualifiés » et 65,9 % des «hautement qualifiés ». Parmi les fils de «qualifiés » qui ne reproduisent pas la situation de leur père, un nombre plus grand d'entre eux augmente leur niveau de qualification professionnelle qu'ils ne sont à le laisser se détériorer. Pour 100 fils de «qualifiés » qui laisseraient se perdre le niveau de qualification professionnelle atteint par leur père, il y en aura 124 qui, au contraire, feront un saut qualitatif par rapport au savoir-faire de celui-ci. Pour les fils de «non-qualifiés », qui reproduisent, on vient de le voir, la situation de leur père pour près de la moitié d'entre eux, on constate, malgré tout, des possibilités d'améliorer notablement leur qualification qui ne sont pas négligeables : pour 100 fils de «non-qualifiés » qui passent au niveau de «qualifié », on aura, parallèlement, 64 fils de «non-qualifiés » qui parviennent à augmenter le niveau de leur qualification professionnelle jusqu'à celui de «hautement qualifié ». Parmi les fils de «hautement qualifiés » qui ne reproduisent pas la situation de leur père, on constate que 25 % de ces fils de l'élite qui ne parviennent pas à sauvegarder les acquis retombent au niveau de qualification le plus médiocre, ce qui n'est pas un chiffre faible qui ne serait que le reflet d'accidents rares. On a bien là l'indice d'une mobilité descendante potentielle pour les fils des membres les mieux armés des éléments de la population bâloise qui font des enfants en 1870.

Le pourcentage de mobilité totale tel que l'on peut le calculer à partir du tableau 4b donne la valeur de 50,68 %. Le pourcentage de mobilité ascendante est, lui, de 30,68 % et celui de

mobilité descendante de 20,00 %, ce qui, malgré la grossièreté relative de ces indices⁷⁶, confirme des opportunités indiscutables d'ascension sociale, à Bâle, pour les natifs masculins de 1870 par rapport à leur père.

Il eut été aisé et passionnant de faire une analyse des mécanismes de la mobilité sociale intragénérationnelle en suivant des individus de la cohorte 1870 au long de leurs références dans le *Einwohnerkontrolle*. Je me contente de relever quelques exemples parmi les natifs masculins de 1870. *Theodor Spahn* (*Civilstand 1870*, entrée 337) est d'abord enregistré comme *Commis*, puis comme *Commis u. Handel i. Haushaltsartikel* («commis et commerce en articles ménagers»), enfin comme *Prokurist* («fondé de pouvoir»); *Gotthilf Friedrich Frey* (*Civilstand 1870*, entrée 478) commence sa carrière comme *Commis*, la continue comme *Kaufmann* («commerçant»), et la termine *Inhaber einer Drogerie* («propriétaire d'une droguerie»); on rencontre *Emil Adolf Siegrist* (*Civilstand 1870*, entrée 1285) tout d'abord *Maler* («peintre en bâtiment»), puis *Dekorationsmaler u. Kunstmaler* («peintre décorateur et artiste-peintre»), finalement *Geschäftsführer u. Prokurist* («dirigeant d'entreprise et fondé de pouvoir»); *Georg Welti* (*Civilstand 1870*, entrée 505), lui, se voit associer la fastidieuse litanie des métiers la domesticité masculine, *Knecht*, *Hausknecht*, *Hausbursche*, *Tagelöhner*, *Portier*, à nouveau *Tagelöhner*, *Omnibusführer*, *Fahrknecht*, *Farbarbeiter*, puis à nouveau *Knecht*. On voit bien, je pense, l'intérêt de ce riche matériel qui permettra d'essayer, non plus de comprendre, au passage du père au fils, quelle est la part de l'acquis du premier qui se conserve au second et ceci par quels mécanismes et pour quelles raisons, mais comment chacun mettait sa vie en valeur, ou échouait à le faire pour améliorer son bagage initial. La base de données qui stocke les membres de la cohorte 1870 est prédestinée à de telles recherches que j'ai été obligé de remettre à plus tard.

⁷⁶ Voir, sur ces indices, WEISS, P., *La mobilité sociale*, Paris, 1986, p. 42-43. Le pourcentage de mobilité totale s'obtient en additionnant, dans le tableau des effectifs en pourcentage de l'ensemble, les cases qui ne sont pas sur la première diagonale de celui-ci. Le pourcentage de mobilité ascendante correspond au total des cases situées au-dessus de la diagonale, celui de mobilité descendante au total des cases situées en-dessous de celle-ci.

Conclusion

Ce travail avait des ambitions, certaines présomptueuses. La fréquentation intense des sources qui permettent de suivre les mouvements de la population bâloise sur plus d'un siècle crée l'illusion de pouvoir répondre à une très vaste série de questions de manière aisée, tant le matériel conservé est riche, précis et pratiquement exhaustif. Mais, c'est finalement cette quantité exceptionnelle d'informations elle-même qui finit par mettre une limite à l'obtention de réponses. A l'issue de ce travail, essayons de faire le bilan des réussites et des échecs.

Le phénomène que je désirais essayer de comprendre, c'était essentiellement celui de la croissance explosive de la cité entre 1860 et 1920. Pour le saisir, je me suis d'abord employé à dresser le tableau de la cité au cours de l'intervalle d'étude choisi, pour avoir les références nécessaires qui ont permis de situer les phénomènes discutés dans leur perspective. On a vu, ainsi, que Bâle pouvait à juste titre prétendre au qualificatif de «centre urbain», avec son université, ses personnalités autochtones ou de passage, son poids par rapport aux autres villes suisses importantes et sa croissance démographique impressionnante¹. C'est dans cette optique de mise en place du «décor» que prennent place, à mon sens, les multiples pages que j'ai consacrées à l'appareil législatif et administratif qui encadrent la population de la cité. Mise en place du «décor», puisque cet appareil est à la fois un symptôme grandiose de l'«urbanité» bâloise et la clé qui permet d'essayer de saisir la logique des mouvements qui l'anime. Symptôme de l'«urbanité» dans la mesure où, par son ampleur, il marque l'indépendance de la cité vis-à-vis d'un autre centre urbain potentiel ou vis-à-vis de l'administration fédérale, prouvant à l'envie que celle-ci était complètement autonome et maître chez elle, se gérant comme une sorte de ville-république ou de petit état indépendant,

¹ C'est la matière du Chapitre I et de l'Annexe I.

ce qui lui donne une très forte identité. Clé puisque ces systèmes permettent de trier, classer, compter et parfois comprendre. Ces pages, dont j'ai repoussé la plupart en Annexes, non pas pour en diminuer l'importance, mais plutôt pour leur donner la valeur de points-fixes auxquels on pourrait se référer dans d'autres cadres². J'ai pu, ainsi, donner une vue condensée, que j'espère également limpide, de la législation qui régit les mouvements de la vie citadine de l'ensemble de la population urbaine quant à ses rapports avec les autorités de celles-ci. Cet exposé permet de comprendre comment se construisent les différentes entités qui rassemblent les individus présents en ville : partagés entre trois groupes principaux, ils génèrent des logiques d'intégration, des stratégies, qu'il est impossible de comprendre sans dégager la structure juridique qui, en arrière-plan, les commande. A ce travail s'est ajouté celui de l'exposition exhaustive du système d'enregistrement administratif qui se superpose à cet arrière-plan juridique, et qui est indispensable à l'application concrète de ses exigences : sans les centaines de registres du *Einwohnerkontrolle*, le système de césure que l'appareil législatif cantonal installe dans la population bâloise entre différents groupes de citoyens, définissant des statuts auxquels sont liés des permis de séjour spécifiques qui donnent accès à des droits et des devoirs eux-aussi spécifiques, définissant aussi les modalités d'acquisition, de perte et de passage de l'un à l'autre de ces statuts, sans ces registres ce système serait resté lettre-morte. Comme j'ai eu le privilège d'être le premier à pouvoir travailler, aux archives bâloises, avec les registres du *Einwohnerkontrolle* –qui ne sont pas encore, à ce jour, cotés –j'ai essayé de donner une description aussi précise que possible de cet appareil, à la fois assez simple pour être aujourd'hui exploitable, et assez complexe pour qu'un chercheur passe beaucoup de temps à en comprendre, sans aide, le fonctionnement. A quelques aspects près, qui ne sont pas de grande importance, je pense avoir donné de ce système une exposition claire et complète qui permettra à d'autres de l'exploiter à leur tour. Je place cette partie de ma thèse du côté des réussites, aussi peu séduisante la matière soit-elle, je le reconnais volontiers.³

² Et, aussi, pour ne pas saturer le lecteur avec cette matière austère, avouons-le, dans le cours de sa lecture du texte de la thèse elle-même.

³ C'est la matière des Annexes II et III et d'une partie du Chapitre I.

Je crois avoir montré qu'il était nécessaire de séparer les mécanismes de la croissance urbaine elle-même des mécanismes de la migration. Le taux de croissance annuel de la population de la cité ne peut pas être directement corrélé au nombre des arrivées annuelles de migrants. Celui-ci est plutôt dépendant du temps que les migrants passent en ville. Un allongement de la durée des séjours exercera une poussée à la hausse sur le taux de croissance annuel de la population urbaine totale, un raccourcissement exercera, lui, une pression à la baisse⁴. Cette constatation m'a amené à consacrer une partie de ma recherche aux durées de présence des migrants dans la cité. J'y reviendrai.

L'analyse fine de la structure des groupes migrants entre 1860 et 1920⁵ permet de mettre au jour des différences fondamentales entre le groupe des femmes et celui des hommes. Celles-ci sont profondément marquées par leur absence complète de qualification qui les cantonne dans les professions les moins séduisantes, celle de la domesticité. Livrée à un employeur avec lequel elles sont tenues de partager leur vie quotidienne, elles viennent en nombre plus faible que les hommes et de moins loin. Elles ne sont –faiblement –majoritaires, au sein des arrivées annuelles, que pendant les années de crise comme 1882, 1915 et 1918. Plus souvent réformées que catholiques, elles sont pratiquement le même nombre à venir de Suisse que d'Allemagne. Si les migrantes qui arrivent à Bâle en étant originaires de lieux situés dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres autour de la ville dominant dans les années soixante, soixante-dix et au début des années quatre-vingt, la tendance s'inverse ensuite et celles qui viennent de «loin» sont, alors, en majorité. Le médiocre niveau professionnel se reflète dans le non-moins médiocre niveau des revenus féminins. Sur le plan fiscal, qui nous permet de nous faire une idée dans ce domaine, les femmes échappent pour plus de 90 % à l'impôt dans 18 des 20 années-test de l'échantillon, ce qui est un signe de la faiblesse générale de leurs revenus.

La situation des hommes est plus enviable. Bien qu'ils viennent en plus grand nombre, leur niveau de qualification et de revenu est plus élevé que celui des femmes. Au début de

⁴ Ce sont les résultats consécutifs aux développements de la première partie du Chapitre II.

⁵ Qui occupe la deuxième partie du Chapitre II.

l'intervalle d'étude c'est d'Allemagne que viennent la plupart d'entre eux. Petit à petit, la montée en puissance de la migration italienne va faire baisser ce chiffre qui se stabilisera entre 30 et 40 %. L'Italie verra la part de ses ressortissants parmi les migrants des années quatre-vingt-dix dépasser 30 %, résultat particulièrement spectaculaire dans des années où près de 10 000 migrants de sexe masculin rejoignent Bâle chaque année. De Suisse viennent un bon tiers d'entre eux, sans que ce chiffre ne subisse de grandes variations au cours de l'intervalle d'étude. Les hommes arrivent, en règle général, de plus loin, mais, et cela me semble un résultat intéressant, le nombre d'homme et de femmes qui viennent à Bâle pendant notre intervalle d'étude, viennent en nombre égal. C'est la migration qui trouve son origine à de plus grandes distances qui fait la différence en nombre entre les hommes et les femmes.⁶

L'analyse faite sur deux années-test (1870 et 1900) permet de montrer que le nombre de migrants qui ne viennent à Bâle qu'une seule et unique fois est notable. Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, le pourcentage par rapport à l'ensemble de chaque groupe ne descend jamais sous 55 %. Moins de 10 % des migrantes et des migrants, aussi bien en 1870 qu'en 1900, ne font plus de trois séjours. J'ai pu montrer que la probabilité, lorsqu'une migrante ou un migrant quitte Bâle, qu'elle ou qu'il y revienne augmentait avec le nombre de séjours. J'ai pu également montré que, d'une manière plus générale, la probabilité qu'un migrant revienne à Bâle lorsqu'il en part plafonnait à 0,45 pour les hommes, aussi bien en 1870 qu'en 1900 et que, si ce chiffre n'était pas atteint par les femmes dans une situation similaire en 1870 (0,43), il dépassait 0,50 en 1900, ce qui veut dire que, de deux femmes saisies à Bâle en 1900 qui quittent Bâle, l'une reviendra.

Si l'on s'intéresse à la durée des séjours des migrants, variable à mon avis fondamentale puisqu'elle joue un rôle important dans le niveau du taux de croissance annuel de la cité, on constate que les hommes font, d'une part, des séjours plus courts que les femmes, et que, d'autre part, parmi celles-ci, celles qui font des séjours de moins de 100 jours sont moins nombreuses que celles qui font des séjours compris entre 100 et 200 jours, alors que chez les

⁶ Ces résultats qui, on l'a vu, font l'objet de la seconde partie du Chapitre II, s'appuient, en partie, sur les listes publiées à l'Annexe IV.

hommes, c'est le groupe de ceux qui font des séjours qui ne dépassent pas 100 jours qui sont les plus nombreux. Ce résultat met en lumière la différence essentielle entre les différents groupes que j'ai utilisé pour mes mesures : ce n'est pas tant les trente ans d'écart qui sont pertinents, puisque les résultats de 1870 et de 1900 présentent des tableaux identiques, mais la différence entre hommes et femmes, une différence qui est une sorte de *leitmotiv* tout au long de cette thèse.

Cette différence se retrouve dans la durée que les migrants font sous tel ou tel statut. Si les durées des séjours avec les statuts d'établi ou de «Bourgeois » sont, compte tenu de leurs longueurs, assez semblables, les femmes vont passer beaucoup plus de temps avec le statut le moins intéressant, celui de résident. Ce type de résultats, qui montrent que les femmes sont moins bien positionnées dans la cité que ne le sont les hommes, se voit contredits lorsque l'on se focalise sur ceux qui se fixent finalement dans la cité : parmi celles et ceux qui arrivent en 1870, près de 16 % des femmes se fixent alors que les hommes ne sont qu'un peu plus de 5 % du contingent initial. En 1900, ces chiffres passent à près de 14 % pour les femmes et un peu plus de 7 % pour les hommes. Si la fixation définitive est une mesure d'une réussite urbaine dont l'intégration serait le critère premier, alors, au bout du compte, les femmes l'emportent au dernier moment. Autre résultat surprenant, ce n'est pas, pour elle, le mariage qui est la *conditio sine qua non* de ces fixations –même s'il joue un rôle important. Celui-ci joue, par contre, un rôle plus marqué pour les hommes.

Dans les logiques de fixation, mon analyse pointilleuse et comparative des structures par niveau de qualification professionnelle du groupe des «fixés » par rapport à l'échantillon de départ, ne m'a pas vraiment permis, à ma grande perplexité, de découvrir une ligne directive claire. On ne peut pas, à mon avis, lier de manière indubitable la fixation définitive d'un migrant à un niveau de qualification particulier, ni à des critères qui relèveraient de la distance de son lieu d'origine à Bâle. On est confronté à des tendances qui ne sont pas assez nettement dessinées pour échapper au caractère de l'esquisse. Peut-être, ici, faut-il laisser une place au «désordre » cher à Raymond Boudon. ⁷

⁷ La discussion des questions liées au nombre et à la durée des séjours et aux conséquences que ces variables

J'ai consacré beaucoup de pages à la population flottante, à sa définition, à sa dimension, à sa perception⁸. Une surprise, peut-être même une déception, la population flottante est d'une taille beaucoup plus réduite que celle à laquelle on pourrait s'attendre. Ce fait éclaire, bien évidemment, d'une toute autre lumière la migration à Bâle entre 1860 et la Première Guerre mondiale. J'ai essayé de montrer, à diverses occasions dans le cours de ce travail, que la *croissance urbaine*, pourtant très rapide et lucidement constatée par les autorités citadines, ne les avait pas effrayées outre mesure. J'espère avoir pu convaincre que le groupe qui, *a priori*, devrait éveiller les craintes les plus tenaces, est de peu d'importance par rapport à la taille de la population de ceux dont le séjour est marqué par une certaine stabilité : plus d'un an de séjour, un mariage, un statut plus privilégié. On sera donc moins étonné, dans ces conditions, qu'aucune mesure concrète n'ait été prise par les autorités à l'intention de ce groupe, ni pour l'intégrer, ni pour le réduire, ni pour limiter les arrivées de ceux qui étaient prédestinés pour l'alimenter : sa petite taille et le fait que les individus qui le composent restent peu de temps à la charge de la cité quant à ce qui regarde les infrastructures que celle-ci finance pour ses habitants (écoles, transports), elles ne feront rien. Cette population flottante, je pense en avoir donné les contours. Il faudra aussi en donner la composition. Je n'ai pas été en mesure d'approcher sérieusement ce problème. Mais la gageure qu'il y avait à la définir m'a permis d'aborder la question des séjours illégaux potentiels et je pense, à ce niveau, avoir pu dégager quelques résultats d'intérêt.

Mais la thèse a connu aussi des moments de basses eaux et je dois, au terme de ce travail, reconnaître que le traitement de l'intégration de la cohorte 1870 au sein de la communauté citadine n'a pas permis d'approcher les résultats que je me promettais d'atteindre. Je renvoie à ces pages –qui oscillent entre une certaine banalité et un vague brouillon décevant –, pour quelques résultats⁹ qui ne sont pas sans évoquer le fumet qui émane des fenêtres de la *Rotisserie de la Reine Pédauque*, que l'aubergiste entend faire payer au héros du roman d'Anatole

gènèrent pour la croissance urbaine sont discutées au Chapitre III.

⁸ C'est l'objet du Chapitre IV de ce travail.

⁹ Chapitre V et Annexe V.

France qui le hume de la rue. L'ampleur des relevés et la densité de l'information rassemblée m'ont occupé trop longtemps pour en extraire ce que j'aurais aimé en extraire. Mais la base de données est élaborée et consolidée, elle sera bientôt accessible aux archives à Bâle et, moi comme d'autres, nous pourrons entreprendre son exploitation. C'est en mettant ainsi en exergue la difficulté qu'il y a, dans un travail scientifique d'ampleur, à planifier une recherche à long terme que j'entends terminer ce travail. Par les dévoilements successifs que l'avancée des travaux permet de faire, on voit se modifier au jour le jour l'objet sur lequel on travaille, objet qui, d'un objet supposé devenant un objet réel, finit par cesser de se plier à l'image que l'on s'en faisait et oblige à réduire douloureusement ses ambitions sur sa prétentions à le comprendre.

Sources

On se reportera à la description des sources pour avoir plus de précisions sur celles-ci¹. Ici, sauf cas exceptionnel, je ne donne que le titre du volume ou du dossier dont je me suis servi tel qu'il est donné dans le *Repertorium* des Archives cantonales bâloises. *Tout* le matériel mentionné ici a été utilisé, à un titre ou à un autre, pour la thèse.

A. Sources manuscrites non répertoriées (StABS)

1. Le *Aufenthaltskontrolle*

a. Le *Aufenthaltskontrolle* lui-même

On se reportera au volume d'annexes pour une description de ce registre². Le registre a été tenu de 1837 à 1941. Les années 1837-1844 et 1847 sont perdues. Les volumes des années 1845-1846 et 1848-1860 (15 volumes) ne sont plus disponibles que sur microfilms³. Les 60 volumes (en 97 tomes) qui couvrent les années 1861-1919 et les cartes qui couvrent les années 1920-1941 sont tous intégralement conservés, sans être ni cotés, ni répertoriés. Ces volumes et cette série de cartes sont annuellement indexés. Les index sont tous conservés à partir de celui de l'année 1840 (137 volumes en tout⁴). A ces volumes s'ajoutent trois volumes de *Revision*⁵. Seul le premier de ces trois volumes a son index en un volume à part.

¹ Voir le volume d'annexes, en particulier les pages 69 à 129 (Annexe III).

² Voir le volume d'annexes, Annexe III, p. 71-79.

³ Ces volumes microfilmés sont cotés et répertoriés : *Niederlassung F, 7 / Aufenthaltskontrolle J, K, L (fehlt), M-R und T-Z / 1845. 1846. 1848-1860, Standort : Ersatzfilme.*

⁴ Description précise en Annexe III (volume d'annexes), p. 74. Les 21 volumes d'index des années 1840-1860 sont cotés et répertoriés : *Niederlassung F 7a / Register der Dienst- und Aufenthalts-Kontrolle D-R-Z* (en réalité D-H, J-R et T-Z) , *Register zum Hauptbuch / 1840-1860.*

⁵ Voir le volume d'annexes, Annexe III, p. 74-77.

Les volumes du registre équivalent au *Aufenthaltskontrolle* pour les années 1816–1836 (et, *de facto*, 1837) sont, eux, cotés et répertoriés (*Niederlassung F 2*, voir *infra*).

b. Le registre *Interim*

Description exhaustive dans le volume d'annexes⁶. En sont conservés, 36 volumes (sur 37, 38 ou 39, ce n'est pas clair) pour le registre principal (1852–1928)⁷, trois pour le registre dit « *bis* » (1862–1880) et trois pour le registre annexe de la *Filiale* de Petit-Bâle (1920–1929). En tout, 42 volumes. Conservées, également, les près de 47 000 cartes qui remplacent les volumes de 1929 à 1940.

c. Le *Verweigerungs-Heft*

Voir, là-aussi, la description dans le volume d'annexes⁸. Les 39 volumes (36 pour le registre principal, trois pour le registre de la *Filiale* de Petit-Bâle) sont intégralement conservés.

d. Autres registres de la constellation du *Aufenthaltskontrolle*

Deux volumes de registre d'« Enfants à charge » (1850–1880), un volume de *Wohnungs-Kontrolle* (1868–1880), un volume d' *Artisten-Kontrolle* (1913–1918) et sept volumes de registre d'« Employés de maison » (environ 1884–1940)⁹.

2. Le *Niederlassungskontrolle*

a. Le *Niederlassungskontrolle* pour les étrangers

Voir la description de ce matériel dans le volume d'annexes¹⁰.

Ausländer 1826–1835 (un volume).

Ausländer 1836–1845 (un volume).

Ausländer 1846–1855 (un volume).

⁶ Annexe III, p. 79–82.

⁷ Les quatre premiers volumes conservés sont cotés et répertoriés : *Niederlassung F 11 / Interim (Kontrolle der Kurzaufenthalter bis max. 4 Wochen), 4 Bde. / 1852–1870* (en réalité 1852–1867).

⁸ Annexe III, p. 82–84.

⁹ Sur ces sources et quelques autres que je n'ai pratiquement pas utilisées, voir le volume d'annexes, Annexe III, p. 84–88.

¹⁰ Annexe III, p. 89–98.

Ausländer 1856–1865 (sans les citoyens français, deux volumes, A–K et L–Z).

Franzose 1856–1865 (citoyens français, un volume).

Ausland [sic] 1865–1876 (en réalité 1865–1877, sans les citoyens français, deux volumes, A–K et L–Z).

Franzose 1856 [sic]–1876 (en réalité 1865–1877, citoyens français, un volume).

Ausländer 1–3024, 3025–6024 et 6025–9016 et 17 009–20 000 (quatre volumes).

Niedergel. Ausländ. 9025–11 516 (un volume).

Ausland Übertrag. 5–7376 (un volume).

Le *Niederlassungskontrolle* des étrangers est reporté dans de plus petits volumes en 1892. Il sont tous conservés (95 volumes), ainsi que les 83 cartons de cartes, qui remplacent ces derniers à partir de 1919, et la seconde série de cartes, qui est mise en place vers 1936 (nombre estimé : 250 000 cartes).

b. La « petite *Niederlassung* »¹¹

1850–1855 (un volume, index patronymique intégré).

1856–1870 (deux volumes, dont un volume d'index).

1870–1877 (deux volumes, dont un volume d'index).

1877–1882/1883 (un volume, l'index patronymique manque).

Un volume inclassable construit sur le même modèle : *Aufenth. u. Niedergel. 1870–1884*.

c. Le *Niederlassungskontrolle* pour les Suisses

Voir la description de ce matériel dans le volume d'annexes¹².

Schweizer 1836–1848 (sans les originaires de Bâle-Campagne, un volume).

Baselland 1836–1848 (originaires de Bâle-Campagne, un volume).

Schweizer 1849–1855 (sans les originaires de Bâle-Campagne, un volume).

Baselland 1849–1855 (originaires de Bâle-Campagne, un volume).

Schweizer 1856–1865 (sans les originaires de Bâle-Campagne, trois volumes, A–G, H–P et Q–Z).

Baselland 1856–1865 (originaires de Bâle-Campagne, deux volumes, A–L et M–Z).

Schweizer 1865–1877 (sans les originaires de Bâle-Campagne, trois volumes, A–G, H–P et Q–Z).

Baselland 1865–1877 (originaires de Bâle-Campagne, deux volumes, A–L et M–Z).

Schweizer 1–2984, 2985–5984, 5985–8984, 16 885–19 986 et 19 987–23 546 (cinq volumes).

Niedergel. Schweizer 8985–11 497 (un volume).

Schweizer Übertrag. 14–5983 (un volume).

¹¹ Voir le volume d'annexes, Annexes III, p. 98-100.

¹² Annexes III, p. 100-104.

Le *Niederlassungskontrolle* des Suisses est reporté dans de plus petits volumes en 1892. Il sont tous conservés (77 volumes), ainsi que les cartes qui remplacent ces derniers à partir de 1936 (nombre estimé : 280 000 cartes).

d. Les index du *Niederlassungskontrolle* à Bâle-Ville¹³

General-Reg 1856–1865 (deux volumes, A–L et M–Z).

Niedergelassene 1866–1892 (deux volumes, A–L et M–Z).

NBG 01.05.1892–15.08.1906 (deux volumes, A–L et M–Z).

Niedergelassenen-Register 1906 [*sic*, la date est fausse] (deux volumes, A–L et M–Z).

Niedergelassenen-Register 1911–1922 [*sic*, la date est fausse] (deux volumes, A–L et M–Z).

Niedergelassene Ausländer und Schweizer 1922 [*sic*, la date est fausse] (trois volumes, A–H, J–R et S–Z).

Sicht-Mappe (dont il ne reste que les microfilms).

Filiale (trois volumes tenus à la *Filiale* de Petit-Bâle, A–G, H–Q et R–Z).

Il faut aussi signalé un volume coté mais qui n'est pas répertorié, et qui est également, malgré sa dénomination erronée, un index de personnes ayant le permis d'établissement : *Niederlassung F 4a / Fabrik-Kontrolle / 1. Reg[ister]*.

e. Le *Niederlassungskontrolle* dans les autres communes du canton¹⁴

Voir aussi pour *Bettingen*, *Klein-Hüningen* et *Riehen*, la cote *Gemeindearchive* du *Repertorium*¹⁵. Pour *Bettingen*, deux grands registres (1853–1912) et un registre plus petit, une sorte de cahier, (1925–1943). Pour *Klein-Hüningen*, deux grands registres (1817–1892). Pour *Riehen*, trois grands registres (1852–1912). Un volume d'index patronymique qui couvre une partie des entrées des registres des trois communes.

¹³ Volume d'annexes, Annexe III, p. 104–106.

¹⁴ Volume d'annexes, Annexe III, p. 106–109.

¹⁵ Voir *infra*, p. 345–346.

3. Les registres des « Bourgeois »

a. A Bâle

On se reportera au volume d'annexes pour une description précise de ce registre¹⁶.

Basel-Stadt [I] (environ 1846-1855, un volume).

Basel-Stadt [II] (environ 1856-1865, un volume).

A-E, F-K, L-R et S-Z (environ 1865-1879, quatre volumes).

Bürger 1-2800, 2801-5770, 5771-8740, 8471-11 660 (quatre volumes).

On passe aux «petits registres », tous conservés (69 volumes, entrées 1 à 33 456) en 1895, puis aux cartes (nombre estimé : 120 000). Les index sont les suivants¹⁷ :

Bürger A-Z, Reg. 1 (un volume).

Bürger A-L / M-Z, Reg. 2 (deux volumes).

Bürger A-L / M-Z, Reg. 3 (deux volumes).

Bürger A-H / J-R / S-Z, Reg. 4 (trois volumes).

Bürger Filiale A-L / M-Z (deux volumes tenus à la *Filiale* de Petit-Bâle).

b. Dans les autres communes du canton¹⁸

Voir aussi pour *Bettingen*, *Klein-Hüningen* et *Riehen*, la cote *Gemeindearchive* du *Repertorium*¹⁹. Pour *Bettingen*, deux petits registres puis, à partir, de 1944, des cartes. Pour *Klein-Hüningen*, deux registres. Enfin, pour *Riehen*, quatre registres puis, à partir, de 1944, des cartes. Un volume d'index patronymique commun aux «Bourgeois » et aux établis qui séjournent dans les deux communes et un index patronymique des «Bourgeois » de Klein-Hüningen.

¹⁶ Voir le volume d'annexes, Annexe III, p. 109-112.

¹⁷ Voir le volume d'annexes, Annexe III, p. 112-113.

¹⁸ Volume d'annexes, Annexe III, p. 113-115.

¹⁹ Voir *infra*, p. 345-346.

B. Sources manuscrites répertoriées

1. La cote *Civilstand* du *Repertorium* (StABS)

Civilstand H / Geburtsregister (titre générique, registre des naissances).

- *Civilstand H 1–18 / 1870–1881* (*sic*, en réalité 1876, 18 volumes).

Seuls les volumes qui suivent ont été consultés :

- *Civilstand H 1 / 1870 Januar 3. bis 1870 April 4.* (un volume).
- *Civilstand H 2 / 1870 April 4. bis 1870 Juli 7.* (un volume).
- *Civilstand H 3 / 1870 Juli 14. bis 1870 Oktober 22.* (un volume).
- *Civilstand H 4 / 1870 Oktober 22. bis 1871 Januar 11.* (un volume).
- *Civilstand H 19 / Namenverzeichnis zu den Bänden H 1–18* (un volume).

Civilstand K / Sterberegister (titre générique, registre des décès).

- *Civilstand K 1–15 / 1870–1877* (15 volumes).
- *Civilstand K 16 / Namenverzeichnis zu den Bänden K 1–16* (un volume).

Civilstand, Film Nr. 11 / Zivilstandsamt, Geburtsregister, alphabetisch / 1870–1875 (microfilm).

Civilstand, Film Nr. 12 / Zivilstandsamt, Sterberegister, alphabetisch / 1870–1875 (microfilm).

Civilstand, Film Nr. 19 / Zivilstandsamt, Geburtsregister, chronologisch / 1870–1871 (microfilm sur lequel on a aussi *Trauerregister St. Theodor / 1861–1869* et *Tauungsregister Französische Gemeinde / [1800–1870]*).

2. La cote *Gemeindearchive* du *Repertorium* (StABS)

a. Bettingen

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen G 1, 1 / Steuerkataster (ab folio 78, vorher Bürgerkontrolle, cf. M 1) / 19. Jh. (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen K 1, 1 / Liste der Aufenthalter / 1912–1953 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen K 1, 2 / Liste der Aufenthalter / 1925–1953 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen L 1, 1 / Liste der Niedergelassenen (chronol.) / 1853–1904 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen L 1, 2 / Liste der Niedergelassenen (chronol.) / 1853–1922 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen L 2, 1 / Liste der Niedergelassenen (alphabet.) / 1822–1953 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen L 2, 2 / Liste der Niedergelassenen (alphabet.) / 1837–1953 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen, M 1 / Bürgerkontrolle, Karten (siehe auch G 1, 1 fol. 1–41) / Nr. 1–2110 (cartes).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Bettingen M 2, 1 et M 2, 2 / Ausländerkontrolle, Karten / Nr. 7001–7213 et Nr. 7214–7378 (cartes).

b. Klein-Hüningen

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Kleinhüningen G 1 / Geburtsregister 1841–1878 / Sterberegister 1842–1877 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Kleinhüningen G 4 / Register der Niedergelassenen (3 Bde.) / 19. Jh. (trois volumes).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Kleinhüningen G 7 / Familienbuch (22 Bände) und Register A–Z (23 volumes en tout).

c. Riehen

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Riehen B 5 / Niedergelassene und Aufenthalter, speziell ihre Unterstützung / 1844–1930 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Riehen L 7 / Bürgerregister / 1870 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Riehen L8, 1 / Kontrollbuch der Niedergelassenen und Aufenthalter / 1867–1894 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Riehen L8, 2 / Kontrollbuch der Niedergelassenen und Aufenthalter / 1893–1909 (un volume).

Gemeindearchive : Gemeindearchiv Riehen L8, 3 / Kontrollbuch der Niedergelassenen und Aufenthalter / 1901–1907 (un volume).

3. La cote Militär du Repertorium (StABS)

Militär, P16 / Stamm-Kontrolle / 1832–1933 (102 volumes, seul le volume de 1870 a été utilisé).

Militär, P17 / Stammkontrolle Baselstadt : I–V (à chaque fois plusieurs volumes).

Militär, P18, 1 / Stammkontrolle Kleinhüningen / 1832–1878 (un volume).

Militär, P18, 2 / Stammkontrolle Riehen / 1832–1881 (un volume).

Militär, P18, 3 / Stammkontrolle Bettingen / 1832–1881 (un volume).

Militär, P. 21 / Milit. Kontrolle : Alphabet. Register. [I–II] (deux volumes).

Militär, P. 22 / Offiziers-Kontrolle : Alphabet. Register (un volume).

4. La cote Niederlassung du Repertorium (StABS)

Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften, allgemeines / 1553–1937.

J'ai dépouillé et consulté les trois dossiers allant de 1849 à 1929 :

- Premier dossier : *Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften, Allgemeines u. einzelnes / 1849–1881.*
- Second dossier : *Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften, Allgemeines u. einzelnes / 1882–1913.*

- Troisième dossier : *Niederlassung A 1 / Niederlassung und Aufenthalt, Fremdenpolizei, Ausweisschriften / 1914–1929.*

Niederlassung C / Niederlassungskommission, Niederlassungskollegium (titre générique).

- *Niederlassung C 1 / Allgemeines, Niederlassungsbureau / 1851–1870* (un dossier).
- *Niederlassung C 2 / Präsident und Mitglieder / 1849–1875* (un dossier).
- *Niederlassung C 3 / Sekretär, Gehilfen / 1849–1875* (un dossier).
- *Niederlassung C 5 / Jahresberichte / 1849–1873* (un dossier).

Niederlassung D 1 / Kopierbuch / 1849–1871. 1904 (en réalité 1849–1906, 37 volumes).

Niederlassung E 8, 1 / Verzeichnis der Freisassen in der Stadt Basel / 1835 (un volume).

Niederlassung E 8, 2 / Verzeichnis der Freisassen / 19. Jh. (un volume).

Niederlassung E 9 / Verzeichnisse von Auszuschaffenden und Ausgeschafften / 1864–1875 (en réalité 1864–1905, un dossier).

Niederlassung E 10, 1 / Journal über Ausgewiesene (Ausgeschaffte) / 1853–1913 (en réalité 1853–1876, un volume).

Niederlassung E 10, 2 / Kontrolle der Ausgeschafften / 1854–1913 (en réalité 1854–1875, un volume).

Niederlassung E 12 / Journal (Rapport) über Abgang der Niedergelassenen / 1864–1910 (un volume).

Niederlassung F 2 / Hauptkontrollen der fremden Aufenthalter in Dienst oder Kondition C. D. G–J. LZ (14 Bänden) / 19. Jh. (14 volumes conservés, lacunes pour les patronymes débutant par les lettres A, B, E et F).

Niederlassung F 3, 1 / Register der Einsassen A–Z (5 Bde.) / 19. Jh. (cinq volumes, A–E, F–K, L–R, S et T–Z).

Niederlassung F 3, 2 / Register der Einsassen A–Z (6 Bde.) / 1875 (six volumes, A–B, C–G, H–L, M–R, S, T–Z).

Niederlassung F 4 / Fabrikkontrolle / 19. Jh., bis 1879 / Standort: Ersatzfilme / 1–4400 / 4401–8900 / 8901–13 500 / 13 501–18 100 / 18 101–23 000 / 23 001–27 600 / 27 601–29 969 (il ne reste que des microfilms de ces sept volumes).

Niederlassung F 8 / Verzeichnis der niedergelassenen gerichtlich Ausgekündeten / 1861–1875 (en réalité 1864–1871, un dossier).

Niederlassung F 9 / Nachgetragene Adressbücher / 1884–1885. [Adressbuch 1884 et Adressbuch 1885] (deux volumes).

Niederlassung F 10 / Stimmregister für Aufenthalter in Riehen und Bettingen / 1917 (un volume).

Niederlassung F 12 / Studentenkontrolle / 1881–1930/31 (titre générique).

- *Niederlassung F 12, 1 / WS 1881/82–SS 1886* (un volume).
- *Niederlassung F 12, 2 / WS 1886/87–WS 1891/92* (un volume).
- *Niederlassung F 12, 3 / SS 1892–WS 1896/97* (un volume).
- *Niederlassung F 12, 4 / SS 1897–WS 1901/02* (un volume).
- *Niederlassung F 12, 5 / SS 1902–SS 1907* (un volume).
- *Niederlassung F 12, 6 / WS 1907/08–WS 1913/14* (un volume).

- *Niederlassung F 12, 7 / WS 1913/14–WS 1918/19* (un volume).
- *Niederlassung F 12, 8 / WS 1918/19–WS 1925/26* (un volume).
- *Niederlassung F 12, 9 / 1. Januar 1926–WS 1930/31* (un volume).

*Niederlassung H 5, 2 / Aufenthaltskontrolle über Kostkinder / 1836–1915*²⁰.

Niederlassung H 6 / Aufenthalt unehelicher Kinder überhaupt / 1868–1910 (titre générique).

- *Niederlassung H 6a / Uneheliche Kinder-Kontrolle / 1855–1944* (huit registres, un dossier ; un neuvième registre de 1969–1977 n'est ni répertorié, ni consultable).

Niederlassung H 7 / Kontrolle über die Stiefkinder hiesiger Niedergelassener / 1856–1874 (un volume).

Niederlassung J 5, 6 / Kontrollen über bezahlte Einsassengebühren : Israeliten / 1856–1877 (en réalité 1856–1865, un volume).

Niederlassung P 1 / Aufenthalt ; Niederlassung ; Zugehörigkeit ; Heimatlosigkeit ; Verpflegung ; Ausschaffung ; Einsassengebühr ; Heimatschriften ; Anerkennung ; Unterstützung, Übernahme durch die Heimatgemeinde. Einzelne Fälle. Stadt Basel. Optionen / Dossiers classés par lettre, dates extrêmes : 1552 et 1941.

Niederlassung P 2 / Aufenthalt ; Niederlassung ; Zugehörigkeit ; Heimatlosigkeit ; Verpflegung ; Ausschaffung ; Einsassengebühr ; Heimatschriften ; Anerkennung ; Unterstützung, Übernahme durch die Heimatgemeinde. Einzelne Fälle. Riehen / Dossiers classés par lettre, dates extrêmes : 1750 et 1884.

Niederlassung P 3 / Aufenthalt ; Niederlassung ; Zugehörigkeit ; Heimatlosigkeit ; Verpflegung ; Ausschaffung ; Einsassengebühr ; Heimatschriften ; Anerkennung ; Unterstützung, Übernahme durch die Heimatgemeinde. Einzelne Fälle. Bettingen / Dossiers classés par lettre, dates extrêmes : 1767 et 1881.

Niederlassung P 4 / Aufenthalt ; Niederlassung ; Zugehörigkeit ; Heimatlosigkeit ; Verpflegung ; Ausschaffung ; Einsassengebühr ; Heimatschriften ; Anerkennung ; Unterstützung, Übernahme durch die Heimatgemeinde. Einzelne Fälle. Kleinhüningen / Dossiers classés par lettre, dates extrêmes : 1740 et 1882.

Niederlassung S 9 / Verzeichnis der ausgestellten Wanderbücher / 1835–1877 (un volume).

Niederlassung S 10 / Verzeichnis der ausgestellten Wanderbücher an Söhne von Niedergelassenen / 1850–1869 (un volume).

Niederlassung U / Quartierbuch der Stadt Basel (Verzeichnis der Einwohner nach Strassen und einzelnen Liegenschaften) / 1863–Ende der 1870er Jahre (titre générique).

- *Niederlassung U 1 / St. Johannquartier* (un volume).
- *Niederlassung U 2 / Spalenquartier* (un volume).

²⁰ On a, sous cette cote, un volume couvrant les années 1836–1849 –le seul qui m'ait servi –et huit volumes qui couvrent les années 1907–1915, auquel s'ajoute un volume d'index (*Register Pflegeort*). Sur les registres des «Enfants à charge », on pourra se reporter au volume d'annexes, Annexe III, p. 84–85.

- *Niederlassung U 3 / Steinenquartier* (un volume).
- *Niederlassung U 4 / Aeschenquartier* (un volume).
- *Niederlassung U 5 / St. Albanquartier* (un volume).
- *Niederlassung U 6 / Stadtquartier* (un volume).
- *Niederlassung U 7, 1 / Bläsiquartier / Klybeckstrasse–Wiesenschanze* (en réalité *Amerbachstrasse–Klingentalstrasse*, un volume).
- *Niederlassung U 7, 2 / Bläsiquartier / Amerbachstrasse–Klingentalstrasse* (en réalité *Klybeckstrasse–Wiesenschanze*, un volume).
- *Niederlassung U 8 / Riehenquartier* (un volume).

Niederlassung V 1 / Grenzverkehr- und Passwesen, Allgemeines und Einzelnes / 1904–1932 (deux dossiers).

5. La cote *Spital* du *Repertorium* (StABS)

Spital V 8 / Kranken- und Pfründerregister: Eintritte, ab 1870 auch Kostgelder (ab 1921 in zwei Serien gespalten: Eintritts- und Austritts- bzw. Rechnungsbücher). 1597–1624. 1635–1639. 1656–1661. 1666–1706.

1716–1843. 1846–1923 / 1597–1923 (certains volumes anciens sont perdus, 104 volumes conservés en tout).

Spital V 8a / Alphabetischer Index zu V 8 / 1906–1907 (un volume).

Spital V 10 / Kranken- und Pfründerregister: Ein- und Austritte / 1808–1870 (65 volumes).

Spital V 11 / Kranken- und Pfründerregister: Eintritte ins Pfründhaus (mit Aufnahmebedingungen) / 1803–1904 (six volumes).

Spital V 12 / Kranken- und Pfründerregister: Ein- und Austritte (ab 1874 in zwei Serien gespalten) / 1805–1923 (168 volumes).

Spital V 12a / Kranken- und Pfründerregister: alphabetischer Index zu V 12 / 1867–1923 (35 volumes).

Spital V 13 / Kranken- und Pfründerregister: Austritte / 1903–1921 (onze volumes).

Spital V 23 / Einzelne Kranke und Pfründer (alphabetisch geordnet) / 15. Jhr.–1889–[...] (32 cartons).

Spital V 23a / Aerzliche Empfehlungen in den Spital. Garentiescheine (Formulare) / 1878–1882 (dans le dernier carton de la cote *Spital V 23*).

Spital V 23 b / Aerzliche Empfehlungen in den Spital. / Garentiescheine (Formulare): Abweisungen / Speditionen von Patienten / 1879–1883 (dans le dernier carton de la cote *Spital V 23*).

6. Autres sources cotées du *Repertorium* (StABS)

Planarchiv W 3 / 361, 362 et 363 (trois feuillets).

Ratsbücher P 12 / Bürgerbuch (Familienbuch) A–Z, Bände I–XIV / 19. Jh. (14 volumes).

Ratsbücher P 12a / Register zum Familienbuch, Aa–Fy, Gaa–Luz, Maa–Schul, Schum–Zw / 19. Jh. (quatre volumes).

Ratsbücher P 13 / Bürgerbuch der Stadt Basel, A–F, G–K, L–R, S–Z / 18.–19. Jh. (quatre volumes).

Ratsbücher P 13a / Register zum Bürgerbuch, A–F, G–K, L–R, S–Z / 18.–19. Jh. (quatre volumes).

Ratsbücher P 14 / Bürgerbuch der Stadt Basel, Suppl. 1, A–F, Suppl. 2, G–K, Suppl. 3, L–R, Suppl. 4, S–Z / 19. Jh. (quatre volumes).

Statistik B 1 / Bevölkerungsbewegung, Statistik der Geburten, Trauungen und Todesfälle, 1765–1877 / 1593–1926 (en fait on a un dossier, 1593–1926, et un carton, 1901–1926).

Straf- und Polizei-Akten / M 8 / Journal (titre générique).

- *Straf- und Polizei-Akten / M 8, 1 [à 90] (à partir du volume 70, un volume supplémentaire par volume original : 70a [à 90a], Register zu 70 [à 90]) / 1839 Jan. 1. – [à (1920) Dez. 31.] (un, deux ou trois volumes par an ; quelques volumes consultés sporadiquement pour des vérifications ou des compléments d'informations ; continue jusqu'aux volumes 158/158a, 1988).*

Volkszählung G / Zählung / 1850 (titre générique).

- *Volkszählung G 1 / Akten / 1850 (un dossier).*
- *Volkszählung G 2 / Tabellen und statistische Zusammenzüge / 1850 (un dossier).*
- *Volkszählung G 3 / Tabellen : Formular A / 1850 (un volume).*
- *Volkszählung G 4 / Tabellen : Formular B / 1850 (un volume).*

C. Sources imprimées

1. Sources statistiques fédérales

Schweizerische Statistik [I]. *Bevölkerung. Eidgenössische Volkszählung vom 10. December 1860. I. Lieferung.*

Herausgegeben vom Statistischen Bureau des eidg. Departements des Innern, Bern, 1862, 342 p. XI. Kanton Basel (p. 206-218 : A. Kanton Basel-Stadt, p. 208-209 ; B. Kanton Basel-Land, p. 210-217).

Schweizerische Statistik [XV]. *Eidgenössische Volkszählung vom 1. December 1870. Erster Band. Die Bevölkerung nach Geschlecht, Civilstand, Heimath, Aufenthalt, Religion, Gebrechen, Sprachverhältnissen, nebst der Zahl der Haushaltungen, der Wohnhäuser und bewohnbaren Räume. Herausgegeben vom Statistischen Bureau des eidgenössischen Departements des Innern*, Bern, 1872, 304 p. XI. Kanton Basel (p. 82-89 :

A. Kanton Basel-Stadt, p. 82-83 ; B. Kanton Basel-Land, p. 84-89).

Schweizerische Statistik LI. *Eidgenössische Volkszählung vom 1. Dezember 1880. Erster Band. Die Bevölkerung nach Geschlecht, Altersperioden, Civilstand, Heimath, Aufenthalt, Konfession und Sprache, nebst der Zahl der Haushaltungen, der bewohnten Wohnhäuser und Räumlichkeiten. Herausgegeben vom statistischen Bureau des eidg. Departements des Innern*, Bern, 1881, 304 p. XII. Kanton Basel-Stadt, p. 80-81 ; XIII. Kanton Basel-Landschaft, p. 80-85.

Schweizerische Statistik. 84. Lieferung Die Ergebnisse der Eidgenössischen Volkszählung vom 1. December 1888. Erster Band. Zahl der Häuser, der Haushaltungen, der Gesamtbevölkerung, letzere unterschieden nach dem Heimatsverhältnisse, dem Geburtsort, nach der Confession und der Muttersprache. Vom statistischen Bureau des eidg. Departements des Innern, Bern, 1892, 288 p., 3 cartes. Kanton Basel-Stadt, p. 76-77. Kanton Basel-Landschaft, p. 76-81.

Schweizerische Statistik. 140. Lieferung Die Ergebnisse der Eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1900. Erster Band. Zahl der Häuser, der Haushaltungen, der Bevölkerung; Unterschied der Wohnbevölkerung nach Heimat, Geburtsort, Geschlecht, Konfession und Muttersprache; Die Schweizerbürger nach Heimatkanton und Heimatgemeinde. Vom statistischen Bureau des eidg. Departements des Innern, Bern, 1904, 370 p., 5 cartes. Kanton Basel-Stadt, p. 80-81. Kanton Basel-Landschaft, p. 80-85.

Schweizerische Statistik. 195. Lieferung Die Ergebnisse der Eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1910. Erster Band. Zahl der Häuser und der Haushaltungen, der ortsanwesenden Bevölkerung und der Wohnbevölkerung. Unterscheidung der Wohnbevölkerung nach Heimat, Geburtsort, Geschlecht, Konfession und Muttersprache. Unterscheidung der Schweizerbürger nach der Heimatkanton und der Heimatgemeinde. Vom statistischen Bureau des Schweiz. Finanzdepartements, Bümpliz-Bern, 1915, 590 p. Kanton Basel-Stadt, p. 170-171. Kanton Basel-Landschaft, p. 170-175.

«Wohnort und Arbeitsort der schweizerischen Bevölkerung nach der Volkszählung vom 1. Dezember 1910 », *Schweizerische Statistische Mittheilungen, 1. Jahrgang 1919, Heft 1*, Bern-Bümpliz, 1919, 161 p.

Eidgenössische Volkszählung vom 1. Dezember 1920. Kantonsweise Ergebnisse. Heft 6 [de 14]. Solothurn, Basel-Stadt, Basel-Landschaft. Herausgegeben vom Eidg. Statistischen Bureau, Bern-Bümpliz, s.d. [après 1921], 254 p.

2. Sources statistiques cantonales²¹

«Bericht über die im Jahr 1835 vorgenommene Volkszählung im Kanton Basel-Stadttheil », dans *Verwaltungsbericht 1835*, p. 97-112 et trois tableaux.

Die Bevölkerungsaufnahme von Basel-Stadttheil am 25 Jenner 1837. Bericht an E. E. Kleinen Rath, Basel 1838, 18 p., 26 tab.

Die Bevölkerungs-Aufnahme von Basel-Stadt am 3. Februar 1847. Bericht an E. E. Kleinen Rath, Basel, 1848, 16 p., 27 tab.

Zusammenstellung der Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt nach Anleit eidgen. Bundesbeschlusses aufgenommen den 18. auf den 19. März 1850, s.l.e. [Bâle], s.d. [1851], 1 p.

Die Bevölkerung von Basel-Stadt am 10. December 1860. Bericht an E. E. Kleinen Rath, Basel, 1861, 30 p., 39 tab.

KINKELIN, H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1870. Bericht an E. E. Kleinen Rath*, Basel, 1872, 54 p., 27 tab.

Statistische Mittheilungen über den Civilstand von Basel-Stadt : première série, *Statistische Mittheilungen über den Civilstand von Basel-Stadt im Jahre 1870 [à 1875]*, Basel, 1871 [à 1876] ; deuxième série, *Statistische Mittheilungen [à partir de 1892, Mitteilung] des Kantons Basel-Stadt. Bericht über den Civilstand, die Todesursachen und die ansteckenden Krankheiten im Jahre 1876 [à 1905]*, Basel, 1876 [à 1907] ; troisième série, 37. [à 41.] *Bericht über die Zivilstandsbewegung, die Todesursachen und die ansteckenden Krankheiten im Kanton Basel-Stadt 1906 [à 1910]*, Basel, 1908 [à 1913] ; quatrième série, *Statistische Jahresübersicht über die Bevölkerungsbewegung im Kanton Basel-Stadt 1911 [à 1920]*. 42. [à 51.] *Bericht über die Zivilstandsbewegung, die Todesursachen und die ansteckenden Krankheiten im Kanton Basel-Stadt 1911 [à 1920]*, Basel, 1915 [à 1921]. Chaque volume a une soixantaine de pages.

KINKELIN, H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1880*, Basel, 1884, 44 p., 25 tab.

BÜCHER, K., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1888*, Basel, 1890, 96 p., 30 tab., 8 cartes.

BAUR, S., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1900*, Basel, 1905, 100 p., 34 tab.

JENNY, O.H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1910*, Basel, 1924 [sic, la publication avait pris du retard ; voir celle-ci, p. VII-VIII], 108 p., 30 tab., 15 graphiques, 5 plans et 2 cartes.

JENNY, O.H., *Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt am 1. Dezember 1920, Hauptergebnisse der eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1920 im Kanton Basel-Stadt*, Basel, 1921, 80 p., 16 tab., 4 graphiques et 2 plans.

Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1921, 1. Jahrgang, Basel, 1923, XVI et 344 p.

Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1931, 11. Jahrgang, Basel, 1932, XVI et 384 p.

Graphisch-Statistisches Handbuch des Kantons Basel-Stadt. Mitteilungen des statistischen Amten des Kantons

²¹ Certains ouvrages, comme ceux de K. Bücher sur l'immigration bâloise et sa *Wohnungs-Enquête*, qui sont plus des synthèses que des publications de résultats statistiques, ont été placés en Bibliographie.

Basel-Stadt No. 60. 1. Heft. Areal, Grundbesitz, Naturverhältnisse, Basel, 1938, XII et 24 p., nombreux hors-textes (cartes, plans, graphiques, tableaux).

Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1941, 21. Jahrgang, Basel, 1942, VIII et 280 p.

Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1992, 71. Jahrgang, Basel, 1993, 288 p.

Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1999, 78. Jahrgang, Basel, 2000, 318 p.

J'ai également utilisé le site Internet du *Statistisches Amt des Kantons Basel-Stadt*, <http://www.statistik.bs.ch>.

3. Sources administratives et juridiques cantonales ou fédérales

a. Recueils cantonaux de textes de lois

Sammlung der Gesetze des Kantons Basel-Stadt, Volumes I à XXXIV, Basel, 1806–1939.

Sammlung der Gesetze und Beschlüsse wie auch der Polizei-Verordnungen des Kantons Basel welche seit Anfangs 1803 bis zu Ende 1809 gegeben und publiciert worden. Aus dem ersten und zweiten Band zusammengetragen [Band I–II], was bis Ende des Jahrs 1823 noch in Kraft bestand, Basel, 1824, 504 p. [I–II].

Gesamtausgabe der sieben ersten Theile [Band I–VII] der Basler Gesetzes-Sammlung enthaltend die dermalen noch in Kraft bestehenden Bestimmungen, Basel, 1846, 592 p.

Gesamt-Ausgabe der vierzehn ersten Theile [Band I–XIV] der Basler Gesetzessammlung enthaltend die in Kraft bestehenden Bestimmungen bis Ende 1859 nebst den noch gültigen Theilen der Stadtgerichts-, Zünfter- und Gescheids-Ordnung, Basel, 1877, 544 p.

Gesamtausgabe der Basler Gesetzessammlung, Band I–XX, enthaltend die in Kraft stehenden Bestimmungen bis zum Ende des Jahres 1881, Herausgegeben vom Justizdepartement des Kantons Basel-Stadt, Basel, 1901, 808 p.

Gesamtausgabe der Basler Gesetzessammlung, Band I–XXIV, enthaltend die in Kraft stehenden Bestimmungen bis zum Ende des Jahres 1900, mit dem bis zum 1. August 1913 eingetretenen Aenderungen, Herausgegeben vom Justizdepartement Basel-Stadt, Basel, 1913, 1016 p.

Gesamtausgabe der Basler Gesetzessammlung, Band I–XXXIV, enthaltend die in Kraft stehenden Bestimmungen bis zum Ende des Jahres 1929, mit dem bis zum 1. Oktober 1938 eingetretenen Änderungen, Herausgegeben vom Justizdepartement Basel-Stadt, Basel, 1939, 1894 p.

b. Autres publications juridiques ou administratives cantonales

Adressbuch der Stadt Basel und der Gemeinden Riehen und Bettingen (existe depuis 1795, un volume par an à partir de 1887 ; depuis 1955, *Basler Adressbuch* ; dernier volume : 2000).

KantonsBlatt [sic] oder Publikationen für Stadt- und LandBürger [sic] des Kantons Basel, 1798, 1 ; *Kantons-Blatt [sic] für Stadt- und LandBürger [sic]*, 1798, 2 ; à partir de 1799, *Kantons-Blatt* ou *Kantonsblatt* (dernier volume : 1999).

Ratschläge. Les *Ratschläge*, du *Ratschlag I* (de 1819) jusqu'au *Ratschlag 8469* (du 15 décembre 1993), de format in-8, sont reliés à raison de un à deux –ou plus–volumes par an. Ils passent ensuite au format A 4 et

sont conservés, sans être reliés, dans des dossiers. le dernier *Ratschlag* publié conservé aux archives (*Ratschlag* 8966) est du 30 décembre 1999.

Verwaltungsberichte (rapports consultées sur 85 ans –1834–1920 –; série toujours en cours ; le dernier volume est de 1999).

- *Verwaltungs-Bericht an den Großen Rath des Kantons Basel-Stadttheil* [1834 à 1840], *Verwaltungs-Bericht des Kleinen Rathes an den Großen Rath des Kantons Basel-Stadttheil über das Jahr 1841* [à 1846], *Verwaltungs-Bericht des Kleinen Rathes und 1. Bericht des Appellationsgerichts über die Justizverwaltung vom Jahr 1847*, *Verwaltungs-Bericht des Kleinen Rathes an den Großen Rath des Kantons Basel-Stadt vom Jahr 1848* [à 1852] et *Verwaltungs-Bericht des Kleinen Rathes an den Großen Rath des Kantons Basel-Stadt über das Jahr 1853*, s.l. (Basel), s.d. (1835–1854, quatre volumes).
- *Ein und zwanzigster* [à *Fünf und zwanzigster*] *Verwaltungs-Bericht des Kleinen Rathes an den Großen Rath des Kantons Basel-Stadt vom Jahr 1854* [à 1858], *Sechs und zwanzigster* [à *Einundvierzigster*] *Verwaltungs-Bericht des Kleinen Rathes an den E. Großen Rath des Kantons Basel-Stadt vom Jahr 1859* [à 1874], s.l. (Basel), s.d. (1855–1875, huit volumes).
- *Zweiundvierzigster* [à *Vierundvierzigster*] *Verwaltungs-Bericht des Regierungsraths an den E. Großen Rath des Kantons Basel-Stadt vom Jahr 1875* [à 1877], *Fünfundvierzigster* [à *Siebenundachtzigster*] *Verwaltungs-Bericht des Regierungsrates und zweiunddreißigster* [à *vierundsiebenzigster* (sic)] *Bericht des Appellations-Gerichts über die Justizverwaltung vom Jahr 1878* [à 1920] *an den Grossen Rat des Kantons Basel-Stadt*, s.l. (Basel), s.d. (1876–1921, un volume par an à partir de 1879, 43 volumes).

c. Publications administratives fédérales et recueils de textes de lois fédérales

Offizielle Sammlung der das schweizerische Staatsrecht betreffenden Aktenstücke, Bundesgesetze, Verträge und Verordnungen, seit der Einführung der neuen Bundesverfassung vom 12. September 1848, I, Bern, 1849.

Amtliche Sammlung der Bundesgesetze und Verordnungen der schweizerischen Eidgenossenschaft, II. Band [à *XI. Band*], Bern, 1851 [à 1874].

Amtliche Sammlung der Bundesgesetze und Verordnungen der schweizerischen Eidgenossenschaft. I. Band Neue Folge [à *Neue Folge. XXXVI. Band – Jahrgang 1920*], Bern, 1875 [à 1920].

Verzeichnis der Gemeinden der Schweiz mit speziellen Angaben über deren Zuteilung zu den verschiedenen Divisions-, Rekrutierungs- und Sektionskreisen. Etat des communes de la Suisse avec l'indication exacte des arrondissements de division, de recrutement et de section dans lesquelles elles se trouvent, s.l. [Bern], s.d. [1911], 86 p.

Amtliches Gemeindeverzeichnis der Schweiz. Liste officielle des communes de la Suisse. Elenco ufficiale dei comuni della Svizzera. Bearbeitet vom Eidgenössischen Statistischen Amt – Etablie par le Bureau fédéral de la statistique – A cura dell'Ufficio federale di statistica. Herausgegeben von der Schweizerischen Bundeskanzlei – Publiée par la Chancellerie fédérale – Pubblicato della : Cancelleria federale, Bern, 1954⁴, 310 p.

d. Textes de projets de lois, de lois, de décrets, de Ratschläge, etc.

Gesetz über die Ertheilung des Bürgerrechte. (Vom 20. Christm. 1803.)

Gesetz wegen Bürgerrechts[-]Gebühren der Kantons[-]Bürgerinnen, (Vom 21. May 1807.)

Verordnung über die Aufenthalts[-]Bewilligungen in dem Bann der Stadt Basel (7 mai 1808).

*Gesetz wegen Ertheilung des Bürgerrechts an Uneheliche, als Anhang zum 4ten Theil des Gesetzes vom
20 December 1803. (Vom 4 December 1812.)*

Gesetz wegen Bürgerrechts-Gebühren der Stadt Basel (2 avril 1816).

Gesetz über die Niederlassungen. (Vom 19. Juny 1816.)

Verordnung wegen den Pässen und Aufenthalts-Bewilligungen der Fremden [22 janvier 1817].

Gesetz über Erlangerung der Bürgerrechte in den Landbezirken. (Vom 7. April 1817.)

Bekanntmachung [30 avril 1817].

Verordnung wegen den Pässen und Aufenthalts-Bewilligungen der Fremden [31 décembre 1817].

Publikation wegen den im Kanton sich aufhaltenden Fremden [31 décembre 1817].

Verordnung über die Niederlassungen in der Stadt Basel [13 mai 1818].

Gesetz über die Niederlassung in der Stadt Basel. (Den 7. Hornung 1821.)

Verordnung über die Niederlassungen in der Stadt Basel. (Vom 7. April 1821.)

Verordnung über die Aufenthaltsbewilligungen in dem Bann der Stadt Basel [1er mai 1828].

Beschluss E. E. Grossen Stadtraths, nach welchem Aufenthalts- und Gewerbebewilligungen an hiesige Einwohner katholischer Konfession unter begünstigenden Bedingnissen ertheilt werden mögen, vom 12 Mai 1834 genehmigt von E. E. Grossen Kantonsrath den 10 Juni 1834.

Wir Bürgermeister und Rath des Kantons Basel-Stadttheil... [27 décembre 1834].

Verordnung, die Ertheilung von Aufenthalts- und Niederlassungsbewilligungen an Fremde in der Stadt Basel betreffend [8 juillet 1835].

Allgemeine Polizeistrafordnung (Vom 18. Mai 1837.)

Ratschlag und Entwurf eines neuen Bürgerrechts-Gesetzes. Dem Grossen Rath eingegeben den 4. Dezember 1837 [Ratschlag 112].

Bürgerrechts-Gesetz. (Vom 8. Februar 1838.)

Ratschlag und Entwurf eines revidirten Bürgerrechts-Gesetzes. E. E. Grossen Rath eingegeben den 16. October 1848 [Ratschlag 182].

Bürgerrechtsgesetz. (Vom 4. December 1848.)

Gesetz betreffend das Niederlassungswesen. (Vom 7. Februar und 24. April 1849.)

Verordnung betreffend das Aufenthalts- und der Niederlassungswesen [24 avril 1849].

Bundes-Gesetz über die Dauer und die Kosten der Niederlassungs-Bewilligung. Vom 10. Dezember 1849.

Der schweizerische Bundesrath, Nachdem... [12 décembre 1849].

Verordnung betreffend Abänderung einiger Paragraphen der Verordnung über das Aufenthalts- und Niederlassungswesen vom 24. April 1849. (Vom 23. Januar 1850.)

Ratschlag und Gestezes-Entwurf betreffend das Aufenthalts- und Niederlassungs-Wesen. (Eingegeben dem Grossen Rath den 18. April 1859.) [Ratschlag 245].

Gesetz betreffend das Aufenthalts- und Niederlassungswesen. Vom 6. Juni 1859.

Gesetz über die Erweiterung der Stadt. (Vom 27. Juni 1859.)

Gesetz über Anlage und Correktion von Strassen und über das Bauen an denselben. Vom 29. August 1859.

Verordnung betreffend das Aufenthalts- und Niederlassungswesen. Vom 12. December 1859.

Verordnung über das Halten von Kost- und Schlafgänger. Vom 15. September 1860.

Ratschlag und Entwurf eines Bürgerrechtsgesetzes. Dem Grossen Rath vorgelegt den 1. Okt. 1866

[Ratschlag 351].

Bürgerrechtsgesetz. (Vom 11. December 1866.)

Gesetz betreffend Organisation der Polizei. (6. Juni 1871.)

Polizeistrafgesetz für den Kanton Basel-Stadt. (23. September 1872.)

Bundesgesetz über die politische Stimmberechtigung der Schweizerbürger. (Vom 24. Christmonat 1874.)

[projet rejeté].

Verfahren vor Polizeigericht. (8. Februar 1875.)

Bundesgesetz betreffend die Ertheilung des Schweizerbürgerrechtes und den Verzicht auf dasselbe. (Vom 3. Heumonat [juillet] 1876.)

Bundesgesetz betreffend die politische Rechte der Niedergelassenen und Aufenthalter und der Verlust der politischen Rechte der Schweizerbürger. (Vom 28. Mai 1877.) [projet rejeté].

Ratschlag und Entwurf betreffend ein Bürgerrechtsgesetz. Dem Grossen Rath vorgelegt den 1. Juli 1878

[Ratschlag 536].

Ratschlag und Entwurf betreffend ein Bürgerrechts-Gesetz. Dem Grossen Rath vorgelegt den 13. Januar 1879

[Ratschlag 549].

Bürgerrechts-Gesetz. (27. Januar 1879.)

Ratschlag und Gesetzesentwurf betreffend die direkten Steuern. Dem Grossen Rath vorgelegt den 7. April 1879

[Ratschlag 560].

Bericht der Grossrathscommission zur Vorberathung des Gesetzes-Entwurfes betreffend die direkten Steuern.

Dem Grossen Rath vorgelegt den 5. April 1880 [Ratschlag 580].

Gesetz betreffend die direkten Steuern. (31. Mai 1880.)

Ratschlag und Gestzentwurf über den Entzug der Niederlassung und des Aufenthalts und die polizeiliche Ausweisung. Dem Grossen Rath vorgelegt den 11. October 1880 [Ratschlag 586].

Gesetz über den Entzug der Niederlassung und des Aufenthalts und die polizeiliche Ausweisung. (Vom 24. Januar 1881.)

Ratschlag betreffend die Abänderung der §§. 25 und 26 des Gesetzes über die direkten Steuern.

Dem Grossen Rath vorgelegt den 25. September 1882. Den Mitgliedern zugestellt den . [sic] September 1882

[Ratschlag 636].

Grossraths-Beschluss betreffend Abänderung der §§. 25 und 26 des Gesetzes über die direkten Steuern. (30. October 1882.)

Gesetz über das Hausierwesen, die Wanderlager, den zeitweiligen Gewerbsbetrieb, die öffentlichen Aufführungen und Schaufvorstellungen, das Trödel- und Pfandleihgewerbe. (13. November 1882.)

Ratschlag und Gesetzesentwurf betreffend die Niederlassung und den Aufenthalt und das Kontrollwesen.

Dem Grossen Rate vorgelegt den 26, November 1883 [Ratschlag 686].

Gesetz betreffend das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen. (Vom 10. November 1884.)

Bundesgesetz betreffend die civilrechtlichen Verhältnisse der Niedergelassenen und Aufenthalter. (Vom 25. Juni 1891.)

Gesetz betreffend die Einführung des Bundesgesetz über die zivilrechtlichen Verhältnisse der Niedergelassenen und Aufenthalter. (Vom 2. Juni 1892.)

Bundesgesetz betreffend die Patenttaxen der Handelsreisenden. (Vom 24. Juni 1892.)

Bundesrathsbeschluss betreffend die Patenttaxen der Handelsreisenden. (Vom 1. November 1892.)

Gesetz über Organisation des Polizeidepartements. (Vom 13. April 1893.)

Ratschlag und Entwurf eines Bürgerrechtsgesetzes. Dem Grossen Rate vorgelegt den 8. März 1900 [Ratschlag 1242].

Bericht der Grossrats-Kommission zur Vorberatung des Bürgerrechtsgesetzes. (Dem Grossen Rate vorgelegt den 13. Juni 1901.) [Ratschlag 1283].

Bürgerrechtsgesetz. (Vom 19. Juni 1902.)

Ratschlag betreffend die Publikation der Aufnahmen ins Kantonsbürgerrecht. Dem Grossen Rate vorgelegt den 9. Oktober 1902 [Ratschlag 1339].

Ratschlag betreffend Änderung von § 89 des Polizeistraf-Gesetzes. (Neuregelung des Kost- und Schlafgängerwesens). Dem Grossen Rat des Kantons Basel-Stadt vorgelegt den 11. Januar 1906. [Ratschlag 1522].

Wohnungsgesetz. (Vom 18. April 1907.)

Ratschlag und Gesetzentwurf betreffend Verbesserung der Einwohnerkontrolle (Änderung des Gesetzes vom 10. November 1884). Dem Grossen Rate des Kantons Basel-Stadt vorgelegt den 12. Oktober 1911 [Ratschlag 1818].

Gesetz betreffend Abänderung des Gesetzes über das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen vom 10. November 1884. (Vom 28. Dezember 1911).

Ratschlag und Gesetzentwurf betreffend Abänderung des Gesetzes betreffend das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen vom 10. November 1884. Dem Grossen Rat des Kantons Basel-Stadt vorgelegt am 18. November 1920 [Ratschlag 2348].

Gesetz betreffend Abänderung des Gesetzes betreffend das Niederlassungs-, Aufenthalts- und Kontrollwesen vom 10. November 1884. (Vom 9. Dezember 1920.)

Ratschlag und Gesetzentwurf betreffend Abänderung von § 6 des Bürgerrechtsgesetzes vom 19. Juni 1902. Dem Grossen Rate des Kantons Basel-Stadt vorgelegt am 14. April 1921 [Ratschlag 2369].

Gesetz betreffend das Aufenthaltswesen (Vom 22. Oktober 1936).

Bibliographie

Bibliographie indicative qui ne prétend en rien couvrir l'un des sujets traités dans le corps du texte. Le poids a été mis sur les travaux qui concernent la Suisse et la ville de Bâle. Les ouvrages bibliographiques renvoient à d'interminables listes d'ouvrages, tant l'histoire urbaine est variée et vivante.

A. Ouvrages antérieurs à 1950¹

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (en allemand : *Historisch-biographisches Lexikon der Schweiz*), GODET, M., TÜRLE, H. et ATTINGER, V. (dir.), Neuchâtel, 1921-1934, 7 volumes et 2 supplément en 1 volume.

Geographisches Lexikon der Schweiz mit dem Beistande der geographischen Gesellschaft zu Neuenburg. Herausgegeben unter der Leitung von C. KNAPP, M. BOREL und V. ATTIGER, Neuenburg, 1902-1910, 6 volumes et un supplément intégré au sixième volume.

Ritters geographisch-statistisches Lexikon über die Erdteile, Länder, Meere, Häfen, Seen, Flüsse, Inseln, Gebirge, Staaten, Städte, Flecken, Dörfer, Bäder, Kanäle, Eisenbahnen, Post- und Telegraphenämter u.s.w., [..], Leipzig, 1910⁹, tome 1 (A–K, 1248 p.) et 2 (L–Z, 1360 p.).

BAQUOL, J., *L'Alsace ancienne et moderne ou Dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut-Rhin et du Bas-Rhin par Baquol. Troisième édition entièrement refondue par P. Riestelhaber*, Strasbourg, 1865³, 642 p., 6 pl., 2 cartes.

DUCLOS, *Dictionnaire générale des villes, bourgs, villages, hameaux et fermes de la France contenant la nomenclature complète de toutes les communes et de leurs écarts, l'indication de leur chef-lieu de canton, du bureau de poste qui seul les dessert, et du nombre de leurs habitants ; La distance à Paris de tous les bureaux de poste et lieux importants de la France*, [..], Paris, 1857⁷, 640 p.

GROTEFEND, H., *Zeitrechnung des Deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, Hannover, 1891, tome 1 (VI et 214 p., XXX tableaux), tome 2 (IV et 210 p.) et tome 3 (VI et 250 p.)

IMHOF, A., «Die Ertheilung des Schweizerbürgerrechts an Ausländer nach dem Bundesgesetze vom 3. Juli 1876. », dans *Zeitschrift für Schweizer. Recht, Neue Folge Bd. XX*, Bern, 1901, p. 121-169.

¹ Les ouvrages sur Bâle datant d'avant 1950 sont, *infra*, p. 369-375, dans la section E, «Histoire bâloise ».

B. Méthodes statistiques, graphiques et sociologiques

SPSS for Windows. *Base System User's Guide. Release 6.0* (manuel de logiciel), Chicago, 1993, 828 p.

SPSS, *Professional Statistics 6.1* (manuel de logiciel), Chicago, 1994, 386 p.

BACKHAUS, K., ERICHSON, B., PLINKE, W. et autres, *Multivariate Analysenmethoden. Eine Anwendungsorientierte Einführung*, Berlin, Heidelberg, 1994⁷ (1ère édition : *idem*, 1980), 594 p.

BERTIN, J., *La graphique et le traitement graphique de l'information*, Paris, 1977, 278 p.

BONIN, S., *Initiation à la graphique. Transcription visuelle des données statistiques et cartographiques*, Paris, 1983² (1ère édition : *idem*, 1975), 173 p.

BOUDON, R., *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, 1979³ (1ère édition : *idem*, 1973), 398 p.

BOUDON, R., *Effet pervers et ordre social*, Paris, 1993² (1ère édition : *idem*, 1977), 284 p.

BOUDON, R., *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Paris, 1979, 334 p.

BOUDON, R., *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, Paris, 1984, 245 p.

BOURDIEU, P. et PASSERON, J.-C., *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, 1964, 190 p.

BOURDIEU, P. et PASSERON, J.-C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, 1970, 282 p.

BOUROCHE, J.-M. et SAPORTA, G., *L'analyse des données*, Paris, 1989⁴ (1ère édition : *idem*, 1980), 128 p.

CIBOIS, P., *L'analyse factorielle. Analyse en composantes principales et analyse des correspondances*, Paris, 1991³ (1ère édition : *idem*, 1983), 128 p.

CLAUSS, G. et EBNER, H., *Grundlagen der Statistik für Psychologen, Pädagogen und Soziologen*, Frankfurt am Main / Zürich, 1972, 368 p.

COMBESSIE, J.-C., *La méthode en sociologie*, Paris, 1996, 124 p.

DESROSIÈRES, A. et THÉVENOT, L., *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, 127 p.

DUSSAIX, A.-M. et GROSBRAS, J.-M., *Les sondages : principes et méthodes*, Paris, 1996, 124 p.

FLEURY, M. et HENRY, L., *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, 1985³ (1ère édition : *idem*, 1956), 202 p.

GREEN, N.L., «L'Histoire comparative et le champs des études migratoires », dans *Annales. Economies – Sociétés – Civilisations*, 45ème année, No 6, Paris, 1990, p. 1335-1350.

GRIBAUDI, M. et BLUM, A., «Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », dans *Annales. Economies – Sociétés – Civilisations*, 45ème année, No 6, Paris, 1990, p. 1365-1402.

GRIBAUDI, M., «Les discontinuités du social. Un modèle configurationnel », dans LEPETIT, B. (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, 1995, p. 187-225.

HAYS, W.L., *Statistics*, London –New York –Sydney –Toronto, 1970 (1ère édition : *idem*, 1963), 720 p.

HEFFER, J., ROBERT, J.-L. et SALY, P., *Outils statistiques pour les historiens*, Paris, 1981, 280 p.

HENRY, L. et BLUM, A., *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, 1988², 180 p.

LASLETT, P. et WALL, R. (dir.), *Household and Family in Past Time*, Cambridge, 1977, 624 p.

LE BAS, H. (dir. / éd.), *Population*, Paris, 1985, 629 p.

- LEVI, G., «Carrières d'artisans et marché du travail à Turin (XVIIIème-XIXème siècles)», dans *Annales. Economies – Sociétés – Civilisations*, 45ème année, No 6, Paris, 1990, p. 1351-1364.
- MERLLIÉ, D., «Les classements professionnels dans les enquêtes de mobilité», dans *Annales. Economies – Sociétés – Civilisations*, 45ème année, No 6, Paris, 1990, p. 1317-1333.
- MERLLIÉ, D. et PRÉVOT, J., *La mobilité sociale*, Paris, 1991, 125 p.
- PINOL, J.-L. et ZYSBERG, A., *Métier d'historien avec un ordinateur*, Paris, 1995, 240 p.
- ROSENTAL, P.-A., «Maintien / rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations», dans *Annales. Economies – Sociétés – Civilisations*, 45ème année, No 6, Paris, 1990, p. 1403-1431.
- SZÉLL, G. (dir.), *Regionale Mobilität*, München, 1972, 292 p.
- THÉVENOT, L., «La politique des statistiques : Les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale», dans *Annales. Economies – Sociétés – Civilisations*, 45ème année, No 6, Paris, 1990, p. 1275-1300.
- WEISS, P., *La mobilité sociale*, Paris, 1986, 128 p.

C. Bibliographie²

Basler Bibliographie, 1919 et suivantes. D'abord (1919-1935) *Sonderdruck aus dem Basler Jahrbuch 1920* [à 1936], Basel, 1920 [à 1936], puis (octobre 1935-1984) *Beilage zur Basler Zeitschrift für Geschichte und*

² Ici les principaux ouvrages bibliographiques d'histoire suisse. Pour les articles parus dans les journaux et les revues avant 1912, on se reportera aux introductions des ouvrages eux-mêmes ou à SANTSCHY –voir *infra*– pour la définition précise des domaines couverts.

Bibliographie rétrospective d'histoire suisse

- BRANDSTETTER, J.L., *Repertorium über die in Zeit- und Sammelchriften der Jahre 1812–1890, enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhalts* (qualifié ordinairement de *Repertorium I*), Basel (L.-N. MALCLÈS –voir *infra*–indique, à tort, Berlin), 1892.
- BARTH, H., *Repertorium über die in Zeit- und Sammelchriften der Jahre 1891–1900, enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhalts. Als Fortsetzung zu Brandstetters Repertorium* (dit *Repertorium II*), Basel, 1906.
- *Schweizergeschichtliches Repertorium III. Bibliographie der in Zeit- und Sammelchriften der Jahre 1901–1912 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhalts. Als Fortsetzung zu Brandstetters Repertorium I für die Jahre 1812–1890 und zu Barths Repertorium II für die Jahre 1891–1900*, Basel, 1943.

Pour les ouvrages imprimés jusqu'en 1912 :

- BARTH, H., *Bibliographie der Schweizer Geschichte enthaltend die selbstständig erschienenen Druckwerke zur Geschichte der Schweiz bis Ende 1912*, Basel, 1914-1915, 3 volumes (reprint en 1969).

Bibliographie courante d'histoire suisse (au delà de 1912)

- *Bibliographie der Schweizergeschichte* [titre auquel s'ajoute, à partir de 1947, *Bibliographie de l'histoire suisse*]. D'abord *Beilage* [..] *der Anzeiger für Schweizergeschichte*, Bern, s.d. [1914-1920] (pour 1913–1919), puis *Beilage zur Zeitschrift für Schweizergeschichte*, Zürich, 1921-1958 (pour 1920-1957), enfin, sous le même titre bilingue, Bern, 1960 et suivantes, pour 1958 et suivantes (dernier volume : 1997, paru en 2000).

Utile complément

- SANTSCHY, J.-L., *Manuel analytique et critique de bibliographie générale de l'histoire suisse*, Berne, 1961, 250 p. et MALCLÈS, L.N., *Manuel de bibliographie*, Paris, 1984, VI et 448 p.

- Altertumskunde*, Basel, 1937 [à 1987], elle est maintenant éditée sous le titre *Basler Bibliographie* par la bibliothèque universitaire, 1985 et suivantes, Basel, 1990 et suivantes. Dernier volume paru, celui de 1998 en 1999. Recense également les travaux universitaires sur Bâle (y compris les mémoires de maîtrise [*Lizentiatsarbeit*] et les travaux de séminaire [*Seminararbeit*]).
- L'histoire urbaine en France (Moyen Age–XXème siècle). Guide bibliographique, 1965–1996*, Paris, 1998, 190 p.
- Das Staatsarchiv Basel-Stadt. Aufgaben – Bestände – Benützung, herausgegeben vom Verein des Staatsarchivs, Redaktion Daniel Kress*, s.l. [Basel], s.d. [1999], 72 p.
- Urban History Yearbook*, Londres, 1974-1991 (18 volumes) puis *Urban History*, Cambridge, 1992 et suivantes.
- «Veröffentlichungen über Statistik des Kantons Basel-Stadt», dans *Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1939, 19. Jahrgang*, Basel, 1940, p. 381-384.
- «Veröffentlichungen. Verzeichnis der Publikationen des Statistischen Amtes und anderer Beiträge zur Basler Statistik», dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1952, IV*, Basel, 1953, p. 124-141.
- ENGELI, C. et MATZERATH, H. (dir.), *Moderne Stadtforschung in Europa, USA und Japan*, Stuttgart / Berlin / Köln / Mainz, 1989, 559 p.
- FRITZSCHE, B., «Moderne Stadtgeschichtsforschung in der Schweiz», dans ENGELI, C. et Matzerath, H. (dir.), *Moderne Stadtgeschichtsforschung in Europa, USA und Japan*, Stuttgart / Berlin / Köln / Mainz, 1989, p. 153-163 et 485-490.
- FRITZSCHE, B., «Moderne Stadtgeschichte», dans *Geschichtsforschung in der Schweiz 1991*, Basel, 1992, p. 148-156.
- GUYER, P., «Bibliographie der Städtegeschichte der Schweiz», dans *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, Revue Suisse d'Histoire, Rivista Storica Svizzera, Beiheft 11*, Bern, 1960, 70 p.
- HUBLER, L., «Histoire(s) cantonale(s)», dans *Geschichtsforschung in der Schweiz 1991*, Basel, 1992, p. 410-416.
- JENNY, O.H., «Das Statistische Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt», dans *Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1940, 20. Jahrgang*, Basel, 1941, p. 365-368.
- JENNY, O.H., «Die Veröffentlichungen des Statistischen Amtes des Kantons Basel-Stadt», dans *Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1939, 19. Jahrgang*, Basel, 1940, p. 366-368.
- RODGER, R., *A Consolidated Bibliography of Urban History*, Cambridge, 1996, 792 p. et 174 p. d'index.
- RODGER, R., *European Urban History. Prospect and Retrospect*, Leicester and London, 1993, 198 p.
- RODGER, R., *Research in Urban History. A Classified Survey of Doctoral and Masters' Theses*, Cambridge, 1994, 272 p.
- WALTER, F., «L'histoire urbaine en Suisse : problèmes et méthodes», dans *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1989, p. 249-258.

D. Histoire urbaine

1. Histoire urbaine hors de la Suisse

- Faire son chemin dans la ville. La mobilité intra-urbaine, Annales de démographie historique, 1999–I*, Paris, 1999, 254 p. (contributions de J.-L. PINOL, P. BECK – P. CHAREILLE, R. DEROSAS, O. FARON, T. EGGERICK – M. FOULON – M. POULAIN, C. GRANGE, C.G. POOLEY – J. TURNBULL, S. ALBERTELLI, et O. HARDY-HEMERY).
- ACCAMPO, E.A., *Industrialization, Family Life, and Class Relations, Saint-Chamond, 1815–1914*, Berkeley, 1989, XVII et 302 p.
- ALTER G., *Family life and the female life course. The women of Verviers, Belgium, 1849–1880*, Madison, 1987, XIV et 226 p.
- AYÇOBERRY, P., *Cologne entre Napoléon et Bismarck. La croissance d'une ville allemande*, Paris, 1981, 416 p.
- BAIROCH, P., *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Paris, 1985, 706 p.
- BODNAR, J., *The Transplanted, a History of Immigrants in Urban America*, Bloomington, 1985, 294 p.
- DENNIS, R., *English Industrial Cities of the Nineteenth Century, a Social Geography*, Cambridge, 1984, XIII et 368 p.
- DEVILLERS, C. et HUET, B., *Le Creusot, Naissance et développement d'une ville industrielle, 1872–1914*, Seys-sel, 1981, 287 p.
- DUCLERC, T., *Des mobilités à Strasbourg, 1871–1939. Enquêtes et réflexions sur le fichier domiciliaire de la population strasbourgeoise*, Strasbourg, 1990.
- FARON, O., *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du XIX^{ème} siècle*, Rome, 1997, 604 p.
- GARDEN, M. et LEQUIN, Y. (dir.), *Habiter la ville, XV^{ème}–XX^{ème} siècles*, Lyon, 1984, XVII et 315 p.
- GRIBAUDI, M., «Stratégies migratoires et mobilité relative entre village et ville», dans *Population*, 6, Paris, 1982, 1159–1182 (repris –p. 387–411 –dans *Population* [présenté par H. LE BAS], Paris, 1985, 629 p.).
- HAHN, F.J. et PINOL J.-L., «La mobilité d'une grande ville, Strasbourg de 1870 à 1940 (Présentation de l'enquête et premiers résultats)», dans *Annales de démographie historiques, 1995–I*, Paris, 1995, p. 197–210.
- HAREVEN, T.K., *Family Time and Industrial Time, The Relationship between the Family and Work in a New England Industrial Community*, Cambridge, 1982, 474 p.
- JACKSON, J.H., *Migration and Urbanization in the Ruhr Valley, 1821–1914*, Boston, 1997, 452 p.
- JACQUEMET, G., *Belleville au XIX^{ème} siècle, du faubourg à la ville*, Paris, 1984, 452 p.
- KAELBLE, H., *Historical Research on Social Mobility, Western Europe and the USA in the 19th and 20th Centu-ries*, New-York, 1981, 160 p.
- KAELBLE, H., *Soziale Mobilität und Chancengleichheit im 19. und 20. Jahrhundert*, Göttingen, 1983, 322 p.
- KOOIJ, P., «Migrants in Dutch cities at the end of the nineteenth century», dans MENJOT, D. et PINOL, J.-L. (dir.), *Les immigrants et la ville. Insertion, intégration, discrimination (XII^{ème}–XX^{ème} siècles)*, Paris, 1996, p. 207–230.

- KRABBE, W.R., *Die deutsche Stadt im 19. und 20. Jahrhundert. Eine Einführung*, Göttingen, 1989, 224 p.
- LEPETIT, B., «Les représentations de la ville. Pour quoi faire ? », dans WALTER, F. (dir.), *Vivre et imaginer la ville XVIIIème–XIXème siècles*, Carouge-Genève, 1988, p. 9-28.
- LEPETIT, B. et ROYER, J.-F., «Croissance et tailles des villes : contribution à l'étude de l'urbanisation de la France au XIXème siècle », dans *Annales. Economies – Sociétés – Civilisations*, 35ème année, No 5, Paris, 1980, p. 987-1010.
- MATZERATH, H., *Städtewachstum und innerstädtische Strukturveränderungen*, Stuttgart, 1984, 263 p.
- MATZERATH, H., *Urbanisierung in Preußen, 1815–1914*, Stuttgart, 1985, 453 p. et 5 cartes.
- MENJOT, D. et PINOL, J.-L. (dir.), *Les immigrants et la ville. Insertion, intégration, discrimination (XIIème–XXème siècles)*, Paris, 1996, 232 p.
- MILZA, P., *Voyage en Ritalie*, Paris, 1995² (1ère édition : *idem*, 1993), 530 p.
- MOCH, L.P., *Paths to the City, Regional Migration in Nineteenth Century France*, Beverly Hills, London, New Dehli, 1983, 261 p.
- MOCH, L.P., *Moving Europeans*, Bloomington, Indianapolis, 1992, XII et 257 p.
- NEAL, F., «The Irish in nineteenth-century Britain: Integrated or assimilated? », dans MENJOT, D. et PINOL, J.-L. (dir.), *Les immigrants et la ville. Insertion, intégration, discrimination (XIIème–XXème siècles)*, Paris, 1996, p. 119-137.
- PINOL, J.-L., *Le monde des villes au XIXème siècle*, Paris, 1991, 230 p.
- PINOL, J.-L., *Les mobilités de la grande ville, Lyon fin XIXème – début XXème*, Paris 1991, 432 p.
- PINOL, J.-L. (dir.), *Atlas historique des villes de France*, Paris 1996, 328 p.
- POUSSOU, J.-P., *La croissance des villes au XIXème siècle. France, Royaume-Uni, Etats-Unis et pays germaniques*, Paris, 1992, 502 p.
- REULECKE, J., *Geschichte der Urbanisierung in Deutschland*, Frankfurt am Main, 1985, 232 p.
- SUTCLIFFE, A., *Towards the Planned City, Germany, Britain, the United States and France, 1780–1914*, Oxford, 230 p.
- THERNSTROM, S., *Poverty and Progress, Social Mobility in a Nineteenth Century City*, Cambridge (Mass.), 1964.
- THERNSTROM, S., *The Other Bostonians, Poverty and Progress in the American Metropolis, 1880–1970*, Cambridge (Mass.), 1973, 345 p.
- ZUNZ, O., *Naissance de l'Amérique industrielle, Detroit, 1880–1920*, Paris, 1983, 352 p. et hors-textes.

2. Histoire urbaine suisse³

Geschichtsforschung in der Schweiz. Bilanz und Perspektiven – 1991. L'histoire en Suisse. Bilan et perspectives – 1991, Basel, 1992, 472 p. (ouvrage publié à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération et dont les articles furent publiés, dans le cours de l'année 1991, dans la *Revue Suisse d'Histoire*).

INSA, Inventar der neueren Schweizer Architektur, 1850-1920. 1, Aarau, Altdorf, Appenzell, Baden, Bern, 1984, 512 p. ; 2, *Basel, Bellinzona, Bern, Bern*, 1986, 544 p. ; 3, *Biel, La Chaux-de-Fonds, Chur, Davos, Bern*, 1982, 464 p. ; 4, *Delémont, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Glarus, Bern*, 1982, 492 p. ; 5, *Grenchen, Herisau, Lausanne, Liestal, Bern*, 1990, 480 p. ; 6, *Locarno, Le Locle, Lugano, Luzern, Bern*, 1991, 512 p. ; 7, *Montreux, Neuchâtel, Olten, Rorschach, Bern*, 1991, 484 p. ; 8, *St. Gallen, Sarnen, Schwyz, Schaffhausen, Bern*, 1996, 504 p. ; 9, *Sion, Solothurn, Stans, Thun, Vevey*, à paraître ; 10, *Winterthur, Zürich, Zug, Bern*, 1992, 544 p.

Wappen, Siegel und Verfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft und der Kantone. Armoiries, sceaux et constitution de la Confédération et des Cantons. Stemmi, sigilli e costituzioni della Confederazione svizzera e dei Cantoni. Herausgegeben von der Schweizerischen Bundeskanzlei. Publié par la Chancellerie fédérale. Pubblicato dalla Cancelleria federale, s.l. [Berne], s.d. [1967], 1317 p.

ALTERMATT, U., BOSSHART-PFLUGER, C. et PYTHON, F., «Katholiken und Katholizismus im 19. und 20. Jahrhundert », dans *Geschichtsforschung in der Schweiz 1991*, Basel, 1992, p. 304–322.

AMMANN, H. et SCHIB, K., *Historischer Atlas der Schweiz. Atlas historique de la Suisse. Atlante storico della Svizzera*, Aarau, 1958² (1ère édition : *idem*, 1951), 36 p. et 67 cartes.

ARLETTAZ, S. et ARLETTAZ, G., «L'immigration en Suisse depuis 1848. Une mémoire en construction », dans *Geschichtsforschung in der Schweiz 1991*, Basel, 1992, p. 137–147.

BÄRTSCHI, H.-P., *Industrialisierung, Eisenbahnschlachten und Städtebau. Die Entwicklung des Zürcher Industrie- und Arbeiterstadtteils Aussersihl*, Basel, Boston, Stuttgart, 1983, 528 p.

BERGIER, J.-F., *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Zürich 1983² (1ère édition : *idem*, 1983), 396 p.

BERNHARD, N., et REICHEN, Q. (dir.), *Gesellschaft und Gesellschaften. Festschrift zum 65. Geburtstag von Professor Ulrich Im Hof*, Bern, 1982, XV et 697 p.

BERNOULLI, H. et MARTIN, C., *Städtebau in der Schweiz. Grundlagen, herausgegeben vom Bund Schweizer Architekten*, Zürich, 1929, 80 p.

BICKEL, W., *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz seit dem Ausgang des Mittelalters*, Zürich, 1947, 334 p.

BIRKNER, O., *Bauen und Wohnen in der Schweiz 1850-1900*, Zürich, 1975, 216 p.

³ On trouvera, dans cette section, quelques ouvrages ou articles qui ne relèvent pas spécifiquement de l'histoire urbaine mais qui traitent de domaines qui orientent ou déterminent l'évolution des villes, ce qui explique qu'on les trouve ici.

- BRÄNDLI, S., GUGERLI, D., JAUN, R. et autres, *Schweiz im Wandel. Studien zur neueren Gesellschaftsgeschichte. Festschrift für Rudolf Braun zum 60. Geburtstag*, Basel / Frankfurt a. M., 1990, 434 p.
- BRUNNER, H., *Luzerns Gesellschaft im Wandel. Die soziale und politische Struktur der Stadtbevölkerung in den Fremdenverkehrsberufen und das Armenwesen, 1850–1914*, Luzern, Stuttgart, 1981, 261 p.
- BUCHER, E., «Die Bundesverfassung von 1848 », dans *Handbuch der Schweizer Geschichte, II*, Zürich, 1977, p. 987–1018.
- DEGEN, B., «Arbeiterinnen, Arbeiter und Angestellte in der schweizerischen Geschichtsschreibung », dans *Geschichtsforschung in der Schweiz 1991* (voir cet ouvrage, *supra*, dans la même section), Basel, 1992, p. 79–91.
- FRITZSCHE, B., «Das Quartier als Lebensraum », dans CONZE, W. (dir.), *Arbeiterexistenz im 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1981, p. 92–112.
- FRITZSCHE, B., «Der Käfigturmkrawall 1893. Destabilisierung im städtischen Wachstumsprozess », dans KRULIS-RANDA, J.S. (dir.), *Geschichte in der Gegenwart, Festschrift für Max Silberschmidt*, Zürich, 1981, p. 157–178.
- FRITZSCHE, B., «Handwerkerhaushalte in Zürich 1865–1880. Ein Bestandaufnahme », dans ENGELHARDT, U. (dir.), *Handwerker in der Industrialisierung: Lage, Kultur und Politik vom späten 18. bis ins frühe 20. Jahrhundert*, Stuttgart, 1984, p. 105–126.
- FROIDEVAUX, Y. et CHRIST, T., «Immigration et 'assimilation'. Les naturalisations de Confédérés dans la ville de La Chaux-de-Fonds (1888–1914) », dans *Migration in die Städte. Ausschluss – Assimilierung – Integration – Multikulturalität. Migration vers les villes. Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Zürich, 2000, p. 195–211.
- GILOMEN, H.-J., HEAD-KÖNIG, A.-L., et RADEFF, A. (dir.), *Migration in die Städte. Ausschluss – Assimilierung – Integration – Multikulturalität. Migration vers les villes. Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Zürich, 2000, 254 p.
- GRAF, E.O., «Kriminalität und sozialer Wandel. Ergebnisse einer Untersuchung über den Kanton Zürich von 1850 bis zum Ersten Weltkrieges », dans CONZE, W. (dir.), *Arbeiterexistenz im 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1981, p. 410–424.
- HABICHT, H.-M., *Probleme der italienischen Fremdarbeiter im Kanton St. Gallen vor dem Ersten Weltkrieges*, Herisau, 1976, 176 p.
- HEAD-KÖNIG, A.-L., «La politique pratiquée en Suisse à l'égard des pauvres (XVI^{ème}–XIX^{ème} siècles) : Introduction », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et SCHNEGG, B. (dir.), *Armut in der Schweiz (17.–20. Jh.). La pauvreté en Suisse (17^e–20^e s.)*, Zürich, 1989, p. 73–78.
- HEAD-KÖNIG, A.-L., «Marginalisation ou intégration des pauvres : Les deux facettes de la politique matrimoniale pratiquée par les cantons suisses (XVI^{ème}–XIX^{ème} siècles) », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et SCHNEGG, B. (dir.), *Armut in der Schweiz (17.–20. Jh.). La pauvreté en Suisse (17^e–20^e s.)*, Zürich, 1989, p. 79–93.
- HEAD-KÖNIG, A.-L. et SCHNEGG, B. (dir.), *Armut in der Schweiz (17.–20. Jh.). La pauvreté en Suisse (17^e–20^e s.)*, Zürich, 1989, 205 p.
- HEAD-KÖNIG, A.-L. et TANNER, A. (dir.), *Frauen in der Stadt. Les femmes dans la ville*, Zürich, 1993, 216 p.

- HEAD-KÖNIG, A.-L. et MOTTU-WEBER, L., *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire, XVIème siècle-début XXème siècle (droit, éducation, économie, justice)*, Genève, 1999, 234 p.
- HEAD-KÖNIG, A.-L., «Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse. Le personnel de maison féminin (XVIIIème-XXème siècle) », dans *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, Revue Suisse d'Histoire, Rivista Storica Svizzera*, Vol. 49, Nr. 1, Bern, 1999, p. 47-63.
- HEAD-KÖNIG, A.-L., «Introduction. Les migrations vers les villes aux XIXème et XXème siècles », dans *Migration in die Städte. Ausschluss – Assimilierung – Integration – Multikulturalität. Migration vers les villes. Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Zürich, 2000, p. 187-193.
- HELBING, H., MEYER, E., VOGT, E. et autres, *Handbuch der Schweizer Geschichte*, Zürich, 1972-1977, 2 volumes, 1320 p. en tout.
- HELLER, G., « *Propre en ordre* ». *Habitation et vie domestique 1850–1930 : l'exemple vaudois*, Lausanne, 1979, 248 p.
- HUBER, P., *Luzern wird Fremdenstadt. Veränderungen der städtischen Wirtschaftsstruktur 1840–1914*, Luzern, 1986, 286 p.
- KÄSTLI, T., *Die Vergangenheit der Zukunftsstadt. Arbeiterbewegung. Fortschritt und Krisen in Biel 1815–1919*, Bern, 1989, 248 p.
- KÖNIG, M., SIEGRIST, H. et VETTERLI, R., *Warten und Aufrücken. Die Angestellten in der Schweiz 1870–1950*, Zürich, 1985, 644 p.
- KÖNIG, M., SIEGRIST, H. et VETTERLI, R., «Zur Sozialgeschichte der Angestellten in der Schweiz. Arbeitssituation, soziale Lage, Verbände und gesellschaftliches Verhalten, 1880–1940 », dans KOCKA, J. (dir.), *Angestellte im europäischen Vergleich: die Herausbildung angestellter Mittelschichten seit dem späten 19. Jahrhundert*, Göttingen, 1981, p. 169–195.
- LAWRENCE, R.J., *Le seuil franchi... Logement populaire et vie quotidienne en Suisse romande, 1860–1960*, Genève, 1986, 296 p.
- LORENZETTI, L., «Immigration et mariage à Genève. Aspect de l'insertion urbaine à la fin du XIXème siècle », dans *Migration in die Städte. Ausschluss – Assimilierung – Integration – Multikulturalität. Migration vers les villes. Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Zürich, 2000, p. 225–238.
- MEIER, T. et WOLFENSBERGER, R., «Nichtsesshaftigkeit und geschlechtsspezifische Ausprägungen von Armut », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et SCHNEGG, B. (dir.), *Armut in der Schweiz (17.–20. Jh.). La pauvreté en Suisse (17e–20e s.)*, Zürich, 1989, p. 33–42.
- PFEIFER, R., «Frauen und Protest. Marktdemonstrationen in der deutschen Schweiz im Kriegsjahr 1916 », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et TANNER, A. (dir.), *Frauen in der Stadt. Les femmes dans la ville*, Zürich, 1993, p. 93–109 p.
- RADEFF, A., «Femmes au marché (Suisse occidentale, fin 18ème –début 20ème siècle) », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et TANNER, A. (dir.), *Frauen in der Stadt. Les femmes dans la ville*, Zürich, 1993, p. 61–72 p.
- REBSAMEN, H., «Stadt und Städtebau in der Schweiz 1850–1920. Entwicklungslinien und Schwerpunkte », dans *INSA, Inventar der neueren Schweizer Architektur, 1850–1920, 1, Aarau, Altdorf, Appenzell, Baden*, Bern, 1984, p. 55–177.

- RITZMANN-BLICKENSTORFER, H., «Der Beitrag der Migrationen zum Städtewachstum 1850–1990 », dans *Migration in die Städte. Ausschluss – Assimilierung – Integration – Multikulturalität. Migration vers les villes. Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Zürich, 2000, p. 239–251.
- SCHLAEPFER, R., *Die Ausländerfrage in der Schweiz vor dem Ersten Weltkrieg*, Zürich, 1969, VII et 290 p.
- SCHULER, M., BOPP, M., BRASSEL, K.E. et autres, *Strukturatlas Schweiz / Atlas structurel de la Suisse*, Zürich, 1985, 296 p.
- SCHÜPBACH, W., *Die Bevölkerung der Stadt Luzern 1850–1914. Demographie, Wohnverhältnisse, Hygiene und medizinische Versorgung*, Luzern, 1983, 324 p.
- Schweizerisches Ortschaftenverzeichnis – Dictionnaire des localités de la Suisse. Herausgegeben vom eidg. statistischen Bureau – Publié par le bureau fédéral de statistique*, Berne, 1985, 222 p.
- SIEGENTHALER, H. (dir.) et RITZMANN-BLICKENSTORFER, H. (éd.), *Historische Statistik der Schweiz. Statistique historique de la Suisse. Historical Statistics of Switzerland*, Zürich, 1996, 1221 p.
- URNER, K., *Die Deutschen in der Schweiz. Von den Anfängen der Kolonienbildung bis zum Ausbruch des Ersten Weltkrieges*, Frauenfeld, Stuttgart, 1976, 848 p.
- WALTER, F. (dir.), *Vivre et imaginer la ville XVIIIème–XIXème siècles*, Carouge-Genève, 1988, 154 p.
- WALTER, F., «De la ville fermée à la ville ouverte. Pratiques et images urbaines dans l'espace helvétique (1750–1850) », dans WALTER, F. (dir.), *Vivre et imaginer la ville XVIIIème–XIXème siècles*, Carouge-Genève, 1988, p. 49–82.
- WALTER, F., *La Suisse urbaine 1750–1950*, Carouge-Genève, 1994, 454 p.
- WECKER, R., «Frauengeschichte – Geschlechtgeschichte », dans *Geschichtsforschung in der Schweiz 1991*, Basel, 1992, p. 157–168.
- WECKER, R., «Frauenlohnarbeit – Statistik und Wirklichkeit in der Schweiz an der Wende zum 20. Jahrhundert », dans *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, Revue Suisse d'Histoire, Rivista Storica Svizzera*, Vol. 34, Nr. 3, Bern, 1984, p. 346–356.

E. Histoire bâloise

- 100 Jahre Kantonales Arbeitsamt Basel-Stadt 1890–1990*, s.l. [Basel], s.d. [1990 ou 1991], 48 p.
- «Die Bevölkerung von Basel-Stadt in wanderungsstatistischer Beleuchtung », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1956, IV*, Basel, 1957, p. 117–135.
- Das politische System Basel-Stadt, Strukturen, Institutionen, Politikbereich*, herausgegeben von Lukas Burckhardt, René L. Frey, Georg Kreis und Gerhard Schmid, Basel / Frankfurt am Main, 1984, 526 p.
- «Vergleichende Übersicht zur Bevölkerungsstatistik des Kantons Basel-Stadt 1911–1920 », dans *Statistische Jahresübersicht über die Bevölkerung im Kanton Basel-Stadt 1920, Neue Folge 10. Jahrgang, 51. Bericht über die Zivilstandsbewegung, die Todesursachen und die ansteckenden Krankheiten im Kanton Basel-Stadt 1920*, Basel, 1920, p. 81–82.
- ALIOTH, M., BARTH, U. et HUBER, D., *Basler Stadtgeschichte 2, vom Brückenschlag 1225 bis zur Gegenwart*, Basel, 1981, 138 p., hors-textes.

- BARTH, P., *Basler Bilder und Skizzen aus de Mitte des 19. Jahrhunderts*, 93. Neujahrsblatt, herausgegeben von der GGG, Basel, 1915, 60 p.
- BAUER, H., *Basel, gestern – heute – morgen. Hundert Jahre Basler Wirtschaftsgeschichte*, herausgegeben von der Basler Handelskammer, Basel, 1981, 304 p.
- BERCHTOLD, A., *Bâle et l'Europe. Une histoire culturelle*, Lausanne, 1990, en 2 tomes, 892 p.
- BICKEL, W., «Die Bevölkerung des Kantons Basel-Stadt seit 1835. Hauptergebnisse der Eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1941 », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1942, III*, Basel, 1943, p. 99-114.
- BIRKNER, O., *Bauen und Wohnen in Basel (1850–1900)*, 159. Neujahrsblatt, herausgegeben von der GGG, Basel, 1981, 64 p.
- BIRKNER, O. et REBSAMEN, H., «Basel », dans *INSA, Inventar der neueren Schweizer Architektur, 1850-1920*, 2, Basel, Bellinzona, Bern, Bern, 1986, p. 25-241 (tirage à part).
- BRUDERER, E., *Die sozialstatistischen Ergebnisse der Basler Wohnungserhebung vom 12. Dezember 1910. Versuch einer topographischen Abgrenzung sozialer Gruppen nach Wohnungsdichtigkeit und Mietpreisaufwand*, s.l. [Liestal], 1918, 114 p.
- BÜCHER, K., *Basels Zuwanderung*, Basel, 1888, 40 p. et 8 cartes.
- BÜCHER, K., *Die Wohnungs-Enquête in der Stadt Basel vom 1.–19. Februar 1889*, Basel, 1891, 356 p.
- BURCKHARDT, P., *Geschichte der Stadt Basel von der Zeit der Reformation bis zur Gegenwart*, Basel, 1942, 408 p.
- BÜRGIN, A., *Geschichte des Geigy-Unternehmen von 1758 bis 1939. Ein Beitrag zur Basler Unternehmer- und Wirtschaftsgeschichte*, Basel, 1958, 325 p.
- DEGEN, B., *Das Basel der andern, Geschichte der Basler Gewerkschaftsbewegung*, Basel, 1986, 200 p.
- EICHENBERGER, W.V., *Aus der Siedlungs- und Verkehrsgeschichte Basels*, Basel, 1934, 72 p.
- FALSER, S., «Die Einbürgerungen im Kanton Basel-Stadt 1911 bis 1949 », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1951, I*, Basel, 1952, p. 9-34.
- FELDER, P., *Der Kanton Basel-Stadt. Eine Einführung in Staat und Politik*, Basel, 1991, 216 p.
- FELDGES, U., «Das Paulusquartier in Basel. Eine städtebauliche Leistung des Historismus und Jugendstils », dans *Freiwillige Basler Denkmalpflege 1974–1977*, Basel, 1978, p. 25-64.
- FÖHR, F., *Basel's Bürgerschaft am 1. Januar 1883*, Basel, 1883, 30 p.
- FREY, H., «Das Basler Lehrlingswesen in Vergangenheit und Zukunft », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1960, II / III*, Basel, 1961, p. 41-93.
- FUSS-SUTER, C., *Historische und statistische Mitteilungen über die Berufsarten der beiden Städte Basel und Zürich nebst allgemeinen Illustrationen über die Entwicklung von Industrie Handel und Gewerbe der Stadt Basel 1862–1912*, Basel, 1914, 138 p.
- GARNIER, K., «Die Entwicklung des Basler Bürgerrechts seit 1800 », dans *Veröffentlichungen der Schweiz. Gesellschaft für Familienforschung. Publications de la Société suisse d'Etudes généalogiques, Reihe I, Heft 10*, Bern, 1941, 16 p. (tirage à part).
- GEERING, T., *Handel und Industrie der Stadt Basel*, Basel, 1886, 678 p.

- GÖTZ, E., «100 Jahre Ziviltrauung in Basel (19. September 1972). B. Das Zivilstandsamt Basel-Stadt 1937–1972 », dans *Basler Stadtbuch 1973, LXXXIII*, Basel, s.d. [1972], p. 28-44 (pour la première partie de cet article, voir VÖGELIN, H.A.).
- GRIEDER, F., *Die Beziehung zwischen den beiden Halbkantonen Basel seit deren Trennung, 130. Neujahtsblatt, herausgegeben von der GGG*, Basel, 1952, 78 p.
- GRÜTTER, K., *Verheimlichten Schwangerschaft und Niederkunft / Kinderstöttung. Frauen vor dem Basler Kriminalgericht, 1845–1862* (Lizentiatsarbeit [mémoire de maîtrise]), Basel, 1983, 141 p.
- GSCHWIND, F., *Bevölkerungsentwicklung und Wirtschaftsstruktur der Landschaft Basel im 18. Jahrhundert. Ein historisch-demographischer Beitrag zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte mit besonderer Berücksichtigung der langfristigen Bevölkerungsentwicklung von Stadt (seit 1100) und Landschaft (seit 1500) Basel, Quellen und Forschungen zur Geschichte und Landeskunde des Kantons Baselland, Band 15*, Liestal 1977, 688 p.
- HAEBERLI, W., *Die Geschichte der Basler Arbeiter von den Anfängen bis 1914, 164. et 165. Neujahtsblatt, herausgegeben von der GGG*, Basel, 1986 (tome 1, 196 p.) et 1987 (tome 2, 192 p.).
- HASSINGER, H., «Basel. Ein geographisches Städtebild », dans *Beiträge zur Oberrheinischen Landeskunde. Festschrift zum 22. Deutschen Geographentage in Karlsruhe*, Breslau, 1927, p. 103-130.
- HUBER, D., *Architekturführer Basel. Die Baugeschichte der Stadt und ihrer Umgebung*, Basel, 1993, 444 p. et un plan.
- HUGGER, P., *Kleinhüningen. Von der « Dorfidylle » zum Alltag eines Basler Industriequartiers*, Basel, 1984, 184 p.
- HUMMEL, T., *Die dynamik der bodenpreise im kanton Basel seit 1869. Eine politische betrachtung von Th. Hummel*, Basel, 1932, 180 p. [sic, ouvrage publié en suivant les règles –en 1932 ! –de l’orthographe simplifiée (geschrieben nach der grundsätzen des bundes für vereinfachte rechtschreibung (BVR))].
- HUNGERBÜHLER, R. et FREY, R.L., «Bevölkerung », dans *Das politische System Basel-Stadt, Strukturen, Institutionen, Politikbereich*, herausgegeben von Lukas Burckhardt, René L. Frey, Georg Kreis und Gerhard Schmid, Basel / Frankfurt am Main, 1984, p. 127-143.
- IMHOF, M., *Migration und Stadtentwicklung. Aktualgeographische Untersuchungen in den Basler Quartieren Iselin und Matthäus*, Basel, 1998, 264 p.
- JENNY, K. et STAEHELIN, A., «Die Basler Verfassung von 1875 », dans *Basler Juristische Mitteilungen*, 4, Basel, 1975, p. 169-190.
- JENNY, O.H., «Die Einteilung des Kantons Basel-Stadt in statistische Bezirke », dans *Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1923, 3. Jahrgang*, Basel, 1924, p. 324-327.
- JENNY, O.H., «Die Veränderungen des Altersaufbaus der Wohnbevölkerung des Kantons Basel-Stadt seit der Jahrhundertwende », dans *Statistisches Jahrbuch des Kantons Basel-Stadt 1926, 6. Jahrgang*, Basel, 1927, p. 332-338.
- KAUFMANN, R., *Die Bauliche Entwicklung der Stadt Basel; I : Die Altstadt Gross-Basel; II : Klein-Basel, Vorstädte, Heutige Stadt*, 126. et 127. Neujahtsblatt, herausgegeben von der GGG, Basel, tome 1, 1948, 72 p. et tome 2, 1949, 120 p.
- KNÜSLI, M., *Aufbau, Funktion und Dynamik der Freiflächen der Städte Basel, Bern und Luzern in humangeographischvergleichender Darstellung*, Basel, 1981.

- KOLLER, B., « *Gesundes Wohnen* ». *Ein Konstrukt zur Vermittlung bürgerlicher Werte und Verhaltensnormen und seine praktische Umsetzung in der Deutschschweiz 1880–1940*, Zürich, 1995, 362 p.
- KREIS, G. et VON WARTBURG, B. (dir.), *Basel – Geschichte einer städtischen Gesellschaft*, Basel, 2000, 436 p.
- KULL, W., «Der Fremdenverkehr im Kanton Basel-Stadt 1934 bis 1945 », *Wirtschaft und Verwaltung* 1945, IV, Basel, 1946, p. 133-143.
- LANDOLT, C., «Zehn Basler Arbeiterhaushaltungen », dans *Zeitschrift für Schweizerische Statistik, Band XXVII, H. 3*, Bern, 1891, p. 281-372.
- LEIMGRUBER, W. et MUGGLI, H.W., «Basel: Eine Agglomeration – drei Staaten », dans *Regio Basiliensis. Basler Zeitschrift für Geographie. Revue de géographie de Bâle. Neue Beiträge zur Geographie der Basler Region, XXIII, 1+2*, Basel, 1982, p. 102-116.
- LORENCEAU, R., *Propriété individuelle, propriété collective : l'exemple du Hirzbrunnen à Bâle* (mémoire de maîtrise), Strasbourg, 1992, 254 p.
- LORENCEAU, R., *Bâle 1870–1920 : croissance urbaine, mutations économiques et mobilité sociale* (mémoire de DEA), Strasbourg, 1993, 110 p.
- LORENCEAU, R., *Propriété individuelle, propriété collective : l'exemple du Hirzbrunnen à Bâle* (Prix Maitron 1993), Paris, 1994, 266 p.
- LORENCEAU, R., «La population migrante de Bâle entre 1870 et 1900. Sources, problèmes méthodologiques, exemples », dans *Siècles, Cahiers du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés, 1*, Clermont-Ferrand, 1995, p. 19-39.
- LORENCEAU, R., «Statuts et changements de statuts des immigrants de la ville de Bâle, 1850–1920 », dans MENJOT, D. et PINOL, J-L. (dir.), *Les immigrants et la ville. Insertion, intégration, discrimination (XIIème–XXème siècles)*, Paris, 1996, p. 43-60.
- LORENCEAU, R., «Le rôle de la variable *métier* dans la fixation des migrants. Comparaison à Bâle entre les arrivants de l'année 1870 et ceux de l'année 1900 », dans *Siècles, Cahiers du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés, 6*, Clermont-Ferrand, 1997, p. 51-67.
- LORENCEAU, R., «Nombre et durée des séjours de deux groupes de migrants à Bâle. Comparaison entre les arrivants de l'année 1870 et ceux de l'année 1900 », dans *Migration in die Städte. Ausschluss – Assimilierung – Integration – Multikulturalität. Migration vers les villes. Exclusion – assimilation – intégration – multikulturalité*, Zürich, 2000, p. 213-224.
- LÖTSCHER, V., *Planheft der Stadt Basel innerhalb der äusseren Stadtmauer*, Basel / Stuttgart, 1987, s.p. [environ 60 p.].
- LÜTHY, W., «Die Struktur des Basler Grossen Rates von 1875 bis 1914 nach politischer Parteizugehörigkeit und sozialer Schichtung », dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, Basel, 1962 et 1963 (première partie, tome 62, pages 123-164 ; deuxième partie, tome 63, pages 125-177).
- LÜTHY, W., *Der Basler Freisinn von den Anfängen bis 1914, 161. Neujaahrsblatt, herausgegeben von der GGG*, Basel, 1983, 176 p.
- MANZ, P., «Die erste Hälfte des Jahrhunderts. 'Etwas hörte man: Die chaibe Tschingge' – Die italienische Immigration (1882-1914) », dans KREIS, G. et VON WARTBURG, B. (dir.), *Basel – Geschichte einer städtischen Gesellschaft*, Basel, 2000, p. 264-266 p.

- MANZ, P., *Emigrazione italiana a Basilea e nei suoi sobborghi 1890–1914. Momenti di contatto tra operai immigrati e società locale*, Comano, 1988, 252 p.
- MATTIOLI, A. et STIRNIMANN, C., «Die Rückeroberung der Strasse für Gott’ –Innenansichten zur Sozial- und Mentalitätsgeschichte der Basler Katholiken in der Epoche des ersten Weltkrieges », dans *Fenster zur Geschichte: 20 Quellen – 20 Interpretationen, Festschrift für Markus Mattmüller, herausgegeben von B. Degen, F. Kurmann, A. Schluchter et autres*, Basel / Frankfurt am Main, 1992, p. 277–305.
- MEIER-KERN, P., *Zwischen Isolation und Integration. Geschichte der Katholischen Volkspartei Basel-Stadt 1870–1914*, 175. *Neujahrsblatt*, herausgegeben von der GGG, Basel, 1997, 144 p.
- MELES, B., *Die Bahnhöfe der Schweizerischen Centralbahn in Basel*, Basel, 1984, 76 p.
- MOSER, J., «Die erste Hälfte des Jahrhunderts. Konflikt und Integration –Wirtschaft, Gesellschaft und Politik in der ‘Wohlfahrtsstadt’ », dans KREIS, G. et VON WARTBURG, B. (dir.), *Basel – Geschichte einer städtischen Gesellschaft*, Basel, 2000, p. 226–263 p.
- PFISTER, W., *Die Einbürgerung der Ausländer in der Stadt Basel im 19. Jahrhundert*, Basel, 1976, 487 p.
- POLIVKA, H., «Die Regio als Wirtschaftsraum », dans *Regio Basiliensis. Basler Zeitschrift für Geographie. Revue de géographie de Bâle. Neue Beiträge zur Geographie der Basler Region*, XXIII, 1+2, Basel, 1982, p. 117–138.
- RAMSEYER, A., «Der Berufsverkehr im Kanton Basel-Stadt und seine Bedeutung für die Verkehrsplanung », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1956, II*, Basel, 1957, p. 63–80.
- ROTH, D., *Die Politik der Liberal-Konservativen in Basel, 1875–1914*, 167. *Neujahrsblatt*, herausgegeben von der GGG, Basel, 1988, 154 p.
- ROTH, K., *Das Basler Stadtquartier 1860–1870. Eine mikrostatistische Analyse der sozialen Struktur und Segregation anhand einer Datenbank (Lizentiatsarbeit [mémoire de maîtrise])*, Basel, 1998, 100 p.
- ROTH, P., «Vom Basler Bürgerrecht und Zunftrecht gestern und heute », dans *Sonntagsblatt der Basler Nachrichten*, 39. Jahrgang, Nummer 41, 21. Oktober 1945, Basel, 1945, p. 1.
- RYTER, A., *Abtreibung in der Unterschicht zur Beginn des Jahrhunderts. Eine empirische Untersuchung von Strafgerichtsakten des Staatsarchivs Basel-Stadt (Lizentiatsarbeit [mémoire de maîtrise])*, Basel, 1983, 125 et 30 p.
- SARASIN, P., *Stadt der Bürger. Struktureller Wandel und bürgerliche Lebenswelt. Basel 1870–1900*, Basel, 1990, 486 p.
- SARASIN, P., *Stadt der Bürger. Bürgerliche Macht und städtische Gesellschaft. Basel 1846–1914*, Göttingen, 1997, 370 p.
- SARASIN, P., *La ville des bourgeois. Elites et société urbaine à Bâle dans la deuxième moitié du XIXème siècle*, Paris, 1998, 364 p.
- SARASIN, P., «Reich, elitär und bescheiden. Das bürgerlichen ‘Patriziat’ im 19. Jahrhundert », dans KREIS, G. et VON WARTBURG, B. (dir.), *Basel – Geschichte einer städtischen Gesellschaft*, Basel, 2000, p. 349–354 p.
- SCHAFFNER, M., «Geschichte des politischen Systems von 1833 bis 1905 », dans *Das politische System Basel-Stadt, Strukturen, Institutionen, Politikbereich*, herausgegeben von Lukas Burckhardt, René L. Frey, Georg Kreis und Gerhard Schmid, Basel / Frankfurt am Main, 1984, p. 37–53

- SCHAFFNER, M., *Die Basler Arbeiterbevölkerung im 19. Jahrhundert. Beiträge zur Geschichte ihrer Lebensformen, Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft, CXXIII*, Basel / Stuttgart, 1972, 144 p.
- SCHMOLL, F., «Die Arbeiterhäuser in der Breite zu Basel (1856-1857). Fallstudie zum frühen gemeinnützigen Wohnungsbau », dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 76, Basel, 1976, p.125-165.
- SCHWABE, H., *Die älteste Eisenbahn auf Schweizer Boden, 1844 et Die neueste Bahnstrecke in Basel, 1994* (ainsi que BORN, E., *Der Anschluss Basels an die Eisenbahnen in der Schweiz*), Basel, s.d.[1994], 31 p.
- SPEISER, P., «Die Anfänge der öffentlichen Betriebe der Stadt Basel », dans *Basler Jahrbuch 1933*, Basel, s.d. [1934], p. 1-24.
- STAEHELIN, A., «Basel in den Jahren 1905 bis 1945 », dans *Das politische System Basel-Stadt, Strukturen, Institutionen, Politikbereich*, herausgegeben von Lukas Burckhardt, René L. Frey, Georg Kreis und Gerhard Schmid, Basel / Frankfurt am Main, 1984, p. 55-86.
- STOCKER, F.A., *Basler Stadtbilder. Alte Häuser und Geschlechter*, Basel, 1890, 352 p.
- STOLZ, P., «Stadtwirtschaft und Stadtentwicklung: Basel in den Jahren nach der Kantonstrennung », dans *Regio Basiliensis. Basler Zeitschrift für Geographie. Revue de géographie de Bâle. Neue Beiträge zur Geographie der Basler Region*, XX, 2, Basel, 1979, p. 165-187.
- STORRER, E., *Basler Staatslexikon. Führer durch die kantonale Verwaltung Basel-Stadt*, Basel, 1938, 152 p.
- SUTER, P., «Das Baselbiet –ein ländlicher Raum im Umbruch », dans *Regio Basiliensis. Basler Zeitschrift für Geographie. Revue de géographie de Bâle. Neue Beiträge zur Geographie der Basler Region*, XXIII, 1+2, Basel, 1982, p. 158-171.
- SUTTER, G., «Zur Bedeutung des Rufes der Lehrmeisterinnen in der Nachbarschaft und vor Behörden Anfang 20. Jahrhundert », dans HEAD-KÖNIG, A.-L. et TANNER, A. (dir.), *Frauen in der Stadt. Les femmes dans la ville*, Zürich, 1993, p. 203-215.
- TREVISAN, L., *Das Wohnungselend der Basler Arbeiterbevölkerung in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhundert, 168. Neujahrsblatt*, herausgegeben von der GGG, Basel, 1989, 126 p., 4 cartes.
- VISCHER, A.L. et GUTH, H., «Die alten Leute im Kanton Basel-Stadt. [Erster Teil] », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1959, II / III*, Basel, 1960, p. 49-84 (*Fragebogen* [Questionnaire], p. 85-95).
- VISCHER, A.L. et GUTH, H., «Die alten Leute im Kanton Basel-Stadt. Zweiter Teil », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1960, IV*, Basel, 1961, p. 101-117.
- VISCHER, A.L. et GUTH, H., «Die alten Leute im Kanton Basel-Stadt. Dritter Teil », dans *Wirtschaft und Verwaltung, Jahrgang 1961, I*, Basel, 1962, p. 7-36.
- VÖGELIN, H.A., «100 Jahre Ziviltrauung in Basel (19. September 1972). A. Das Basler Zivilstandsamt von 1872 bis 1936 », dans *Basler Stadtbuch 1973, LXXXVIII*, Basel, s.d. [1972], p. 7-28 (pour la seconde partie de cet article, voir GÖTZ, E.).
- VÖGELIN, H.A., «Geschichte der baselstädtischen Personenregister von den Anfängen bis in 19. Jahrhundert », dans *Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung, Jahrbuch 1981*, Bern, 1981, p. 4-14.
- VÖGELIN, H.A., *Die Entwicklung des Äußeren St. Johann-Quartiers, 146. Neujahrsblatt*, herausgegeben von der GGG, Basel, 1968, 112 p.

- WECKER, R., «Vom Anfang des 19. bis zum Anfang des 20. Jahrhunderts. 1833 bis 1910: Die Entwicklung zur Grossstadt », dans KREIS, G. et VON WARTBURG, B. (dir.), *Basel – Geschichte einer städtischen Gesellschaft*, Basel, 2000, p. 196-224 p.
- WECKER, R., *Zwischen Ökonomie und Ideologie. Arbeit im Lebenszusammenhang von Frauen im Kanton Basel-Stadt*, Zürich, 1997, 336 p.
- WILD, P., *Basel zu Beginn des ersten Weltkrieges 1914 und 1915, 136. Neujahrsblatt, herausgegeben von der GGG*, Basel, 1958, 120 p.

F. Autres ouvrages cités ou utilisés

- BAIROCH, P., *Taille des villes, conditions de vie et développement économique*, Paris, 1977, 421 p.
- CORBIN, A., *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798–1876*, Paris 1998, 344 p.
- CHATEAUBRIAND, F. DE, *Mémoires d'Outre-Tombe* (édition de la Pléiade), Paris, 1951, tome 1 (1232 p.) et tome 2 (1496 p.).
- DUPÂQUIER, J. et KESSLER, D., *La société française au XIXème siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, s.d. [1987], 530 p.
- DUPÂQUIER, J., PÉLISSIER, J.-P. et RÉBAUDO, D., *Le temps des Jules. Les prénoms en France au XIXème siècle*, Paris, s.d. [1987], 202 p.
- GIDE, C. et RIST, C., *Histoire des doctrines économiques*, Paris 1959, en 2 tomes, 902 p.
- GRÜTTER, K. et RYTER, A., *Stärker, als ihr denkt. Ein Kapitel verschwiegener Geschichte*, Solothurn, 1988, 168 p.
- HALBWACHS, M., *Morphologie sociale*, Paris, 1946, 208 p.
- HIRSCH, H., *Rosa Luxemburg*, Reinbeck bei Hamburg, 1993¹⁷ (1ère édition : *idem*, 1969), 159 p.
- KEYNES, J.M., *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, 1975, 388 p.
- LEPETIT, B. (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, 1995, 338 p.
- LEPETIT, B., «Le présent de l'histoire », dans LEPETIT, B. (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, 1995, p. 273-298 p.
- NIVEAU, M., *Histoire des faits économiques contemporains*, Paris, 1989⁷ (1ère édition : *idem*, 1966), 664 p.
- RONCAYOLO, M., *La ville et ses territoires*, Paris, 1990, 280 p.
- SCHANZ, G., «Baselstadt », dans *Die Steuern in der Schweiz in ihrer Entwicklung seit Beginn des 19. Jahrhunderts, II. Band*, Stuttgart, 1890, p. 1-105.
- SCHUMPETER, J.A., *Business Cycles. A Theoretical, Historical, and Statistical Analysis of the Capitalist Process*, New York and London, 1939, 2 tomes, 1096 p. en tout.

Liste des documents, tableaux, graphiques, cartes et plans des volumes de texte

A. Documents

Chapitre I

Bâle et sa population dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle
et au début du XX^{ème} siècle

Document 1 : Attestation de permis de séjour remises aux migrants après 1884 (<i>recto</i> seul)	51
Document 2a : Partie supérieure d'une page du <i>Aufenthaltskontrolle</i> de 1850 (cinq entrées sur huit)	59
Document 2b : Agrandissement du document 2a (<i>Auf 1850/O-00177</i> , partie gauche)	59
Document 2c : Agrandissement du document 2a (<i>Auf 1850/O-00177</i> , partie droite)	60

B. Tableaux

Introduction

Tableau 1 : Taux de croissance annuel moyen	17
--	-----------

Chapitre II

Migrants à Bâle de 1861 à 1920 : volume, apport, accueil de la migration

Tableau 1 : Evolution du taux de croissance annuel de la population totale en fonction des variations de la variable <i>D</i> vers 1870	95
Tableau 2 : Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs : premiers résultats	163

Tableau 3 : Analyse factorielle : coordonnées des 22 variables sur les trois premiers axes factoriels et proportion de la variance totale de celles-ci «expliquée » par eux	164
--	------------

Chapitre III

Instabilité, stabilité et fixations à Bâle après 1870 et après 1900

Tableau 1 : Nombre de séjours des migrants et migrantes saisis en 1870	199
Tableau 2 : Nombre de séjours des migrants et migrantes saisis en 1900	199
Tableau 3 : Nombre de séjours non suivis ou suivis d'un autre séjour en 1870	201
Tableau 4 : Nombre de séjours non suivis ou suivis d'un autre séjour en 1900	201
Tableau 5 : Probabilité de voir un séjour suivi d'un autre séjour en fonction du nombre de séjours déjà faits	202
Tableau 6 : Nombre de séjours non suivis et suivis d'un autre séjour en 1870 et en 1900 et probabilité de voir un séjour quelconque suivi d'un nouveau séjour	204
Tableau 7 : Durée des segments de séjours en fonction des statuts sous lesquels ils sont faits	219

Chapitre IV

Autour de 1870 et de 1900 : la population flottante bâloise et son paradoxe

Tableau 1 : Distribution des séjours des migrants considérés comme «flottants »	242
Tableau 2 : Population flottante estimée dans l'hypothèse d'une qualité très médiocre (en tant que sources historiques) des documents utilisés pour l'évaluer	251
Tableau 3 : Lieux de naissance : composition des populations du canton de Bâle-Ville et du canton de Bâle-Campagne (en particulier du district d'Arlesheim)	291
Tableau 4 : «Nationalités » : composition des populations du canton de Bâle-Ville et du canton de Bâle-Campagne (en particulier du district d'Arlesheim)	291

Chapitre V

La cohorte 1870 à Bâle : perspectives de recherche

Tableau 1 : La cohorte 1870 à Bâle, de 1870 à 1950	302
---	------------

Tableau 2 : Naissances relevées dans les registres de l'état civil (<i>Civilstand</i>) à Bâle en 1870	321
Tableau 3 : Naissances à Bâle en 1870 (pourcentages)	321
Tableau 4a : Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en chiffres absolus)	326
Tableau 4b : Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en pourcentage de l'ensemble)	326
Tableau 4c : Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en pourcentage du total par lignes)	327
Tableau 4d : Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (effectifs en pourcentage du total par colonnes)	327
Tableau 4e : Table de mobilité pour les couples Père / Fils des natifs masculins de 1870 à Bâle (situation d'indépendance)	327
Tableau 5 : Indices de mobilité	328

C. Graphiques

Introduction

Graphique 1 : La population de la commune de Bâle-Ville pendant les trois derniers siècles	16
--	-----------

Chapitre I

Bâle et sa population dans la seconde moitié du XIXème siècle et au début du XXème siècle

Graphique 1 : Croissance de la population bâloise de 1835 à 1930	31
Graphique 2 : Taux de croissance de la population de 1835 à 1920	33
Graphique 3 : Taux de croissance de la population de quelques villes suisses de 1835 à 1920	35
Graphique 4 : Le fonctionnement du <i>Einwohnerkontrolle</i>	58
Graphique 5 : Le registre du <i>Aufenthaltskontrolle</i> en 1909	71

Chapitre II

Migrants à Bâle de 1861 à 1920 : volume, apport, accueil de la migration

Graphique 1 : Taux de croissance de la population de 1835 à 1920 (communes urbaines et canton)	82
Graphique 2 : Comparaison entre le taux de croissance de la population cantonale de 1848 à 1920 et le nombre d'arrivées de migrants (chiffres absolus et pourcentage)	84
Graphique 3 : Coefficients de corrélation entre les valeurs des variables «taux de croissance annuel » et «nombre annuel d'arrivées »	85
Graphique 4 : Comparaison entre le taux de croissance annuel (TCA) de la population cantonale et ceux des populations féminine et masculine	86
Graphique 5 : Arrivées d'Alsaciens-Lorrains dans les années qui suivent le conflit franco-allemand	87
Graphique 6 : Coefficients de corrélation, pour des séries de longueurs variables, entre les valeurs des taux de croissance annuels différenciés par sexe et les valeurs du taux de croissance total	90
Graphique 7 : Nombre d'arrivées de migrants : comparaison de l'ensemble des années et des années-test	91
Graphique 8 : Evolution du nombre d'arrivées de migrants et de leur proportion par rapport à la population totale de chaque sexe (années sondées seules)	92
Graphique 9 : Nombre d'arrivées de migrants (et proportion par rapport à la population totale de chaque sexe, années sondées seules) par rapport aux taux de croissance annuels (TCA) par sexe	93
Graphique 10 : Evolution des proportions d'hommes et de femmes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	99
Graphique 11 : Distribution des âges des migrantes et migrants, répartis en classes de trois ans	105
Graphique 12 : Age moyen, âge médian et valeurs les plus souvent rencontrées de la variable «âge » parmi les migrants (hommes)	107

Graphique 13 : Age moyen, âge médian et valeurs les plus souvent rencontrées de la variable «âge » parmi les migrantes	107
Graphique 14 : Dispersion (mesurée par l'écart-type) de la variable «âge »	108
Graphique 15 : Coefficient de variation de la variable «âge »	108
Graphique 16 : Evolution des proportions de réformées et de catholiques parmi les femmes de l'une de ces deux religions enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test (1876-1918)	110
Graphique 17 : Evolution des proportions de réformés et de catholiques parmi les hommes de l'une de ces deux religions enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test (1876-1918)	111
Graphique 18 : Bassin migratoire (d'après l'origine) des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	121
Graphique 19 : Bassin migratoire (d'après l'origine) des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	123
Graphique 20 : Bassin migratoire (d'après l'origine) des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	130
Graphique 21 : Bassin migratoire (d'après l'origine) des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	131
Graphique 22 : Niveau de qualification professionnelle des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	142
Graphique 23 : Niveau de qualification professionnelle des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	143
Graphique 24 : Niveau «social » des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	144
Graphique 25 : Niveau «social » des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920	145
Graphique 26 : Classement des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920, d'après le type de relation hiérarchique existant dans leur domaine d'activité	147

Graphique 27 : Classement des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920, d'après le type de relation hiérarchique existant dans leur domaine d'activité	148
Graphique 28 : Classement des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 d'après le type de leur activité	149
Graphique 29 : Classement des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 d'après le type de leur d'activité	151
Graphique 30 : Pourcentage des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 qui n'appartiennent à aucun des types d'activité retenus au graphique 28	149
Graphique 31 : Pourcentage des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 qui n'appartiennent à aucun des types d'activité retenus au graphique 29	151
Graphique 32 : Classement des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 d'après le secteur d'activité	153
Graphique 33 : Classement des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 d'après le secteur d'activité	154
Graphique 34 : Classement des femmes enregistrées dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 en fonction de leur classe d'imposition	156
Graphique 35 : Classement des hommes enregistrés dans le <i>Aufenthaltskontrolle</i> des années-test entre 1861 et 1920 en fonction de leur classe d'imposition	157
Graphique 36 : Analyse factorielle avec 162 variables et 162 facteurs extraits ; représentation graphique des 162 variables sur les deux premiers axes factoriels	161
Graphique 37 : Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs extraits ; représentation graphique des 22 variables sur le 1er et le 2ème axe factoriel	166
Graphique 38 : Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs extraits ; représentation graphique des 22 variables sur le 1er et le 3ème axe factoriel	167
Graphique 39 : Origine géographique des migrants travaillant dans les métiers du bâtiment de 1861 à 1920	168

Graphique 40 : Analyse factorielle avec 22 variables et cinq facteurs extraits ; représentation graphique des 22 variables sur le 2ème et le 3ème axe factoriel	170
Graphique 41 : Analyse factorielle, 1er et 2ème facteurs, individus placés en fonction de leurs coordonnées sur les axes factoriels	171
Graphique 42 : Analyse factorielle, 1er et 3ème facteurs, individus placés en fonction de leurs coordonnées sur les axes factoriels	172
Graphique 43 : Analyse factorielle, 2ème et 3ème facteurs, individus placés en fonction de leurs coordonnées sur les axes factoriels	173
Graphique 44 : Classement hiérarchique des migrants qui arrivent à Bâle entre 1861 et 1920 en fonction de leur sexe et de leurs classements socioprofessionnels	174

Chapitre III

Instabilité, stabilité et fixations à Bâle après 1870 et après 1900

Graphique 1 : Probabilité de retour et nombre de séjours	203
Graphique 2 : Nombre de séjours en 1870 et 1900	206
Graphique 3 : Distribution des «durées de séjours » en 1870	210
Graphique 4 : Distribution des «durées de séjours » en 1900	210
Graphique 5 : Croisement «durée totale de séjour » / «durées de contact », hommes en 1900	212
Graphique 6 : Evolution des moyennes des «durées de contact » et des «durées totales de séjours » pour des intervalles croissants	213

Chapitre IV

Autour de 1870 et de 1900 : la population flottante bâloise et son paradoxe

Graphique 1 : Visualisation simplifiée de l'élaboration des deux sous-groupes retenus	239
Graphique 2 : Visualisation simplifiée des deux sous-groupes après transformation	241
Graphique 3 : Visualisation simplifiée de la méthode de comptage	244
Graphique 4 : Nombre de migrants «flottants » en 1870	246
Graphique 5 : Nombre de migrants «flottants » en 1900	246

Graphique 6 : Comparaison des populations flottantes totales en 1870 et 1900	247
Graphique 7 : Nombre de migrants «flottants » en 1870 et 1900 (<i>Verweigerungs-Heft</i> et <i>Interim</i> seuls)	248
Graphique 8 : Nombre total de délits de simple police de 1876 à 1918	275
Graphique 9 : Nombre total de délits de simple police sur les permis de séjour de 1876 à 1918	277
Graphique 10 : Délits de simple police sur les permis de séjour de 1876 à 1918	278
Graphique 11 : Suites données aux infractions en fonction de l'article concerné de 1876 à 1916	280
Graphique 12 : Nombre de délits de mendicité (à gauche) et de vagabondage (à droite) de 1876 à 1918	282
Graphique 13 : Evolution des populations des communes suisses avoisinantes par rapport à celle de Bâle de 1860 à 1920	289

Chapitre V

La cohorte 1870 à Bâle : perspectives de recherche

Graphique 1 : La cohorte 1870 à Bâle, de 1870 à 1950	303
Graphique 2 : Le nombre de naissances hebdomadaires pour les hommes membres de la cohorte 1870 à Bâle	305
Graphique 3 : Le nombre de naissances hebdomadaires pour les femmes membres de la cohorte 1870 à Bâle	305
Graphique 4 : Le nombre de naissances mensuelles pour l'ensemble des membres de la cohorte 1870 à Bâle	306
Graphique 5 : Nombre de références des membres masculins de la cohorte 1870 dans le <i>Einwohnerkontrolle</i> et types de statut (I)	310
Graphique 6 : Nombre de références des membres féminins de la cohorte 1870 dans le <i>Einwohnerkontrolle</i> et types de statut (I)	311
Graphique 7 : Nombre de références des membres masculins de la cohorte 1870 dans le <i>Einwohnerkontrolle</i> et types de statut (II)	313

Graphique 8 : Nombre de références des membres féminins de la cohorte 1870 dans le <i>Einwohnerkontrolle</i> et types de statut (II)	314
--	------------

D. Cartes et plans

Introduction

Carte 1 : La ville de Bâle en 1868	12
Carte 2 : Bâle, en 1850, est encore enfermée dans ses remparts	18
Carte 3 : Dès 1870, les remparts ont perdu toute importance	18

Chapitre I

Bâle et sa population dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle

Carte 1 : La ville de Bâle dans l'Europe d'aujourd'hui	25
Carte 2 : La ville de Bâle dans l'Europe de 1870-1914	26
Carte 3 : Le canton de Bâle-Ville en 1850	39
Carte 4 : Le canton de Bâle-Ville en 1900	41
Carte 5 : Evolution schématique du bâti de 1850 à 1920	43

Chapitre II

Migrants à Bâle de 1861 à 1920 : volume, apport, accueil de la migration

Carte 1 : Origine des migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918	120
Carte 2 : Unités géographiques et administratives délimitant la catégorie «origine proche » pour les migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918	126
Carte 3 : Unités géographiques et administratives délimitant la catégorie «origine proche » pour les migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918	127
Carte 4 : Origine «proche » ou «lointaine » des migrants qui séjournent à Bâle entre 1861 et 1918	129
Carte 5 : Les régions de l'origine de l'émigration italienne arrivant jusqu'à Bâle entre 1861 et 1918	133

- Carte 6a** : L'Empire allemand après 1871. En hachuré, le royaume de Prusse (*Preussen*), en noir le Duché de Brunswick (*Braunschweig*) **135**
- Carte 6b** : L'Empire allemand après 1871. En hachuré, le Grand-Duché de Oldenbourg (*Oldenburg*), en noir celui de Saxe-Weimar-Eisenach (*Sachsen-Weimar-Eisenach*) **136**
- Carte 6c** : L'Empire allemand après 1871. En noir, la Principauté de Reuss branche cadette, et en hachuré le Duché de Saxe-Cobourg-et-Gotha (*Sachsen-Coburg-Gotha*) **137**

Chapitre IV

Autour de 1870 et de 1900 : la population flottante bâloise et son paradoxe

- Carte 1** : Les communes des districts d'Arlesheim et de Liestal dans le canton de Bâle-Campagne **285**

Table des matières des Annexes

Sommaire des Annexes	3
-----------------------------	----------

Annexe I

Bâle et sa population (1835–1920) : cadre statistique	5
--	----------

Annexe II

La législation déterminant les conditions de séjour à Bâle de 1816 à 1920	25
--	-----------

A. La législation appliquée aux « non-Bourgeois »	26
--	-----------

1. Les lois de 1816 et 1821. La législation jusqu'à la Constitution fédérale de 1848	26
--	----

2. La Constitution fédérale de 1848 et ses conséquences sur la législation bâloise	35
--	----

3. La Constitution fédérale de 1874 et ses conséquences sur la législation bâloise	45
--	----

B. L'attribution du droit de bourgeoisie	53
---	-----------

Annexe III

Les sources permettant d'étudier la population bâloise de 1850 à la Seconde Guerre mondiale	69
--	-----------

A. Le <i>Aufenthaltskontrolle</i>	71
--	-----------

1. Le registre principal	71
--------------------------	----

2. Le premier registre annexe, celui des possesseurs d'un <i>Interimsbewilligung</i>	79
--	----

3. Le second registre annexe, le <i>Verweigerungs-Heft</i>	82
--	----

4. Autres registres relevant du <i>Aufenthaltskontrolle</i>	84
a. «Enfants à charge » (<i>Kost-Kinder</i>)	84
b. <i>Wohnungs-Kontrolle</i>	85
c. «Artistes » (<i>Artisten-Kontrolle</i>)	85
d. «Employés de maison » (<i>Dienstboten</i>)	86
e. «Etrangers » (<i>Fremdenkontr.</i>)	87
f. «Passants » (<i>Ausländerkontrolle. Passanten, Artisten, Besuche, Reisende</i>)	87
 B. Le <i>Niederlassungskontrolle</i>	88
1. Le <i>Niederlassungskontrolle</i> pour les étrangers	89
2. La «petite <i>Niederlassung</i> »	98
3. Le <i>Niederlassungskontrolle</i> pour les Suisses	100
4. Les index du <i>Niederlassungskontrolle</i> à Bâle-Ville	104
5. Le <i>Niederlassungskontrolle</i> dans les autres communes du canton	106
a. Bettingen	106
b. Riehen	107
c. Klein-Hüningen	108
d. Index des <i>Niedergelassenen</i> de Bettingen, Riehen et Klein-Hüningen	109
 C. Le registre des « Bourgeois »	109
1. A Bâle	109
2. Les index des registres des «Bourgeois »	112
3. Les registres des «Bourgeois » à Bettingen, Riehen et Klein-Hüningen	113
a. Bettingen	113
b. Riehen	113
c. Klein-Hüningen	114

D. Sources répertoriées et cotées	115
1. La cote <i>Niederlassung</i> du <i>Repertorium</i>	115
2. La cote <i>Spital</i> du <i>Repertorium</i>	127
3. Autres cotes du <i>Repertorium</i>	129

Annexe IV

Les métiers de la migration à Bâle entre 1860 et 1920 **131**

A. Appartenance hiérarchique	132
1. Métiers masculins	132
2. Métiers féminins	146
B. Appartenance qualitative	151
1. Métiers masculins	151
2. Métiers féminins	165

Annexe V

Les prénoms de la cohorte 1870 à Bâle **171**

A. Prénoms masculins	172
B. Prénoms féminins	179

Liste des documents des Annexes **185**

A. Tableaux	185
B. Graphiques	186
C. Cartes	186

Table des matières des Annexes **187**

Table des matières

Volume I

Remerciements	3
Sommaire du Volume I	5
Abréviations	7
Introduction	11
Chapitre I	
Bâle et sa population dans la seconde moitié du XIXème siècle et au début du XXème	23
A. Bâle, de 1833 à la Première guerre mondiale	24
1. Où est Bâle ?	24
2. Cadre économique	27
3. Population	29
4. Evolution du bâti	37
B. « Comment peut-on être migrant ? »	43
1. Les «Bourgeois »	43
2. Migrants établis et résidents	45

3. Evolution des statuts	51
a. Les «Bourgeois »	51
b. Les «établis » et les «résidents »	53
C. Utiliser le <i>Einwohnerkontrolle</i>	56
1. Structure sous-jacente	56
2. Difficultés d'emploi du <i>Einwohnerkontrolle</i>	61
3. Quelques ultimes détails concernant le <i>Einwohnerkontrolle</i>	70

Chapitre II

Migrants à Bâle de 1860 à 1920 :

volume, apport, accueil de la migration **73**

A. La technique **76**

B. Dimension de la migration **82**

C. Apport qualitatif de la migration **98**

 1. Migrantes et migrants : le poids du nombre 98

 2. Migrantes et migrants : le poids de l'âge 103

 3. Migrantes et migrants : le poids du spirituel 109

 4. Origine géographique des migrantes et des migrants 112

 5. Professions et métiers des migrantes et des migrants 138

 6. Croisement des variables : analyses factorielles et classifications hiérarchiques 158

D. Réception de la migration **176**

 1. Comment migration et croissance urbaine furent-elles perçues 176

 2. Comment d'autres groupes furent-ils perçus 182

Table des matières du Volume I **189**

Volume II

Sommaire du Volume II 193

Chapitre III

Instabilité, stabilité et fixations à Bâle

après 1870 et après 1900 195

A. Le nombre de séjours 197

B. La durée des séjours 207

C. La durée des absences 215

D. Durée des séjours et statuts 218

E. Les séjours courts et les fixations 223

1. «Oiseaux de passage » 225

2. Les fixations 227

Chapitre IV

Autour de 1870 et de 1900 :

la population flottante bâloise et son paradoxe 233

A. Définition choisie de la population flottante 234

B. Estimation des dimensions de la population flottante bâloise en 1870 et en 1900 238

1. Méthode et technique de mesure 238

2. Les dimensions de la population flottante 244

C. Autres éléments potentiels de la population flottante 248

1. Conjectures 248

2. Maraîchers et marchands ambulants 252

3. Voyageurs de commerce, démarcheurs et colporteurs 254

4. Clients d'hôtels, «touristes » et autres 256

5. Les illégaux 265

6. Individus des communes avoisinantes travaillant à Bâle 283

D. Le paradoxe de la population flottante 293

Chapitre V

La cohorte 1870 à Bâle : perspectives de recherche 297

A. Relever les membres de la cohorte 1870 298

B. Quelques résultats sur les membres de la cohorte 1870 301

1. Répartition par sexe 301

2. La répartition des naissances 304

3. La répartition en fonction des différents types d'autorisation de séjour 306

2. Les prénoms de la cohorte 1870 314

C. La cohorte 1870 : natifs de la cité 319

1. L'inégalité des chances au départ 320

2. Mobilité sociale intergénérationnelle et intragénérationnelle 325

Conclusion 331

Sources 339

A. Sources manuscrites 340

1. Le *Aufenthaltskontrolle* 340

a. Le *Aufenthaltskontrolle* lui-même 340

b. Le registre *Interim* 341

c. Le *Verweigerungs-Heft* 341

d. Autres registres de la constellation du *Aufenthaltskontrolle* 341

2. Le *Niederlassungskontrolle* 341

a. Le *Niederlassungskontrolle* pour les étrangers 341

b. La «petite *Niederlassung* » 342

c. Le *Niederlassungskontrolle* pour les Suisses 342

d. Les index du *Niederlassungskontrolle* à Bâle-Ville 343

e. Le *Niederlassungskontrolle* dans les autres communes du canton 343

3. Le registre des «Bourgeois »	344
a. A Bâle	344
b. Dans les autres communes du canton	344
B. Sources manuscrites répertoriées	345
1. La cote <i>Civilstand</i> du <i>Repertorium</i> (StABS)	345
2. La cote <i>Gemeindearchive</i> du <i>Repertorium</i> (StABS)	345
a. Bettingen	345
b. Klein-Hüningen	346
c. Riehen	346
3. La cote <i>Militär</i> du <i>Repertorium</i> (StABS)	346
4. La cote <i>Niederlassung</i> du <i>Repertorium</i> (StABS)	346
5. La cote <i>Spital</i> du <i>Repertorium</i> (StABS)	349
6. Autres sources cotées du <i>Repertorium</i> (StABS)	349
C. Sources imprimées	351
1. Sources statistiques fédérales	351
2. Sources statistiques cantonales	352
3. Sources administratives et juridiques cantonales ou fédérales	353
a. Recueils cantonaux de textes de lois	353
b. Autres publications juridiques ou administratives cantonales	353
c. Publications administratives fédérales et recueils de textes de lois fédérales	354
d. Textes de projets de lois, de lois, de décrets, de Ratschläge, etc.	355

Bibliographie	359
A. Ouvrages antérieurs à 1950	360
B. Méthodes statistiques, graphiques et sociologiques	361
C. Bibliographie	362
D. Histoire urbaine suisse	364
1. Histoire urbaine hors de la Suisse	364
2. Histoire urbaine suisse	366
E. Histoire bâloise	369
F. Autres ouvrages cités ou utilisés	375
 Liste des documents, tableaux, graphiques, cartes et plans des volumes de texte	 377
A. Documents	377
B. Tableaux	377
C. Graphiques	379
D. Cartes et plans	385
 Tables des matières des Annexes	 387
 Table des matières	 391

Bâle de 1860 à 1920 : croissance et mobilités urbaines

Bâle (Suisse alémanique) passe de 1860 à 1920 de 38 260 habitants à 135 430. Ce travail met au jour quelques mécanismes de la croissance urbaine. L'analyse montre que le taux de croissance annuel n'est pas directement lié au nombre annuel d'arrivées de migrants. Il dépend plutôt du temps pendant lequel les migrants restent en ville. Les résultats sur deux années-test (1870 et 1900) montrent que plus de 50 % des migrants ne font qu'un seul séjour en ville. En 1870 et en 1900, plus de 60 % des hommes ne font pas à Bâle de séjour de plus d'un an. Les migrantes sont environ 40 % dans une situation similaire. Moins de 10 % des migrants se fixent définitivement. On a plus de différences entre les groupes classés par sexe qu'entre les deux années-test et on a une stabilité relative au cours de l'intervalle pour les structures par âge, par niveau professionnel et par origine. Peu de changement pour les hommes, peu de changements pour les femmes, mais une grande différence entre les deux groupes : eux, plus nombreux, mieux qualifiés et venant de plus loin ; elles venant aussi bien de près (moins de 60 kilomètres) que de loin, cantonnées dans les métiers non-qualifiés (domesticité). La population flottante est d'une dimension plus faible qu'on ne l'estime généralement : autour de 10 % de la population urbaine totale en 1870 et de 8 % en 1900. La gestion de la population migrante par les autorités se fait à l'aide d'un appareil législatif et administratif puissant et structuré. Leur attitude à l'égard de la croissance urbaine est pleine de bonhomie. Elles ne prennent aucune mesure pour la freiner. Le nombre total de membres d'une cohorte particulière (la cohorte 1870) effectivement présents à Bâle rapporté à celui de l'ensemble de ces membres présents à un moment ou à un autre est de 1 à 7. La mobilité sociale est assez favorable aux membres de cette cohorte natifs de la cité. Les prénoms favoris de 1870 sont *Maria* et *Anna* et *Johann*, *Karl* et *Friedrich* et leurs variantes.

Basel between 1860 and 1920: urban growth and urban mobility

Basel (Switzerland) grows between 1860 and 1920 from 38 260 inhabitants to 135 430. This paper exposes some mechanisms of urban growth. It was possible to show that the annual growth rate isn't linked with the annual number of arriving migrants. It depends much more on the time they spend in the city. The results on two test years (1870 and 1900) show that more than 50% of the male migrants don't come more than one time in the city. Over 60% of the men and about 40% of the women aren't staying in Basel (1870 and 1900) more than one year. Less than 10% of the whole migrants stay definitely in Basel. There are more differences between the group of the men and the group of the women than between these two groups with a gap of 30 years. I found a high stability during the period (1860–1920) for the age's structure, the professional structure and the origin of the migrants of each sex. Few changes for the men, few changes for the women but high difference between each other: the men are more numerous, with skilled occupation and came from greater distance; the women came from near (less than 60 kilometers) as much as from far, and are condemned to unskilled occupation like domesticity. The floating population is smaller than expected: about 10% of the whole urban population in 1870, about 8% in 1900. The urban authority has a strong and well structured law and administrative system to rule the migrant population. They never tried to reduce the dimension of this population and its attitude in front of the urban growth is quiet positive. The total amount of members of a specified cohort (1870) compared to the number of its members who are effectively present at a given moment is like 1 to 7. The social mobility is pretty favorable to the members of the 1870' cohort who were born in Basel. The favorite first names of 1870 are *Maria* and *Anna* and *Johann*, *Karl* and *Friedrich* and their variants.

Discipline : Histoire

Mots-clés : Bâle, *Basel*, ville, cité, histoire urbaine, croissance urbaine, migration, population flottante, contrôle de l'habitant, *Einwohnerkontrolle*, statut, résident, établi, *Bourgeois*, mobilité sociale, intégration.

Université François Rabelais, Tours

U.F.R. Arts et Sciences Humaines

3, rue des Tanneurs

F-37041 Tours CEDEX 1